This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

3 2044 010 450 344

C 729.11.20

HARVARD COLLEGE
LIBRARY

FROM THE FUND OF
CHARLES MINOT
CLASS OF 1828

ÉTUDE SUR LA CHAIRE ET LA SOCIÉTÉ FRANÇAISES

AU QUINZIÈME SIÈCLE

OLIVIER MAILLARD

SA PRÉDICATION ET SON TEMPS

PAR

M. l'Abbé Alexandre SAMOUILLAN

DOCTEUR ÈS LETTRES

DIRECTEUR AU PETIT SÉMINAIRE DE TOULOUSE

TOULOUSE
ÉDOUARD PRIVAT, ÉDITEUR
45, rue des Tourneurs, 45

PARIS
ERNEST THORIN, ÉDITEUR
7, rue de Médicis, 7

1891

III. 7034
c729.11.20

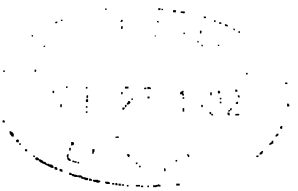

Cat. Cond.

François de Gonzague, en tête de son *Histoire de l'Ordre* (1587), a fait graver une série de médaillons représentant tous les vicaires généraux des Cordeliers. Olivier Maillard figure trois fois dans cette galerie, et le portrait ci-dessus est la reproduction de l'un de ces trois médaillons.

AVANT-PROPOS

Personne n'a tenté de faire l'histoire de la prédication aux quatorzième et quinzième siècles[1]. Ne voulant pas, pour plus d'une raison, entreprendre ce grand travail, nous avons choisi, dans ces deux siècles inexplorés, un type, le plus caractérisé et le plus complet, celui qui nous paraissait réunir à un plus haut degré les qualités et les défauts de la prédication du temps. En décrivant ce type, nous étions assuré de donner un aperçu sur l'état de la chaire au quinzième siècle.

De plus, Olivier Maillard a fait quelque figure à son époque, et l'avantage qu'il a sur les plus célèbres prédicateurs de son temps, c'est qu'il possède une biographie[2].

Mais combien de répugnances et de dégoûts n'avions-nous pas à surmonter pour approfondir ce grotesque patois composé « de mauvais latin et

1. Aubertin, *Hist. de la langue et de la littér. au moyen âge*, t. II, p. 387.

2. Menot lui-même est à peine mentionné dans les annales de l'ordre et n'est connu que par ses sermons.

de mauvais français », « chef-d'œuvre de la barbarie » et digne tout au plus « des Hurons et des Iroquois ». En lisant l'œuvre si dédaignée de cet « arlequin en surplis[1] », à quelles cruelles épreuves le goût ne devait-il pas être exposé?

On ne tarde pas cependant à être récompensé de son courage et dédommagé de sa peine. A travers les incohérences, les platitudes, les grossièretés et les naïvetés grotesques d'un art rudimentaire, on est étonné de rencontrer tant de beautés simples, mâles et fortes, un sentiment élevé et généreux de la morale sociale et religieuse, les élans d'une foi sincère et d'une éloquence qui, pour être inculte et sauvage, n'en est pas moins réelle. On s'aperçoit bientôt qu'il y a « bien de l'or pur dans le fumier de nos vieux sermonnaires[2] ». L'intérêt qu'ils présentent n'est plus cet intérêt littéraire qui s'attache au *grand* art et à la *grande* beauté, produit exquis d'un goût plus avancé. Ces procédés, ces habiletés de métier et de mise en œuvre, cette imagination vive et colorée, cette verve empreinte d'originalité et d'humour, cette souplesse et cette variété de ton, toutes ces qualités instinctives de notre race qui éclatent dans l'œuvre de nos libres prêcheurs, ont surtout le mérite de faire une peinture contemporaine des plus fidèles, des plus sincères et des plus vivantes. Le lecteur curieux de voir revivre un coin du passé et friand de

1. Voltaire, cité par Ch. Labitte, *Revue de Paris*, p. 260, et par Lecoy de La Marche, *Chaire française au moyen âge*, p. 258.
2. Henri Martin, *Hist. de France*, Divorce de Louis XII.

vérité historique et humaine plutôt qu'épris de beauté idéale, s'arrête charmé devant cette « série de bas-reliefs assez habilement et naïvement sculptés sur bois », devant ces estampes et ces peintures de genre « si vivement historiées, qui comptent à leur place dans la collection totale, et qui à ce titre ont leur prix[1] ». De ces feuillets jaunis par le temps, on peut exhumer pièce à pièce et reconstituer ensuite tout un siècle et une société disparus. Grâce aux indiscrétions les plus crues de ces témoins et de ces confidents d'un autre âge, il nous est permis d'atteindre à un degré de vérité que ne peut nous donner l'histoire officielle avec ses allures pompeuses et guindées. A la veille de la Réforme, nous pouvons surprendre l'âme et la conscience françaises dans ce moment de crise aiguë qui précède les grandes catastrophes, et la révolution religieuse nous apparaît, non plus comme un accident historique dû à l'intervention fortuite d'un homme, mais comme un mouvement amené par la force impérieuse des circonstances et l'irrésistible logique des événements.

Olivier Maillard n'est pas un inconnu : Labouderie, Levot, le marquis du Roure, G. Peignot, Arthur de La Borderie ont écrit sa biographie. Un état bibliographique de ses œuvres assez complet est dû aux recherches savantes de ce dernier. Quelques maîtres de la critique littéraire, Ch. Labitte, Géru-

1. Expressions de Sainte-Beuve appliquées aux mystères du moyen âge, *Nouveaux lundis*, t. III, pp. 378, 395, 410.

sez, Aubertin, Lenient nous ont laissé sur Maillard et ses confrères des appréciations très justes inspirées par le goût le plus large et le plus sûr. Enfin nous avons rencontré un peu partout, surtout dans le pamphlet d'Henri Estienne et le répertoire d'Antony Méray, des citations de notre auteur. Il restait à compléter ces quelques détails biographiques en remontant à leurs sources et à mettre en relief cette austère et curieuse physionomie du moine breton. En suivant les indications données par nos maîtres, en approfondissant et en creusant le filon historique ou littéraire qu'ils ouvraient devant nous, nous pouvions mieux étudier ces sermons et montrer tout le parti que l'histoire de la société et des mœurs peut en tirer. Ces citations si nombreuses, inspirées soit par un esprit de dénigrement contre le goût plus que douteux de notre orateur, soit par une arrière-pensée d'hostilité contre l'Eglise, que cependant les moines avaient la prétention de défendre, il restait : 1° à les contrôler et à les confronter pour leur restituer leur véritable sens et leur vraie portée; 2° à les compléter et à les coordonner en vue d'une étude d'ensemble large et impartiale que nos libres, mais orthodoxes prêcheurs, n'eussent pas désavouée.

Entre les esquisses biographiques des uns, les jugements et les citations des autres, il nous a semblé qu'il y avait place pour une monographie. La place est-elle bien remplie? Le lecteur jugera. Ce que nous pouvons affirmer, c'est que, pour juger notre auteur, nous nous sommes efforcé de le

comprendre, et, pour le comprendre, nous nous sommes placé exactement (et sans peine) à son point de vue, qui est le point de vue catholique. Nous nous sommes inspiré autant que possible de cette largeur, de cette indépendance, de cette loyauté et de cette sincérité absolue de sentiments que Maillard apportait dans l'appréciation des hommes et des choses de son temps, adoptant pour notre compte cette devise qui résume toute sa vie : *Unius veritatis amicus.*

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE

ŒUVRES DE MAILLARD

Les unes nous sont parvenues en latin, les autres en français.

Œuvres latines. — 1. *Avent de Saint-Jean-en-Grève*, publié en 1494, 1497, 1498 (J. de Vingle, Lyon), en 1500 (Paris, Philippe Pigouchet), en 1502 (Lyon, Étienne Gueygnard), en 1506, 1511, 1516, 1522 (Paris, Jean Petit), en 1512 (Strasbourg, Jean Knoblouch).

2. *Adventuale breve* ou *petit Avent*, publié à Paris séparément ou compris dans les diverses éditions du *Novum diversorum sermonum opus*, qui ont paru, l'une en 1518, les deux autres sans date, toutes les trois par les soins de J. Petit.

3. *Carême de Nantes*, publié par J. Petit en 1506, 1513, 1518.

4. *Carême du criminel*, compris dans l'édition précédente de 1506.

5. *Carême de Saint-Jean-en-Grève*, publié en 1498 (J. de Vingle, Lyon), en 1499 (Antoine Caillaut), en 1500 (Phil. Pigouchet), en 1503 (Lyon, Et. Gueygnard), en 1512 (Strasbourg, J. Knoblouch), en 1508, 1513, 1520 (Jean Petit).

6. *Carême épistolaire*, publié en 1497 par Antoine Caillaut.

7. *Carême de Bruges*, publié séparément sans date ou compris dans les trois éditions du *Novum div. serm. opus*.

8. *Sermons divers pour dimanches et fêtes*, également compris dans le *Nov. div. serm. opus*, 2me partie.

9. *Sermons pour les dimanches après la Pentecôte*, publiés en 1498 (Ant. Caillaut, J. de Vingle), en 1500 (Pigouchet), en 1503 (Gueygnard), en 1508, 1511, 1521 (J. Petit), en 1512 (J. Knoblouch), en 1506 et 1516.

10. *Sermons sur les saints*, publiés par J. Petit en 1507, 1513, 1516, par Durand Gerlier en 1508, par J. Knoblouch en 1514 et 1521 (Lyon).

11. *Sermons sur quelques saints*, compris dans le *Nov. div. serm. opus*.

12. *Sermones de stipendio peccati*, publiés en 1498 et 1521, une autre fois sans date.

13. *Sermones omni tempore praedicabiles*, publiés à la suite des autres éditions.

14. *Sermones de miseriis animae*, publiés séparément sans date ou compris dans le *Nov. div. serm. opus.*

Œuvres françaises. — 1. *Confession de frère Oliv. Maillard*, publiée sept fois sans date. Les autres éditions portent les dates de 1481, 1524 et 1529. Ces deux dernières ont été données à Lyon par Arnoullet.

2. *Confession générale de frère O. M.*, publiée à Lyon en 1526 et 1527, six autres fois sans date.

3. *Histoire de la Passion de J.-C. remémorée par les mystères de la Messe*, publiée en 1493 (J. Lambert), en 1552 (Paris, Bonhomme), en 1828 (G. Peignot, Paris, Crapelet), en 1835 (Paris, Bohaire). Il y a trois éditions sans date (J. Bonfons, Pierre Sergent, veuve Trepperel.

4. *Instruction et consolation*, qui comprend un sermon sur l'Ascension, un autre sur la Pentecôte. (Une édition sans date.)

5. *Sermon prêché à Bruges*, publié en 1503 (Anvers), en 1826 (Labouderie), une autre fois sans date.

6. *Chanson piteuse*, deux éditions.

7. *Ballade de frère O. Maillard.*

8. *Chants royaux en l'honneur de la Vierge.*

Telle est, condensée et abrégée, la liste bibliographique qui nous est donnée par M. Arthur de la Borderie ; elle résume et complète toutes les précédentes. A notre tour, nos recherches nous ont permis d'ajouter à cette liste quelques éditions que ce savant bibliophile ne mentionne pas.

M. Arthur de la Borderie ne parle pas de deux éditions des sermons de Maillard mentionnées par G. Peignot, dont l'une est de 1515 (J. Petit), l'autre de 1534[1].

Brunet cite une édition française de l'*Instruction et consolation de la vie contemplative* (Paris, Ant. Vérard, 1499, in-4°, 46 ff.)[2].

Georges Schelhornius, dans ses *Amoenitates historiae eccles. et litter.*, signale une édition de ses sermons latins, *Serm. de adv., quadrag. et pecc. stipen. et gratiae praemio.* Argentine, Knoblouch, an 1516[3].

Un catalogue de livres curieux nous a mis sur la trace d'une édition

1. *Passion de N.-S.*, notice, p. 16.
2. Supplément. *France littéraire au quinzième siècle.*
3. Georg. Schell, *Amoenitates.* Francofurti et Lipsiae, 1737, t. I, p. 778.

latine imprimée à part de la *Passion de N.-S. prêchée à Paris* (J. Petit, 1513, in-8°, 16 ff., caract. goth.)[1].

Enfin, nous possédons une édition des *Sermons des saints* rédigée par Maillard et publiée par Fr. Regnault en 1509, ainsi qu'une reproduction photolithographique de la *Confession générale de frère O. M.*, traduite en patois et tirée à un petit nombre d'exemplaires par M. Cassan, de Toulouse.

ÉDITIONS CONSULTÉES ET CITÉES.

1. *Sermones de adventu declamati Parisiis in ecclesiâ S^ti Johannis in Gravia. — Sermones dominicales. — Sermo communis omni tempore praedicabilis. — Sermones de stipendio peccati et gratiae praemio.* Parisiis, industriâ honesti viri Johannis Barbier librarii jurati; impensis vero J. Petit bibliopolæ Parisiensis Anno Domini 1511.

2. *Quadragesimale opus declamatum Parisiis in Eccl. S^ti Johannis in Gravia,* per venerabilem patrem Sacrae Scripturae interpretem eximium Ol. Maillardum ordinis fratrum minorum operâ J. de Vingle. Lugduni anno X^tianae salutis 1498 die XII julii. (Bibl. Toulouse, incunable n° 365.)

3. *Sermones de Sanctis.* François Regnault, 1509.

4. *Novum diversorum sermonum opus...* industriâ J. Barbier, impressoris formosissimi, expensis vero J. Petit sub intersignio filii aurei commorantis. (Bibl. Toul., incun. n° 553.)

5. *Sermon de Bruges.* Anvers, petit in-4°, 13 ff.. 1503. (Bibl. nat., D 8655.)

6. *Instruction et consolation de la vie contemplative*, in-8° vélin illustré, comprenant un sermon sur l'Ascension et un autre sur la Pentecôte. (Bibl. nat., D 6334.)

7. *Carême de Nantes.* J. Petit, an. 1506. (Bibl. nat., D 15406.)

8. *La confession de frère Ol. Maillard.* Denis Mellier, s. d., in-8°. (Bibl. nat., D 5080.)

9. *Confession générale de frère Ol. Maill.*, traduite en patois. Toulouse, Cassan, 1879.

10. *Histoire de la Passion de J.-C., composée en 1490*, publiée en 1828 par Peignot.

1. 315e catalogue de livres d'occasion, n° 289. Baillieu, Paris.

LIVRES CONSULTÉS ET CITÉS.

I. — Sources biographiques.

Acta sanctorum, in-fol., t. I, 4 februarii, n° 6.

Bulletin du bibliophile, 10e série, p. 903, épitaphe d'Olivier Maillard.

P. Nicéron. *Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres dans la république des lettres*, t. XXIII. Paris, Briasson, 1723.

Nicolas Bertrandi. *De gestis Tolosanorum*, 1515, f. LXVI r°, col. 1, et la traduction française, 1517 [3] r°.

Wading. *Scriptores ordinis minorum*, t. XIV, annis 1481, 1487, 1488, 1489, 1493, 1499, 1502, 1503.

Arthur du Monstier. *Martyrologium Franciscanum*, 21 juillet.

Franciscus Gonzaga. *De origine Seraphicae religionis Franciscanae ejusque progressibus*, in-fol. 1a pars, 3a pars.

Henri Willot. *Athenae orthodoxorum sodalitii Franciscani*.

Firmamenta trium ordinum B. Patris nostri Francisci... an 1512.

Barezzo Barezzi. 4e partie des *Chroniques des mineurs*, traduite en français par le R. P. Blancone, liv. I, ch. I.

Chronique des frères mineurs, composée par le R. P. Marc de Lisbonna, 3e partie, liv. VII, ch. X, XX, XXXIII.

Bibliotheca instituta et collecta à Conrado Gesnero. Tiguri, 1574.

Jean de Saint-Antoine *Bibliotheca universa Franciscana*. Madrid, 1732.

Maffæus. *Chronicorum multiplicis historiae utriusque testamenti*, an. 1640.

Vie de Jeanne de Valois, par Denis d'Attichy, ch. VI. Paris, 1644.

Jean d'Auton. *Chroniques*, t. II. Biblioph. Jacob, 1834-35.

Auberti Miræi. *Auctuarium de scriptoribus ecclesiasticis*. Hambourg, 1640.

Henricus Spondanus. *Annalium Baronii continuatio*. Paris, 1641.

J. Georgii Schelhornii. *Amoenitates historiae ecclesiae et litterarum*. Francofurti, 1737, t. I.

Arnoldi Ferronii Burdigalensis. *De rebus gestis Gallorum*, libri quatuor *ad Historiam* P. Æmilii additi. Paris, 1549.

Guill. Cave. *Scriptorum ecclesiasticorum historia litteraria*. Oxonii, 1743, t. II, appendice, p. 220.

Possevini Mantuani, S. Jesu. *Apparatus sacer*. Venise, 1606, t. II, p. 511.

Fran. Belcarius. *Rerum gallicarum commentarii.* Lugdun., 1625, lib. IV, n° 37.

Histoire de France commencée par Velly, continuée par Villaret et Garnier. Paris, 1819, t. VI; in-8°.

D'Artigny. *Nouveaux mémoires d'histoire, de critique et de littérature.* Paris, 1750, t. III, art. LVII.

Hénault. *Nouvel abrégé chronologique de l'histoire de France.* Paris, 1768.

II. — Témoignages contemporains.

Coquillart, collection Jannet, 1857.

Le vergier d'honneur, in-4°, s. d.

La nef des fols du monde translatée, in-fol. vélin, 119 fol. (Bibl. nat., Y 6414.)

Journal d'un bourgeois de Paris.

Juvénal des Ursins. *Histoire de Charles VI*, 1653.

Monstrelet. *Chroniques.* Société de l'histoire de France, t. IV.

Grands abus et barbouilleries de taverniers et tavernières. Rouen, 1578. (Bibl. nat., Y 4740 A.)

Malleus maleficarum. Lyon, 1649, 3 vol.

Mémoires d'Olivier de la Marche.

Nicolas Clemangis. *Opera omnia quae edidit.* J. Martini Lydius Lugduni Batavorum. Leyde, 1613.

Menot. *Sermones quadragesimales R. P. F. Michaelis Menoti*, sacrae Theolog. quondam professoris. Paris, 1530. (Bibl. nat., D 44154.)

Barlette. *Sermones quadragesimales, de sanctis*, etc. Lugduni, s. d. (Bib. nat., 24995.)

G. Pepin. *Sermones 40 de destructione Ninivae*, J. Petit, 1527. (Bib. nat., 7369,)

Herolt. *Discipuli sermones de tempore et sanctis*, 1483. (Bib. nat., 8083.)

Pragmatica sanctio, J. Petit, an. 1503. (Bib. nat., $\frac{\text{L r. d.}}{\text{8}}$).

III. — Écrits sur Maillard ou son époque.

Sauval. *Antiquités de Paris*, 1724, t. II et III.

Histoire de Paris, par les Bénédictins. Paris, 1725, t. II.

De la Marc. *Traité de police.* Paris, 1722.

Arthur de la Borderie. *Œuvres françaises d'Olivier Maillard*, publiées d'après les manuscrits et éditions originales, avec introduction, notes et notices. Nantes, 1877.

Ch. Labitte. *Revue de Paris*, 1839 et 1840; *Études littéraires*, t. I; *prédicateurs de la ligue*, introduction.

Ant. Méray. *Libres prêcheurs devanciers de Luther et de Rabelais*, 1860; *la Vie au temps des libres prêcheurs*, 1878.

L. Dacheux. *Un réformateur catholique à la fin du quinzième siècle*, 1877.

Schæffer. *Un prédicateur catholique au quinzième siècle*. Paris, 1862.

Michel et Édouard Fournier. *Les hôtelleries et les cabarets*. Paris, 1851.

Dulaure. *Histoire de Paris*, 1856.

Revue française, novembre 1829, p. 249.

Gérusez. *Histoire de l'éloquence politique et religieuse*, 1er semestre, 1836-1837.

P. Lacroix. *Moyen âge et Renaissance*. Paris, 1851, t. IV, f. XI.

Aubertin. *Histoire de la langue et de la littérat. franç. au moyen âge*, t. II.

M. Aubry-Vitet. *Revue des Deux-Mondes*, 1869, Sermonnaires du moyen âge.

Petit de Julleville. *La comédie et les mœurs en France au moyen âge*, 1886; *les Mystères*, 1880.

Lenient. *La satire en France au moyen âge*.

Ch. d'Héricault. *Revue des Deux-Mondes*, 15 septembre 1852. Préface de Coquillart; préface de Roger de Collerye.

Leroux de Lincy. Préface des *Caquets de l'Accouchée*, édition elzévirienne. Paris, 1855.

Lecoy de la Marche. *La chaire française au moyen âge*.

Janssen. *L'Allemagne à la fin du moyen âge*, t. I.

PREMIÈRE PARTIE

BIOGRAPHIE

CHAPITRE I.

I. Lieu et année de sa naissance. Son éducation. — II. Sa prédication, fruits et succès, popularité.

I.

Olivier Maillard est né en Bretagne, si l'on en croit les premiers vers de son épitaphe.

Premièrement devons savoir
Par bon vouloir
Qu'il a esté né én Bretagne[1].

Si « secondement l'on veut savoir » quel est dans la Bretagne le lieu de sa naissance, on éprouve quelque embarras pour le préciser. L'*Annuaire des Côtes-du-Nord de* 1848[2] le fait naître à Yvignac Cette opinion repose sans doute sur ce fait qu'un bois, situé dans cette commune et appelé le Bois du Cordelier, « qui aurait « bien pu être nommé ainsi en souvenir du célèbre pré- « dicateur, appartenait encore le siècle dernier à une

1. Epitaphe découverte dans la couverture d'un vieux livre par un savant toulousain, Desbarreaux-Bernard. *Bulletin du bibliophile*, 10me série, p. 903 et suivantes.
2. *Annuaire*. Partie historique, p. 64. Cité par Levot dans ses *Biographies bretonnes*.

« famille Maillard[1] ». Quoi qu'il en soit de cette hypothèse, Maillard est bien un Breton de la Bretagne, et non un Parisien, comme le veulent quelques biographes. « *Ol. Maill. patriâ Armoricus, aliis tamen Parisiensis* », voyons-nous dans Guillaume Cave[2]. Cette supposition, que l'on trouve aussi dans la bibliothèque de Gessner[3] et dans le *Catalogus testium veritatis*[4], ne saurait s'entendre de son origine, mais simplement de son éducation, de son séjour et d'une bonne partie de sa carrière apostolique. C'est à Paris, en effet, que Maillard a fait ses études théologiques, qu'il a conquis ses grades, qu'il a enseigné, qu'il a prêché, qu'il a passé la plus grande partie de sa vie.

Concernant l'année de sa naissance, on en est réduit à des conjectures. Levot déclare « qu'on ne peut préciser » cette date. De tous ses biographes, M. Arthur de la Borderie est le seul à avancer l'année 1430 comme date approximative[5].

Son éducation religieuse eut lieu dans la province d'Aquitaine[6]. Maillard était bien jeune encore quand il entra dans l'Ordre de Saint-François[7], et ce fut sans tarder qu'il se fit affilier à la stricte observance. En supposant, en effet, comme le veut Nicéron[8], qu'il fît d'abord partie des Frères Mineurs conventuels, il est impossible d'admettre avec Lacroix du Maine[9] que ce

1. Levot. *Biographies bretonnes.*
2. Guill, Cave. *Scriptorum ecclesiastic, historia litteraria*, t. II. année 1494. Appendice, p. 220, col. 2.
3. Gessner, *biblioth.*
4. *Catal. testium verit.* p. 188, cité par Georges Schelhornius. *Amoenitates historiae ecclesiastic. et litt.*, t. I, p. 781.
5. *Œuvres françaises d'Ol. Maillard*, notice. Introduction, p. 1.
6. G. Peignot. *Notice qui précède la Passion de Notre-Seigneur.* — Wading., *Scriptores ordinis minorum*, année 1487, p. 422 (*ejusdem provinciae alumnus.*)
7. Arthur de la Borderie, *op. cit.* Introduction, p. 1.
8. Nicéron. *Mémoires*, t. XXIII, p. 47.
9. Lacroix du Maine, *Bibliothèque française.*

changement n'aurait eu lieu qu'en 1500, deux ans avant sa mort. Comment aurait-il pu être trois fois vicaire général de l'Observance, comme l'affirme Wading[1], et comment pourrait-on expliquer ces vers de l'épitaphe déjà citée?

Quant a esté grant
A fait devoir de recevoir
L'habit par lequel on gaigne
De Paradis la saint Montaigne,
Et l'on se baigne
A vivre en bonne *observance*.
Et mesmement les *Observants*
Par très bon sens
A gouvernés et jour et nuit
. . . . . .
Des ans plus de vingt-huit.

Son ordre l'envoya à Paris et ce fut dans l'Université de cette ville qu'il fit ses études théologiques[2] et conquit son grade de docteur. Il fut même digne d'occuper une chaire de professeur, et sa réputation comme professeur et comme théologien, sans égaler la gloire qu'il acquit dans la prédication, fut cependant assez répandue pour que les éditeurs de ses sermons aient pu rendre hommage à son érudition[3], que le pape Innocent VIII, dans une lettre adressée à l'éminent professeur de théologie (*S. Theologiae professori*), se soit plu à le complimenter sur sa science[4], et qu'enfin le *Catalogue des témoins de la vérité* l'ait proclamé comme un savant hors pair et un théologien incomparable[5].

1. Wading. *Scriptor. ord. minor.*, anno 1502.
2. Possevin, J. de Saint-Antoine, Willot.
3. *Sermones advent.* Préface.
4. Wading, *oper. citat. ann.* 1488.
5. *Catalog. testium verit.*, p. 188, déjà cité.

II.

En quelle année ouvrit-il la série de ses prédications? C'est la première date que l'on puisse indiquer avec précision et établir clairement dans la vie de Maillard, comme si Maillard ne commençait d'exister pour nous que le jour où il a commencé à prêcher. Dans une préface que l'éditeur a placée en tête d'un recueil de sermons de l'Avent, il est dit expressément que Maillard « commença à parler aux foules assemblées vers l'année 1460 (*circa annum D. N. J.-C. millegesimum quadringentesimum* LX)[1]. Si ce renseignement paraissait encore trop approximatif, l'épitaphe du célèbre prédicateur viendrait le compléter et le préciser :

Hélas ! le grand fruit qu'il a fait
Et parfait
L'espace de quarante-deux ans !

Et nous savons qu'il est mort en 1502. A partir de ce moment il est difficile de trouver une carrière apostolique plus occupée et mieux remplie que la sienne. Il se livra tout entier à la prédication, si bien, nous assure une de ces préfaces, qu'il « ne se passa pas un seul jour, non seulement durant l'Avent et le Carême, mais encore pendant tout le cours de l'année, sans que cet infatigable apôtre ait annoncé la parole de Dieu[2] ». Et encore y avait-il des jours où il prêchait deux fois, matin et soir (*sermones de mane et vespere*). Durant cet « espace de quarante-deux ans », il a prêché toujours, il a prêché partout. Les Flandres, où il a donné le Carême et le fameux sermon de Bruges; l'Espagne, où

1. *Sermones de Adventu.* Préface.
2. *Ibid.*

l'appelaient souvent sa charge de grand vicaire de l'ordre et aussi parfois sa mission délicate de négociateur; l'Allemagne, où la lettre du pape Innocent VIII est venue le surprendre; la Hongrie, l'Angleterre[1] l'ont successivement entendu et admiré. Mais c'est surtout à sa patrie qu'il se devait et, s'il faut en croire la même préface, « il n'y a presque pas une province en France que n'ait parcourue cet infatigable semeur, répandant partout les germes de la parole de Dieu et partout faisant lever une moisson abondante ». Un coup d'œil sommaire jeté sur ses sermons nous apprend qu'il a prêché à Paris, à Nantes, à Poitiers, à Laval, à Tours[2], à Toulouse, à Albi[3], à Cahors[4]; ce sont les seules villes pour lesquelles il nous reste une indication positive.

Veut-on quelques dates dominantes qui permettent de s'orienter dans cette carrière oratoire si bien remplie, en voici quelques-unes qui peuvent servir de points de repère. Ses prédications ont commencé en 1460. D'après M. Arthur de la Borderie, son Carême de Nantes aurait été prêché avant 1470[5]. En 1475, il a prêché son Carême

1. Hinc varias terras parvo devectus asello
Circuis, et multo membra labore quatis,
Hesperiae et gallus, divisus ab orbe Britannus,
Et qui germanos incoluere lares
Hungarus et saxo cuncti sensere tonantem,
Altisona, contra crimina cuncta, tuba.

Epigrammatarium carmen in laudem sanctae memoriae R. P. Oliv. Maill. *Ex martyrologio franciscano* cura ac labore R. P. Arturi à Monasterio (Rothomagensis.) Parisiis MDCLIII.

2. *Nov. div. serm. op.*, f. 150, col. 2.

3. Vaissete. *Histoire de Languedoc*, an 1494. On trouve dans les archives de la mairie d'Albi une note concernant un sermon que Maillard prononça dans cette ville lors de la translation dans l'église Sainte-Cécile des reliques de saint Exupère et de saint Amarans : « el aquella fayta fec publicar las dichas reliquias en lo sermon général que se fes aqui meteis per lo religios et famos frayre, Ol. Maillard, observant de l'ordre de S. Frances ».

4. *Serm. de Sanctis die omnium Sanctorum.*

5. Arthur de la Borderie, *Œuv. franç.*, p. 91.

de Poitiers [1]; en 1490, son Carême de Laval [2]; en 1494, son Avent et son Carême de Saint-Jean-en-Grève [3], et enfin, en 1500 et 1501, ses deux Carêmes de Bruges [4].

Sa parole était libre et hardie. Il s'adressait, sans épargner personne, à tous les rangs, à tous les âges, à toutes les conditions. Tous les vices, dans quelque classe de la société qu'il les rencontrât, passaient et défilaient sous sa verge implacable. Riches et pauvres, seigneurs et mendiants, ouvriers, industriels et commerçants, hommes et femmes, moines et religieuses, libertins et courtisanes, prêtres, évêques, cardinaux et monarques deviennent tour à tour justiciables de cette haute cour où siège un obscur mendiant n'ayant d'autre autorité que l'indépendance de sa parole et la pureté de sa vie. Il pouvait flageller à l'aise les vices des grands, lui qui n'avait à attendre d'eux aucune faveur; il pouvait tonner et éclater contre les richesses mal acquises ou mal employées, lui qui volontairement s'était dépouillé de ses biens. L'innocence et l'austérité de ses mœurs lui donnaient le droit de jeter l'anathème à ces *gaudisseurs* intrépides qui se riaient de tout [5].

Cette indépendance souveraine dans la parole, sans parler des autres qualités que nous exposerons plus tard, explique pour une bonne part son immense vogue et le

1. *Confession de frère Olivier Maillard*, f. 1.

2. La Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ, prêchée en 1490, termine le Carême de Laval. — Cette année-là même il prêchait beaucoup à Toulouse. (N. Bertrand.)

3. *Sermones de Adv. et Quadrag.* Titres.

4. Arth. de la Bord., *op. cit.*, p. 92.

5. *Sermones de Adventu.* Lugduni, 1498, préface : « Unius veritatis amicus..... nullique parcens, non erat ex illorum numero qui dicunt et non faciunt..... « Cum enim strenue sagaciterque ac « intrepide vitia mundialia increpitaret, quæ ore fabatur, ope « quoque adimplere videbatur. Idcirco nullum extimescebat sed « acriter, fortiter, clam palamque arguebat, obsecrabat, increpa- « bat in omni patientiâ et doctrinâ ». — « Cum veridicus esset, « ab omnibus amabatur, colebatur ». N. Bertrand, *op. cit.*

bruit considérable qui se fit autour de son nom. Quand un orateur de talent s'élève au-dessus des préjugés, des convenances et des conventions sociales pour ne considérer et ne proclamer que la vérité, il a déjà conquis par le seul fait un irrésistible ascendant sur son auditoire, et quand cet orateur a promené ainsi et fait rayonner la vérité dans toutes les parties d'un vaste royaume, par-dessus toutes les têtes, même les têtes couronnées, son nom est déjà célèbre.

Cette célébrité de Maillard est un fait qu'il est facile de surprendre en tête des éditions de ses sermons. Dans ces préfaces, il n'est question que « du très célèbre héraut de la parole divine »[1], « du prédicateur incomparable[2], » « du fervent, sévère, incorruptible orateur qui a parcouru tant de différentes régions, les étonnant par la grande austérité de ses mœurs et la tempérance de sa vie[3] ». C'est « le religieux et fameux frère Olivier Maillard[4], » « un nouveau Vincent Ferrier, un autre Bernardin de Sienne[5] », « que recommandent à un très haut point ses mœurs, sa piété, sa religion, sa dignité, et qui a composé avec science et élégance (!) un nombre infini de sermons[6] ».

Une autre preuve sensible de la vogue et du renom de ce prédicateur, ce sont les nombreuses éditions de ses sermons. Cette variété de recueils, qui éclate dans la bibliographie, ne peut s'expliquer que par une grande estime pour l'œuvre et la mémoire du cordelier. « Ces sermons, nous dit en les présentant l'un de ses plus consciencieux éditeurs, nous les avons recueillis précieusement comme les disciples recueillirent dans des cor-

1. *Sermones de Adventu* : « Divini eloquii præconis celeberrimi fratris Ol. Maillard ».
2. *Sermones de Sanctis*, préface.
3. *Ibidem.*
4. Vaissete, *op. cit.*
5. N Bertrand, *op. cit.*
6. *Catalog. testium verit.*, p. 188, déjà cité.

beilles, à la parole du Maître, les morceaux de pain qui restaient; nous les avons recueillis tant pour leur mérite propre qu'à cause de l'autorité de celui qui les avait prononcés[1] ». Tantôt ce sont les prédicateurs qui, frappés par la grande réputation de Maillard, réclament l'impression de ses œuvres, afin de trouver là à leur disposition une mine permanente et féconde qu'ils pourront exploiter à leur aise, en attendant le *Dormi secure* qui leur permettra de se reposer plus complètement sur le travail d'autrui. Tantôt c'est le peuple qui, encore ému par les accents convaincus de cette parole apostolique, demande à la conserver sous la forme durable d'un livre afin de pouvoir y retrouver, en la relisant, la première impression qu'elle avait produite. D'autres fois, ce sont des religieuses qui font appel à sa sagesse et viennent solliciter de lui un recueil de conseils et quelques règles pratiques pour se bien gouverner. A Toulouse, où il apparut « comme un charbon luisant, un flambeau éclatant[2] », l'impression produite par ses prédications a été si profonde que la population a tenu à en posséder comme le résumé succinct et pratique dans un manuel sur la manière d'examiner sa conscience et de se confesser[3]. — Et comme si ce manuel écrit en français ne suffisait pas et ne paraissait pas devoir pénétrer assez jusqu'aux dernières couches de la société, pour lesquelles cependant il était fait, on le traduit en patois à l'intention du menu peuple, et cet opuscule reste encore comme un pieux vestige de cette parole si simple et si populaire. A Poitiers[4], au contraire, c'est la haute société de la ville, ce sont les dames et les seigneurs qui, fort tou-

1. *Sermones de Sanctis*, préf., édit. 1509.
2. N. Bertrand, *op. cit.*
3. *Confession générale de frère Olivier Maillard.* — Notice de Desbarreaux-Bernard, en tête de la *Confession* traduite en patois languedocien.
4. *Confession du fr. Ol. M.*, f. 13.

chés par toute une station de carême, lui demandent de leur laisser, sous le titre de *Confession du frère Olivier Maillard*, le résumé des péchés que l'on commet le plus souvent contre les dix commandements. Ces faits sont significatifs et nous indiquent à la fois l'impression profonde que laissaient ses sermons et le caractère éminemment pratique et populaire de sa parole, qui le faisait rechercher également par les grands et par les petits.

Aussi, les éditions et les exemplaires se multiplient-ils avec une profusion étonnante. On l'imprime à Paris et à Lyon et ses éditions couvrent la France. On l'imprime à l'étranger, à Anvers et à Strasbourg, et ces recueils pénètrent en Belgique, en Allemagne, sans parler des autres couvents de l'Angleterre et de l'Espagne qui devaient se faire une gloire de propager dans ces contrées les œuvres de leur vicaire général. Des soixante-seize éditions que l'on est parvenu à découvrir des œuvres de Maillard, un grand nombre se poursuivent jusqu'à vingt, trente ans après sa mort. Menot, voulant convaincre d'endurcissement ses contemporains, leur en donne cette preuve, pour lui irréfragable, « qu'ils ont résisté aux miracles de ces prêcheurs renommés pour leur vie et leur science, tels que frère Richard, frère Antoine, frère Tisserant, frère Bourgeois, frère Ol. Maillard[1] ». C'est encore Ol. Maillard qu'Henri Estienne, en plein seizième siècle, cite comme un témoin des désordres qui ont affligé le siècle précédent; et Rabelais, frappé par cette sorte de popularité posthume qui s'attache aux œuvres du célèbre prêcheur, lui accorde un souvenir dans son *Pantagruel*[2].

La célébrité de Maillard n'a donc pas été cette vogue

1. Menot, *Sermones*, f. 196, col. 1.

2. « Il les prêcha éloquemment comme se fût un petit frère Olivier Maillard leur remontrant par lieux de rhétorique et les misères de cette vie et le bonheur de l'autre ». (*Pantagruel*, livre LX, ch. IX.)

d'un moment que l'on voit s'établir autour d'un personnage, sans pouvoir l'expliquer autrement que par un entraînement passager de l'opinion et de la mode. Elle lui a survécu et a reçu sa consécration du temps et des siècles; elle a des titres sérieux que nous établirons plus tard; elle a été enfin confirmée et justifiée par la confiance universelle.

Il jouissait d'un grand crédit auprès de Charles VIII dont il était le confesseur[1], « ses œuvres et ses discours le rendaient tout-puissant auprès du roi et des princes[2] ». « Aucun prédicateur de ce siècle n'a été plus en faveur que lui auprès des cours, des prélats, des religieux et des prêtres... [3] ». Il suffit de lire les *Chroniques Franciscaines* pour voir quel rang distingué occupe Maillard dans les annales de l'Ordre[4] et, à défaut d'autre témoignage, les dignités éminentes dont il fut revêtu sont là pour montrer la haute estime que l'on avait pour ses talents et ses vertus. Le pape Innocent VIII lui donne une marque toute particulière de sa confiance en le chargeant auprès de Charles VIII d'une mission délicate dont nous parlerons, et il ne craint pas, dans une lettre des plus élogieuses qu'il lui adresse, de consacrer en quelque sorte la réputation universelle du saint religieux : « Nous avons appris, lui dit-il, par des hommes dignes de foi, quelles étaient votre science, votre pureté, votre zèle pour la religion et la régularité exemplaire de votre vie, qui vous donnent un grand crédit auprès de notre

1. Nicéron, *Mémoires*, t. XXIII, p. 48. — Henri de Sponde, *Annalium Baronii continuatio*, n° XI, p. 726, col. 1.

2. Wading, *Scriptores ord. Min.*, an. 1488.

3. *Sermones de adventu*, Lugduni, 1488, préface.

4. Renatus Choppinus, *Monasticon*, lib. I, titul. I, § 16, nomme Oliv. Maillard parmi les plus grands de son Ordre, à côté de S. Bonaventure, Alexandre de Hallès, Nicolas Lyranus, S. Bernardin de Sienne. — Dans ces chroniques Menot est à peine mentionné. Et pourtant c'est avec lui que Maillard partage au quinzième siècle le sceptre de l'éloquence.

très cher fils en Notre-Seigneur, Charles, roi de France, ainsi que des conseillers du Parlement[1] ».

Enfin Dieu lui-même, nous disent des contemporains, vient mettre le sceau à sa renommée, en assurant à sa parole une grande efficacité sur les âmes et en faisant éclater aux yeux de tous sa sainteté par des miracles, soit de son vivant, soit après sa mort.

Les témoignages du temps ne manquent pas pour affirmer l'efficacité merveilleuse de ses prédications. Il ne laissait pas seulement après lui un grand renom de sainteté et d'éloquence, mais, ce qui est mieux et lui fait plus d'honneur, il laissait des fruits durables de conversion.

Hélas ! le grand fruit qu'il a faict
Et parfaict
L'espace de quarante-deux ans,

soupire l'épitaphe connue. « Il jetait la semence et, après lui, elle se changeait en fruits considérables[2] ». « Non content d'étonner les contrées où il passait, par son austérité et sa tempérance, il a pu rapporter à son maître qui l'avait envoyé des fruits innombrables[3] ». Toulouse a eu le privilège de recueillir et de goûter quelques-uns de ces fruits. Encore ici ils furent « innombrables » s'il faut en croire N. Bertrand « Tels furent, en effet, l'éclat de ses vertus, la profondeur de sa doctrine et la vivacité satirique et mordante de son éloquence, qu'à sa voix les femmes renonçaient à leurs mondanités et à leurs parures indécentes, les militaires à leurs désordres et les

1. Wading, *op. cit.*, an 1488.
2. *Sermones de adv.*, 1498, préface.

Sic proprio totus conspersus dogmate mundus
Pristinos mores deserit, et vitia.
Jam non dira suae sectatur crimina vitae.
Fit penitus justus qui fuit ante malus.
(*Epigrammatarium carmen ex Martyrologio franciscano.*)

3. *Sermones de Sanctis*, 1509, préface.

libertins à leurs voluptés, les étudiants entraient en religion (je l'ai vu) et la médisance ne pouvait pas tenir devant la puissance de sa logique et la vigueur de son argumentation[1] ».

De quoi d'ailleurs n'était pas capable un homme qui prophétisait et faisait des miracles? Or, d'après N. Bertrand, O. Maillard « prophétisa et vaticina plusieurs choses[2] ». Menot attribuait à son confrère le don des miracles[3]. Wading[4], Franciscus Gonzaga[5], Arthur du Monstier[6], Jean de Saint-Antoine[7], n'hésitent pas à lui reconnaître le don de prophétie, comme le signe éclatant de sa sainteté. Ces miracles qui éclatent de son vivant autour de sa personne continuent de s'accomplir sur sa tombe. Nicolas Bertrand a une telle confiance dans la réalité de ces miracles qu'il ne craint pas de renvoyer le lecteur sur le théâtre où ils s'opèrent pour aller y voir. « Ils sont nombreux et éclatants. On les a vus et on les voit encore tous les jours[8] ». Or ceci s'écrivait treize ans après sa mort, et le même biographe croyait si peu à la possibilité d'un doute en cette matière qu'il déclarait naïvement n'avoir pas à insister : « Après sa mort se sont faits de beaux miracles, et pour ce que ces faits et gestes sont évidents d'eulx-mêmes, je m'en tais pour cette heure[9] ». Les chroniques franciscaines ne manquent pas de se faire l'écho de cette assertion glorieuse (*gloriosissime asseritur*)[10].

1. N. Bertrand, *op. cit.*
2. N. Bertrand, *Traduction française*, édition 1517.
3. Menot, *Sermones quadragesi*, f. 96, col. 1 : « Vous avez vu le frère O. Maillard, célèbre par ses miracles »
4. Wading, *op. cit.*, an. 1481.
5. *Op. cit.*, I^a *pars*, p. 725.
6. *Op. cit.*
7. *Op. cit.*
8. N. Bertrand, *op. cit.*
9. N. Bertrand, *Traduction française.*
10. Wading, an. 1502. — Gonzaga, p. 725. — Arth. du Monstier, Willot.

L'éditeur de ses sermons sur les saints, François Regnault, dans son édition de 1509, nous affirme que ces prodiges durent encore et que « Maillard continue de faire éclater sa sainteté par des miracles quotidiens que le Seigneur daigne accorder aux prières de son serviteur ».

C'est sans doute à cette grande réputation de sainteté, consacrée par des miracles, que Maillard a dû son titre de bienheureux qui lui est décerné par Franciscus Gonzaga [1] et le Martyrologe franciscain. On peut regretter que ce titre ne lui ait pas été reconnu par l'Eglise et que sur le front de Maillard il ait manqué « l'auréole de sa fête au calendrier [2] » comme la suprême consécration de sa gloire. On peut croire ou ne pas croire aux prétendus miracles et prophéties attribués à notre prêcheur, mais ce qu'il est impossible de nier c'est que l'impression de sa sainteté a été assez profonde pour les accréditer parmi ses confrères et parmi le peuple. S'il n'a pas accompli de miracle, il a été jugé digne d'en faire.

CHAPITRE II.

LE NÉGOCIATEUR.

I. Affaire de la Pragmatique Sanction. — II. Affaire du Roussillon et de la Cerdagne. — III. Divorce de Louis XII. — IV. Influence du moine au moyen âge.

I.

Mais la prédication pour Maillard n'était qu'une des formes de son activité exubérante. L'action directe sur

1. Franciscus Gonzaga, *op. cit.*, *De beatis ordinis*, p. 98.
2. Ch. Labitte, *Revue de Paris*, 1840, p. 264.

les âmes par la parole ou les écrits ne lui suffisait pas. Il lui fallait encore, en un temps où l'intervention du clergé dans la politique était chose permise, défendre contre les pouvoirs publics ce qu'il croyait être la liberté de l'Eglise et les droits imprescriptibles de la morale et de la vérité. Car il importe de remarquer ici que jamais on ne vit Maillard s'approcher de la cour et des grands pour les flatter et briguer leurs faveurs; il fut toujours mauvais courtisan, et si quelquefois il eut l'oreille des princes, il en profita pour leur faire entendre de sévères leçons ou défendre des droits opprimés. Il remplit constamment le rôle le plus généreux et le plus périlleux, celui d'opposant.

Cette opposition courageuse faillit même lui coûter la vie. Tout le monde sait que Louis XI, fatigué un jour des audaces du moine, lui envoya un de ses valets pour le menacer de le faire coudre dans un sac et de le jeter à la rivière s'il se permettait encore de pareilles indiscrétions. On connaît aussi la mordante mais courageuse réponse de Maillard : « Va dire à ton maître que j'arriverai plus tôt au ciel par eau que lui avec ses chevaux de poste[1] ». La réplique ne déplut peut-être pas trop au despote, et l'impunité après la menace ne fit qu'encourager et accroître la hardiesse du prédicateur. Le public surtout en fut ravi. L'esprit en France a toujours mis les rieurs de son côté; mais quand l'esprit fronde un pouvoir redouté et détesté, qu'il est en même temps un acte d'indépendance et de courage, on l'applaudit et on l'acclame[2].

1. On venait d'établir les postes.

2. Cette riposte fit une si vive impression qu'elle fut traduite en un quatrain qui a pris place dans le *Navis Stultifera* de Sébastien Brant, titre CI, édition de Paris 1505, donnée et augmentée par Josse Badius, cité par Peignot. Notice, p. 7, *Histoire de la Passion de Jésus-Christ* :

Quidam notus homo, cum propter libera verba
Submergendum undis censeret, rex metuendus,
Sic ait hoc regi : per aquas maturius altos
Advehar ad cœlos, per equos ac ipse volantes.

C'est tout ce que nous savons des rapports de Maillard avec Louis XI. Ils n'étaient pas, comme on le voit, de la dernière aménité.

C'est sous le règne suivant que commence avec son crédit auprès de Charles VIII son rôle de négociateur : « Innocent VIII, nous dit l'historien des Frères mineurs[1], considérant l'influence considérable dont jouissait Maillard auprès du roi de France et du Parlement qui venaient de porter une grave atteinte aux droits du Saint-Siège par la publication de la Pragmatique, résolut d'utiliser son influence pour faire révoquer cet acte public ». Il lui écrivit deux lettres qu'Arthur du Monstier a extraites des archives du couvent des Récollets, faubourg Saint-Michel de Toulouse. Nous avons déjà cité le commencement de la première lettre, qui montre dans quelle haute estime le Saint-Siège tenait l'humble religieux. Le pape continue : « Vous espérez, nous assure-t-on, par votre grand crédit et l'assistance de la grâce, obtenir du Roi et du Parlement que la Pragmatique Sanction, dont l'influence est si préjudiciable aux intérêts et à l'honneur du Saint-Siège, soit révoquée et les droits du Saint-Siège rétablis en entier[2] ». Cette lettre porte la date de l'année 1488. Une année se passe : les soins de cette affaire n'étant pas capables d'absorber Maillard au point de lui faire négliger les devoirs de sa charge, ses prédications, ses directions, ou l'administration des couvents qui lui étaient soumis, il part pour l'Allemagne sans que l'entreprise soit menée à bout. C'est là qu'une seconde lettre

1. Wading, op. cit. an 1488.

2. Cette Pragmatique avait été donnée le 7 juillet 1438. Louis XI la révoqua le 27 novembre 1461 ; « mais le Parlement s'est toujours opposé à l'enregistrement de cette révocation. L'ordonnance du roi a été sans effet (comme c'était bien son intention secrète). Voilà pourquoi Innocent VIII sollicitait vivement le renouvellement de cette révocation auprès de Charles VIII et du Parlement ». G. Peignot, notice sur Olivier Maillard, *Passion de Notre-Seigneur*, p. 8.

du pape vient le trouver pour réclamer encore son intervention. — Cette lettre est datée de l'année 1489. « Par vos lettres et par celles de nos orateurs, chargés de nous représenter auprès du Roi Charles, nous avons appris que vous vous êtes employé avec un grand dévouement dans l'affaire de la Pragmatique et que vous avez fort pris à cœur la défense de notre cause. Nous en avons ressenti une grande joie. Vous avez agi en bon catholique et en vrai religieux. Et comme nous entendons dire que vous avez quitté la France pour aller en Allemagne et que votre présence est encore nécessaire pour terminer l'affaire, nous vous exhortons à revenir à la cour du Roi. » A ce rappel si pressant, Maillard obéit. Il revint à Paris où ses négociations eurent le malheur d'échouer et la Pragmatique Sanction continua de régir l'Eglise gallicane.

II.

Quatre années plus tard, Maillard devait montrer un courage encore plus grand dans le rôle périlleux qu'il avait à remplir dans l'affaire de la Cerdagne et du Roussillon. Ces deux provinces avaient été engagées à la France par le roi d'Aragon pour garantir une somme de 300,000 écus que celui-ci avait promis de payer à Louis XI, en échange d'un secours de sept cents lances qu'il en avait reçu. Nous ne discuterons pas les raisons politiques que les deux rois pouvaient faire valoir l'un pour garder ces provinces, l'autre pour les réclamer. Nous n'entrerons pas dans le détail de leurs expédients, de leurs roueries et de leurs chicanes, inspirés par une mauvaise foi qui est égale de part et d'autre[1]. Nous nous demanderons uniquement quelles pouvaient être les rai-

1. Voir : Henry, *Histoire du Roussillon*, tome II. Preuves, note 5, pp. 565-578. — Arnould du Ferron, *De rebus gestis Gallorum libri*

sons de conscience que deux hommes aussi graves que François de Paule[1] et Maillard pouvaient invoquer, l'un auprès de Louis XI et l'autre auprès de Charles VIII, malgré toutes les raisons politiques et malgré l'intérêt de la France, pour exiger cette restitution.

Les deux apôtres se trouvaient en présence d'un cas de conscience. L'acquisition du Roussillon et de la Cerdagne, faite par Louis XI, était tout simplement un cas d'usure, palliée sous ombre de gage et d'hypothèque. « Il y a une manière de faire l'usure : Par l'hypothèque, en donnant un gage, quand celui qui reçoit ce gage ou cette hypothèque en perçoit les fruits. Un villageois doit payer les tailles à un receveur et lui dit : « Je vous dois 10 francs « et je n'ai qu'une paire de vaches pour nourrir mes « enfants. Cependant je possède encore un pré que je « vous laisserai en jouissance jusqu'à l'époque du paie- « ment. » Et c'est ainsi que l'usurier jouit du pré pendant deux ans, à la fin desquels le villageois lui donne les 10 francs promis[2] ». Qui parle ainsi ? C'est Maillard lui-même, devant son auditoire de Saint-Jean-en-Grève, devant tous ces usuriers que le peuple, d'après Juvénal des Ursins, assimilait aux Juifs dont il réclamait l'expulsion[3].

Changez les conditions et les données du problème, ajoutez des noms propres ; que ce pauvre villageois s'appelle Ferdinand, roi d'Aragon, ayant une guerre sur les bras, obligé pour la soutenir de demander à son voisin un secours qu'il ne peut payer ; que ce receveur madré s'appelle Louis XI, roi de France, habile à exploiter une situation besoigneuse pour faire main basse sur un ter-

quatuor, fol. 6. — Henri de Sponde, *Baronii continuatio*, pp. 725-726. — Franc Belcarius, *Rerum gallicarum commentarii*. Lib. IV, p. 112.

1. François de Paule avait obtenu de Louis XI, à son lit de mort, la promesse formelle de restituer ces deux provinces.

2. *Sermones quadrag.*, f. 80, col. 2.

3. Juvénal des Ursins, *Histoire de Charles VI*, an. 1380.

ritoire longtemps convoité, dont les revenus dépasseront de beaucoup la somme prêtée : vous aurez au fond le même cas d'usure, avec cette circonstance aggravante que Louis XI, en possédant d'abord la province à titre d'usufruitier, prévoit qu'il ne pourra être payé [1], et a l'intention de se l'approprier, dans la suite, à titre définitif et de l'annexer à la France. Comme Maillard n'est pas homme à reconnaître deux morales, l'une à l'usage des princes et l'autre à l'usage des particuliers, qu'il n'a pour tous qu'un poids et une mesure comme il n'a « qu'une langue [2] », ce qui est usure dans un cas l'est aussi dans l'autre, avec cette différence que l'usure du prince est plus coupable parce qu'elle se commet sur un plus grand théâtre et a des conséquences plus graves que celle de l'homme privé.

« De quel droit infestes-tu les mers et pilles-tu les vaisseaux ? » demandait un jour Alexandre le Grand à un pirate qu'il venait d'arrêter. Celui-ci, se redressant fièrement, répondit : « Et toi, de quel droit pilles-tu les royaumes ? Parce que nous dévalisons quelques voyageurs, on nous appelle des voleurs, et vous qui ravagez les provinces et semez partout le carnage et la mort, on vous décore du titre glorieux de conquérant ». Maillard eût applaudi à cette fière et courageuse réponse du barbare, qui refuse de reconnaître à l'usage des princes une morale différente de celle qui gouverne les autres hommes [3].

Si le prédicateur avait eu la main assez rude pour faire plier le despotique Louis XI sous l'inflexible morale chré-

1. « L'insolvabilité de Ferdinand était connue ». Dareste, *Histoire de France*, t. III, *ann.* 1462, p. 207.

2. *Sermones adv.*, f. 110, col. 4; *Quadrag.*, f. 43, col. 3.

3. Nous verrons plus loin, en parcourant les diverses professions et les divers états, ce que Maillard fait de cette prétendue « morale professionnelle » qui n'est au fond que la morale de l'intérêt ou de l'utile, opposée à la morale du devoir ou de l'honnête.

tienne, jusqu'au point de s'attirer les vertes réprimandes de l'orgueil royal humilié, comment le confesseur de Charles VIII, maître de sa jeune conscience, ne lui eût-il pas inculqué la pratique des mêmes devoirs? Comment ne lui eût-il pas fait entendre que si son prédécesseur avait mis la main sur les deux comtés, c'était par une sorte d'usure; que s'il les avait conservés malgré toutes les réclamations, c'était à force de mauvaise foi et de fourberie; que la mauvaise foi déployée par son adversaire pouvait peut-être excuser Louis XI aux yeux des hommes, mais ne saurait l'excuser aux yeux de la conscience; que d'ailleurs il était le premier trompeur et répondait, dans une certaine mesure, de toutes les perfidies qu'il avait amené le roi d'Aragon à commettre pour rentrer dans son bien. « En gardant ces provinces, aussi déloyalement acquises, Charles pourrait se tromper lui-même, mais il ne réussirait pas à tromper Dieu, le Maître et le gouverneur de toutes choses. L'esprit était séduit, il est vrai, par une apparence d'utilité, mais dès qu'apparaissait clairement le vice de la chose jugée d'abord utile, il fallait aussitôt embrasser l'honnête et jeter loin de soi l'utile. La conscience est un trésor que nous tenons de Dieu et qui ne peut pas nous être enlevé. C'est là l'incorruptible et unique témoin de nos bons desseins pendant notre vie et après notre mort[1] ». D'ailleurs, « si cet acte de réparation ne s'accomplissait, Charles pouvait être assuré que les mânes de son père Louis seraient cruellement tourmentés en Purgatoire, et que les mêmes tourments lui étaient réservés à lui-même. Et même au moment de mourir le vieux roi n'avait-il pas donné à ce sujet des ordres exprès[2] » dont l'exécution était un devoir de conscience? Ces remontrances si élevées et si fermes étaient la condamnation et l'exécution sommaire

1. Arnould du Ferron, f. 6 r°.
2. Henri de Sponde, *op. cit.*, p. 726, col. 1.

de toute la politique de Louis XI. Un obscur mendiant, n'ayant pour lui que l'indépendance de la vérité et l'autorité de la conscience osait, au nom de la vérité et de la conscience, flétrir cette politique de la ruse et de l'intérêt qui avait commencé à s'asseoir sur le trône de France et indiquer au jeune monarque un nouveau programme de gouvernement qui n'aurait d'autre base que la bonne foi et la plus sévère probité. Ce programme ne faisait-il pas honneur à celui qui le recevait comme à celui qui avait le courage de le dicter?

Si à ces raisons on ajoute l'habileté et l'insistance qui les firent valoir, on s'explique le succès qu'elles eurent sur l'âme du jeune prince. Maillard, en effet, « s'adjoignit Jean Mauléon son confrère » « confesseur d'Anne, sœur du roi[1] », assuré d'arriver ainsi plus facilement à vaincre les résistances non seulement de Charles VIII mais encore du Parlement qui étaient l'un et l'autre entre les mains de la reine. Anne conquise à cette idée « la fit partager à Louis d'Amboise, archevêque d'Albi[2] », et forte de cette adhésion, possédant déjà celle du roi, elle ne tarda pas à « entraîner les conseillers du roi, soit en leur faisant partager ses propres scrupules, soit en leur imposant d'autorité son sentiment[3] ». Tout ce travail avait duré huit mois, car le traité qui avait été signé le 18 janvier 1493 ne fut mis à exécution que le 13 septembre de la même année[4]. Ferdinand et Isabelle firent donc leur entrée à Perpignan après trente et un ans de dépossession.

Certains historiens, comme Arnould du Ferron, Belcarius, Velly, Noël Alexandre, Henri de Sponde, de Thou, prétendent qu'Olivier Maillard aurait été gagné par les

1. Belcarius, *op. cit.*, p. 111.
2. Du Ferron, f° 6, r°.
3. Belcarius, *op. cit.*, p. 111.
4. Henry, *op. cit.*, p. 194.

présents ou l'or de Ferdinand. De Thou[1] va même jusqu'à le qualifier « de traître et de scélérat ». Du Bellay[2] voit en lui « un homme apparent de grande sanctimonie, mais de grande hypocrisie au fond ». L'auteur du *Vergier d'honneur* voudrait avoir « une pièce d'or, n'en eût-il qu'une » « pour chacer » ce « gros Papelart » « ce divers hasart[3] ».

Il nous paraît impossible d'accepter de pareilles accusations et « de condamner la mémoire d'un homme sur des témoignages dont l'expression même semble déceler la prévention[4] ». Tout ce que nous connaissons de Maillard, sa vie, son caractère, la confiance et le crédit dont il jouissait, sa réputation universelle de probité, d'inflexible droiture et de sainteté, les dignités éminentes dont son Ordre l'a revêtu, tout cela nous suffirait pour lui rendre justice, et nous n'aurions besoin ni de la protestation de Picquetus[5] qui affirme que « c'est une calomnie », ni du témoignage de Wading[6] qui ne s'explique pas « qu'on eût tant de fois élu pour les premières charges un homme qui se serait oublié jusqu'à amasser sordidement des richesses condamnées par le genre de vie et la règle de son Ordre », ni enfin du jugement plus sage de certains biographes modernes, du marquis du Roure en particulier, qui déclare que si Maillard est qualifié de « traître et de cupide, autant vaudrait-il le dire de Pierre l'Ermite ou de saint Bernard[7] ». Le rôle de Maillard dans cette affaire n'a rien d'équivoque. Il s'accorde très bien avec cette austérité de mœurs, cette élévation de principes et ce zèle apostolique qui font l'unité de sa

1. De Thou, *Histoire*, livre I, an. 1540.
2. Cité par Levot, *op. cit.*
3. *Ibid.*
4. Ch. Labitte, *Revue de Paris*, 1840, p. 264.
5. « *Perperam autumnant* », *Catalogus virorum illustrium*, cité par Arthur du Monstier, *oper. cit.*
6. *Op. cit.*, an. 1492.
7. Cité par Arthur de la Border, *oper. cit.*, p. xv.

vie. Pour lui, les droits de la conscience et de la probité priment toute autre considération d'intérêt personnel et même patriotique. On est traître quand on sacrifie sa patrie à un intérêt d'un ordre inférieur, comme à un sentiment de vengeance ou d'ambition personnelle, car il y a là un renversement de l'ordre établi. Mais quand on fait fléchir l'idée de patrie devant l'idée plus haute de morale, de religion et de conscience, on n'est jamais « ni un traître ni un scélérat » ; on est même un homme d'un grand caractère et d'un fier courage, car il en coûte cher de se charger de semblables négociations et de soutenir un pareil personnage. Les répugnances du roi et de la reine, les révoltes indignées du Parlement que semblait justifier la raison d'État, les colères de la nation qui ne manqueraient pas d'éclater contre l'instigateur d'un tel démembrement, le blâme sévère des patriotes qui mettaient la patrie au-dessus de tout, l'apparence d'une odieuse trahison que Maillard se donnait à lui-même : il fallait braver, mépriser tout cela, pour l'austère satisfaction de remplir un devoir de conscience et de justice. Qu'importent la popularité, le crédit ou la faveur à qui n'a d'autre passion que la vérité ? Cette passion pour la justice et la vérité allait être mise bientôt à une épreuve non moins cruelle.

III.

Louis XII succédait à Charles VIII sur le trône de France. Cédant aux instances de Louis XI, il avait déjà épousé Jeanne de Valois, sœur de Charles ; mais craignant de voir le duché de Bretagne lui échapper par le mariage d'Anne, veuve du roi, peut-être aussi se sentant quelque goût pour sa personne, Louis XII conçut le projet de l'épouser après avoir fait casser son pre-

mier mariage. Le pape Alexandre VI nomma un conseil pour procéder à une enquête et examiner s'il y avait lieu de prononcer la nullité. Nous ne suivrons pas les phases de la procédure et nous ne dirons rien des intérêts et des passions qui purent en faire dévier le cours [1]. Le mariage fut cassé et Jeanne, abandonnée de tous ses courtisans, se retira à Bourges où elle fonda l'ordre des Annonciades et mourut en odeur de sainteté.

Cette sentence déplut fort au peuple. Jeanne était aimée de tous pour sa simplicité et sa bonté, et sa déchéance imméritée émut en sa faveur la compassion universelle. Une fille, sœur et épouse de Roi descend tout à coup de son trône de reine qu'elle occupe déjà depuis vingt-cinq ans, sur la sellette d'accusée où elle se voit soumise à un interrogatoire des plus humiliants devant des juges qui étaient autrefois ses sujets; où elle est condamnée à s'entendre dire et répéter de la bouche même d'un prince qu'elle a toujours aimé, qu'il ne l'a épousée que par force et qu'il n'a jamais eu pour elle la moindre affection; où enfin elle est réduite à dévorer dans le silence de la honte les détails les plus rebutants qui puissent être infligés à une femme : trop heureuse de pouvoir se soustraire à la dernière des humiliations par un acte de suprême résignation à tout ce que désirera le roi et à tout ce que voudront décider ses juges. N'y avait-il pas là de quoi exciter en faveur de Jeanne l'intérêt et la pitié, même des indifférents ?

Aussi ne se gêna-t-on guère dans le public pour flétrir la conduite des juges et les noms de Caïphe, d'Anne, d'Hérode et de Pilate [2] ne leur furent pas épargnés. Un indice très significatif qu'il ne faut jamais négliger, parce qu'il prouve la part considérable d'intérêt que le peuple prend à certains événements, c'est que le

1. Voir Berthier, *Histoire de l'église gallicane*, t. XVII, l. L, p. 277-307.

2. D'Attichy, *op. cit.*

merveilleux lui-même s'est mis de la partie. L'imagination populaire, émue et surexcitée, vit le signe de la réprobation céleste dans quelques phénomènes extraordinaires qui coïncidèrent avec la lecture publique de la sentence. En effet, vers la onzième heure du jour, heure désignée pour la lecture de la sentence, un nuage immense et très épais s'abattit sur la capitale et fit en plein midi une nuit si profonde qu'on fut obligé d'allumer des torches pour lire la sentence [1].

Mais des hommes plus compétents, laissant au peuple le soin de décider la question de sentiment, se chargèrent de trancher la question juridique et de juger « ces juges. » Les théologiens de Paris protestèrent énergiquement au nom de tous les principes et de toutes règles. Ils poussèrent même la hardiesse jusqu'à élever en présence de cette licence papale et royale, le fameux *non licet* que le précurseur opposait aux incestueuses amours d'Hérode. « Il n'est pas permis, disent-ils, de répudier son épouse, tant qu'elle n'est pas convaincue d'adultère (*non licet.*) Il n'est pas permis , du vivant de sa première femme d'en épouser une seconde (*non licet.*) Il n'est pas permis de s'unir à l'épouse de son frère (*non licet.*) L'un des plus acharnés à flétrir cette iniquité, fut le docteur J. Standoc, sieur de la Villette, Belge d'origine. Fatigué de ses incessantes protestations, le roi le chassa du royaume. Celui-ci se retira à Malines, sa terre natale, où il fonda une école de pauvres. Il alla ensuite à Louvain où il fit de même. Il réforma plusieurs monastères d'hommes et de femmes, prêcha à Louvain, à Bruxelles et dans d'autres villes avec un grand succès. Il avait été vivement soutenu dans sa campagne contre le roi par son disciple Thomas Warnet, Picard de naissance, qui, sur le point d'être arrêté par ordre royal prit la fuite et vint fonder une

1. D'Attichy, *op. cit.*

école à Valenciennes. Tous deux, après un long exil, furent rappelés à Paris[1]». «Outre ces deux personnages savants et pieux, nous dit encore d'Attichy, il y eut plusieurs théologiens de la Faculté de Paris, plusieurs religieux et prédicateurs qui en dirent pleinement leur avis et ce publiquement en chaire, entre lesquels le plus signalé fut le Père Olivier Maillard, religieux de l'Ordre de Saint-François, homme de grande piété, savoir et érudition et qui estoit, pour lors, en une merveilleuse règne et estime dans la Cour, lequel prescha hautement que la princesse Jeanne estoit la vraye et légitime reyne de France, son zèle l'emportant si avant qu'il ne craignit point d'encourir la hayne et la mauvaise grâce du roi[2]».

On croit que cette audace le fit jeter en exil[3]. Il suivit dans leur disgrâce ses illustres devanciers et, s'il ne se mit pas comme eux à fonder des écoles et à parler aux petits enfants, il continua de prêcher aux grands avec la même liberté et le même courage. Plus libre même, à mesure qu'on s'efforçait de l'enchaîner davantage, sa parole se faisait entendre deux ans après dans la fameuse apostrophe de Bruges, à l'archiduc d'Autriche, comte de Flandre, duc de Brabant, fils de l'empereur d'Allemagne et à toute sa cour. Ce fut là le dernier effort de son éloquence, toujours fidèle à sa mission d'instruire les juges de la terre, toujours égale à elle-même, et à entendre ces derniers cris d'indépendance apostolique jetés à la face des grands, qui croirait que « ce sont là les restes d'une voix qui tombe et d'une ardeur qui s'éteint » ?

On le voit, le rôle de Maillard dans cette affaire n'a rien que de très orthodoxe tout ensemble et de très hardi. Au nom des principes et de la doctrine catholiques, il proteste contre l'annulation, contre les juges, contre le

1. Maffaeus, *Chronicorum*, année 1498.
2. D'Attichy, *op. cit.*
3. Arthur de la Border, *op. cit.*, p. III.

roi et même contre le Pape qui a fait instruire l'affaire et accordé la dispense pour le second mariage. Il ne craint pas de s'attirer la disgrâce de Louis XII, et l'anathème d'un pape tel qu'Alexandre VI lui est aussi indifférent qu'il l'était en ce même moment à l'intrépide adversaire des abus de la cour romaine, à Jérôme Savonarole. Son rôle est en même temps très généreux et très chevaleresque. Au moment où tous ses courtisans, la veille encore les plus empressés, abandonnent lâchement cette malheureuse reine, qui ne peut plus leur promettre que disgrâces et que malheurs, pour se tourner du côté du soleil levant d'où leur viennent les prospérités et la gloire, Olivier Maillard, qui n'a rien à attendre du pouvoir et ne connaît que sa conscience, prend hautement la défense de la faiblesse opprimée contre la force et les lâches adorateurs de la force. Il est avec le peuple du parti de la reine, affligée et humiliée, qu'il poursuit de ses opiniâtres hommages jusque dans l'humble retraite qu'elle s'est choisie. Pour faire taire ce discoureur impudent, qui trouble le sommeil de Sa Majesté, il faut qu'on le bâillonne et qu'on le jette hors de la frontière où sa conscience crie toujours.

On ne saurait donc le représenter comme un vulgaire intrigant qui sans aucun mandat, par ambition et par cupidité, ou dans l'espoir de quelque faveur, s'approche du trône et se mêle aux affaires publiques. S'il approche le pouvoir, ce n'est jamais pour le flatter et le courtiser, c'est toujours pour lui faire entendre ce qu'il croit être la vérité. Or, il se trouve que cette vérité est toujours désagréable au pouvoir et périlleuse pour lui-même. Pour lui la vérité est que la Pragmatique Sanction, en étendant plus qu'il ne faut l'autorité royale, est une atteinte portée aux droits et aux libertés de l'Église : il se fera l'avocat de la cause opprimée, sans songer qu'en cherchant à restreindre l'autorité du roi, il s'expose à encourir sa disgrâce. Pour lui la vérité est que la Cer-

dagne et le Roussillon ont été injustement acquis : il n'aura de repos qu'il n'ait obtenu du roi la restitution de ces deux provinces, au risque de faire douter de son patriotisme et d'engager dans la partie ce qu'il a de plus cher au monde après son titre de chrétien, son titre de citoyen français. Pour lui enfin, la vérité est que le premier mariage de Louis XII avec Jeanne de Valois ne pouvait être dissous, même par l'ordre du pape : il le proclamera sur les toits en toute occasion, sans réfléchir qu'il s'attaque à tout ce qu'il y a de plus puissant au monde, à la couronne et à la tiare unies en ce moment pour un dessein qui doit combler l'ambition d'un pontife et l'amour d'un roi. Peut-on imaginer des situations où la conscience d'un homme ait eu à lutter avec des obstacles plus puissants et où elle ait eu à faire monter plus haut sa protestation, en bravant de plus grands périls et en montrant un plus ferme courage? La passion de la vérité peut-elle être poussée plus loin et mise à de plus terribles épreuves?

IV.

Par ces quelques faits il nous est permis de surprendre sur le vif le rôle du moine dans la société du moyen âge. Il y avait longtemps que le haut clergé, représenté par les prélats et les évêques, se désintéressait du ministère des âmes et s'oubliait dans les intrigues et les plaisirs de la cour. En abandonnant au clergé inférieur le soin de la prédication il lui laissait en réalité, surtout à une époque où la prédication était à peu près l'unique organe de la publicité, la meilleure part d'influence et d'action sur l'esprit public. Celui-ci le comprit bientôt, et en acceptant ce ministère comme un devoir, il ne tarda pas à s'en faire une arme puissante et un moyen d'action. Dès lors on s'explique la large place que le moine conquiert dans la

Société et l'influence qu'il a dû exercer sur la marche des affaires publiques. Le moine, en effet, issu du peuple, resté peuple par son langage rude et haut en couleur, ses manières rustiques, ses habitudes de pauvreté et de tempérance, et par la bure grossière de son vêtement, devait conquérir du premier coup les sympathies du peuple; de plus, il était une protestation vivante contre le luxe insolent des riches qu'il savait si bien flageller du haut de la chaire; sa pauvreté volontaire, son dédain pour l'hypocrite décorum du monde, l'indépendance d'une vie errante, lui donnaient le droit de dire aux princes et aux rois, desquels il n'avait rien à attendre, toute la vérité et rien que la vérité. Si on ajoute à cela le prestige de la religion dans ce qu'elle a de plus élevé et de plus pur, dans la perfection de ses conseils évangéliques; si on ajoute aussi l'autorité du ministère apostolique que venait rehausser parfois l'autorité personnelle du talent, des exemples et de la sainteté du prêcheur, on achèvera d'expliquer l'ascendant extraordinaire que dut prendre le moine sur ces populations frondeuses, et malgré tout, restées encore croyantes.

Aussi « ce paysan de la foi [1] » se sentant entouré des sympathies de la foule, se crut-il voué par état à la défense des petits et au patronage des faibles. On le voit dès le principe prendre au sérieux ce rôle de défenseur et c'est même là, comme on l'a remarqué souvent, un des traits caractéristiques de la physionomie du moine.

Cet amour, un peu rude parfois dans ses formes, mais toujours sincère, toujours profond que le moine témoigne au peuple, le peuple le lui rend bien; et on est saisi d'étonnement quand on lit dans les chroniques du temps certains exemples qui montrent la popularité de ces tribuns, et la position souveraine qu'ils avaient su conquérir

1. Expression d'Ant. Méray. *La vie au temps des libres prêcheurs*, t. I, p. 160.

au milieu de la foule. Monstrelet nous raconte qu'en 1428 le frère Thomas Connecte, un Breton pur sang comme Maillard, à force de guerroyer contre le luxe des hennins, avait acquis « grand amour par le peuple et était moult honoré ». Ce n'était pas seulement le peuple qui l'acclamait sur son passage, mais encore « par tous les lieux où il allait tant des bonnes villes comme ailleurs, les nobles, clergé, bourgeois lui faisaient honneur et révérence comme on eût pu faire à un des apôtres de Notre-Seigneur Jésus Christ. Les plus notables, les chevaliers, ambitionnaient l'honneur de tenir la bride de son mulet jusqu'à son hôtel qui estoit la maison du plus riche bourgeois de la ville[1] ».

En 1478, Antoine Fradin se signala par de telles indiscrétions contre « la justice du gouvernement du roi, princes et seigneurs que le roi envoya Olivier le Dain, son barbier, pour lui faire défendre de prêcher. » Ce fut alors le signal d'un soulèvement général parmi le peuple qui se pressa autour de son défenseur pour le défendre à son tour et lui prêter la force de son bras. « On le fit veiller nuit et jour dans le couvent des Cordeliers. Et si disait-on que plusieurs femmes y allaient curieusement nuit et jour et qui garnissaient en leur patois, de pierres, cendres, couteaux, muces, et autres ferrements et bâtons pour frapper ceux qui lui voudraient nuire et lui disaient qu'il n'eût point de paour et qu'ils mourraient avant qu'esclandre leur adveinst ». Le roi eut beau intervenir pour faire taire ces manifestations, il ne fit que les exciter davantage. Elles se tournèrent contre lui jusqu'à ce que « le lundi, premier juin dudit an par le premier président du Parlement fut dit au dit F. Fradin, qu'il estoit à toujours banni du royaume et qu'il vidât le royaume ». Et de plus en plus échauffé « le populaire criant et sou-

1. Monstrelet. Chroniques, année 1428. *Société de l'histoire de France*, t. IV, p. 302.

pirant moult fort son département était mal contents. Et y en eut plusieurs, tant hommes que femmes, qui le suivirent hors de la ville jusque bien loing et après s'en retournèrent[1] ».

Avec de tels personnages ainsi maîtres de la multitude et capables de l'ameuter contre le pouvoir, on comprend que le pouvoir ait eu à compter. Cette popularité immense dont ils jouissaient, ce droit qu'ils s'arrogeaient de critiquer les actes du gouvernement et cette opposition ouverte dans laquelle ils se jetaient parfois, les signalaient à l'attention de l'autorité royale comme les plus redoutables représentants de l'opinion publique desquels il importait de ne pas se faire des ennemis, quand on ne pouvait pas s'en faire des auxiliaires[2]. A une époque où ni la tribune ni la presse n'existaient, la voix du moine n'était-elle pas la voix du peuple? Aussi voyons-nous les princes chercher à les attirer à la cour et à apprivoiser par des caresses et des marques de confiance ces dangereux cerbères qui font trop bien la garde. Louis XI veut se concilier l'ordre de saint François, le plus populaire à cette époque, par la construction d'un couvent de Cordeliers à Toulouse et la lettre qu'il adresse au Pape à cette occasion afin d'en obtenir l'autorisation est remplie d'éloges pour les disciples de saint François[3]. Un moment, le despote paraît se rembrunir devant les audaces compromettantes de Maillard; mais il est vite

1. Jean de Troyes, Chroniques scandaleuses, p. 144, année 1478.

2. En même temps qu'ils disposaient des auditoires des églises, quelques-uns occupaient des chaires dans l'Université de Paris, et avaient sous leur main toute une population de vingt-cinq mille étudiants qui n'était pas la moins remuante ni la plus facile à contenir. L'Université a fait plus d'une fois échec à l'autorité royale; car lorsqu'elle voyait ses privilèges menacés, elle annonçait la cessation des exercices publics : professeurs et prédicateurs se mettaient en grève jusqu'à ce que le roi eût composé avec eux.

3. Wading, *op. cit.*, an 1481.

désarmé par l'esprit du prêcheur. Charles VIII appelle Maillard à la Cour, lui confie la direction de sa conscience et veut bien prêter l'oreille à ses conseils dans l'affaire de la Pragmatique Sanction et celle du Roussillon et de la Cerdagne. Louis XII enfin, si sévère pour notre cordelier avait pour confesseur un autre fameux prédicateur de l'ordre des Frères-Prêcheurs, Jean Clérée[1]. Mais toutes ces avances flatteuses n'ont jamais pu réussir à séduire les moines et à enchaîner la liberté de leur zèle. Ils ne se sont prêtés à la faveur que juste autant qu'il le fallait pour le succès de leurs entreprises et le besoin des causes qu'ils avaient à défendre. Dans cette atmosphère amollissante des cours qui corrompt quelquefois les plus fiers courages, ils n'ont jamais oublié qu'ils étaient les défenseurs des opprimés; ils ont su toujours conserver leur indépendance et le droit de proclamer la vérité.

CHAPITRE III.

LE CORDELIER.

I. Dignités éminentes qu'il a exercées dans l'Ordre; tentative de réforme dans le couvent de Paris. — II. Sa mort, son caractère.

I.

Olivier Maillard fut non seulement un théologien éminent, un prédicateur puissant, un négociateur influent, mais il fut encore un parfait religieux qui mena une vie entièrement conforme à l'esprit de son Ordre. La meilleure preuve en est dans les éloges pompeux dont le

1. Berthier, *Histoire de l'église gallicane*, t. XVII, p. 322.

comblent à l'envi tous ses confrères, et dans les hautes dignités dont il fut investi.

Les auteurs franciscains n'ont qu'une voix pour saluer en lui le saint religieux. Ils n'écrivent jamais son nom sans parler « de l'éclat de sa sainteté et de sa religion[1] », « de son incomparable austérité de mœurs qui venait rehausser en lui le talent de l'orateur[2] ». Pour l'un[3], c'était un homme « enrichi de très grandes vertus et fort parfaict ». Pour l'autre[4], « un homme signalé de grande doctrine, sainteté et religiosité ».

Ses frères en religion lui ont donné à lui-même un témoignage non équivoque de leur estime et de leur sympathie en le désignant à plusieurs reprises avec une insistance significative pour remplir les plus hautes charges de l'Ordre. « Il a été trois fois vicaire-général et cinq fois provincial dans les différentes provinces[5] ». Sa première élection comme provincial a dû se faire en l'année 1474, puisque l'épitaphe parlant de son administration en porte la durée à vingt-huit ans[6]. Cette élection a été renouvelée plusieurs fois avant sa promotion aux plus hautes charges. Car sa première élection comme vicaire général de l'Ordre a eu lieu en 1487, au couvent de Sainte-Marie-des-Anges à Toulouse. Nous en avons la relation formelle dans Wading[7]. La

1. Franciscus Gonzaga, *op. cit.*, I^a *pars*, p. 98.
2. Henri Willot, *op. cit.*
3. Barezzo Barezzi, quatrième partie, *Chronique des mineurs*, l. I, ch. I.
4. R. P. Marc de Lisbonna. *Chronique des Frères-Mineurs*, troisième partie, l. VII, ch. x.
5. Wading., *op. cit.*, anno 1502.
6. Et mesmement les observans
Par très bon sens
A gouvernés et jour et nuict...
. . . . . .
Des ans plus de vingt et huyt.
7. C'est sans doute par erreur que le P. Marc de Lisbonna porte cette élection à l'année 1485, date de la célébration du chapitre

deuxième élection se fit en 1493. « Les Observants Ultramontains tinrent leurs assemblées vers la Pentecôte dans le couvent de Florence, province de Saint-Louis (près Narbonne) et Olivier Maillard fut élu vicaire général à l'unanimité ». La troisième élection a eu lieu en 1499 « à Malines, province de Cologne et les trois ans de la charge de François Sagarra étant expirés, Olivier Maillard fut élu pour la troisième fois ». La période des honneurs suprêmes pour l'humble religieux remplit donc les quinze dernières années de sa vie. Durant cette période, il ne pouvait être élu que trois fois ; à la fin de sa troisième année de fonctions, il réunissait et présidait le chapitre qui lui désignait un successeur, comme cela se pratiqua l'année 1496[1]. Cette triple élection faite coup sur coup après les intervalles rigoureusement prescrits montre que rien n'avait pu faire oublier aux religieux de l'Observance la sagesse de son gouvernement, dès qu'ils en avaient une fois goûté, et que les règlements seuls pouvaient les empêcher d'en jouir pendant une durée consécutive de quinze années[2].

Un religieux aussi fidèle à l'esprit et aux règles de son ordre était bien digne d'être choisi pour introduire la réforme dans le couvent de Paris. Cette réforme devenait de plus en plus nécessaire. Le relâchement qui régnait dans toutes les classes de la société avait gagné les ordres religieux. L'amour des richesses, la recherche du bien être et certaines habitudes mondaines étaient

précédent. — *Chronique des Frères-Mineurs*, troisième partie, l. VII, ch. x.

1. Wading... « O. Maillard convoqua dans le couvent de Toulouse le Supérieur de la famille des Observants et François Sagarra, Catalan, fut élu vicaire général. An 1496.

2. Sur cette longue administration il ne nous est resté presque aucun renseignement positif. Nous savons seulement « qu'il agrandit le couvent de Narbonne de quelques constructions pieuses et qu'il savait attirer les aumônes des gens de bien ». N. Bertrand, *op. cit.*

venus entamer la pauvreté et la simplicité des mœurs monacales, et peu à peu le couvent de Saint-François s'était lui aussi éloigné de l'esprit de son fondateur pour glisser dans la décadence générale des mœurs. Aussi l'heure était-elle aux réformes. Le cardinal d'Amboise, légat du Saint-Siège et nonce apostolique, entreprit successivement celle des Jacobins, des Cordeliers et des Bénédictins.

Les évêques d'Autun et de Castellamare « et plusieurs autres gens d'Église et seigneurs séculiers, avec lettres réformatoires et censures d'icelles », furent désignés pour signifier aux religieux l'ordre de procéder à leur réformation. Ils se présentèrent d'abord au couvent des Jacobins et, après leur avoir lu « les statuts, vœux, silences et cérémonies de leur religion », ils leur enjoignirent « de par N. S. Père le Pape, sur peine d'excommunie, de vivre dorénavant selon la règle et forme de leur ordre, et avec ce de non plus sortir hors de leur dit collège, si ce n'est pour aller mendier leur vie et vêture, ou pour servir aux affaires nécessaires d'eux et de leur couvent ». Les Jacobins cherchèrent des excuses et, naturellement, ils en trouvèrent pour justifier leur irrégularité. Mais elles ne furent pas du goût du Cardinal, qui le lendemain leur envoya une deuxième sommation, secondée par la force armée « pour, en cas de refus, les mettre hors dudit collège et chasser de la ville ». Ayant refusé de s'y soumettre et ayant même fait mine de se défendre à main armée, ils furent chassés d'un côté et revinrent bientôt après « par un autre côté et avec plus de douze cents écoliers en armes furent devant leur collège, voulant icelui rompre et entrer dedans ». Enfin, on mit un terme à ce « scandale », les écoliers « vidèrent la ville et ainsi s'en allèrent les pauvres Jacobins[1] ».

Cette exécution n'était pas plus tôt terminée qu'on aborda

1. Jean d'Auton, *Chronique*. t. II, p. 84.

la réforme des Cordeliers. Olivier Maillard, vicaire général de l'ordre depuis l'élection de Malines (1499), exilé et retiré en Flandre dans son couvent, fut rappelé à Paris en 1501 et vint s'installer, à la tête de cinquante religieux, dans le couvent des Cordeliers pour procéder à leur réforme et les réduire à la stricte Observance.

C'est encore Jean d'Auton qui nous fait en détail le récit curieux de cette tentative. Le cardinal d'Amboise avait envoyé au couvent les deux évêques réformateurs pour « remettre les Cordeliers en l'état de leur perfection ». A la nouvelle de leur arrivée, les religieux n'ont rien de plus pressé que d'exposer le Saint Sacrement sur le grand autel, et tous réunis dans le chœur de l'église ils se mettent à chanter : *Domine non secundum peccata nostra facias nobis*, et quand les évêques entrent dans le chœur ils les trouvent tous à genoux, répétant le verset : *Adjuva nos Deus salutaris noster*. Ce psaume achevé, on en commença un autre. Après les psaumes, vint le tour des hymnes et des laudes et puis celui des cantiques, et puis recommençait celui des psaumes, sans que la provision liturgique parût encore toucher à sa fin et qu'ils fussent arrivés au bout de leur répertoire. Cet appel désespéré à la miséricorde de Dieu et... des évêques ne toucha ceux-ci que fort médiocrement, et ce déploiement inattendu et intempestif de psalmodies et de dévotion n'eut d'autre effet que de les « ennuyer », si bien « qu'ils firent signe qu'ils cessassent, ce qu'ils ne firent ». Le même ordre « de par le roi, de cesser et de faire silence », leur fut réitéré. Ce fut peine inutile, et leur chant dura plus de quatre heures, tant que lesdits évêques s'en retournèrent devers le légat, auquel racontèrent tout ».

Tel est le premier acte de cette comédie, voici le deuxième : « Par quoi, pour mettre fin à la chose, Messire Jacques de Touteville, prévôt de Paris, et messire Jean de Poitiers, seigneur de Clérieu et gouverneur de Paris, avec cent archers de la garde du roi et les sergents de la

ville furent transmis audit collège, avec ceux qui avaient la charge de ladite réformation. Et fut dit que si lesdits Cordeliers ne voulaient obéir au mandement papal et au commandement du roi, qu'ils seraient chassés comme avaient été les Jacobins ». L'exemple de cette terrible exécution aurait dû ramener les Cordeliers à de meilleurs sentiments, en leur montrant que l'autorité papale et royale ne pouvait pas désarmer devant une poignée de frères entêtés. Mais ils ne voulurent céder qu'à la violence. En effet, voyant que leur stratagème leur avait assez bien réussi, ils voulurent le rééditer, ne songeant pas que les circonstances étaient bien changées et que s'ils étaient parvenus à mettre en fuite quelques évêques assourdis par un tel vacarme, ils ne pouvaient pas espérer le même succès devant une centaine de lances et des hommes d'armes déterminés à avoir raison. Ils ne tardèrent pas cependant à remarquer la différence. Car le lendemain, qui était le 22 mars, quand la force armée se présenta au couvent sous la conduite « du procureur général du roi, Pierre Bonnin », les Cordeliers, après avoir fait mine de recommencer leurs chants, se turent sur l'ordre exprès qui leur était donné de par le roi et consentirent enfin à s'aboucher avec les réformateurs. Libre cette fois de se faire entendre, « l'évêque d'Autun leur fit ostension et lecture de lettres et mandement du Pape et commandement de la puissance apostolique et, sur peine d'encourir les fulminations d'icelle, d'obéir à ladite réformation à eux transmise, et de là en avant ne manier par eux ne par personne interposée or ne argent, ne maison, ne lieu, ne chose à eux commune ou particulière approprier, et de vivre selon la manière et la perfection de leur état, qui est l'acte de pauvreté volontaire et l'union d'ardente charité, et de tenir et observer totalement la règle de leur ordre et profession selon les traditions de leur père S. François, et ainsi qu'expressément par les chapitres du Droit canon leur est enjoint et com-

mandé ». Voilà le réquisitoire. Voici maintenant la défense : « Sur quoi firent les Cordeliers réponse que sans manier argent ne pourraient suivre les études, ne profiter en savoir, et sur ce alléguèrent aucunes dispenses et privilèges apostoliques... Et défendaient leur querelle en montrant titres, règles, autorités, raisons et exemples, et firent apporter en leur chapitre les Décrétales et Clémentines, dispenses et privilèges et tous les droits dont aider se purent. Et faut dire que rien ne demeurait en reste, car en la Congrégation d'iceux Cordeliers étaient plusieurs grands docteurs et licenciés en tous droits ».

Mais après la question de droit vient la question de personnes. La vue de Maillard et de ses cinquante Cordeliers, debout à côté des évêques, attendant en silence la réalisation de leur vœux, n'était guère faite pour les réjouir. C'était Maillard qu'ils accusaient d'être l'âme de cette entreprise et de convoiter pour son Ordre le bâtiment où ils se trouvaient. Aussi, feignant de se soumettre à la réforme qu'on leur demandait, ils déclarèrent qu'ils l'acceptaient à la condition qu'elle leur vînt « d'aucuns bons religieux de leur Ordre, pourvu que de leurs affaires ne se mêlassent les Cordeliers de l'Observance, lesquels, comme ils disaient, étaient postérieurs en leur Ordre et différents aux vœux de leur bulle ». Mais l'évêque d'Autun était radical. Il « appela maître Pierre Bonnin, procureur du roi, auquel dit que à la main séculière requit qu'iceux Cordeliers fussent mis hors et chassés comme rebelles et désobéissants. »

Voici maintenant le troisième acte de la comédie. Devant cette injonction nette et énergique qui coupait court à tous les pourparlers, les moines changèrent de tactique. Ils firent appel à la compassion de l'évêque et cherchèrent à l'attendrir. « Et voyant ces pauvres frères le pourchas de l'apprêt de leur extermination et que par force on leur voulait faire vider leur maison, les aucuns d'eux se prirent à pleurer et douloir tant piteusement que là n'y

eut homme à qui le cœur n'amollit de compassion : les autres dépouillèrent leurs habits, disant que plutôt renonceraient à leur Ordre et vivraient en apostasie que d'être soumis aux Observantins, et les autres comme mats et confus ne surent que dire, si ce n'est que s'ils eussent su que à tant étroite règle eussent été obligés, de corde nouée jà n'eussent fait ceinture ». Le nom de Maillard et des Observantins se trouvait mêlé à leurs plaintes et à leurs clameurs; c'était ce nom maudit qui revenait sans cesse sur leurs lèvres, et leur bile s'échauffant à sa vue, ils protestaient que jamais ils ne se soumettraient à cet homme-là... Plutôt l'apostasie! L'un d'eux même, n'y tenant plus, alla jusqu'à invectiver Maillard en personne. « Mathieu Bellon, confesseur et aumônier d'Engilbert, Mgr comte de Nevers, en la présence de tout le Consistoire, eut de grosses et rudes paroles avec Frère Oliv. Maillard, lui disant que là n'était son repaire et que bientôt en son déshonneur en sortirait ». Et ils continuaient à crier qu'ils acceptaient une réforme, pourvu qu'elle vînt des membres de leur Ordre.

C'est alors qu'un dissentiment éclata entre le pouvoir spirituel et le pouvoir civil touchant la conduite à tenir dans cette conjoncture. Nous entrons dans la quatrième phase de cette étrange affaire. Les commissaires de la réformation, pleins de défiance pour une réforme faite ainsi en famille et estimant plus radicale et plus sûre celle qui leur serait imposée par un homme tel que Maillard, ne voulurent pas s'arrêter à toutes ces protestations, « mais voulurent persuader et contraindre les procureurs du roi de requérir l'aide séculière pour chasser iceux Cordeliers ». Le procureur ne l'entendait pas ainsi. Il voyait dans ces pauvres religieux des hommes tout disposés à rentrer dans l'ordre. Il comprenait que la règle des Conventuels n'était pas la même que celle des Observantins et qu'ils n'étaient nullement obligés d'abandonner l'une pour embrasser l'autre. Cédant à un large sent-

ment d'équité et de modération, il préférait attendre d'eux et de leur bon vouloir la réforme demandée que de la leur imposer de force ou de les chasser violemment. Mais les réformateurs ecclésiastiques, qui peut-être connaissaient mieux leurs hommes et voulaient plus énergiquement une réforme sérieuse, ne partageaient pas cette modération du procureur. Ils insistaient pour ne pas prendre trop au sérieux ces promesses, ces larmes et ces fureurs qui ne les étonnaient nullement et auxquelles la pratique de ces exécutions avait dû les accoutumer quelque peu. Aussi « pressaient-ils le procureur du roi de faire mettre la main à ces pauvres frères », et comme celui-ci demeurait impassible, persistant à ne pas répondre, l'évêque d'Autun, impatienté, « lui demanda tout haut qu'il était venu faire là et qu'il requérait. Auquel fit réponse en soiriant que sur ce autre chose ne saurait que demander s'il ne requérait baptême, — et autre chose ne lui dit ». Rien ne put l'ébranler.

Il fallut donc se contenter d'une demi-mesure. On convint que quatre cordeliers se détacheraient et iraient trouver le cardinal-légat pour arrêter avec lui le plan d'une réforme, car lui seul « de ce faire avait pouvoir amplement autorisé ». Le cardinal ne voulant pas revevenir sur cette scandaleuse affaire dut en passer par ce qui avait été décidé et désigna « pour iceux réformer et gouverner six cordeliers du collège d'Amboise, six de Blois, six de Bourges et six d'Autun, et aussi leur bailla frère Jacques d'Autry du collège de Blois pour être leur gardien. En cette manière fut procédé à l'exécution réformatoire. Et ce fait frère O. Maillard avec ses Cordeliers fut honteusement mis hors dudit collège et hué d'un chacun ».

Cette affaire eut un retentissement extraordinaire et défraya pendant longtemps les conversations parisiennes. « Les uns l'approuvaient, les autres non. Tant alla le cas en avant que jusque devant le roi en fut

question ». Le comte de Nevers défendait vivement son confesseur, Mathieu Bellon, et plaidait la cause du couvent. Le cardinal-légat, au contraire, tenait pour les Observantins et pour Maillard. La querelle s'échauffant peu à peu, on s'oublia, devant le roi lui-même, jusqu'à se dire « des paroles injurieuses ». Il ne fallut rien de moins pour mettre un terme au différend que l'intervention de l'autorité royale.

Evidemment, le cardinal d'Amboise ne s'était prêté à cette transaction qu'à son corps défendant, et cette demi-réforme était bien loin de remplir ses désirs. Il lui en fallait une plus radicale. Aussi ne pouvait-elle se faire longtemps attendre, et tout faisait pressentir que l'on y reviendrait; car le roi, lui aussi, voyait de mauvais œil que l'on eût mal exécuté ses ordres et l'ordre du pape. Il reconnaissait que « les Conventuels étaient trop mondains, il aimait mieux dix bons religieux que deux mille vicieux[1] », et, pour lui, la réformation des Cordeliers faite par eux-mêmes n'était que la continuation des mêmes désordres. Il est permis de supposer que Maillard, encore meurtri des horions qu'il avait reçus, ne faisait rien pour détourner le légat et le roi de ces sentiments. Malheureusement, il ne devait pas vivre assez longtemps pour voir la réalisation de ses vœux, car le général des Franciscains n'eut pas plus tôt appris la nouvelle de sa mort que, pour satisfaire aux derniers désirs de ce « généreux défenseur de la stricte observance[2] » et aussi pour se conformer aux vues du roi et du légat, il se rendit en toute diligence à Paris pour entreprendre cette réforme tant souhaitée, rendant ainsi un hommage posthume à la mémoire du vaillant religieux qui venait de s'éteindre.

Peut-on faire à Maillard le reproche de s'être mon-

1. *Additions à Monstrelet*, p. 104, cité par Berthier, t. XVII, *Hist. de l'Egl. gallic*, p. 337.
2. Wading, *op. cit.*, 1503.

trè indiscret dans cette intervention et de s'être fourvoyé là comme un brouillon et un intrigant sans aucun mandat régulier? Nous ne le croyons pas, et son rôle ne nous paraît avoir rien que de très net et de très correct. Le pape et le roi ont déclaré de concert la nécessité de réformer, en le ramenant à la stricte Observance, le couvent des Cordeliers de Paris et ils ont chargé de l'application de cette réforme le cardinal d'Amboise, légat du siège apostolique, lequel a investi de tout pouvoir et muni « de toutes pièces réformatoires et censures d'icelles » les évêques d'Autun et de Castellamare, mettant à leur disposition la force armée s'il y a lieu de la requérir. Le seul crime et la seule indiscrétion de Maillard ont été de personnifier et de représenter en ce moment, dans ce qu'elle avait de plus élevé et de plus parfait, la règle de la stricte Observance, et d'avoir su se concilier assez la confiance du pape, du roi et du légat pour être appelé, lui et cinquante cordeliers de son Ordre, à l'honneur d'introduire la réforme. Il était en Flandre exilé quand il a été rappelé pour cet effet, et rien ne prouve qu'il ait pris l'initiative de cette réforme ni qu'il se soit offert au choix du cardinal. Qu'il ait accepté avec joie, comme lui venant du ciel, une mission qui le mettait en état de commencer sur de pauvres frères relâchés la réforme générale des mœurs, thème habituel de ses sermons et rêve de toute sa vie, qui songerait à lui en faire un crime? qui penserait même à s'en étonner? Il n'a fait qu'obéir en venant s'installer avec ses confrères dans la maison des Cordeliers et attendre là le moment favorable pour agir et faire accepter sa règle. Il s'est montré fidèle à son rôle purement passif. Jamais, durant tout le cours de l'affaire, nous ne lui avons vu rompre le silence, si ce n'est pour répondre à ceux qui l'insultaient, et encore, aux dernières huées et aux derniers coups de sifflet qui l'ont accompagné jusqu'à la porte du couvent, rien ne prouve qu'il ait répondu

autrement que par le silence. Est-ce là « un échec » et peut on soutenir après cela que « Maillard n'a pas eu dans ses derniers jours le crédit de ramener à une observance plus sévère quelques moines obscurs et relâchés[1] » ? S'il y avait un échec, ce ne serait pas à Maillard qu'il serait infligé directement, mais bien à ceux qui ont ordonné et dirigé l'entreprise. Maillard, dans cette affaire, n'a joué d'autre rôle que celui d'un soldat sous les armes qui attend le signal pour marcher. L'échec serait aux évêques réformateurs qui exécutent les ordres et au cardinal qui les a donnés. D'ailleurs, cet insuccès, dû à l'inertie opposée par le procureur, ne tarda pas à être suivi d'une revanche, et l'idée, un moment arrêtée par la résistance d'un homme, continua son chemin pour être pleinement réalisée deux ans après. Le seul insuccès de Maillard fut de ne pas vivre assez longtemps pour voir cet heureux moment.

II.

L'année suivante, les obligations de sa charge[2] le rappelaient « au couvent d'Albi pour y tenir un chapitre général dans lequel on lui nomma un successeur comme vicaire de la province d'Aquitaine. Ce fut Martial Boulier[3] ». Maintenant que sa charge venait d'expirer, que la province avait un vicaire général nommé, Maillard pouvait mourir tranquille. Cette vie si active, si bien remplie et jusqu'au bout réglée finissait en effet « peu de temps après la tenue du chapitre dans le petit couvent de Toulouse, vers la fête de la Dispersion des Apô-

1. Labitte, *Revue de Paris*, p. 265, 1840.
2. Le marquis du Roure suppose sans preuves qu'il aurait été de nouveau chassé de Paris. Cité par Arth. de la Borderie, *Œuvr. franç.*, p. XIV.
3. Wading, *Script. ord. Min.*, 1502.

tres, ou, d'après d'autres, le 13 juin, jour de saint Antoine de Padoue, 1502[1] ». C'est cette dernière date, exprimée en même temps dans l'épitaphe du Cordelier et dans la biographie de N. Bertrand, qui paraît la plus probable. Maillard fut inhumé dans le couvent de Sainte-Marie-des-Anges, dans la salle même du chapitre[2].

La réputation de sa sainteté était si répandue que six ans après, en 1508, les Pères de l'Observance « assemblés en chapitre général à Barcelone au couvent de la Bienheureuse Marie-de-Jésus, le jour de la Pentecôte, portèrent le décret suivant : « Nous permettons que le corps du R. P. Olivier Maillard soit transporté de la salle du Chapitre où il avait été inhumé dans la chapelle neuve qui a été érigée en son honneur ». C'est là qu'éclatèrent de nombreux miracles[3]. L'érection de cette chapelle et l'insertion de Maillard au nombre des Bienheureux, avant même que l'Église se fût prononcée, ont été le dernier hommage rendu par ses confrères à la sainteté de l'éminent religieux[4].

En terminant cette biographie, résumons les quelques traits qui composent le caractère de Maillard. Nous avons pu voir que cette âme ardente et fougueuse de Breton, si prompte aux brusques invectives ou aux initiatives hardies, n'était pas incapable d'une certaine prudence, d'un certain tact fin et mesuré tels qu'il les faut pour mener à bonne fin une négociation délicate ou pour

1. *Ibidem*. Rien ne prouve qu'il soit mort de chagrin, comme le veulent quelques biographes.

2. Lacroix du Maine le fait mourir et inhumer au couvent de Narbonne. *Biblioth. franç.*, in-4°, p. 206.

3. Arth. du Monstier, *Martyrologe*, 21 juillet.

4. L'église du couvent de Sainte-Marie-des-Anges subsiste encore au faubourg Saint-Michel, à l'endroit qu'on appelle encore le Calvaire. « Cette église, dit Dumège, renferme le tombeau de Maillard que les dalles renversées et les inscriptions détruites ne permettent pas de reconnaître ». Ce couvent devint, en 1601, celui des Récollets et est maintenant la maison des prêtres du Sacré-Cœur.

surveiller les mille détails d'une administration un peu étendue.

Cette induction sur le caractère de notre prêcheur est confirmée directement par un témoignage de l'époque. L'épitaphe d'Olivier Maillard consacre toute une strophe à son portrait. On n'est certainement pas surpris en y lisant que « il estoit ardant en toute place » et « contre les vices hardi comme un liepart ». On reconnaît là aisément l'intrépide redresseur des désordres du temps et l'apôtre dévoré de zèle, résolu à faire courber toutes les têtes devant les droits sacrés de la morale et de la vérité. Mais voici que le léopard est devenu agneau; l'aimable persuasion coule de ses lèvres comme le miel, ses manières sont insinuantes, et un second Maillard nous apparaît

« Doux comme d'olive huille
« Quand il parlait à quelqu'un tout à part[1]. »

Ainsi donc les qualités les plus contradictoires se disputaient cette riche et puissante nature : l'emportement et la douceur, la hardiesse et la prudence, l'activité débordante et la juste mesure. Sous cette audace dans l'attaque, cette crudité dans le langage, ce débraillé dans les allures qui font l'orateur populaire, le tribun et le lutteur, nous découvrons la longue patience, les ménagements infinis, l'art et la souplesse, cet esprit de détail et de nuances qui composent le tempérament d'un administrateur et d'un diplomate. Cette âme de Breton, à la fois naïve et profonde, nous réserve d'autres surprises encore. Comment peut-on concilier la liberté et l'autorité, la tradition et le progrès, l'orthodoxie la plus rigoureuse avec les emportements de l'éloquence, la nécessité d'intéresser l'auditoire et celle de l'édifier? Comment peut-on résister ouvertement aux princes sans cesser un

1. Épitaphe. Ce dernier trait est exprimé par N. Bertrandi : *Exhortatione quoque suavis.*

seul instant de respecter l'autorité, dénoncer les abus du pouvoir sans prêcher l'insurrection et la révolte, défendre contre l'oppresseur les intérêts du peuple sans être un révolutionnaire ni un démagogue, flétrir les personnes sans toucher aux institutions, être un adversaire déclaré des désordres de l'Eglise tout en restant un catholique fervent et un fils obéissant du Souverain-Pontife, être un réformateur sans être un précurseur de la Réforme protestante, faire retentir plus fort que l'intérêt privé, plus fort que toutes les passions couronnées d'une tiare ou d'un diadème, plus fort que le patriotisme et que la raison d'Etat le cri de la conscience humaine, la protestation du bon sens et les revendications du droit absolu, sans cependant donner des gages à Luther et à Calvin? Maillard nous en donne un curieux exemple ; il offre dans sa personne la combinaison vivante de ces contrastes qui se fondent et s'harmonisent sans s'exclure : n'est-ce pas là une physionomie caractéristique et originale au milieu de ce quinzième siècle si étrange, et n'avons-nous pas sous les yeux une personnalité vraiment curieuse, digne d'être étudiée?

DEUXIÈME PARTIE

MAILLARD PRÉDICATEUR

CHAPITRE PREMIER.

I. Ces sermons ont-ils été prononcés en langue vulgaire ou dans ce latin macaronique qui est leur forme habituelle? — II. Représentent-ils exactement pour nous la parole du prêcheur?

I.

Il y a longtemps que la question a été tranchée. On ne saurait douter aujourd'hui que ces sermons n'aient été prononcés en langue vulgaire. Si Maillard n'eût prêché qu'à des clercs, il est probable qu'il se fût exprimé en latin, mais dans ce cas seulement, car d'après M. Lecoy de la Marche, seuls les sermons prêchés à des clercs étaient ordinairement en latin[1]; mais parlant au peuple, qui ne comprenait rien au latin, pourquoi n'eût-il pas parlé la langue du peuple? Or, il n'y a qu'à parcourir ces sermons pour voir qu'ils s'adressaient aux femmes et aux enfants, aux gens de tous les états et de toutes les conditions.

1. Lecoy de la Marche, *La chaire française au moyen âge*, p. 266.

D'ailleurs, il y a de ce fait des preuves positives. Dans un passage de ses sermons, après avoir cité une suite de textes latins, Maillard dit avec sa bonhomie narquoise : « Mesdames, vous pourriez objecter entre vous : Nous n'avons pas appris le latin, aussi nous ne comprenons pas ce que vous nous dites. Mais patience! je vais vous l'expliquer[1] ». Et l'explication est aussi en latin. Ne faut-il pas conclure qu'il parlait en langue vulgaire? Dans un autre passage, il cite en latin un texte du prophète Zacharie, et voyant l'embarras de son auditoire pour le comprendre, il ajoute avec une légère pointe de malice : « Voilà une belle prophétie! Messieurs et mesdames qui possédez une Bible en français, cherchez ce que Zacharie veut dire par ces paroles[2] ». Enfin, rien de plus fréquent que ces interpellations familières : « Comprenez-vous le français? Saisissez-vous la signification des paroles[3]? » Cela n'a pas de sens ou cela prouve que Maillard prêchait en français.

Si ces sermons ont été prononcés en français, pourquoi ont-ils été traduits en latin et nous sont-ils parvenus dans cette langue? L'usage était d'abord de mettre en latin tout ce qui se disait en langue vulgaire[4]; de plus, le latin était un moyen d'assurer à ces œuvres la durée que le français d'alors ne leur permettait pas. Enfin, et c'est là une considération importante qui vise plus particulièrement les sermons, ces recueils de sermons latins ont été publiés, moins pour relever la gloire de leur auteur qu'à l'intention des prédicateurs à venir et de ceux de tous les pays. De nombreuses indications nous permettent d'établir ce dessein. A la dernière page

1. *Sermones de adventu*, f° 76, col. 2; f° 67, col. 3.
2. *Ibidem*, f° 8, col. 2; f° 71, col. 4; f° 80, col. 1.
3. Carême, f° 117, col. 3. On trouve aussi dans Menot cette phrase : *O amici mei, hoc est multum latine loqui, utor nimis verbis latinis*; f° 181, col. 1.
4. Géruzez, *Histoire de l'éloquence politique et religieuse*, p. 82.

du *Novum div. serm. opus*, on trouve ces paroles : « Ci-finit l'Avent, résumé brièvement mais utilement par le R. P. Maillard, pour l'usage des prédicateurs ». Dans un autre endroit, après avoir indiqué deux sermons, l'éditeur s'exprime ainsi : « Si ces deux sermons vous conviennent, ils pourront vous servir pour le IVme et le Vme dimanche après Pâques, en prenant pour thème : *Vado ad eum qui me misit*, etc., etc.[1]. A qui s'adressent ces paroles, sinon à l'homme du métier, au prédicateur de profession ?

Puisque ces sermons étaient rédigés à l'intention des prédicateurs, ne devaient-ils pas l'être en latin ? Oui, pour deux raisons : la première, c'est que « le latin était la seule langue admise entre les hommes d'Eglise », et que « les sermons étaient préparés en latin, alors même qu'ils devaient être prononcés en langue vulgaire[2] », la seconde, c'est que les prédicateurs des différentes nations pouvaient profiter de ces recueils ainsi vulgarisés et que tous les religieux franciscains par exemple, qu'ils fussent Italiens, Espagnols, Français, Allemands ou Anglais, pouvaient lire et utiliser pour leur compte les sermons latins de Maillard, vicaire général de l'Ordre, guide et modèle des prédicateurs de ce temps[3].

Si enfin à ce latin on trouve mêlés des mots, des phrases et des locutions françaises qui lui donnent cette physionomie si bizarre, ce mélange hybride est le fait non des orateurs, mais des compilateurs qui ont tenu à garder dans le texte certains idiotismes pour lesquels ils ne trouvaient pas d'expression équivalente dans le latin scolastique[4].

1. *Sermones dominicales*, f° 20, col. 1.
2. *Origines littéraires de la France*, Moland. Éd. Garnier, 1862, p. 167.
3. « On n'a mis et publié en latin le précis de ces sermons que pour en rendre la lecture utile à plus d'une nation ». (Note de H. Duchat, Henri Estienne, *Apologie pour Hérodote*, t. I, p. 41.)
4. Cette proposition, affirmée par Gérusez, p. 82, *op. cit.*, a été

II.

Si les sermons que nous avons à étudier n'ont pas été prononcés dans la même langue dans laquelle ils sont rédigés, pouvons-nous du moins les regarder comme représentant assez exactement la parole de Maillard?

Tout d'abord il suffit de les parcourir pour s'apercevoir qu'ils ne sont qu'une analyse, un résumé plus ou moins succinct des pensées que l'orateur devait développer en chaire avec plus de détails. On imagine difficilement des discours prononcés sous une forme aussi sèche, avec cette brièveté et cette absence complète de transitions. Il est évident que les développements nous manquent, et « le traducteur se contente souvent d'indiquer les motifs de l'orateur et de substituer aux développements une simple analyse[1] ». Cependant le désordre qui paraît régner dans les éditions ne nous permettrait pas de conclure, « comme l'a fait le jésuite Berthier, que ces sermons ne représentent pas la pensée de Maillard. Ce serait très mal raisonner... [2] ». Il sera facile, au contraire, en « raisonnant » d'après les principales éditions, de montrer que ces analyses, quelque succinctes qu'elles soient, « représentent ses prédications, sinon avec une exactitude parfaite, du moins avec une approximation suffisante[3] ».

On peut distribuer ces sermons latins, au point de vue de leur authenticité, en trois classes différentes Il y a : 1° les sermons qui ont été rédigés ou corrigés de la main

reprise et nettement démontrée par Lecoy de la Marche. (*Chaire française au moyen âge*, pp. 255 et suiv.)

1. Gérusez, *Histoire de l'éloquence politique et religieuse*, p. 112.
2. Labouderie, notice qui a paru en tête du *Sermon de Bruges*.
3. Arthur de la Borderie : Bibliographie maillardine, *Œuvre française*, p. 138.

même de l'orateur; 2° ceux qui ont été écrits sous sa dictée en particulier ou au pied de la chaire; 3° ceux enfin qui ont été publiés par des éditeurs consciencieux, d'après des éditions précédentes ou les notes précises de ceux qui avaient entendu le prêcheur.

I. — François Regnault, libraire de l'Université, très digne de confiance, publia à Paris, en 1509, les sermons de Maillard sur les saints. En tête de son édition, il prend soin d'avertir le lecteur par ces mots : *Sermones suâ propriâ manu scripti aut correcti. De novo revisi.* Puis, dans sa préface, il insiste encore avec plus de détails sur ce caractère d'authenticité : « Ces sermons que tu vois, ami lecteur, dans quelque pays que la Providence t'ait placé, sont les sermons vrais et authentiques d'Olivier Maillard, prédicateur très célèbre, écrits presqu'en entier de sa propre main et corrigés par lui. Semblables aux fragments de pain que le Seigneur fit recueillir dans des corbeilles, nous les avons réunis dans une édition exacte, tant à cause de leur valeur intrinsèque que du mérite de leur auteur...[1] ». Dans le recueil du *Novum diversorum sermonum opus*, que J. Petit composa de tout ce qu'il avait découvert dans la cellule de l'infatigable prédicateur déjà mort, nous trouvons un Avent de trente-deux sermons, « non pas recueillis comme les sermons antérieurs sous la chaire du prédicateur, mais rédigés par Maillard lui-même (*per eumdem conscriptum*) et dont la brièveté trouvera son excuse en ce que Maillard supposait le lecteur (c'est-à-dire le prédicateur) déjà rompu et instruit dans les pratiques de ses sermons imprimés déjà[2] ». N'avons-nous pas là, pour ces sermons ainsi rédigés, la plus grande garantie d'authenticité qu'on puisse désirer ?

II. — Il y a une autre garantie, très suffisante aussi,

1. *Sermones de Sanctis*, préface. F. Regnault, Paris, 1509.
2. *Novum divers. serm. opus I Adventus.*

qui s'étend à un certain nombre de discours écrits par un confrère : 1° pendant que Maillard dictait en particulier (*ex ore ipsius, seorsum*); 2° pendant qu'il parlait en public du haut de sa chaire (*sub eo praedicante, sub Dei praecone*).

Le premier mode de publication est celui du Carême de Bruges, que nous trouvons encore dans le *Novum diversorum serm. opus*, et qui comprend soixante sermons. Le recueil de ces sermons, depuis le premier dimanche de Carême jusqu'au mardi après Pâques inclusivement, est placé entre deux déclarations identiques, qui, toutes deux, mettent hors de doute l'exactitude du recueil : « Ci commence le Carême prononcé devant le très illustre archiduc, dans la ville de Bruges, l'an 1501, écrit après chaque sermon sous la dictée même (*ex ore ipsius*) du R. P. Ol. Maillard, vicaire général de l'Ordre des Frères Mineurs de l'Observance ». — « Ci finit le Carême du R. P. Ol. Maillard, vic. gén., écrit sous sa dictée (*ex ore ejusdem*) dans le couvent de Bruges, de l'Observance des Frères Mineurs, hors des murs, après la prédication de chaque jour (*post praedicationem quotidianam factam*), etc.[1] ». Une autre édition du même Carême marque plus nettement l'avantage qu'il possède, au point de vue de l'authenticité, sur les autres recueils de sermons : « Ce Carême n'a pas été recueilli comme les autres sermons sous la chaire du prédicateur (*sub eo praedicante*), mais il a été écrit sous sa dictée en particulier (*ex ejusdem ore seorsum*) par un de ses confrères de Bruges[2] ». Les *Sermones de Sanctis*, l'*Adventuale breve*, et le *Carême de Bruges* sont donc des éditions privilégiées qui ont été publiées dans les conditions les meil-

1. *Novum divers. serm. opus*. Biblioth. Toulouse, 552. C'est Frère François Émeric, de l'Observance, qui a recueilli et peut-être rédigé ces sermons.

2. *Novum divers. serm. opus* Paris, sans date, cité par Arth. de la Borderie. Ce confrère n'est autre que François Émeric.

leures pour rassurer pleinement sur leur authenticité.

Les autres sermons recueillis au pied de la chaire et résumés dans des notes et des analyses plus ou moins fidèles nous offrent moins de garanties. Nous sommes obligés alors de nous en remettre à la bonne foi et à la conscience du rapporteur[1], en nous persuadant qu'il n'a voulu ni pu nous tromper par une analyse mensongère. Or, les rapporteurs ordinaires de ces sermons ne sont autres que d'humbles et fervents religieux qui suivaient Maillard dans ses prédications et qui, ne pouvant être trompés eux-mêmes sur la parole de l'orateur qu'ils entendaient directement, non seulement n'avaient aucun intérêt à la dénaturer dans leurs notes, mais encore s'exposaient en la dénaturant à recevoir le démenti des fidèles ou des religieux qui l'entendaient aussi. Tel est le cas des sermons imprimés pour la première fois et de ceux qui, déjà imprimés, ont été soumis à une sévère revision et corrigés d'après les manuscrits encore existants.

Le *Novum divers. opus*, ne renferme que ceux qui n'ont pas été encore imprimés. C'est même l'objet et la prétention de ce recueil de compléter la série des sermons imprimés, par d'autres sermons découverts en notes manuscrites dans la cellule de Maillard et communiqués ensuite à J. Petit pour être publiés : *Nov. div. sermounm opus hactenus non impressum R. P. Ol. Maillardi, quod meritò supplementum priorum sermonum jamdudum impressorum poterit nuncupari.* Tel est l'en-tête du recueil qui se ferme sur la même déclaration : « Ci finit la nouvelle publication entreprise pour compléter les sermons déjà imprimés... ». C'est encore François Emeric qui signe la fin du recueil : *Hæc frater Francisc. Emeric. qui et hos conscripsit, cujus anima quiescat in pace*[2]. L'auteur renvoie quelquefois le lecteur à cer-

1. On appelait, en effet, *reportatio*, l'habitude de résumer en latin les sermons entendus.

2. *Nov. div. serm. opus.*

tains sermons imprimés pour n'avoir pas à les répéter, et pourtant n'évite pas toujours d'en répéter d'autres[1]. Ne confirme-t-il pas par là même l'authenticité des uns et des autres?

Outre les sermons du *Nov. div.*, on trouve encore tout un Carême de trente-six sermons appelé *Carême du Criminel,* que J. Petit déclare formellement aussi avoir été recueilli directement sous la chaire du prédicateur : *Alia Quadragesimalium sermonum recollectio facta sub eodem Dei praecone*[2]. Il y a pourtant entre les deux recueils cette différence essentielle que le premier est presque entièrement inédit, tandis que le second n'est qu'une nouvelle édition purgée « des erreurs presque infinies qui fourmillaient dans les premières compilations déjà imprimées ». Cette revision, faite d'après les notes manuscrites, a le dessein avoué de ramener ces prétendus sermons de Maillard à leur authenticité première. N'est-ce pas là également le but de toutes les autres éditions et peut-on distinguer, sous le rapport de l'authenticité, ce recueil de tous les autres recueils dont nous allons parler?

III. — Cette analyse très sèche, très sommaire, publiée « pour l'usage des prédicateurs exercés » (*pro exercitatorum profectu*), fait suite à un autre Carême beaucoup plus développé et beaucoup plus riche de détails appelé Carême de Nantes ou Carême du disciple. Aussi J. Petit ne se fait-il pas faute d'y renvoyer souvent son lecteur en lui adressant cette invitation sommaire : *Quære si vis.* La garantie qui couvre le Carême du Criminel profite donc en même temps à celui du disciple. Mais la personne de J. Petit, le soin sévère avec lequel il a surveillé ses éditions, les lettres élogieuses qu'il a reçues des Corde-

1. « Les sermons de Pâques ont été empruntés aux autres sermons du même prédicateur et appliqués au thème ». Le sermon de la Madeleine, au contraire, se trouve reproduit en entier.

2. *Carême du Criminel,* J. Petit, 1506.

liers admirateurs de Maillard seraient une garantie suffisante de l'authenticité de ses recueils.

J. Petit, libraire de l'Académie de Paris, était, avec F. Regnault, un des éditeurs les plus consciencieux de la capitale. Il s'est mis en rapport avec les Frères Mineurs qui avaient le plus connu et entendu Maillard, il leur a demandé leurs notes, il a fouillé avidement la cellule du moine, il a patiemment compulsé toutes les analyses manuscrites qui lui représentaient exactement la parole authentique du prêcheur, soit écrite par Maillard lui-même, soit dictée par lui, soit recueillie au pied de sa chaire. Avec ces documents originaux, il a publié ce qui était inédit, et corrigé ce qui avait été imprimé. C'est ainsi, par exemple, que dans l'édition de l'Avent de Saint-Jean-en-Grève, en 1506, J. Petit s'adjoint « un compagnon familier du célèbre prédicateur (*familiarem socium*) », « et d'après un exemplaire original, sur la demande d'un grand nombre de personnes », se met bravement à reviser « avec le soin le plus scrupuleux (*accuratissimè*) une première et une deuxième édition pleines de fautes[1] ». Une autre fois, dans l'édition de 1507, pour mieux assurer l'exactitude de l'impression, il demande le concours de maître André Bocard, homme consciencieux et savant[2]. Aussi s'attire-t-il les éloges les plus flatteurs des religieux de l'Observance, « soit pour l'heureuse pensée qu'il a eue d'éclairer d'une douce lumière les avenues de la vérité, ensevelies jusque-là dans une nuit profonde, soit pour le soin qu'il a apporté à corriger ces sermons, à les imprimer de nouveau et à multiplier les exemplaires[3] ». L'humble moine avec lequel J. Petit avait préparé l'édition de l'Avent de 1506 lui adresse, pour le féliciter et

1. *Avent.* J. Petit, 1506. *Finis.*
2. J. Petit, 1507.
Mendam corripui fido comitante Joanne
Bocard, in plumbo si qua relicta fuit.
3. *Sermones de Sanctis*, J. Petit, 1516.

le remercier, une lettre enthousiaste : « Quand ce parfum suave qui s'exhale de l'humble famille des Frères Mineurs comme d'une prairie verdoyante tout émaillée des lys les plus odorant eut embaumé de ses délices les plus intimes replis de votre âme, vous voulûtes nous offrir un témoignage de votre affection et vous nous demandâtes avec instance de vous donner entièrement corrigés ces sermons que la négligence des écrivains et des imprimeurs avait affreusement dénaturés jusqu'ici[1] ». Des éditions ainsi préparées, ainsi exécutées et ainsi approuvées ne méritent-elles pas toutè notre confiance?

Jean de Vingle a donné à Lyon en 1498 la première en date des éditions qui nous sont connues. Cette édition comprend l'Avent et le Carême de Saint-Jean-en-Grève avec quelques sermons de dimanche. Après un éloge du célèbre missionnaire qui poursuivait encore le cours de ses prédications, l'éditeur présente au lecteur sa nouvelle publication : « Les sermons de Maillard, dit-il, surtout ceux qu'il a prononcés pendant l'Avent et le Carême à Saint-Jean-en-Grève, ont été naguère livrés à l'impression. Mais les citations de textes et les forêts de témoignages dont ils sont hérissés ont paru tellement remplies de fautes qu'elles présentaient un caractère évident d'altération. Lorsque les imprimeurs et les libraires de Lyon firent passer ce livre dans leurs ateliers, ils s'appliquèrent avec le plus grand soin à le reviser, à le corriger, à l'expurger et à lui donner toute l'exactitude désirable. C'est en cela surtout qu'ils se sont conformés à l'exemple de saint Irénée de Lyon et de saint Hilaire de Poitiers, conjurant leurs disciples de ne publier leurs œuvres que soigneusement corrigées. Ils se sont souvenus aussi des invectives amères de saint Jérôme contre ceux qui préfèrent la beauté des livres à leur exactitude. Ainsi, la première ville épiscopale de France possèdera,

1. *Avent.* J. Petit, 1506, préface.

avec l'honneur de la primauté, la gloire des éditions les plus authentiques. Considère donc, lecteur, ce livre qui, de malade qu'il était, est revenu à un état de santé florissante et achète-le pour quelques deniers après l'avoir payé si cher. Désormais, tu t'avanceras d'un pas sûr au milieu des citations, tu ne rencontreras plus de ces pensées tronquées et mutilées. Elles sont rétablies avec la dernière précision et la dernière exactitude d'après le vrai sens de l'auteur ». Ce qui prouve encore une fois que ce lecteur sur lequel on comptait surtout n'était autre que le prédicateur, c'est la dernière phrase de cet avertissement monumental : « Tu dois rendre grâces à Dieu, à Maillard, auteur de ces sermons, à leur excellent correcteur et très pieux imprimeur, qui tous viennent t'offrir de nouveaux moyens de reprendre les vices. Adieu, sois heureux. Lyon, sixième jour des kalendes de juillet 1498 ».

J. Petit, François Regnault et Jean de Vingle sont les trois principaux éditeurs des Sermons de Maillard. Les éditions sorties de leurs ateliers sont les plus nombreuses; ce sont celles qui nous ont servi pour étudier Maillard, prédicateur. Nous sommes donc assuré d'avoir lu dans ces analyses la parole authentique du prêcheur, et à travers ces feuillets rongés par les vers, sous ces caractères gothiques du quinzième siècle, nous avons pu, de loin et en écoutant bien, « entendre rugir le monstre lui-même ».

CHAPITRE II.

MATIÈRE DE SES SERMONS.

I. Type traditionnel du sermon au moyen âge. Doctrine dogmatique et morale. Orthodoxie du dogme. — II. Morale. Traité complet de morale. Esprit de mesure dans la morale. Petit nombre des élus. — III. Casuistique et psychologie. — IV. Théories sociales, politiques, économiques. — V. Usage de l'Écriture-Sainte et des Pères. — VI. Exemples : le Diable, la Mort, le Jugement et l'Enfer. — VII. Connaissances profanes. Citations des auteurs païens.

I

Les sermons du moyen âge peuvent se ramener à un type convenu et uniforme, pour ainsi dire classique. Tandis que dans un discours moderne la première règle essentielle est l'unité du sujet, un sermon de Maillard se composera de trois parties dont la première sera divisée en trois sections; ce qui fera dans le même sermon cinq sujets différents indépendants les uns des autres.

La première partie comprend l'exorde que Maillard appelle *prothema*, qui n'est que la paraphrase d'un texte des Ecritures. Après le *prothema* se place la question, amenée par cette formule : *Movetur quaestio*, dans laquelle il discute une thèse de théologie scolastique, de droit canon ou même de droit civil. Enfin, le prédicateur développe un exemple, une parabole ou une simple similitude dans laquelle il se propose de toucher ou simplement d'instruire l'auditeur. Ces trois sections forment le préambule.

Dans le corps du sermon se trouvent deux parties principales. La première est une exposition dogmatique qu'il

annonce par ces mots : *Sancti Evangelii expositiva*. La deuxième est le développement d'un point de morale et est précédé de cette formule : *Quantùm ad secundum principale*. Dans une suite d'instructions comme celles de l'Avent et du Carême, Maillard déploie encore un thème général pour toute la station, qui revient en tête de tous les sermons comme pour ramener la variété de ces instructions à une note fondamentale qui en fait l'unité. C'est ainsi que le texte : *Sit civitas Jericho...* servit à deux Carêmes consécutifs prêchés à Bruges en 1500 et 1501. Le thème général du Carême de Nantes ou du Disciple est ce texte : *Magister quid faciendo vitam æternam possidebo*, comme celui de l'Avent de Saint-Jean-en-Grève commence par ces mots : *Abjicientes omnem immunditiam* [1].

Telle est l'économie générale de tous les sermons de Maillard. Tel est le moule artificiel qu'il a reçu de la tradition et qu'il se gardera bien de rompre. Il y versera les trésors de son érudition théologique et de ses connaissances les plus variées, les richesses inépuisables de sa verve et de son talent, toute son âme enflammée d'apôtre. Là sera son originalité. C'est par ces qualités et ces traits que, du fond un peu terne du genre parénétique que l'on a pu qualifier d'ennuyeux[2], la physionomie de Maillard se détache avec un certain relief.

Si nous décomposons la matière riche et complexe de ces sermons, le premier et le plus essentiel élément qui s'offre à notre analyse c'est la doctrine théologique. Un sermon n'a jamais pu se passer de dogme et de morale, et au moyen âge moins qu'à aucune autre époque. « Car la société vivait alors bien plus que la nôtre dans l'esprit

1. On désigne même souvent chaque station par le thème général, et on dira l'Avent, *Abjicientes*, le Carême de *Jéricho*, etc. « Tel prêchait *abjiciamus*, tel autre *suspendium* ». Victor Le Clerc, *Discours sur l'état des lettres*, *Histoire littéraire*, t. XXIV.

2. Sainte-Beuve, *Préface des études littéraires*, de Ch. Labitte.

de l'Eglise. Il fallait développer dans les sermons les connaissances très réelles qu'elle avait du dogme et de la morale chrétienne[1] ». Il est vrai qu'au temps de Maillard, la foi du treizième siècle avait bien baissé, la sécularisation de l'esprit social commençait et les traditions religieuses du moyen âge étaient en train de céder la place au scepticisme libre-penseur des temps modernes. Mais enfin, malgré ces symptômes menaçants, malgré une décadence visible dans les mœurs, la foi n'était pas encore éteinte dans les âmes et le prédicateur pouvait encore raviver cette précieuse étincelle en prêchant avec plus de force et d'autorité que jamais la pure doctrine de l'Evangile. Maillard arrivait armé de toutes pièces pour la défendre. Préparé, comme nous l'avons vu, par de solides études théologiques faites à l'Université de Paris, il y occupait avec célébrité et distinction une chaire de professeur de théologie, et si on louait en lui surtout le talent de l'orateur, une partie des éloges qu'on lui adressait revenait aussi à sa science théologique. La vaste érudition qu'il a déployée dans ses sermons n'est pas de nature à faire mentir ces éloges. Maillard, en effet, n'est pas, comme on le représente assez volontiers, un prédicateur burlesque et facétieux dont tout le mérite est de divertir et de faire rire, « un arlequin en soutane ou en froc », un de ces pieux bateleurs ou charlatans sacrés bons tout au plus à débiter « des farces spirituelles[2] » et à faire concurrence sur leur chaire aux bouffons de la place publique qui amusent le peuple sur leurs tréteaux. Si on laisse de côté le burlesque de ses sermons, qui, comme nous aurons à le montrer dans la suite, n'affectait que la forme et n'était dans la pensée de l'orateur qu'une concession inévitable au besoin de plaire et un moyen de disputer

1. Lecoy de la Marche, *op. cit.*, p. 337.
2. Voltaire, Abbés Gouget et d'Artigny, cités par Arthur de La Borderie, p. v.

son auditoire aux spectacles profanes qui commençaient à l'attirer, le fond de cette éloquence était très sérieux, la doctrine prêchée était très solide, très substantielle, et en tout conforme aux enseignements de la tradition catholique. « Maillard était un homme grave et instruit. Ce n'était pas un prédicateur de campagne, c'était un esprit très cultivé, un savant professeur de théologie. Cette science théologique dépare souvent ses discours; mais enfin, c'est de la science et non de la barbarie[1] ».

Il suffit pour s'en convaincre de lire au hasard un de ses sermons. Le dogme le dispute à la morale, sans qu'on puisse dire d'abord lequel des deux domine. En effet, d'après le type que nous avons décrit, il y a dans tout sermon deux parties obligées, l'une pour l'exposition dogmatique, l'autre pour la morale, et ces deux parties sont qualifiées l'une et l'autre de parties principales auxquelles l'orateur semble attacher une égale importance et qu'il développe comme deux sermons indépendants dans le même sermon. Cependant, en y regardant de plus près, on peut voir laquelle des deux doctrines, dogmatique ou morale, a les préférences de l'orateur. Malgré la complaisance manifeste et, il faut l'avouer, excessive que le professeur met à discuter une thèse théologique avec les preuves et les autorités qui l'établissent ou la combattent; malgré le luxe de distinctions subtiles qui sentent si bien leur scolastique, il est facile néanmoins de s'apercevoir que l'apôtre, plus préoccupé du bien à faire et des fruits à produire, ne se fait guère illusion au fond sur la portée peu pratique de ce vain étalage d'érudition; car après une longue et aride discussion, dès qu'il aborde le côté moral, il sent le besoin d'en avertir son auditoire, ennuyé et assoupi peut-être par sa théologie : *Levate capita vestra! Levate corda vestra!* lui crie-t-il. Attention! voici le point capital!

1. Gérusez, *Hist. de l'éloquence politique et religieuse*, p, 106.

Le bon marché qu'il fait en toute occasion d'une science qui enfle et ne rend pas meilleur, le thème général, toujours pratique, qu'il arbore dans chaque station, l'ardeur tout apostolique avec laquelle il part en campagne contre les vices de son temps, sa clairvoyance à découvrir les secrets mobiles des âmes et sa hardiesse à les dénoncer du haut de la chaire, montrent bien que ce n'est pas seulement la science de l'Évangile qu'il vient prêcher, mais surtout celle des mœurs; car « la vraie théologie, dira-t-il plus d'une fois dans ses sermons, « consiste à craindre Dieu et à garder ses commandements »[1]. — « Il ne nous faudra pas répondre au tribunal de Dieu des subtilités d'Aristote, de la science des nominaux et des réaux, des légistes, des canonistes et des médecins, mais de notre bonne ou de notre mauvaise vie »[2].

Cependant, malgré ses préférences marquées pour la morale, Maillard fera au dogme une assez large place dans ses sermons. Les questions les plus élevées, les plus abstruses et les plus curieuses de la théologie scolastique s'y trouvent exposées et discutées, avec toutes les distinctions les plus subtiles qu'elles comportent, toutes les autorités, toutes les preuves, les similitudes et les analogies qui les établissent, les éclairent ou les combattent, toutes les objections qu'elles soulèvent et toutes les remarques les plus ingénieuses auxquelles elles peuvent donner lieu. Il faudrait suivre les cinq cents sermons qu'il nous a laissés pour dresser un tableau complet des questions qu'il y traite. Une telle statistique serait dépourvue de tout intérêt. Qu'il nous suffise de citer au hasard : « Peut-on trouver dans une créature le souverain mal? » se demande-t-il sérieusement. — « Le Christ se serait-il incarné si Adam n'eût pas péché? — Pourquoi la nature humaine a-t-elle dû être choisie plutôt que la nature angélique pour l'union hyposta-

1. *Sermones adv.*, f. 49, col. 2.
2. *Ibid.*, f. 32, col. 4.

tique? — Le Verbe a-t-il pris l'âme humaine avant de prendre la chair? »

Il faut bien avouer que cet étalage de théologie dépassait un peu la portée moyenne de son auditoire, quelque instruit que nous le supposions. Mais il est aussi juste de le remarquer (nous le constatons d'ailleurs aux fréquentes invectives qu'il leur adresse), il y avait parmi ces auditeurs beaucoup de prêtres, de religieux, de clercs, d'étudiants de l'Université, de magistrats et de professeurs auxquels ces discussions devaient être familières. A tous ces auditeurs de provenances, de conditions, de culture et de goûts si divers, qui venaient au sermon avec des préoccupations et des aspirations si variées, Maillard, qui avait pour principe d'intéresser tout son monde, croyait devoir offrir des sujets différents, et cette physionomie si bigarrée et si étrange de ses sermons qui les fait plutôt ressembler à des mosaïques aux tons crus et criards, n'est-elle pas l'image exacte de ces auditoires mêlés du quinzième siècle?

C'est bien aux érudits qu'il s'adresse quand il traite ces questions. Ce qui le prouve, c'est qu'il ne fait rien pour rendre son exposé accessible et saisissable aux esprits sans culture et qu'il ne leur fait grâce d'aucun des procédés dialectiques usités dans les écoles pour recourir à une méthode plus simple et plus populaire. Il a d'ailleurs parfaitement conscience du peu d'intérêt que peut prendre à ces curiosités scolastiques la grosse majorité de son auditoire. Car c'est après une de ces discussions que, sentant le peuple lui échapper, il le rattrape brusquement par cette apostrophe : *Levate capita vestra! Levate corda vestra!* Réveillez-vous! Parfois, s'adressant à la partie la moins initiée de son auditoire, il ajoute avec un ton de fine bonhomie et un malin sourire : « Mesdames, êtes vous bonnes théologiennes[1] » ? —

[1] *Sermones adv.*, f. 18, col. 3; f. 33, col. 1.

« Mesdames les bourgeoises, savez-vous ce que nous appelons en théologie le Verbe? Je dis que c'est nostre pensée (gallicè) *quae* est *perfecta* en notre esprit[1] ».

Mais l'apôtre a beau reparaître, le professeur ne disparaît jamais complètement. Plus d'une réflexion nous le révèle même au milieu d'un développement oratoire. Parle-t-il par exemple de la trahison de Judas, il se met tout à coup à ouvrir une parenthèse pour répondre à une objection : « Quand nous parlons de Judas, vous ne manquez pas d'objecter que Dieu savait qu'il devait le trahir, qu'il savait aussi que les Juifs devaient le condamner à mort... Question difficile pour les laïques! Oui, il le savait, mais cette prescience ne leur enlevait rien de leur liberté. Judas et les Juifs le livraient à la mort, non parce que Dieu l'avait prévu ainsi, mais parce qu'ils le voulaient bien. *Non constricti erant*[2] ». En cela Maillard répondait à certaines préoccupations des esprits, qu'il constate d'ailleurs dans un autre passage de ses sermons. Ces questions de liberté, de prescience, de prédestination devaient, à la veille d'être posées par Luther et Calvin, occuper vivement les esprits forts de ce temps : « Vous, Messieurs les bourgeois, leur dit-il, quand il y a parmi vous un savant, vous le questionnez sur la prédestination et vous lui posez certaines questions curieuses comme celle-ci : Que faisait Dieu avant la création du monde[3] » ?

On devait aussi disputer beaucoup sur la situation de l'enfer, car, après un développement pathétique, Maillard se demande brusquement où est l'enfer, et il rapporte l'opinion de Richard qui le place au centre de la terre. Pour préciser encore davantage, il fait connaître l'avis de certains astronomes sur la longueur du diamètre

1. *Sermones adv.*, f. 93, col. 2.
2. *Sermones quadrag.*, f. 101, col. 4.
3. *Ibid.*, f. 105, col. 3.

de la terre. — « L'enfer serait donc à une distance de 3250 milles de la surface de la terre ». Bientôt l'astronome cède le pas au chimiste qui se met à discuter sur la nature du feu. « Comment se fait-il que l'eau soit mêlée au feu? se demande-t-il. Cela n'est pas naturel, à moins que l'on ne suppose de l'eau sulfureuse et bouillante[1] ».

Une autre fois, tonnant contre les mauvais riches et les menaçant du sort terrible qui avait frappé le riche de l'Évangile, il sent tout d'un coup le besoin d'expliquer comment le mauvais riche pouvait voir Lazare dans le sein d'Abraham : « Lazare était dans les limbes, dit-il, et les damnés ne peuvent pas voir les bienheureux par la vision intuitive, suivant Richard et Nicolas de Lyre, mais ils les voient d'après une connaissance très générale[2] ».

Dans le sermon français sur la Passion, venant à décrire la tristesse mortelle qui envahit l'âme de Jésus, il lui prête le cri de l'Évangile : « Mon âme est triste jusqu'à la mort »; mais était-il besoin d'ajouter à ce cri d'angoisse cette réflexion si froide et si sèche dans sa précision : « Mon âme est triste *intensivement*. Toutefois, continue-t-il, soit faite ta volonté et non point *l'appétit de ma sensualité*[3] ». — « Voyant Dieu le Père son Fils affligé dans la *partie sensitive* de son humanité[4] ». Ces réflexions sont d'une philosophie et d'une théologie très exactes et très précises, mais elles sont bien barbares à la place qu'elles occupent et sentent bien leur pédant. Dans leur sécheresse brutale, elles se heurtent gauchement, sans se mêler et sans se fondre, au reste du développement, et il manquait à Maillard, pour opérer cette combinaison harmonieuse, les procédés plus savants de

1. *Sermones dominicales*, f. 6, col. 2.
2. *Ibid.*, f. 6, col. 3.
3. *Passion de Notre-Seigneur*, p. 33.
4. *Ibid.*, p. 34.

la composition moderne. Mais enfin, quelque déplacée qu'elle paraisse, cette continuelle immixtion du théologien dans les développements de l'orateur prouve chez celui-ci un souci constant de la vérité dogmatique et une préoccupation d'orthodoxie qui ne l'abandonne jamais. Ce souci de la vérité, si pédantesque qu'il puisse être, n'est pas le fait d'un esprit frivole ou facétieux qui vient divertir son auditoire. Il appartient à un esprit qui, assez grave pour s'assimiler cette érudition, l'est encore assez pour en être poursuivi et comme obsédé jusqu'au plus fort de sa verve. « Cette science théologique peut déparer ses discours, mais enfin c'est de la science et non de la barbarie ».

Nous n'avons pas à examiner ici l'orthodoxie de ses expositions ou de ses réflexions théologiques. La solidité de ses études préalables, le titre de docteur que la Faculté de théologie lui a décerné et la fonction de professeur qu'il a exercée avec distinction, les témoignages et les autorités sans nombre dont il étaye sa doctrine, le soin scrupuleux qu'il apporte à l'établir, à l'éclairer et à la défendre par les procédés de la plus rigoureuse logique, tout cela ne nous offre-t-il pas, à défaut d'un examen doctrinal qu'il ne nous appartient pas de faire ici, de très légitimes et de très suffisantes garanties d'une orthodoxie irréprochable? Il n'aborde pas une question sans se faire précéder et comme introduire par les maîtres de la théologie ou les Pères de l'Église. C'est toujours de leur enseignement qu'il s'inspire et s'autorise; ce sont toujours leurs conclusions qu'il nous donne : *Movetur questio theologica mota a magistris nostris theologis. — Moveo quaestionem terminatam à S. Bonaventura, Alexandro de Hales, Scot. — Bonaventura et Thomas dicunt...*, etc. Voilà ses formules les plus familières, qui prouvent chez lui le désir constant de conformer en tout son enseignement avec celui de la tradition, et ce respect de la tradition n'est-il pas « chez le prédicateur

catholique le signe de la prudence et le gage de la vérité[1] » ?

II.

Mais Maillard est surtout un moraliste, soit qu'il établisse dans un code assez complet, sans trop les outrer ni les exagérer, les règles de la morale chrétienne, soit qu'il fasse l'application de ces règles aux actes humains dont il pénètre les ressorts les plus délicats et les mobiles les plus cachés, soit enfin qu'il dénonce dans les peintures les plus libres et les plus mordantes les désordres de la société contemporaine. Tel est le côté le plus intéressant et le plus curieux à étudier dans notre prédicateur.

On peut saisir comme un plan général de campagne apostolique dans la série des sermons et des autres œuvres de Maillard ; ce plan embrasse toute la morale chrétienne. Dans l'avent de Saint-Jean-en-Grève, il s'applique surtout à décrire les vices de l'âme dans ses pensées, dans ses paroles, dans ses actions. Il les décrit longuement, subtilement, minutieusement dans leur genèse, leurs caractères et leurs effets. *Abjiciamus omnem immunditiam*, tel est le thème général qui exprime bien le but de l'orateur, tel est le long cri de guerre qui retentit durant tout le cours de la station et qui revient obstinément comme un autre *Delenda est Carthago* en tête de chaque discours

La première partie de tous ces sermons nous fait admirer sous des aspects divers la beauté du dogme de l'Incarnation; la seconde, en nous invitant à purifier notre âme de toutes ses souillures, nous dispose à recevoir l'hôte divin dans une demeure digne de lui : *de peccatricis*

1. Feugère, *Bourdaloue, sa prédication et son temps*, in-12, p. 186.

animae virtuosa purgatione. Or, il y a les péchés qui naissent, se consomment et séjournent dans l'âme; il y a aussi ceux qui en sortent par la parole ou les actions. Maillard en énumère dix de pensées, vingt de paroles et trente d'actions. Dans ses deux Manuels de confession populaire, il résume les péchés qui se commettent le plus souvent, soit contre les commandements de Dieu, soit dans la famille si nombreuse des péchés capitaux. Le carême prêché dans la même église suppose le chrétien purifié de ses souillures et s'offre pour lui faire gravir un à un tous les degrés de la vie chrétienne figurée ici par une montagne escarpée. *Ascende ad montem et esto ibi* : telle est l'invitation générale qui résume toute la station. Ces différents degrés d'initiation à la vie chrétienne sont au nombre de cinq; ce sont : 1° le baptême et la foi qu'il produit; 2° l'observation des commandements; 3° la réparation de ses fautes; 4° la confession entière, claire et fructueuse; 5° la restitution, qui comprend les biens de l'âme et ceux du corps.

Ces actes fondamentaux, qui constituent le fond de la vie chrétienne, se retrouvent les mêmes dans le Carême de Nantes ou Carême du disciple. Le disciple sait ce qu'il faut éviter pour plaire à Dieu; que doit-il faire pour obtenir la vie éternelle? *Magister quid faciendo vitam aeternam possidebo?* Maillard répond en annonçant sept leçons : la première leçon occupe les sept premiers sermons. Que faut-il faire? demande le disciple. Le maître répond : *Oportet nasci ex aquâ et Spiritu Sancto.* Se faire baptiser, être fidèle aux grâces du baptême et conserver la foi. Que faut-il faire encore? Observer les commandements. *Serva mandata*, telle est la deuxième leçon développée dans les vingt-huit sermons suivants. La troisième est renfermée dans ces mots : *Poenitentiam agite*, faites pénitence, du sermon trente-six à quarante et un. *Redde quod debes.* La restitution est l'objet de la quatrième leçon et occupe dix sermons. Il

se borne à ces quatre leçons, bien qu'il en ait annoncé sept. Mais les développements imprévus qu'il a donnés à chacune d'elles ne lui ont pas laissé le temps de remplir son programme. La semaine sainte le surprend en train d'achever sa quatrième leçon, et depuis le sermon cinquante-un jusqu'à cinquante-sept, au dimanche de Quasimodo, le disciple ne reparaît plus dans ces six derniers discours tout remplis par les mystères de la mort et de la résurrection de Notre-Seigneur. Les trois leçons qui lui restaient, il semble que Maillard ait voulu les donner dans le Carême de Bruges[1]; car après avoir fait entendre les quatre premières leçons du Carême de Nantes par ces quatre trompettes au son desquelles doivent tomber les murs de Jéricho, il renforce ce chœur en y ajoutant encore trois trompettes qui annoncent trois nouveaux préceptes : celui de l'aumône, celui de la prière et celui de la reconnaissance pour tous les bienfaits de Dieu et en particulier pour le bienfait de l'Eucharistie.

Ce traité de morale serait incomplet s'il ne comprenait pas aussi, dans un appendice de morale mystique, l'essence des vertus chrétiennes et les moyens pratiques de se soutenir dans la perfection. Ses œuvres de direction, adressées à des âmes d'élite, viennent combler cette lacune. Dans son *Instruction et consolation de la vie contemplative* qu'il a composée pour des religieuses, Maillard recommande successivement l'humilité, la crainte de Dieu, la charité, l'attrempance ou tempérance, la justice et le don de piété. Dans un autre opuscule « sur le conflict des vices et des vertus pour aucunement savoir discerner et connoître les tentations de l'ennemy », il pénètre plus avant dans les replis de la conscience et se propose « la perfection spirituelle des gens de religion qui sont au désert de religion pour batailler contre les vices et péchés ». Un dialogue s'établit entre les diffé-

1. Arthur de la Borderie, *Œuvres françaises*, p. 123.

rentes vertus et les vices contraires. Le chrétien peut voir « comment les armes de Jésus-Christ et du diable font guerre sans cesse entr'eux ». Il s'habitue à reconnaître au fond de sa conscience les suggestions du démon et les inspirations de la grâce, le cri de la nature et la voix du ciel souvent si aisés à confondre. Il apprend à se tenir en garde contre les apparences trompeuses dont se pare « l'esprit de la chair » qui « se baille au commencement doux et plaisant, mais qui a queue de fer et pleine de venin et d'amertume », semblable à « la mauvaise femme que le Saint-Esprit disait, par la bouche de Salomon, « estre à fouir comme la face du serpent[1] ». Ces conseils ne s'adressent plus à la masse des chrétiens, mais bien à quelques âmes d'élite vouées à la perfection, qui tournées en dedans vivent dans l'habitude du recueillement intérieur et dont l'oreille plus subtile est exercée à saisir au fond d'elles-mêmes le plus lointain murmure des passions naissantes ou le plus léger bruit que fait en approchant le serpent de la tentation.

La morale tout entière, depuis les fautes les plus communes à éviter, les préceptes les plus fondamentaux qui obligent tous les fidèles, jusqu'à la perfection des vertus chrétiennes et des conseils évangéliques qui sont à l'usage du petit nombre, défile donc dans l'œuvre de Maillard, parcourant l'un après l'autre, depuis la fuite du mal jusqu'au couronnement de la sainteté, tous les degrés d'initiation à la vie chrétienne.

Après avoir constaté que la morale est la partie principale des sermons de Maillard et qu'il serait aisé d'extraire de ses œuvres un traité assez complet de morale, on peut se demander quelle est la tendance dominante du moraliste, s'il penche vers la sévérité ou vers la douceur, s'il pècherait par trop de rigueur ou par trop de bonté. On n'est généralement pas tenté d'attribuer

[1]. *Conflict des vices et vertus*, f° 22 r°.

à Maillard un excès d'indulgence, pas même d'en faire un de ces docteurs mystiques et doux de la famille de François de Sales et de Fénelon. A voir l'audace de ses invectives, la brutalité de ses expressions et l'indépendance de son allure, on le juge assez volontiers comme un lutteur, un intraitable et un violent qui ne connaît pas de mesure. On est assez étonné quand, sous ces apparences de don Quichotte partant en campagne contre le vice, on découvre un autre Maillard, sérieux, grave, plein de sagesse et de modération, ayant le sens et l'intelligence de la réalité, toujours prêt à reconnaître la vérité, et aussi éloigné de rêver et de demander l'impossible à ses auditeurs dans un excès de dureté que d'encourager leurs faiblesses par un excès de bonté et « de placer des coussins sous les coudes des pécheurs ». Maillard nous a donné cette surprise dans le dogme. Il nous la ménage encore dans sa morale. Si l'on excepte la doctrine du petit nombre des élus qu'il pousse à l'extrême, on ne peut qu'admirer son esprit de sagesse

Nous pourrions en donner de nombreux exemples. Qu'il s'agisse de l'exemple des saints qu'on doit admirer, mais qu'on ne peut toujours imiter[1], des subtilités de la science qu'on doit blâmer, sans blâmer la science elle-même[2], ou de ces sujets irritants qui ont coutume d'exaspérer le prédicateur et d'échauffer sa bile, tels que les jurements des marchands[3], le luxe des femmes[4], les danses[5], les courtisanes[6], on doit reconnaître que Maillard ne se laisse jamais emporter par sa verve jusqu'au point de perdre le juste sentiment de la réalité et d'oublier ce qu'il doit à la mesure et à la vérité. Qu'il nous

1. *Sermones adv.*, f. 31, col. 2; f. 50, col. 1.
2. *Quadrag. opus.*, f. 47, col. 2.
3. *Sermones adv.*, f. 89, col. 1.
4. *Carême de Nantes*, Serm. XIII, f. 25 r°.
5. *Confess.*, f. 5 r°.
6. *Quadrag. opus*, f. 47, col. 2.

suffise d'insister sur un exemple plus intéressant qui met dans tout son jour la sagesse de l'orthodoxe prêcheur.

Il y a une question qui, reprise plus tard par Luther, devait être entre les mains des réformateurs une arme redoutable, destinée à combattre l'Église. C'est la question des indulgences. « A partir de la première croisade, l'usage s'établit d'accorder des indulgences à ceux qui soutenaient de leur argent les œuvres pieuses. Le pape d'abord, puis les évêques, les abbés et les chapitres prirent l'habitude de provoquer par ce moyen les largesses des fidèles, et nos cathédrales, collégiales, églises, hôpitaux furent édifiés avec ces fonds. Jusque-là rien de mieux ; l'aumône est une bonne œuvre, et il est naturel de la récompenser par des faveurs spirituelles. Ne fait-on pas aujourd'hui des quêtes ? Mais on dépassa la mesure. Les évêques prodiguaient les indulgences..., les prédicateurs chargés de les publier ne surent pas rester dans les bornes... Des aventuriers exploitèrent cette veine, et à côté des indulgences authentiques on eut des indulgences apocryphes que des escrocs venaient débiter au peuple... » Luther eut beau jeu à choisir comme point de départ et comme prétexte de la réaction ces questions irritantes qui touchaient aux biens temporels [1].

Mais en attendant la Réforme, combien les ennemis de l'Église devaient-ils triompher en voyant circuler entre les mains de ces « caphards et de ces jargonneurs », « de ces porteurs de rogatons » qui sont de « petits diables [2] », ces bulles merveilleuses qui, tout en dispensant des bonnes œuvres ceux qui les payaient, aidaient le Pape, comme ils le disaient, « à faire bouillir la marmite [3] ». Combien leurs épigrammes ne devaient-elles pas s'aiguiser dans l'ombre et avec quelle joie ne

1. L. Dacheux. *Un réform. cathol.* p. 241, 247.
2. Menot, *Sermones*, f. 131, col. 1.
3. Henri Estienne, *Apologie par Hérodote*, t. II, ch. VIII, p. 91.

devaient-ils pas enregistrer chaque nouvel abus dans leurs « cahiers » de réforme !

Que fera Maillard dans cette situation délicate ? Gardera-t-il le silence sur cet odieux trafic de peur de compromettre l'autorité de l'Église et de la livrer à ses ennemis ? ou bien en élevant la voix et en flétrissant ces désordres comme ils le méritent, ira-t-il fournir d'avance des armes aux protestants et prêter ses mains, lui aussi, prêtre catholique, au renversement de la Papauté ? Entre l'hérésie menaçante qui cherche des armes et l'Eglise romaine à laquelle il est attaché « par le fond de ses entrailles », combien il lui sera difficile de garder l'équilibre et de conserver tout entière la liberté et la sérénité de son esprit !

Maillard sera assuré de garder toute mesure en restant dans la vérité. Il ne prendra donc conseil ni de son amour pour l'Eglise ni de sa haine contre l'hérésie ; comme toujours, il s'inspirera uniquement de la vérité : *unius veritatis amicus.* Aussi bien il sait que l'Eglise n'a pas peur de la vérité et que la vérité elle-même n'a peur que des ombres qui la dérobent (*Nil timet veritas, nisi abscondi.* S. Aug.). Or, la vérité telle que Maillard la conçoit, la voici librement exposée par lui : « Durand affirme, dit-il, que sur l'article des indulgences la sainte Ecriture ne nous donne rien de certain. Consultez la Tradition, lisez saint Basile, saint Jérôme, saint Augustin, ils ne disent rien des indulgences. C'est l'opinion des docteurs modernes, qui reconnaissent la matière des indulgences comme douteuse[1] ». Bien qu'on puisse dis-

1. *Sermones quadrag.*, f. 19, col. 4. « Voulez-vous, nous déclare Menot, que je vous dise une parole ? Est-ce que les théologiens ont mis la main à la question des indulgences ? ou s'ils l'ont fait, c'est rarement et en peu de mots. Voyez J. Panormitanum et les canonistes, Scot. Que disent-ils des indulgences ? Peu de chose. Ce sont les seuls caphards qui les prêchent avec des mensonges infinis pour tromper le peuple. Ils sont souvent de petits diables, quand ils sont à la taverne... » Menot, f. 147, col. 3.

cuter sur cette matière, elle ne paraît néanmoins plus douteuse dès que le Pape, dont il reconnaît plus loin l'infaillibilité, a approuvé le principe des indulgences en les accordant. Il recommande même dans son Carême de Nantes « de gagner les indulgences », qu'il propose comme des œuvres satisfactoires excellentes [1].

Ce n'est donc pas au principe des indulgences qu'il est opposé, mais uniquement à l'abus qu'on en fait : « Moi, je vous dis que la principale indulgence consiste à renoncer au péché. Croyez-vous qu'un grand usurier tout rempli de vices, qui sera chargé de mille millions de péchés, en sera quitte pour 6 blancs qu'il aura déposés dans le tronc ? Certes, il m'est dur de le croire et plus dur encore de le prêcher ». Mais, me dira une bonne femme : « Mon Père, il ne m'appartient pas de décider sur des « questions aussi difficiles. Je me contente de prendre l'in- « dulgence avec l'intention de faire de bonnes œuvres ». Je réponds que ces indulgences ainsi gagnées dans un motif de charité peuvent être bonnes, à une condition toutefois, c'est qu'elles ne vous dispensent pas de renoncer à vos péchés [2] ».

Ayant ainsi posé les conditions dans lesquelles on peut gagner les indulgences, sûr de sa thèse, Maillard est libre maintenant pour flétrir les abus partout où il les rencontrera : « A tous les diables, s'écrie-t-il, ces usuriers qui croiront avoir effacé les mille millions de péchés

1. *Carême de Nantes*, Serm. XXXIX, f. 73 r°.

2. *Sermones quadrag.*, f. 20, col. 1. C'est aussi l'avis de Menot : « Le Pape n'a-t-il pas le pouvoir de remettre la peine des péchés ? Oui, à une condition expresse : c'est que vous ferez ce qui est contenu dans le parchemin (la Bulle). Or, qu'y a-t-il dans la Bulle ? *Omnibus vere confessis et contritis.* Si vous remplissez ces conditions, je vous assure que vous gagnerez les indulgences... » *Sermones*, f. 41, col. 3. » — « Il faut aller à la grande indulgence qui est la contrition. Si vous y allez, je vous promets ce qui a été promis à Madeleine : Allez aux larmes du cœur. Dieu ne lui a pas dit qu'elle plaçât 5 sols dans le tronc, mais il lui a dit : « ta foi t'a « sauvée ». f. 147, col. 3.

qui souillent leur conscience et continueront impunément leurs usures parce qu'ils auront déposé 6 blancs dans le tronc ! — A tous les diables ces prédicateurs porteurs de bulles, qui s'en vont colportant à travers les populations des indulgences apocryphes, qui les vendent et exploitent à leur profit la crédulité du peuple. — A tous les diables ces évêques qui les prodiguent sans raison et prélèvent la part du lion; ces porteurs de bulles qui poussent l'audace jusqu'à dire que s'ils savaient que leur père n'eût pas gagné d'indulgence, jamais ils ne prieraient pour lui. Ce sont tous des voleurs! (*sic*) *Sunt omnes fures...*[1] ».

Mais voici le point délicat. Lancé d'un si bon train dans cette voie des invectives, où s'arrêtera-t-il? Va t-il partir en campagne contre les prélats, les cardinaux, le pape et tous les pouvoirs de l'Eglise qui semblent autoriser, qui tolèrent du moins de semblables trafics? Dans son rôle impétueux d'apôtre et son indépendance de mendiant, imitera-t-il quelques-uns de ses prédécesseurs, Geiler entre autres, qui reprochaient au pape « de demander sans cesse de l'argent pour faire la guerre aux Turcs sans jamais faire une expédition[2] » ?

La tentation était bien forte. Sachons gré à Maillard d'avoir su y résister et d'avoir fait prévaloir sur les emportements de son indignation la sage orthodoxie

1. *Sermones quadrag.*, f. 19, col. 4. Menot se moque de cet homme qui plaça pour y être laissée « une de ces bulles entre les dents d'un mort, croyant que par ce moyen il était assuré de son salut » (f. 147, col. 4). — C'est là ce qu'il appelle « ronger les os des morts et boire le sang du Crucifié » (f. 70. col. 1). — « Tisons de cupidité et piliers d'avarice » ! ces « porteurs de rogatons qui disent aux pauvres veuves qu'elles devraient, elles et leur famille, consentir à mourir de faim plutôt que de ne pas gagner les indulgences » (f. 131, col. 1). — « O grand abus que celui-là ! ô abîme et perdition d'une infinité d'âmes ! Combien se persuadent qu'elles iront ainsi en paradis et qui s'en vont à tous les diables » ! (f. 41, col. 3.)

2. Dacheux, *op. cit.*, p. 249.

de sa doctrine. Après avoir dénoncé l'abus, il se contente d'exprimer son étonnement « que les prélats n'y apportent pas un remède[1] ». Et de peur qu'on ne lui reproche de s'ériger en censeur de ceux qui ont pour mission de gouverner l'Église, il s'écrie : « Loin de moi la prétention de toucher aux clefs de l'Eglise et de me constituer juge de cette autorité suprême. J'ai pour cette autorité un tel respect que je me garderais bien de la commettre dans ces trafics scandaleux qui se font en son nom. Je l'en dégage au contraire en déclarant seules valides les indulgences dont le pape et les cardinaux auront reconnu la nécessité ou l'utilité. Là-dessus, tous les docteurs sont d'accord[2] ». Comme si Maillard avait à cœur de protester de sa soumission pour l'Église et de se séparer nettement et énergiquement de ses ennemis, tout en reconnaissant les abus trop réels dont ils se plaignaient, il revient plus loin sur le même sujet : « Je ne veux pas parler, dit-il, de l'autorité du pape, ni de celle des cardinaux, ni de celle des prélats de l'Église. Comment l'autorité du pape serait-elle en cause dans des questions où on le trompe? Or, il y a des questions dans lesquelles il ne peut se tromper, il y en a d'autres sur lesquelles on le trompe souvent. « On lui assure par exemple que tels ou tels monastères sont pauvres, quand au contraire ils sont très riches et que leurs armoires et leurs religieux regorgent d'or et d'argent. Les indulgences que le pape accorde à ces monastères ne valent rien. Est-ce l'autorité du pape qui est en défaut? Non, il n'était pas suffisamment informé[3] ».

Ce respect de l'autorité de l'Eglise et de la tradition apparaît aussi avec éclat dans la *Confession de Maillard*. Celui-ci sent le besoin de s'excuser dans cet opuscule de

1. *Sermones quadrag.*. fol. 19, col. 4.
2. *Ibid.*
3. *Ibid.*

n'avoir pas suivi sa méthode ordinaire, qui était de s'entourer des témoignages des docteurs et de s'appuyer constamment sur la tradition. « Je n'ay pas fait, dit-il, grande allégation des docteurs qui disent ce que j'ay écrit, pour éviter superfluité, et parce que aussi j'ay fait ceci pour les gens qui ne sont pas lettrés[1]. Ne cuide point que homme expert en la faculté de théologie y treuve rien faulx, et si se trouve, je le révoque et prie à celui qui le treuvera qu'il le vueille corriger ».

Et ce qui montre combien Maillard, dans l'intérêt même de sa réputation d'orthodoxie, tenait à l'exactitude de ses éditions, c'est le passage suivant : « Je supplie à tous ceux qui le double de cecy vouldroit avoir qu'ils le corrigent à l'exemple de cecy ou à l'exemple d'aultre qui ait été corrigé, afin que par la faute des écrivains et de mal reporter ne soit trouvé occasion de mordre contre mes dis; car il souffiroit pour fausser une sentence adjouster un mot ou le laisser[2] ». Non seulement Maillard était orthodoxe, mais encore il se piquait de l'être. De l'orthodoxie il avait les délicatesses jalouses et les scrupules. Il savait combien le plus léger changement dans le texte, un mot ajouté ou retranché pouvait aisément la compromettre. Aussi n'est-il pas de précaution qu'il ne prenne, pas de recommandation qu'il ne fasse pour la mettre au-dessus de tous les soupçons.

Cette orthodoxie, cette sagesse, cet amour de la mesure et de la vérité font les directeurs éclairés et les administrateurs prudents. Transportées de la doctrine à la pratique et à la conduite de la vie, ces qualités deviennent le tact, la discrétion, la circonspection, l'attention à traiter les hommes d'après leur caractère, leur humeur

1. Le caractère populaire que Maillard reconnaît à cette œuvre n'expliquerait-il pas, en même temps que cette absence d'appareil scolastique, la langue vulgaire dans laquelle elle a été composée ? *Confession*, fol. 13.

2. *Confession de Frère Olivier Maillard*, fol. 18.

et leur tempérament, et la souplesse nécessaire pour se faire tout à tous.

Le vicaire général honoré si souvent de la confiance de ses confrères devait posséder pour son compte, à un très haut degré, ces qualités d'administrateur qu'il sait si bien recommander aux abbesses et aux prieures dans son *Instruction et consolation de la vie contemplative.* Il y a là tout un chapitre curieux de psychologie à l'usage de ceux ou de celles qui sont appelés à gouverner les autres. « L'abbesse, dit-il, ne doit pas les humbles et craintives, pour petites et légières fautes, durement et asprement reprendre, et les dures, orgueilleuses, hardies, laisser pour les jeter et souffrir et ardre au feu d'enfer ». La grande règle de gouvernement est celle qui nous est donnée par le Maître des maîtres. « Dit notre Sauveur : « Je suis doux aux doux, piteux aux piteux, dur aux « durs, cruel aux mauvais ». Que doivent donc faire « ceux qui ont charge d'aultruy », sinon « avoir moult grande discrétion et fort cognoistre les mœurs de ceux qu'ils ont à conduyre »? Qu'arrive-t-il, en effet, si l'on connaît mal ses sujets ou qu'on ne les traite pas d'après leur caractère? « Ceux qui sont durs et orgueilleux et de fort courage, contumaces ou à mal accoutumés, on les laisse bien souvent ou par faveur ou par trop de lâcheté et mol courage à corriger aucune fois pour avoir paix et pas de débat ». On oublie que pour avoir la paix il faut faire la guerre (*si vis pacem para bellum*) et au lieu de cette prétendue paix que l'on cherche on ne réussit qu'à mettre le désordre dans une communauté. En effet, « celles de bon vouloir en sont scandalisées, grevées et affligées, en ont maintes impatiences et qui pis est, s'il n'y a une grande vertu, peuvent venir à délaisser leur bonne vie et faire comme les autres, des terribles et capiteuses, afin qu'on ne leur die rien et qu'on ne les répugne point, et les autres dures et de haut courage se esliévent sur celles de bonne voulenté et aucunes fois sur leurs majeures,

parce qu'elles ne craignent point en commettant plusieurs fautes, en accomplissant toute leur volonté sans bride et sans contrainte. Par quoy moult de maux viennent et mauvais exemples aux plus jeunes et aux plus simples ».

Ces désordres funestes, causés par une mauvaise administration, ont leur prolongement jusque dans l'éternité, où administrateurs et administrés se perdent pour jamais. Maillard, avec sa verve dramatique, les fait se rencontrer dans l'enfer et engager entre eux le dialogue suivant : « Diront les majeurs qui n'auront fait justice aux sujets : « Mauldits, soyez-vous, car par vous je suis damné ». — « Mais mauldits soyez-vous, feront les subjets aux majeurs, car parce que vous n'avez fait justice et que m'avez épargné et laissé faire ma volonté sans me corriger, je suis damné[1] ».

Les développements sont si rares dans Maillard que nous avons tenu à citer celui-ci dans toute son étendue pour montrer l'allure ferme de sa prose et la manière forte et logique dont il enchaîne ses idées. On y voit surtout cette haute sagesse, cette profonde expérience des hommes, ce tact consommé, heureux mélange de force et de suavité, également éloigné de toute violence ou de toute faiblesse, que Maillard apportait dans le gouvernement des âmes. S'il y a une orthodoxie et une sagesse dans la doctrine morale que l'on prêche, il y a aussi une mesure et une prudence dans la pratique des âmes que l'on dirige. Maillard ne possédait-il la seconde de ces qualités que parce qu'il possédait la première, et cette rectitude dans le jugement, cet équilibre et cette santé de l'intelligence qui sont le trait saillant de sa physionomie ne font-elles pas à la fois le moraliste sûr et le directeur éclairé ?

Il n'y a qu'un point sur lequel semblent se démentir,

1. *Instruction et consolation de la vie contemplative*, fol. 6 v° et suiv.

sinon l'orthodoxie rigoureuse de Maillard, du moins son esprit de mesure et de prudence : c'est la doctrine du petit nombre des élus.

Il la professe ouvertement et hardiment sans ces précautions et sans ces ménagements dont elle serait susceptible. « J'ose dire, s'écrie-t-il, que le plus grand nombre sera damné. Tremblez donc[1] ». C'est là sa proposition toute catégorique qu'il s'efforce d'établir — d'abord par l'Ecriture sainte. Les textes sont frappants et Maillard les assène dans toute leur rigueur[2]. Après avoir cité ces textes et le commentaire direct que la tradition nous en fournit, Maillard fait appel aux ressources de son imagination et de son éloquence. « Je suppose, dit-il, qu'un ange apparaisse au-dessus de cette croix et qu'il déploie devant vous une grande feuille en vous disant : « Messieurs, je vous apporte une bonne nou- « velle : Sur vous tous qui êtes ici un seul sera damné ! » Quel est celui d'entre vous qui ne tremblerait d'être celui-là ? Eh bien ! ce n'est pas un seul, c'est le plus grand nombre de mes auditeurs qui sera damné ; car il y a beaucoup d'appelés, etc.[3] ». Cette prosopopée ne fait-elle pas songer déjà à la péroraison fameuse de Massillon et n'y a-t-il pas là le germe d'une tirade éloquente qui, partant de textes aussi clairs, paraît justifiée ?

Bien moins claires et moins concluantes sont les autres preuves. Des textes formels nous tombons dans la fantaisie. Voici deux figures, l'une de l'Ancien et l'autre du Nouveau Testament : « Sur six cent mille hébreux qui aspiraient à la Terre promise, combien y en a-t-il qui y sont entrés ? Deux seulement. Je ne puis pas répondre de mon salut plus que les autres[4] ». « Jésus-Christ, au

1. *Sermones adv*, f. 33, col. 1.
2. *Ibid.*
3. *Sermones quadrag.*, f. 13, col. 1.
4. *Ibid.*, f. 8, col. 1.

jour de sa Transfiguration, n'a pris avec lui que trois disciples pour signifier qu'il y en aura un plus grand nombre de damnés que de sauvés[1] ».

Cette proportion peu rassurante entre le nombre des appelés et celui des élus se trouve confirmée par le témoignage des Pères de l'Eglise : « Je crois, dit saint Jérôme, que sur cent mille personnes qui ont vécu plusieurs années dans le péché, c'est à peine s'il y en a une qui ait un repentir suffisant[2] ». A côté de cette déposition d'un vivant, voici l'attestation d'un mort, celle de saint Bernard apparaissant à un religieux de Clairvaux : « Le jour où j'ai comparu devant Dieu, fait-on dire au saint Docteur, trente-cinq mille personnes ont comparu avec moi. Trois seulement ont été sauvées : moi, un ermite et un marchand qui n'est pas encore en Paradis, mais a fait une halte en Purgatoire. Tous les autres sont damnés pour l'Eternité[3] ».

Mais ce qui paraît encore moins justifié, ce sont les suppositions, les calculs et les dénombrements absolument fantaisistes auxquels il se livre : « Pour moi, dit-il, j'ai lu en entier la sainte Ecriture, et, dans l'espace de cinq mille ans, je n'en ai trouvé qu'un seul qui ait été sauvé à son dernier moment[4] ». On croirait que Maillard a assisté au conseil du Père éternel en lisant les statistiques nécrologiques qui suivent : « O vous, Mesdames, qui possédez un si beau front et un nez si mignon, considérez ces ossements qui reposent dans le cimetière de la cité : les âmes qui les animaient autrefois sont toutes en enfer[5] » ! Viennent maintenant des chiffres d'une précision renversante. Il n'oublie pas qu'il parle aux différentes classes de la société. Il les attaque sépa-

1. *Sermones quadrag.*, f. 26, col. 3.
2. *Sermones dominic.*, f. 36, col. 2.
3. *Sermones quadrag.*, f. 76, col. 1.
4. *Sermones dominic.*, f. 36, col. 3.
5. *Sermones quadrag.*, f. 66, col. 3.

rément pour les frapper plus sûrement, et il ne trouve rien de mieux, pour leur porter des coups plus sûrs, que de les parquer dans l'enfer par catégories et par castes. Tant pis pour la vérité si l'effet oratoire y gagne quelque chose et s'il y a quelque profit pour les âmes ! C'est ainsi que sur cent marchands, Maillard nous apprend « qu'on n'en trouve pas un de juste[1] ». « Femmes fardées, qui portez la queue troussée, s'écrie-t-il dans un brusque élan oratoire, et vous gaudisseurs qui tout le jour bastez le pavé, je vous affirme qu'il y a en enfer quarante mille prêtres, quarante mille marchands. Comprenez-vous le français? Saisissez-vous le sens des mots? Quarante mille nobles, autant de riches et d'oppresseurs de pauvres[2] ». Quand on connaît la sévérité du prêcheur pour damner les gens on sourit devant ces chiffres qu'il nous présente comme énormes et on est tenté de croire, avec Charles Labitte, « que Maillard savait le calcul à peu près comme les notaires de province[3] », sur le compte desquels il savait si bien s'égayer. « Ces quarante mille prêtres, ces quarante mille marchands, continue le féroce et naïf statisticien, sont éternellement damnés, et cependant ils furent moins coupables que le plus innocent d'entre vous. Quand Marie resterait jusqu'à l'accomplissement des siècles aux genoux de son Fils pour implorer votre pardon, elle n'obtiendrait pas miséricorde si la mort vous surprenait en cet état de souillure ». Il faut convenir avec le même critique « que la malédiction était à son comble quand on songe au rôle de grâce et de conciliation que le moyen âge avait toujours prêté à la sainte Vierge[4] ».

On le voit, parti de textes clairs et formels, Maillard verse entièrement dans l'exagération et la fantaisie

1. *Sermones adv.*, f. 91, col. 3.
2. *Sermones quadrag.*, f. 117, col. 3.
3. *Revue de Paris*, 1840, p. 270.
4. Labitte, *Revue de Paris*, p. 271.

un peu lourde. Il eût été dans la vérité absolue en se renfermant exclusivement dans cette parole formelle de l'Evangile : *Beaucoup d'appelés et peu d'élus*, ou dans les commentaires directs que la Tradition nous fournit sur cette parole. Il eût été dans la prudence et la mesure chrétienne en éclairant la lettre par l'esprit et en entourant cette doctrine, si rigoureusement orthodoxe, de précautions et de ménagements qui, tout en laissant dans les âmes une impression de crainte, préviendrait en elles toute pensée de découragement et de désespoir. C'est ainsi qu'un prédicateur à la fois orthodoxe et prudent, comme Bourdaloue, ne ferait pas un discours sur le petit nombre des élus sans poser avant toutes choses les principes suivants : que « nous avons tous droit d'espérer que nous serons du nombre des élus...; que non seulement nous sommes tous en droit, mais dans une obligation indispensable de l'espérer... ; qu'il n'y a point même de pécheur qui ne doive conserver cette espérance... ; que tous nous pouvons, chacun dans notre état, accomplir ce qui nous est prescrit de la part de Dieu pour mériter la couronne et pour assurer notre salut[1] ».

Cette thèse incontestable, Maillard a donc le tort de la compromettre par des preuves suspectes et des exagérations bizarres. A-t-il celui de n'avoir pris aucune des précautions dont nous parlions pour faire accepter à son auditoire toute la rigueur du dogme ? Nous n'avons pas le courage de l'en blâmer quand nous songeons à ces bourgeois sensuels et goguenards que Maillard avait à ses sermons. « Il comprenait que pour triompher de l'endurcissement de ces gaudisseurs intrépides il fallait plutôt les effrayer des peines de l'enfer que leur promettre la compagnie des anges à laquelle ils tenaient fort peu[2] ».

1. Feugère, *Bourdaloue, sa prédication et son temps*, pp. 237 et 238.

2. Ch. Labitte, *Revue de Paris*, 1840, p. 271.

Ce manque de mesure, il faut le mettre sur le compte d'une certaine préoccupation oratoire qui, voyant dans ce dogme celui de tous les dogmes sacrés qui peut exercer sur les mœurs l'influence la plus directe et la plus décisive, s'en empare pour n'en montrer à son auditoire que le côté terrible et, sans forcer la vérité, ne fait rien pour la tempérer par les ménagements de la prudence chrétienne.

III.

Maillard ne se contente pas d'exposer les principes de la morale, il en fait des applications multiples à l'infinie variété des actes humains. Confrontant ces actes avec la règle inflexible des mœurs, il détermine, dans des cas de conscience, leur valeur, leur degré de bonté ou de malice. Comme un acte humain n'est pas un être abstrait que l'on traite avec l'équerre et le compas, mais la résultante de toute une série de forces et d'énergies morales, de circonstances extérieures et d'intentions, qui modifient l'âme chacune à sa façon et forment le plus complexe et le plus vivant des systèmes, il s'ensuit qu'un cas de conscience est un problème psychologique très compliqué.

Sans doute, il y a un *casuitisme* scolastique, étranger à l'observation directe du cœur humain, renfermé tout entier dans des formules *a priori* et dans une minutieuse et subtile codification d'actes et de préceptes « dont la prétention est d'atteindre, à force de distinctions et de classifications, à tous les cas de conscience et de donner à l'avance la solution pour chacun[1] ». Mais ce *casuitisme* n'est pas celui de Maillard. S'il ne néglige pas toutes ces classifications *a priori*, subtiles et conve-

1. Feugère, *Erasme*, p. 345.

nues; si, en bon scolastique qu'il est, il les rapporte avec une complaisance qui ne laisse pas d'être excessive, du moins il ne s'y asservit pas; il s'en sert comme de cadres pour classer ses exemples, comme de points de repère pour s'orienter dans l'infinie diversité de nos actes. Dans les cas de conscience qu'il pose et qu'il résout, ce n'est pas seulement un appareil scolastique froid et inanimé qu'il nous livre, ce sont ses propres observations; c'est ce qu'il a vu dans sa longue carrière apostolique, ce qu'il a entendu dans le secret de la confession, c'est le résultat de ces longues auscultations de la conscience humaine faites dans le huis-clos sacramentel, ce sont ces maladies terribles et secrètes de l'âme dont il a suivi et noté toutes les phases depuis les premiers symptômes jusqu'aux crises extrêmes voisines de la mort; ce sont de ces révélations sur nous-mêmes qu'un observateur mondain est obligé de deviner sous des apparences trompeuses ou de reconstituer laborieusement à travers les expériences et aussi les illusions de son propre cœur, mais que nous livre du premier coup, sans tâtonnements comme sans erreurs, un confesseur attentif mêlé intimement et de longue date à la vie morale de sa génération.

Le grand principe qui domine toute la morale, c'est qu'un acte humain est bon ou mauvais suivant le motif ou l'intention qui l'inspire, et que ce qui, dans le même acte, gradue sa bonté ou sa malice, c'est précisément le degré de consentement de la volonté. Maillard, dans des exemples animés, met bien en action les deux parties de ce principe.

L'amour ou le dégoût de la vie peuvent tour à tour être des sentiments louables ou blâmables, d'après le motif qui attache à la vie ou en éloigne. « Voici une vieille femme qui dit : « Je voudrais être morte ou bien « je voudrais être à cent ans d'ici ». Ce dégoût de la vie peut être bon ou mauvais. Si elle dit : « Ah! que je

« voudrais que Dieu me retirât de ce bas monde! J'irais « rejoindre le Christ mon maître et je serais heureuse » ! Elle cède alors à un pieux mouvement. N'est ce pas dans ce sens, Mesdames, que vous récitez le verset de vos Heures : « Hélas! combien mon exil se prolonge. *Inco-* « *latus meus prolongatus est* ». Mais tournez la feuille. Ce dégoût peut venir de l'irritation et de la colère : « Je « voudrais n'être jamais né. Je voudrais être une pierre, « un animal pour être impeccable ». Voilà un péché mortel. » Cet ennui peut aussi venir du découragement et de la tristesse. Il faut, pour faire un peu de bien, lutter sans cesse contre ses mauvais penchants, et cet état de lutte incessante fatigue quelques âmes. « Imitez l'exemple de saint Anselme, qui était détaché de la vie parce qu'il ne voyait en elle que vide et stérilité pour le bien, vanité et caducité[1] ».

Voici maintenant le sentiment contraire : l'amour de la vie soumis à la même analyse et passé au même creuset. « On peut aimer le monde pour plusieurs motifs : 1° pour multiplier ses mérites et servir Dieu : on fait alors un acte méritoire ; 2° on peut désirer rester sur la terre, à la condition que ce soit la volonté de Dieu : on ne commet pas de péché; 3° on peut rêver de toujours vivre dans les délices, sans se préoccuper du bon plaisir divin : c'est un péché mortel. Tel est le péché de ceux qui ne désirent rien tant que de faire toujours bonne figure en ce monde et d'avoir toujours vingt-cinq ans, sans jamais mourir. C'est aussi le péché de ces incorrigibles coquettes qui se disent amèrement : « Ah ! j'étais « belle quand je me suis mariée ! Si je pouvais redevenir « telle que j'étais alors, j'avais un bon visage. Hélas ! « je me fais vieille[2] » ! On voit avec quelle dextérité Maillard se livre à ces manipulations psychologiques et

1. *Sermones adv.*, f. 26, col. 2 et 3.
2. *Ibid.*, f. 31, col. 4 et 32, col. 1.

met sous les yeux de ses auditeurs le résultat de ses observations.

Après avoir montré comment la volonté devient bonne ou mauvaise, il va nous faire voir comment elle se gradue dans le bien comme dans le mal. Ici nous assistons à un petit drame. Voici cinq femmes de « différentes régions de la France, auxquelles une entremetteuse est chargée d'offrir une bague pour les solliciter au mal. « La première est de la Picardie. On se présente à la porte et on frappe; la servante demande qui on est; la maîtresse refuse de parler : voilà une femme franchement honnête. La deuxième, qui est de Poitiers, consent à répondre pour lui dire : « Rapportez à votre maître « qu'il s'est trompé d'adresse et que je ne suis pas de « ces femmes qui ont foulé aux pieds toute pudeur ». Cette femme est honnête, mais pas autant que la première, parce qu'elle a consenti à répondre. La troisième est de Tours. Elle fait entrer la visiteuse, considère la bague et la trouve fort belle. — « Assurément, dit-elle, « ce bijou est superbe. — Il est à vous si vous le voulez. « — Non, je ne le veux pas; mon mari le saurait ». Elle refuse son consentement comme les deux autres. Mais pourquoi ? C'est le cas d'appliquer la règle donnée plus haut : voulez-vous apprécier la moralité d'un acte, cherchez le motif. Cette femme est déjà adultère au fond de son cœur. Aussi Maillard déclare-t-il qu'elle a « consenti au crime et que c'est une mauvaise femme ». La progression dans le mal va devenir plus sensible encore. « En voici une autre de Lyon. Elle refuse en disant que son mari est très méchant et « qu'elle lui couperait le nez pour la défigurer et lui enlever l'envie et le moyen de recommencer ses coquetteries ». La peur : voilà le motif de sa résistance. Notre juge d'instruction affirme que « cette femme ne vaut rien du tout ». Le crime a été consenti, mais il n'a pas encore été perpétré. Il reste donc un dernier degré de perversité, et c'est à la Pari-

sienne que Maillard réserve l'honneur de le franchir. Mettant au service de sa volonté coupable ses finesses, ses ruses et son expérience de femme perverse : « Eh bien, répond-elle hardiment, mon mari sort le mercredi; dites à votre maître que j'irai le voir ce jour-là. Cette femme est une coquine[1] ». N'y a-t-il pas dans cette graduation de la volonté bonne ou mauvaise, depuis l'honnêteté la plus inattaquable et la plus ferme jusqu'au dernier dévergondage, une psychologie délicate et sûre qui révèle un homme accoutumé à scruter les consciences et à sonder les cœurs?

Voyons-le maintenant appliquer son principe au détail des paroles, des actions et des passions.

Satan, indisposé jusqu'à garder le lit, est interrogé par les médecins sur la viande qu'il désire manger et déclare n'avoir de goût « que pour cette sorte de mets que mangent les femmes aux bains des accouchées, pour un pâté de langues[2] ». Il faut voir Maillard ouvrir ce fameux pâté, régal préféré du diable, le disséquer et le fouiller curieusement, et, avec une sagacité un peu subtile et minutieuse, sujette à se répéter de peur d'être incomplète, découvrir et analyser vingt variétés différentes de péchés, autant qu'il y a de lettres dans l'alphabet. Qui pourrait dire combien d'arrière-pensées et d'intentions secrètes inspirent ces mille et une intempérances de langage? En voici une prise sur le vif et indiquée avec finesse : « Êtes-vous là, vous qui faites compliment à une femme? Elle danse si bien, elle joue si bien, elle chevauche avec tant de grâce!... Hé! ajoute-t-il avec un ton insinuant et cette bonhomie fine et narquoise qui est d'un connaisseur, je gage bien que vous n'oseriez pas la louer ainsi en présence de son mari[3] ». Après l'arrière-pensée finement indiquée, voici le détail physique

1. *Sermones adv.*, f. 9, col. 4.
2. *Ibid.*, f. 34 r°.
3. *Ibid.*, f. 35, col. 1 et 2.

et le trait pittoresque qui parlent à l'œil. Dans une série de croquis légers, d'un coup de crayon rapide et à main levée, Maillard nous décrit en passant « le babillard qui ne peut jamais se taire, qui crie toujours comme un tracquet, et dont le bruit est semblable à celui d'un moulin qui fait taratara tara[1] » ; la « babillarde... remuante et inquiète, incapable de maîtriser le mouvement de ses mains et de ses pieds, bavardant à tort et à travers, disant : « Je suis allée dans tel endroit, et puis « j'ai fait ceci et puis j'ai fait cela[2] » ; la coquette « dont le mari vient de partir pour Bordeaux et qui, recevant la visite de maître Jean, babille, parle à pleine bouche (*pleno ore*) sur toutes sortes de sujets pour l'ensorceler et le séduire[3] ».

Mais tandis que les conversations reproduisent plus particulièrement les mœurs et l'esprit d'une société, la peinture des passions, d'un intérêt plus général, appartient à la grande vérité humaine. Ces maladies de l'âme, Maillard excelle à les décrire. Avec tous les moralistes, il reconnaît que chaque âge a les siennes. « Tandis que l'humeur querelleuse et batailleuse, la passion du jeu et le libertinage se ralentissent avec l'âge et paraissent être l'apanage de la jeunesse, il y a une autre passion que la vieillesse ne fait qu'exciter : cette passion des vieilles gens, c'est l'avarice[4] ». Non seulement « la vieillesse chagrine incessamment amasse », mais encore « ces douceurs que l'âge lui refuse », elle trouve le secret de les renouveler en les transformant dans des conversations ou des lectures grivoises. Les vieilles femmes se prennent à regretter le beau temps de leurs coquetteries passées, et l'ardeur du sang cède la place au plaisir d'entendre et de toucher[5]. Mais la luxure ne meurt jamais.

1. *Serm. adv.*, f. 45, col. 4.
2. *Ibid.*, f. 46, col. 1.
3. *Ibid.*, f. 46, col. 1.
4. *Sermones quadrag.*, f. 81, col. 3.
5. *Ibid.*, f. 81, col. 3.

Maillard décrit successivement la colère, l'envie, l'avarice, l'impureté. « Il y a trois sortes de colères, dit-il : la première, bilieuse ou aiguë, c'est celle qui éclate promptement et s'apaise aussi promptement ; on la rencontre dans les tempéraments bilieux ou dans les sanguins chauds et fumeux. La deuxième s'amasse dans le cœur et la volonté, sans éclater au dehors ; elle est rentrée et concentrée ; elle séjourne dans l'âme à l'état de tristesse et de demi-rage : c'est celle des tempéraments mélancoliques. C'est sous l'impression de cette colère, par exemple, qu'une femme, mécontente de son mari, se renfermera dans un silence obstiné. Cette colère est plus dangereuse que la première. La troisième est terrible et tient de la fureur. Ce n'est pas seulement une rancune amère qui séjourne dans l'âme, mais encore une résolution implacable de faire du mal à son ennemi. Sous l'empire de cette colère, on dira à celui que l'on hait : « Tu m'as fait bien du mal ; « mais que j'aie encore un an de vie, et je te promets de « te le rendre ». Cette colère, la plus terrible de toutes, est celle qui divise les frères et les sœurs [1] ».

Voici le tour de l'envie : c'est la maladie des petites âmes et des cœurs étroits. Parmi les âmes sujettes à l'envie, Maillard met en première ligne « les petits esprits et les femmes qui attachent une grande valeur à des choses qui n'en ont guère, comme la beauté, la parure, les chiffons, la danse, etc. ». En seconde ligne viennent « les demi-savants qui veulent passer pour savants et qui ne peuvent entendre sans sécher d'envie louer devant eux d'autres savants [2] ».

L'avarice inspire à Maillard une telle horreur qu'il trouve pour la décrire des expressions et des comparaisons bizarres dont l'énergie pittoresque égale la trivialité. A-t-il à paraphraser le texte de l'Évangile : *Ubi est the-*

1. *Sermones adv.*, f. 23, col. 1 et 2.
2. *Carême de Nantes*, serm. 23, f. 45 r°.

saurus vester, ibi et cor vestrum erit, il développe l'idée qui y est renfermée par ce singulier apologue : « Un avare pressé de se confesser répondait obstinément qu'il ne le pouvait, ce qu'on s'expliqua enfin quand ouvrant sa cassette on y trouva lui vivant son cueur déjà renfermé[1] ». Veut-il montrer le misérable sort qui attend l'avare après sa mort, le mépris profond que lui inspire cette passion des âmes basses lui fait trouver la comparaison suivante d'un goût bien douteux, mais d'une énergie étrange : « Quand l'âne meurt, en trois parts s'en va son être : la première, sa peau, reste à son maître qui en fait un cuir, et de ce cuir un tambour dont le son réjouit les hommes et les fait danser; la deuxième part est sa chair livrée aux vers; la troisième, ses os, qui demeurent nus, exposés au vent, au froid, au chaud, et qui durent longtemps ainsi Il en est de même de l'avare. Ses biens, qui représentent la peau de l'âne, demeurent à ses héritiers ; son corps devient la pâture des vers; son âme, avec ses puissances qui sont comme des os indestructibles, reste exposée aux horreurs du feu et de la glace de l'enfer[2] ». Maillard a vu comme Lucrèce cette misérable cohue d'intérêts et de passions déchaînés qui montent à l'assaut des richesses, quand il s'écrie, dans un mouvement de douloureuse indignation : « Oh ! qui pourrait dire les troubles et les inquiétudes qu'excite dans un grand nombre d'âmes la soif des richesses ? Combien ont souhaité la mort de leurs parents pour posséder plus tôt l'héritage ! Combien désirent la mort de bénéficiers pour avoir les bénéfices ! Que de fraudes, de ruses et d'intrigues pour acquérir les biens temporels ! Plût au ciel que les malheureux qui se jettent dans ces intrigues méditassent sérieusement la parole de l'Apôtre : « Nous n'avons rien apporté en ce monde, nous n'en rapporterons rien[3] ».

1. *Carême de Nantes*. serm. 31, f° 59 r°-v°.
2. *Ibid.*, serm. 33, f. 63 r°.
3. *Ibid.*, serm. 32, f° 61 r°.

Mais la maladie la plus commune et la plus répandue, celle que Maillard décrit le plus longuement, c'est l'impureté. Il en marque avec une extrême précision les phases successives : les causes éloignées et prochaines, le premier symptôme et le premier péché qui viennent troubler l'innocence d'une âme, la perte complète du sens moral, effet de l'habitude, une continuelle dissipation et la recherche des occasions, enfin le dernier effort de la passion pour conquérir l'objet qui la sollicite.

Les causes les plus générales de l'impureté, dit-il, sont l'oisiveté, la bonne chère et l'usage du vin, le commerce familier des femmes, les infâmes négociations des entremetteuses, « de ces maudites et satanées petites vieilles (*vetulae*) qui, pour quelques bons morceaux, entretiennent l'iniquité[1] ». Mais une cause plus prochaine qui amène presque infailliblement le péché, ce sont les mille manèges de la coquetterie féminine, qui sont inspirés, non par la passion, mais par la vanité, par le désir de plaire et d'avoir une cour d'adorateurs, ou même aussi par le cruel plaisir de torturer ou de ridiculiser quelque amoureux. Maillard a pénétré ce mystère vivant du cœur de la femme. C'est avec une grande finesse qu'il décrit ce genre de coquetterie savante qui se couvre des fausses apparences de l'innocence et de la candeur. « Combien que ces femmes ne veulent pas faire mal, elles entretiennent ceux qui feraient volontiers mal et sont bien aises quand y a jeunes gens qui sont amoureux d'elles et pour mieux les entretenir leur rient et les regardent et les attouchent, font aucunes petites mines et gestes qui souvent sont causes de péché mortel, et quand elles aperçoivent qu'aucun tend au mal, elles lui complaisent pour l'entretenir, afin qu'elles s'en puissent mocquer[2] ». Qu'on ajoute à cela l'élégance et les recherches de la toilette,

1. *Carême de Nantes*, serm. 24.
2. *Conf. de frère Ol. Maillard*, f° 5 r°.

« l'or et les pierreries qui éclatent sur leur parure et par lesquels elles cherchent à attirer sur leurs visages les yeux fascinés des hommes pour les assassiner de leurs regards et allumer en eux le feu de la passion[1] », on aura les principaux moyens de séduction dont dispose la femme et les causes les plus ordinaires des péchés d'impureté.

Le type de l'élégante et de la coquette mondaine, en qui s'incarne toute cette puissance de séduction féminine, c'est Marie Madeleine avant sa conversion. Maillard lui consacre plusieurs sermons dans lesquels il étudie les causes qui ont amené sa chute et aussi celle de ses complices. Cet exemple fait agir et fonctionner sous nos yeux les causes du vice : les peintures qu'il renferme, tout en se localisant et se particularisant, gardent cependant dans leur précision et leur couleur locale un intérêt psychologique.

Les causes de cette chute, d'après notre orateur, peuvent se ramener à trois : la beauté, la richesse et une trop grande liberté. « Elle était belle comme le soleil, elle avait une longue chevelure noire et une taille extrêmement gracieuse » ; elle se parait d'or et de diamants, s'armait pour la séduction et « lançait des feux de toutes parts ». « C'est ainsi que Madeleine s'en allait à travers la ville, livrée à la dissipation et à la vanité, s'offrant sans cesse à l'amour criminel des hommes. Elle était riche, elle pouvait se payer des parures élégantes, couvrir son corps de parfums séduisants, faire et offrir des festins et des banquets, dormir la grasse matinée, toutes choses qui entretiennent et provoquent la luxure. Les demoiselles accouraient chez elle ; les *ruffiens* et les libertins lui disaient : « Réjouissons-nous, rions bien et passons-nous un bon temps ». Enfin, Madeleine était libre. Il y a quatre sauvegardes pour la vertu d'une femme : la

1. *Carême de Nantes*, sermon 45.

crainte de Dieu, la crainte des lois qui punissent l'adultère, l'autorité d'un époux et l'honneur du monde. Madeleine n'avait pour la retenir ni la crainte de Dieu, ni celle des jugements du monde, ni la tutelle d'un père, d'une mère, d'un époux [1] ». Assez belle pour faire tomber à genoux ceux qui la voyaient, assez riche pour se procurer tous les moyens de séduction qu'elle pouvait rêver, assez libre enfin pour mettre en œuvre ces moyens et partir en campagne, Madeleine eût été une héroïne de vertu si elle eût résisté à ces tentations. Hélas! elle n'avait même pas la crainte de Dieu. De là ses chutes nombreuses, cette vie de scandales; de là aussi les complices de ses désordres et les victimes de ses attraits.

Si l'on trouve trop libres pour un orateur chrétien ces peintures de Maillard, on peut se rappeler ces autres passages du plus grand de nos orateurs, venu au plus beau moment de notre littérature, dans la pleine maturité de la foi, de la langue et du goût : « Qui pourrait raconter, dira Bossuet, tous les artifices dont elles (les filles chrétiennes) se servent pour attirer les regards? et encore quels sont ces regards et puis-je en parler dans cette chaire? Non, c'est assez de vous dire que les regards qui leur plaisent ne sont pas des regards indifférents : ce sont des regards ardents et avides qui boivent à longs traits sur leurs visages tout le poison qu'elles ont préparé pour les cœurs; ce sont ces regards qu'elles aiment [2] ». Si Bossuet parlait ainsi des jeunes filles chrétiennes dans un sermon de vêture et au milieu d'un siècle aussi religieux, aussi compassé et aussi délicat, que n'eût-il pas dit des filles perdues s'il se fût adressé à des auditoires aussi grossiers, dans un siècle de scepticisme et de corruption dont la

1. *Quadrag. opus*, f°s 83 et 84; *Carême de Nantes*, sermon 45.
2. *Sermon pour la vêture de Mlle de Bouillon*, IIIe part.

langue encore informe avait toute sa rudesse primitive et dont le goût n'était pas encore venu polir et atténuer les expressions ?

Après les causes et occasions de chute soit pour l'homme, soit pour la femme, Maillard étudie degrés par degrés les progrès de l'impureté dans une âme neuve et innocente : « Prenez une personne, dit-il, celle que vous voudrez, une jeune fille qui va aux banquets pour la première fois et qui a commis son premier péché : « Mon « père, a-t-elle dit, à vous parler franchement, après ce « péché j'étais toujours en pleurs, et il me semblait que « j'avais une grande douleur dans l'âme; la deuxième « fois j'éprouvais bien un remords. mais non aussi vif « que le premier : le péché m'était devenu supportable; « la troisième fois, il pesait légèrement sur ma cons- « cience; la quatrième, toute trace de remords avait dis- « paru; la cinquième, j'y trouvais un plaisir; la sixième, « je désirais le péché et j'étais triste quand je ne pouvais « le commettre; la septième, enfin, j'en étais arrivée à « un tel degré d'endurcissement et j'avais tellement perdu « le sens moral que je me disais en moi-même : Non, il « n'est pas possible que ceux qui agissent ainsi se dam- « nent, comme l'affirment les prédicateurs[1] ». Combien de fois Maillard, dans ses fréquentes auscultations de la conscience, n'avait-il pas dû surprendre et noter les phases diverses de ce travail intérieur d'une âme timorée et délicate d'abord, qui ensuite, par l'effet de l'habitude, perdait le sens moral ! Quelle n'est pas l'autorité de ces observations prises ainsi sur le vif de la nature humaine dans les aveux du confessionnal !

Une fois remplie et obsédée, sans frein ni contrepoids, par une passion aussi absorbante et aussi exclusive, l'âme, non contente de se consumer elle-même par de mauvais désirs, « tantôt dans l'église, tantôt dans la chambre ou

1. *Sermones de stipendio peccati et gratiæ præmio*, sermon XIV.

dans le lit[1] », ne cherche qu'à se satisfaire au dehors par une dissipation continuelle. Alors ce sont « des regards impudiques, indices d'une chasteté perdue[2] ». Ce sont, « les jours de fêtes ou les jours ordinaires, de ces allées et venues sans fin sur les promenades publiques ou dans les églises, ou de ces longues stations aux fenêtres pour voir les passants ou en être vues et exciter la concupiscence en soi ou chez les autres[3] ». Alors ce sont, « pour entretenir en soi le feu de la passion, des conversations déshonnêtes, des chansons obscènes ou des lectures immondes[4] ».

Mais toutes ces rêveries coupables, « ces criminelles joies de la pensée » (*mala gaudia mentis*), tous ces épanchements au dehors d'un feu que l'on ne peut plus contenir, bien loin de l'éteindre, ce feu, ne font que l'exciter davantage. Il vient un moment où la passion se désigne un objet capable de la satisfaire et dont la possession devient sa pensée fixe et son rêve unique. Si entre elle et l'objet des obstacles se dressent, ces obstacles ne feront qu'irriter son désir. C'est alors qu'il faudra organiser tout un plan de campagne et déployer les ressources d'une tactique savante pour emporter d'assaut et réduire à ses volontés un cœur qui s'obstine à demeurer chaste La possession rêvée va devenir une conquête.

C'est cet art funeste d'une sollicitation au crime que Maillard nous montre en action dans un exemple. L'épouse de Putiphar a ressenti pour le jeune Joseph une passion infâme. Celui-ci n'a que seize ans; il est beau de taille et de visage, et la passion est si ingénieuse dans cette femme qu'elle profite adroitement de cette circonstance d'un âge plus avancé pour se parer à son

1. *Carême de Nantes*, serm. 25, f° 48 r°.
2. *Ibidem.*
3. *Ibidem.*
4. *Ibidem.*

égard d'une belle affection maternelle. Elle n'a pas d'enfant, lui dit-elle, et elle serait heureuse d'aimer Joseph comme son fils. Aussi l'embrasse-t-elle souvent, comme pour lui inoculer peu à peu le feu de son amour. Bientôt, à travers les effusions de sa tendresse maternelle, elle laisse percer un autre sentiment[1]. Elle commence à le solliciter au mal et à lui dire qu'elle voudrait avoir un fils de lui. La chasteté de Joseph se révolte. C'est alors qu'elle a recours à une suite de stratagèmes qu'elle a soin de graduer avec un art infernal. Joseph est pieux et fermement attaché à la foi de ses pères. Elle le prendra d'abord par ce sentiment religieux et lui promettra d'abandonner le culte des idoles s'il veut se rendre à son désir. Le voyant insensible à ses promesses, elle appelle à son secours les ressources de l'art diabolique et lui envoie un mets exquis sur lequel le démon a exercé ses mystérieux enchantements, sorte de philtre puissant de la vertu duquel elle attend un effet décisif sur ce cœur rebelle. Tous ces moyens échouent devant l'invincible chasteté du jeune homme. Des supplications elle passe aux menaces et lui déclare qu'elle va se tuer s'il ne répond à son amour. Enfin, voyant que ni les prières ni les menaces ne peuvent le fléchir, elle a recours à la violence et s'oublie un jour jusqu'à le retenir par le pan de son manteau. Mais Joseph s'enfuit laissant son manteau entre les mains de la femme impudique et emportant le trésor de sa vertu inviolée[2].

Après une enquête aussi minutieuse et aussi implacable sur toutes les déviations de l'âme humaine, pourrait-on refuser à Maillard la connaissance du cœur ? Si son maître Duns Scot « voit cler comme un liesar » dans les distinctions scolastiques, le disciple n'est-il pas plus

1. Avec une progression semblable, mais avec moins de crudité, la Phèdre de Racine préparera sa déclaration d'amour pour Hippolyte.

2. *Carême de Nantes*, serm. 30.

clairvoyant que le maître quand il s'agit de « connaître les infinis détours d'une conscience qui faiblit et qui s'abuse[1] » ? Toutes ces maladies de l'âme ne sont-elles pas décrites « avec une science profonde des faiblesses de l'homme, des ressorts intimes de sa volonté et des ruses de l'ennemi[2] »? De la peccadille au crime tous les échelons ne sont-ils pas scrupuleusement marqués[3] par cet investigateur des âmes, et l'enquête à laquelle il a voué sa vie ne donne-t-elle pas, au point de vue psychologique et moral comme au point de vue historique, une plus grande garantie d'exactitude que toutes les observations des moralistes mondains et en somme « un résultat de vérité supérieur à celui que nulle autre inquisition judiciaire ait jamais pu atteindre[4] »?

IV.

Nous serions incomplet si après avoir parlé de l'orthodoxie et des applications de la morale de Maillard nous ne disions un mot de ses idées sur ce que nous appellerions aujourd'hui la Morale et l'Economie sociales.

A la question sociale Maillard apporte sa solution, la solution chrétienne, la seule vraie. Cette inégale répartition des richesses qui semble mettre d'un côté toutes les jouissances, de l'autre toutes les souffrances et toutes les humiliations de la pauvreté, comment sera-t-elle ramenée à une plus juste mesure et un plus sage équilibre si ce n'est par l'abandon volontaire que le riche fera de son superflu pour subvenir aux nécessités du pauvre? Et

1. Ch. Labitte, *Études littéraires*, t. I, p. 272; *Revue de Paris*, p. 267.
2. Arthur de la Borderie, *Œuv. franç. d'Ol. Maill.*, p. 116.
3. Antony Méray, *La vie au temps des libres prêcheurs*, t. II, p. 267.
4. *Ibidem*, p. 269.

comment cet abandon se fera-t-il sans blesser la dignité du pauvre, sans froisser ses délicatesses, sans exciter son envie, et avec cet amour supérieur qui, non content de soulager les besoins corporels du pauvre, va droit à son âme pour la relever et pour l'ennoblir? Comment, s'il n'est fait au nom d'un principe supérieur : au nom de la Providence dont le riche n'est que le dépositaire, l'économe et le dispensateur; au nom de Jésus-Christ qui a voulu naître, vivre et mourir pauvre pour sanctifier et diviniser l'état de pauvreté, qui a déclaré que les pauvres étaient ses frères et qui au jour du jugement récompensera comme un bien fait à lui-même celui que l'on aura fait à un de ses pauvres? L'aumône évangélique n'est-elle pas le seul moyen pratique de faire cesser ces inégalités trop criantes en réconciliant le riche et le pauvre au pied de la croix, sous cet arbre de la fraternité et de l'égalité chrétienne?

Aussi est-ce là un sujet préféré sur lequel Maillard revient souvent, et ce sentiment de pitié profonde qu'il éprouve pour les misères du pauvre fait une partie de son éloquence. Tantôt il s'adresse aux fidèles, tantôt aux ecclésiastiques et tantôt au Gouvernement lui même pour leur recommander la cause des malheureux. Quelquefois aussi il s'élève avec force contre l'égoïsme des grands qu'il appelle *écorcheurs des pauvres*, et l'indignation que lui inspire cette oppression des petits et des humbles est faite pour une bonne part de l'amour qu'il leur porte.

Si « nulle légende n'obtint plus de popularité au moyen âge que celle de Lazare, ce type du pauvre tiomphant, si les ordres mendiants l'avaient pris pour modèle et pour patron [1] », il n'y a pas non plus de paraboles que Maillard développe avec plus de connaissance que celle du mauvais riche. C'est qu'il n'y a pas de précepte qui lui tienne plus au cœur ni qu'il inculque plus fortement à

1. Lenient, *Satire en France au moyen âge*, p. 401.

l'âme de ses auditeurs que le précepte de l'aumône. « Pourquoi ce mauvais riche s'est-il perdu ? Il n'a pas acquis sa fortune par l'usure ou la rapine, il n'a pas exercé la simonie, il n'a jamais trompé personne, il n'a jamais mis ses messes au croq (*gallice*). Qu'a-t-il donc fait pour se damner ? Il n'a pas fait l'aumône[1] ». « Dans cette paroisse, dit-il, il y a une femme qui mène une vie régulière et ne parle pas mal de son prochain (quelle merveille !); elle n'est pas voleuse et même elle fréquente l'église, va au sermon, visite la basilique; mais elle ne fait pas l'aumône. Saint Jérôme nous affirme que cette femme n'accomplit pas la loi de Dieu; si elle meurt dans cet état, elle est damnée pour l'éternité[2] ».

Maillard n'invente rien : il reste fidèle à l'enseignement de la tradition en imposant l'aumône comme une obligation stricte. Mais où son orthodoxie semble un peu en défaut, c'est dans la question de savoir jusqu'où va le précepte de la charité. Le riche a-t-il satisfait au précepte quand, par lui-même ou par d'autres, il a soulagé les nécessités de son prochain ? Non, répond Maillard dans sa *Confession générale*. Il doit s'accuser comme d'un péché d'avoir omis les œuvres de miséricorde, « de n'avoir pas donné des viandes cuites à point comme pour soi-même, de ne pas leur donner à boire du bon vin et de ne pas vouloir qu'ils bussent au même verre que soi, de ne pas visiter les malades, de ne pas leur faire leurs lits ni visiter leurs plaies[3] ». Ici, Maillard va peut-être un peu loin. Il semble faire un précepte de ce qui n'est que de conseil et une obligation stricte pour la conscience de ce qui est la perfection évangélique.

Mais c'est surtout aux ecclésiastiques qu'il se charge de rappeler le précepte de l'aumône. Plus strictement obligés que les simples fidèles de secourir les pauvres, les

1. *Sermones adv.*, f° 80, col. 3.
2. *Ibid.*, f. 46, col. 4.
3. *Confession générale.* Cité par Peignot, *Passion*, pp. 13 et 14.

hommes d'église semblaient parfois oublier ce devoir, à en juger du moins par les invectives et les objurgations fréquentes des prêcheurs. Que les biens de l'Eglise soient le patrimoine des pauvres, c'est là un lieu commun qui revient souvent dans les sermons. Les prêtres doivent prendre de ces biens ce qu'il faut pour vivre et laisser le reste aux pauvres. Combien n'y a-t-il pas d'ecclésiastiques qui sont de mauvais riches! Après avoir expliqué la parabole du mauvais riche, pressé d'en venir à la pratique et cherchant toujours l'ennemi pour le saisir corps à corps : « Y a-t-il ici, s'écrie-t-il, des prêtres qui ont 4,000 écus de rentes ? C'est à vous que je m'adresse [1] ». Quand ils gaspillent ces biens, ils dilapident le trésor du pauvre. C'est au nom du pauvre que Maillard proteste contre ces scandaleux abus des richesses qu'il énumère [2].

Toutes les occasions lui sont bonnes pour rappeler cette obligation essentielle. Un jour, il fera le panégyrique de saint Etienne, lorsque se tournant tout à coup vers les ecclésiastiques qui étaient dans son auditoire : « Examinez, leur dira-t-il, si Etienne a mené la vie que vous menez, s'il donnait comme vous le faites les biens de l'Eglise et du crucifié aux courtisanes et aux histrions, nourrissant ces chiennes et ces oiseaux rapaces avec les biens qui sont la propriété du pauvre [3] ».

Si ces jouisseurs ont volé aux pauvres en gaspillant leurs biens, la conséquence naturelle c'est qu'ils doivent restituer aux pauvres. C'est là une dette sacrée qu'ils ont contractée à leur égard. « L'homme d'église doit donner aux pouvres autant qu'il a donné à telles femmes du bien de l'Eglise, et les femmes s'elles ont de quoy doivent rendre ce qui leur a esté donné en le donnant aux pouvres. Les biens de l'Eglise sont les biens des pouvres [4] ». C'est

1. *Sermones adv.*, f. 80, col. 3.
2. *Carême de Nantes*, serm. 19, f. 36.
3. *Sermones adv.*, f. 111, col. 2.
4. *Confession du Frère Ol. Maillard*, f. 8.

en vertu du même principe que ce que l'on gagne au jeu sur un ecclésiastique étant un détournement du bien des pauvres, doit être restitué aux pauvres. « Si à tel jeu on a gaigné des gens d'Eglise chose de prix, il faut donner aux pouvres[1] ».

D'autres fois, dans l'emportement de son zèle et dans son excès de commisération pour les misères du peuple, il va jusqu'à interpeller les pouvoirs publics pour les intéresser en faveur des pauvres. Enumérant toutes les misères qui règnent dans la capitale : « Oh ! s'écrie-t-il avec un accent de pitié poignante, de combien de maux cette ville n'est-elle pas le théâtre !... » Et se sentant de plus en plus remué jusqu'au fond des entrailles, il crie, il éclate, il regrette que cette enceinte soit aussi étroite, il voudrait que sa voix suppliante de mendiant pût être entendue par ceux qui ont mission de conduire le peuple. « Ah ! s'ils étaient ici tous ceux qui administrent et gouvernent cette ville, je leur demanderais : Avez-vous visité les hôpitaux pour voir si les pauvres meurent de faim et sans confession ? Les avez-vous visités en personne pour vérifier par vous-mêmes l'état des choses[2] » ?

Si Maillard s'intéresse si fort au sort des misérables, avec quelle force et quelle indignation ne s'élèvera-t-il pas contre « ces écorcheurs des pauvres », contre les princes et les grands qui se font un jeu cruel d'opprimer le peuple, contre le luxe insolent des riches qui, en écrasant les humbles par une comparaison odieuse, gaspille en frivolités l'argent dont manquent les aumônes ! Nous verrons dans la suite la série de ces invectives. Qu'il nous suffise de remarquer ici que la véhémence de l'attaque contre l'oppression est faite surtout d'une sympathie profonde pour l'opprimé.

Ce patronage des classes inférieures contre l'oppression

1. *Confession du Frère Ol. Maillard*, f. 11.
2. *Sermones quadrag.*, f. 37, col. 2.

des forts est un des caractères généraux de la prédication à cette époque[1]. « En se faisant l'écho de toutes les souffrances, l'organe de toutes les faiblesses, la chaire chrétienne fut le plus puissant obstacle à la tyrannie et à l'oppression : elle représente l'opinion publique, cette voix impersonnelle du droit et de la justice[2] ».

Mais ce patronage du menu peuple peut se changer aisément en insurrection et en révolte. Ces plaidoyers éloquents en faveur du pauvre, si plébéiens et si démocratiques par le sentiment autant que par la forme, peuvent devenir une excitation aux émeutes et au pillage, et de toutes les excitations la plus dangereuse et la plus violente, parce qu'elle prend le pauvre par ses appétits et par ses besoins en lui montrant dans les riches les auteurs et les insulteurs de sa misère. Quelle apparence pour que ces énergiques défenseurs du peuple ne soient aussi des prêcheurs de révolte et les adversaires déclarés du pouvoir ? On serait tenté de le supposer en entendant certains prédicateurs, comme Guillaume Pépin, mettre en question l'origine de la royauté[3]. Il est vrai qu'il n'y a pas de réquisitoire plus osé et plus violent contre la royauté et la noblesse. Sans aller aussi loin que Pépin, sans paraître s'attaquer comme lui à l'institution elle-même, Maillard ne se fait pas faute de dénoncer les cruelles exactions des princes : « Pourquoi, se demande-t-il, les princes temporels n'ont-ils pas de leurs sujets une obéissance vraie et sincère ? C'est qu'ils les traitent presque tyranniquement et, comme dit le prophète Michée, ils arrachent la peau du peuple[4] ».

1. Il serait facile de l'établir en parcourant les prédicateurs de l'époque, Menot surtout, qui est avec Maillard le plus courageux et le plus intrépide champion de la cause des pauvres. (Voir *Menot*, f. 27, col. 4; f. 28, f° 74, col. 1.)

2. Aubry-Vitet, *Revue des Deux-Mondes*, 1869. Sermonnaires du moyen âge à propos de Lecoy de la Marche.

3. Ch Labitte, *Prédicateurs de la Ligue*, p. XXVII.

4. *Carême de Nantes*, serm. XX, f° 37 r°.

De ces quelques passages de sermons faut-il conclure que « l'Église alors se fût posée décidément comme l'antagoniste de la royauté ? Non[1] » ; car ce moine si avancé, qui semble attribuer au diable le principe même de la monarchie, ne prétend parler que des abus du pouvoir : la preuve en est que pour lui l'autorité des rois émane de celle de Dieu et que Dieu règne par l'intermédiaire des rois, dans la mesure où les peuples s'en rendent dignes : *Per eum enim reges regnant et hoc secundùm quod merita populi exiguntur*[2] ». Viennent ensuite les passions de l'homme qui se mêlent aux institutions les plus saintes pour les empoisonner et les corrompre. C'est alors le diable qui intervient pour exciter et déchaîner ces passions et pour défaire l'œuvre de Dieu. Les rois deviennent ainsi des instruments et des suppôts du diable sans que jamais leur autorité cesse d'émaner de Dieu. Si l'on fait la part des exagérations oratoires et des hyperboles de ce morceau, telle est au fond sa vraie portée. Il ne constitue pas une attaque à l'institution de la royauté. mais seulement une critique véhémente des abus de la royauté. A plus forte raison peut-on défendre de ces intentions révolutionnaires les diatribes les plus passionnées du moine breton. Il n'en veut pas à la royauté des désordres qu'il reprend dans le gouvernement pas plus qu'il n'en veut à l'Église des abus qu'il censure dans le clergé ; plus il respecte les institutions comme des choses saintes, plus il se montre sévère pour les personnes qui les représentent si mal.

D'ailleurs, si c'est le propre des démagogues, non seulement de satisfaire aux vrais besoins du peuple et de revendiquer ses droits, mais encore de flatter ses instincts et de se faire le serviteur complaisant de ses appétits, Maillard n'est rien moins qu'un démagogue. Après qu'il a

1. Ch. Labitte, *ibid.*
2. Guill. Pépin, serm. IX, f° 57, col. 4.

défendu courageusement la cause de l'opprimé contre la brutalité des pouvoirs, voyez-le se tourner brusquement vers ces humbles qui se croyaient hors de toute atteinte, leur reprocher leurs désordres, démasquer leurs vices et leur inculquer l'obéissance à l'autorité des rois avec une véhémence que rien n'égale, si ce n'est la tendresse avec laquelle il les défendait tout à l'heure. Est-il du parti du peuple, cet homme qui le tance si vertement? Est-il du parti du roi, lui qui le plus souvent est de l'opposition? Ce serait méconnaître cette âme enflammée d'apôtre que de vouloir l'inféoder dans un parti et l'emprisonner dans une caste. Par son ministère divin, il plane au-dessus et en dehors de tous les partis, ou plutôt pour lui il n'y a qu'un parti : le parti de Dieu contre celui du péché, le parti de la vérité contre celui de l'erreur, le parti du bien contre celui du mal, le parti de la justice contre celui de l'iniquité, le parti de l'homme et de son véritable bonheur contre les passions qui le tyrannisent et le démon qui veut le perdre.

Si cependant on voulait extraire de ses sermons quelque ébauche de théorie politique, il ne serait pas impossible de trouver une forme de gouvernement à laquelle il semble s'attacher de préférence. Dans le sermon sur la paternité, exposant les devoirs des sujets envers les princes, Maillard dit : « On doit obéir à ses pères temporels, c'est-à-dire à ses seigneurs, dans les choses qui touchent au bien public et dans le paiement des tailles, pourvu qu'elles soient établies raisonnablement, en tenant compte tout à la fois des besoins du prince et des facultés de ceux qui paient[1] ». Il revient sur cette matière en traitant de la restitution. « Les seigneurs font tort à leurs sujets en leur imposant des tailles injustes, des exactions et d'autres charges illégitimes. En combien de façons diverses cela se pratique de nos jours dans une seigneurie

1. *Carême de Nantes*, serm. XX, f° 38 v°.

quelconque, on ne peut le dire...[1] ». Voilà le droit des princes limité pour ce qui est de la perception de l'impôt et par les ressources des sujets et par les besoins de ceux qui les prélèvent.

Nous allons voir maintenant jusqu'où va le devoir des sujets touchant la même matière : « Les sujets fraudent leurs seigneurs quand ils ne paient pas l'impôt annuel... Mais sachez qu'il s'agit ici des tributs anciens où l'on n'a point ajouté d'exactions iniques; car pour les impositions nouvelles, injustes, déraisonnables, en face surtout de l'énormité des tailles, les sujets ne sont nullement tenus de les payer[2] ». Les sujets ne sont donc tenus d'obéir qu'autant que leur obéissance est juste et raisonnable. Dès que les ordres du prince excèdent la limite du droit, le prince n'a plus le droit d'être obéi. Au fond, il n'y a qu'une autorité à laquelle sujets et princes doivent se soumettre : c'est l'autorité de l'équité et de la raison. Que les uns commandent et que les autres obéissent, tous dans leur commandement comme dans leur obéissance ne font qu'exécuter les arrêts de cette grande souveraine qui commande à tout homme venant en ce monde : la raison. Le pouvoir arbitraire, qui ne répond de ses actes qu'à lui-même et dont le bon plaisir tient lieu de raison (*sic volo, sic jubeo, sit pro ratione voluntas*), se trouve hardiment écarté des doctrines politiques de Maillard. Cette règle d'une obéissance raisonnable se rattache si bien à une théorie sur le pouvoir qu'il l'applique aussi à la souveraineté spirituelle. « Nous devons obéissance à notre sainte mère l'Eglise, aux patriarches et aux évêques, pourvu qu'ils commandent choses licites, convenables et appartenant à leur souveraineté pour le salut des âmes et louange de Dieu[3] ».

Quoi de plus large et de plus juste en même temps

1. *Carême de Nantes*, serm. 44, f° 82 r°.
2. *Ibid.*, serm. 50, f° 95 v°.
3. *Confession de frère Ol. Maillard*, f° 14 v°.

qu'une telle doctrine? Puisque le bon plaisir et même la conscience du prince ne suffisent pas pour nous garantir contre les excès possibles de son pouvoir, où sera le contrôle, où sera la garantie? Nous les trouverons moins encore dans la multitude des sujets, trop susceptibles de désordre, d'entraînement et de passion. Entre le prince et les sujets il faut donc un corps intermédiaire assez impartial et assez indépendant pour voir la vérité, assez dévoué à l'un et aux autres pour la leur transmettre loyalement. Ce seront les mandataires du peuple qui offriront ce juste contrepoids à l'autorité royale et la préserveront contre ses propres écarts Quand il s'agira de la perception de l'impôt, qui n'est qu'un cas particulier de la constitution, ce seront les mandataires qui fixeront avec le peuple et le prince, d'un accord commun, le chiffre de l'impôt proportionné aux facultés de l'un et aux besoins de l'autre. « La monarchie représentative sort donc comme une conséquence directe, forcée, de la doctrine de notre auteur. Maillard n'est pas un démocrate », moins encore un partisan du pouvoir absolu; il serait plutôt, par ses préférences de citoyen et d'homme privé, « monarchiste constitutionnel[1] ».

Il n'est pas jusqu'au commerce en général et à la place légitime qui lui revient dans l'économie politique sur lesquels Maillard n'ait quelques idées arrêtées. Il est peu de sujets que n'aient eu à effleurer une fois ou l'autre ces hommes mêlés aussi intimement au mouvement de la vie sociale de leurs contemporains. Avec Duns Scot, sa grande autorité, Maillard distingue trois sortes de commerces utiles à la société. « La première est celle qui importe les marchandises d'un pays où elles abondent dans un autre qui en manque. La deuxième tient en dépôt dans certains centres des objets qu'elle achète en gros, afin de les mettre à la portée des acheteurs. On

1. Arth. de la Borderie, *Œuvr. franç.*, p. 114.

achète directement à ceux qui importent et, directement, sans aucun intermédiaire, on vend aux consommateurs. Le troisième genre de commerce améliore ces marchandises par le travail et l'industrie, les transforme et les perfectionne, comme les industriels qui travaillent la laine pour faire le drap. Tous ces commerçants peuvent licitement réaliser des bénéfices, pourvu qu'aucune de leurs transactions ne nuise à l'intérêt général de la société et qu'ils n'atteignent par leur art combiné avec leur industrie un chiffre exorbitant dans leurs bénéfices[1] ».

Dans cet exposé on peut voir, suivant la juste remarque de M. Arthur de la Borderie, que Maillard « exclut par omission de ce caractère d'utilité générale le petit commerce de détail plus fécond en fraudes que tous les autres et dans lequel l'économie politique a depuis lors signalé un intermédiaire superflu vraiment parasitique entre le consommateur et le producteur. Sur cette question du commerce au point de vue économique comme religieux, Maillard et le docteur subtil sont donc d'une orthodoxie irréprochable[2] ».

V.

Il suffit de parcourir au hasard un des sermons de Maillard pour constater l'abondance et même la surabondance des textes de la Sainte Écriture. Mais quel usage fait-il de ces citations? Comment sont-elles amenées et comment viennent-elles se fondre ou s'agréger dans les développements de l'orateur?

D'abord, il n'est pas rare de le voir tirer sa division d'un texte. C'est ainsi que dans le préambule, sorte de premier discours, qui précède les *deux parties prin-*

1. *Carême de Nantes,* f. 93 v°. Serm. 49.

2. Arthur de la Borderie, *Œuvr. franç*, p. 123. Il va sans dire que Maillard est également opposé aux monopoles.

cipales, Maillard, s'emparant du texte spécial du *prothema : Plantaverat autem Dominus Deus paradisum voluptatis a principio in quo posuit hominem quem formaverat, lignum etiam vitæ in medio paradisi*[1], le divisera en trois membres et fera de chaque membre le sujet des trois subdivisions du préambule. Le premier membre *plantaverat. . paradisum voluptatis* lui paraît figurer cet acte de souveraine élection par lequel Dieu se choisit et se circonscrit dans le genre humain tout entier comme un enclos privilégié qui ne renfermera que des chrétiens, son peuple de prédilection, *Christianitatis electio*; 2° *in quo posuit hominem quem formaverat.* Si Dieu avait façonné de ses mains le premier homme, qui était le père du genre humain, comment forma-t-il le Christ, ce nouvel Adam qui doit être le fondateur de la race chrétienne? Par un miracle, du sang le plus pur d'une Vierge, et en dehors des lois ordinaires de la génération : *Virginis magnificatio*; 3° *lignum etiam vitæ in medio paradisi.* Quel est cet arbre de vie que Dieu a placé au milieu du paradis? C'est Marie qui nous a donné le salut et la vie et qui réside au milieu du peuple chrétien, également accessible à tous, et prête à répandre ses dons sur tous ceux qui l'invoquent : *Beneficiorum ipsius communicatio.*

C'est d'un texte que Maillard tire sa division; c'est aussi par des textes qu'il développe chaque membre. Il est intéressant d'étudier ici comment ces textes se subordonnent entre eux et quelle association d'idées les amène les uns auprès des autres. Le premier membre comparant à un jardin le peuple chrétien, Maillard se croit obligé de produire jusqu'à extinction les textes de la Sainte Écriture où il est question d'arbre et de jardin. Tantôt c'est l'âme chrétienne qui est ce jardin fermé de

1. *Sermones Adv.*, Serm. VIII.

toutes parts : *Hortus conclusus, soror mea sponsa;* tantôt chaque chrétien est comparé à un arbre dans le grand jardin de la chrétienté. Ici défilent tous les arbres du Nouveau Testament, et Maillard se demande : Sommes-nous cet arbre dont parle saint Matthieu qui, ne produisant pas de fruit, sera coupé et jeté au feu? Et pourquoi ne produisons-nous pas des fruits? Parce que nous sommes isolés de l'arbre de vie, parce que nous ne sommes pas entés sur le Christ; car, dit Jésus-Christ dans saint Jean : « Si quelqu'un ne repose pas en moi, il sera jeté dehors comme un rameau desséché, il sera la proie des flammes et se consumera ». Si donc nous ne voulons pas subir le sort de l'arbre maudit, rapprochons-nous de Jésus-Christ, arbre de vie.

Où ce procédé de juxtaposition artificielle devient plus sensible encore, c'est dans l'exemple suivant : *Abjiciamus opera tenebrarum.* La nuit a été assez longue, elle a duré cinq mille ans, et la lumière est enfin venue en ce monde : *Lux venit in mundum.* Faisant une application plus particulière de son texte à la conscience de ses auditeurs : « Ces œuvres de ténèbres, dit-il, quelles sont-elles? Ce sont les péchés mortels, appelés ainsi pour trois raisons : 1° parce qu'ils s'accomplissent dans les ténèbres; 2° parce qu'ils font la nuit dans l'âme; 3° parce qu'ils nous conduisent finalement aux ténèbres de l'enfer ». 1° Comment savons-nous que le pécheur aime à s'envelopper des ténèbres? Par l'Ecriture sainte, qui nous déclare que celui qui fait le mal hait la lumière : *qui male agit odit lucem.* Et se tournant vers les pécheurs qui l'entendent, il en appelle à leur expérience et leur demande s'ils ne cherchent pas les ténèbres quand ils veulent faire quelque mauvais coup. « C'est en vain que vous vous enveloppez de ténèbres; Dieu vous voit, pour Dieu il n'y a pas de ténèbres : *Omnia nuda et aperta sunt oculis ejus* : 2° que le péché fasse la nuit dans l'âme, ce sont encore des textes qui nous l'affirment :

Obscuratum est insipiens cor eorum; nescierunt neque intellexerunt, in tenebris ambulant. 3° Enfin, les ténèbres sont le partage éternel du pécheur, d'après ce texte : *Ligatis pedibus et manibus mittite eum in tenebras exteriores* ». Quel remède, frère? *Abjiciamus opera tenebrarum et induamur arma lucis*[1]. Nous voilà revenus par une autre porte au point de départ.

Si c'est par des textes que Maillard explique son texte, c'est aussi par des textes qu'il justifie et développe l'application morale qu'il fait d'un premier texte à l'âme de ses auditeurs. Nous allons surprendre le même procédé. Maillard vient d'exposer l'évangile du jour et de raconter l'incrédulité de l'apôtre Thomas : « Levez vos têtes, s'écrie-t-il. Appliquons-nous à nous-mêmes le texte du jour et interprétons-le dans son sens moral. Comme saint Thomas, touchons avec nos mains les mains de Notre-Seigneur. Touchons ces mains qui nous ont créés, ces mains qui nous ont rachetés, ces mains prêtes à nous châtier : les premières pour les honorer, les deuxièmes pour les aimer, les troisièmes pour les redouter. Job a connu les mains créatrices quand il a dit : *Manus tuæ fecerunt me.* Isaïe parlait des mains rédemptrices dans ce texte : *In manibus meis descripsi te.* Nous sommes gravés, en effet, comme avec un stylet de fer, sur la tête et sur tous les membres du Christ qui, par sa passion, nous a inscrits au nombre des bienheureux. Job désignait les mains vengeresses quand il disait : *Miseremini mei quia manus Domini tetigit me.* Ce sont ces mains dont parle saint Paul : *Horrendum est incidere in manus Dei viventis.* Que devons-nous donc faire, sinon trembler avec saint Pierre sous cette main terrible? *Ergo humiliamini sub manu potenti*[2] ».

1. *Sermones Adv.*, Serm. x, f. 29.
2. *Ibid.*, Serm. xxxiv, f. 89, col. 3.

Nous pourrions multiplier les exemples si nous ne craignions d'être fastidieux. Il suffit de voir le procédé toujours le même. Epris de figures et de symbolisme, Maillard choisit de préférence un texte qui renferme une métaphore. Cette métaphore, il la dévide comme un cocon, avec une patience et une subtilité de sauvage, il la prolonge et la continue à plaisir dans une allégorie sans fin, en joignant toutes les métaphores semblables que son inépuisable mémoire peut lui fournir. Elles se trouvent là comme dans une galerie de musée, venues de tous les coins de la Bible, étonnées de se trouver à cette place où elles sont amenées et juxtaposées symétriquement, moins par le mouvement naturel des idées que par l'esprit subtil et la mémoire sensible du prédicateur. Ces textes ainsi réunis forment plutôt des collections curieuses qui ne manquent pas de régularité et de symétrie, qu'un système logique composé avec art et sorti armé et tout vivant des profondeurs mêmes du sujet.

Nous ne parlerons pas des exercices bizarres d'interprétation et d'exégèse auxquels il se livre sur un texte donné, des tours d'adresse prodigieux qu'il exécute, de ses subtilités incroyables, de ses applications étranges. On s'en est assez moqué. Il n'en est pas d'ailleurs l'auteur responsable, et ces défauts de goût appartiennent non seulement au moyen âge tout entier, mais encore aux Pères de l'Eglise qui y sont tombés les premiers. Nous ne parlerons pas non plus ici, parce que nous y reviendrons plus tard, de l'usage que Maillard sait faire des exemples et des histoires de la Bible qu'il remanie et travestit à son gré par des circonstances imaginaires ou des traits empruntés aux mœurs de l'époque, dans le dessein soit d'intéresser son auditoire par une mise en scène piquante, soit de toucher les âmes par une peinture plus vive. Qu'il nous suffise d'indiquer dans un dernier exemple le parti ingénieux qu'il sait tirer d'un texte pour l'adapter aux mœurs de ceux qui l'écoutent.

Il y a là le germe d'un beau mouvement oratoire. « Vous avez entendu, dit-il, la belle histoire d'Abraham qui est bien belle dans son sens littéral, mais qui est encore plus belle dans son sens mystique. Vous, bourgeois, jeunes filles et jeunes dames qui portez de beaux gants, il vous faudra un jour, comme Abraham, abandonner votre patrie et votre famille pour aller dans un pays lointain; il vous faudra dire : adieu, mes amis! — Où allez-vous? vous demanderont-ils — Et vous répondrez : « Dans la contrée des âmes. Bon gré, mal gré, il me faut partir; il me faut comparaître devant le souverain Juge. » — Qui vous présentera à lui, qui vous défendra, qui vous protègera? Vous, messieurs les mondains, dites à vos pompes, à vos dignités et à vos richesses de venir avec vous! Et vous, viles courtisanes écrites au livre des damnés, dites à vos souteneurs de vous suivre pour aller boire le vin des libations et le fiel des dragons. Non, ils n'iront pas avec vous en Egypte [1] » ! On voit d'ici la mine féconde d'applications et de développements qui s'offrait à la verve inépuisable du prêcheur.

D'après ces exemples, on ne saurait contester à Maillard la connaissance approfondie de l'Ecriture sainte et des commentaires de la Tradition. Les textes se pressent à flots sur ses lèvres, ils forment la trame et le fond même de tous ses développements. C'est un texte général qui règne sur toute la série de sermons qui composent une station; c'est un texte plus particulier qui inspire tout un discours; c'est un texte qui engendre les divisions; c'est par des textes que l'orateur développe chaque membre de sa division; ce sont encore des textes qui fournissent et soutiennent jusqu'au bout les applications morales et pratiques qui s'adressent aux auditeurs. Tout est inspiré par la Sainte Ecriture, tout s'appuie sur elle, et c'est bien la parole de Dieu, expliquée et commentée par les

1. *Sermones Adv.*, Serm. XIX, f. 54, col. 4.

docteurs de l'Eglise, que Maillard nous donne dans ses sermons. N'est-ce déjà pas un mérite que cette attention à ne jamais s'écarter de la Bible et de la Tradition, qui sont les seules et véritables sources auxquelles il faudra toujours ramener l'éloquence chrétienne et dont aucun talent oratoire, si élevé et si riche qu'il soit, ne peut se passer? Il est vrai, l'usage qu'il en fait est très souvent bien bizarre, bien puéril ; ses interprétations et ses applications, si elles témoignent d'une pénétration, d'une ingéniosité et d'une érudition très réelles, ne font honneur ni à son art ni à son goût. Mais puisque deux cents ans plus tard, dans le siècle du goût, les plus grands de nos orateurs chrétiens ont pu « renouveler ces abus d'interprétation symbolique[1] », pourquoi serions-nous si sévères pour un prédicateur qui vivait en pleine scolastique et en plein moyen âge?

VI.

Les exemples occupent une large place dans la prédication du moyen âge. Les prédicateurs populaires ayant à défendre le dogme et la morale auprès de ces imaginations enfantines, « s'armaient plutôt de la légende que de l'argument scolastique[2] ». Ce procédé se retrouve dans les sermons de Maillard, renouvelé et rajeuni par toutes les ressources de son art et de sa verve. L'exemple avait sa place toute marquée dans l'économie de chaque sermon, et nous avons vu que dans le préambule il se présentait inévitablement après le *prothema* et la *quæstio*. La valeur logique qu'il lui attribuait était égale à celle des plus forts arguments, et il ne paraissait faire aucune

1. Feugère, *Bourdaloue, sa préd. et son temps*, p. 120.
2. Ch. Labitte, *Revue de Paris*, 1839 : Prédicateurs grotesques du seizième siècle, *Dormi secure*.

différence entre l'autorité, la raison et les exemples[1]. Parmi ces exemples, il y en a d'amusants et de piquants destinés à dérider l'auditoire, il y en a de touchants, il y en a enfin d'effrayants et de terribles; ces derniers sont les plus nombreux. Devant ces bourgeois sensuels et ces gaudisseurs intrépides qui composaient l'auditoire de notre prêcheur, la mort, le jugement, l'enfer et le diable passent dans un lugubre défilé capable de les glacer d'effroi.

La mort est un de ces thèmes riches de pensées sérieuses qui font rentrer l'homme en lui-même et que Maillard ne manque pas d'exploiter. C'est devant un cercueil ouvert, en présence d'un cadavre en putréfaction, qu'il aime à montrer le néant de toutes les choses humaines et à faire rougir l'homme de sa vanité. De quel prix doit-on estimer les délicatesses du bien-être et du luxe, les soins raffinés que l'on donne à son corps, lorsqu'on pense au sort de cette duchesse de Venise qui chaque jour « se baignait dans la rosée du ciel, cueillie par des esclaves, et se faisait porter à la bouche avec un instrument d'argent la nourriture que ses doigts ne touchaient jamais, jusqu'à ce que Dieu permit qu'elle fût frappée d'une infection insupportable qui la rendait un objet de dégoût aux personnes qui osaient l'approcher[2] ». Vaut-il bien la peine de tant cultiver sa beauté par les mille attentions d'une coquetterie étudiée quand on entend l'histoire de cette femme de Vendôme, très mondaine et très volage, qui avait prié son confesseur de lui apporter de la capitale un très beau miroir? L'homme de Dieu va demander au cimetière la tête de la plus belle femme de la ville, la cache sous son vêtement et rapporte à la dame ce singulier présent, soigneusement enveloppé, qu'il ne

1. Il établit l'existence de l'enfer sur trois preuves : l'autorité, la raison et l'exemple. (*Sermones Adv.*, f° 119, col. 2.)
2. *Serm. Quadrag*, f° 117, col. 1.

consentira à découvrir que devant l'assistance la plus nombreuse de ses amies, convoquées pour un pareil spectacle. A la vue de ce hideux visage, Madame tombe à la renverse, tandis que le bon Père lui murmure à l'oreille : « Remettez-vous, cette tête a appartenu à cette jolie parisienne dont vous avez entendu parler. Ah ! elle était plus belle que vous et un jour vous lui ressemblerez ». Et la dame de se récrier devant ce miroir d'un nouveau modèle : « Quoi ! mon Père, je dois être un jour dans cet état » ! Et dès ce moment elle dit adieu à toutes les pompes et vanités de ce monde pour se livrer à la pénitence [1]. Maillard veut-il guérir le cœur de l'homme de la plus folle des passions en montrant à quel vilain objet elle s'attache et sur quel fragile fondement elle repose, c'est encore à la mort et aux ravages qu'elle exerce sur un corps adoré qu'il va demander ce remède. « Les *Vies des Pères* racontent qu'un religieux, soudainement frappé par la beauté d'une femme, en perdit la tête au point que la nuit et le jour il était plein de sa pensée. Ayant bientôt appris sa mort, il osa se rendre au lieu de sa sépulture, ouvrit son tombeau et porta ensuite dans sa maison ce corps qu'il avait tant aimé et qu'il allait enfin posséder mort puisqu'il n'avait pu le posséder vivant. Comme il fixait un regard brûlant sur cette beauté en décomposition et qu'il sentait l'insupportable odeur qui s'en exhalait, il frémit en pensant qu'il avait pu aimer une chair aussi misérable et se prit à détester son péché [2] ». Quel cas peut-on faire des richesses amassées avec grand soin quand on voit « ce riche, à l'article de la mort, entrevoyant à travers les ombres qui l'enveloppent ses domestiques qui courent à travers la maison pour piller ses trésors : « O mes trésors, s'écrie-t-il, que j'ai amassés « avec tant de peines, les voilà gaspillés en un moment.

1. *Sermones Quadrag.*, f° 113, col. 1.
2. *Ibid.*, f° 68, col. 2.

« O mes trésors! ô mes joyaux! ô mes bijoux! » et il expire[1] ».

Combien tous ces exemples ne devaient-ils pas faire impression sur ces esprits jeunes en leur montrant le peu de chose qu'étaient toutes ces distinctions de gloire, de beauté et de richesses dont se flattent les hommes devant cette sombre et ironique niveleuse, la mort!

Mais après que la mort « a tout égalé », c'est le tour de la justice divine de substituer à ces vaines distinctions naturelles d'autres distinctions plus solides, fondées uniquement sur le mérite et sur les bonnes ou mauvaises actions qui auront rempli cette vie. C'est alors le triomphe du juste Lazare et l'éternelle humiliation du mauvais riche. Maillard, dans ses exemples comme dans le reste de ses sermons, n'insiste guère sur le bonheur des élus. « Les aspirations célestes ne suffisent plus à ces bourgeois raisonneurs et goguenards, il leur faut la terreur[2] ». Aussi est-ce aux expiations de l'enfer qu'il demandera ses terribles histoires; c'est l'enfer qu'il ouvrira pour y montrer le mauvais riche se tordant au milieu des flammes dévorantes et sollicitant du juste Lazare, heureux dans le sein d'Abraham, rien qu'une goutte d'eau pour rafraîchir le bout de sa langue. C'est du seuil de l'enfer qu'il fera partir ce cri formidable du docteur Raymond, célèbre autrefois par sa science et ses talents : « Je suis condamné par le juste jugement de Dieu »! Et cette voix « qui foudroie toutes les grandeurs » viendra frapper de stupeur toute une assistance nombreuse réunie autour des restes de l'illustre savant pour lui rendre les derniers honneurs, ira percer comme une flèche l'âme d'un de ses disciples les plus enthousiastes, et donnera à l'Ordre des Chartreux son père et fondateur, saint Bruno[3]. C'est aussi du fond de l'enfer qu'il évoque, pour la plus grande confusion de

1. *Sermones domin.*, f° 90, col. 3.
2. Ch. Labitte, *Études littéraires*, t. I; Menot, p. 289.
3. *Sermones Quadrag.*, f° 30, col. 3.

la vaine science et à l'honneur de la vraie logique, de celle qui conduit au salut, l'âme d'un malheureux étudiant qui avait passé toute sa vie à fabriquer des sophismes. Dieu permit qu'il apparût avec une robe de feu à son ancien maître Seylo, qui sentit aussitôt une goutte brûlante tomber sur sa main et la percer en lui arrachant un grand cri de douleur. Ayant rassemblé ses disciples, Seylo leur dicta ces deux vers :

Linquo coax ranis, cras corvis, vanaque vanis.
Ad logicam pergo quæ mortem non timet : ergò[1].

C'est l'enfer qu'il entr'ouvre pour confondre les injustes profits des hommes de lois, dans un « cas » terrible dont il lui est arrivé d'être le témoin. Après un sermon où il avait « fouetté jusqu'au sang » les gens de justice, un juge et un procureur sortaient ensemble de l'église. Le juge cependant disait au procureur : « Monsieur le Procureur, il nous faut restituer ». — « Restituer! repartit ce dernier; mais si nous rendions tout ce que nous avons pris il ne nous resterait pas une maille dans nos maisons. Non, je ne restituerai pas. Il faut avant tout tenir son rang ». — A tous les diables de tels rangs! Savez-vous ce qui est arrivé? Le procureur est mort huit jours après[2] ». Après les femmes mondaines, les savants et les gens de justice, voici les ecclésiastiques que Maillard ne craint pas d'appeler en témoignage du fond des enfers où les a plongés l'abus des bénéfices. Il a lu dans Albert le Grand qu'un décret ayant été proclamé par la Faculté de théologie, d'après lequel quiconque possèderait sans nécessité deux bénéfices incompatibles les perdrait l'un et l'autre, un docteur de cette même Faculté refusa d'obéir. Etant tombé malade quelques jours plus tard,

1. *Sermones pro defunctis*, édit. 1516.
2. *Serm. quadrag.*, f. 75, col. 2.

il reçoit la visite de son évêque qui l'exhorte à se mettre en règle avant de mourir. Philippe meurt, sans avoir renoncé à ses bénéfices. Un mois après, l'évêque rentrait dans son cabinet de travail, lorsqu'il aperçut dans l'ombre un homme qui lui dit : « Monseigneur, ne craignez point, je suis Philippe ». — Au nom du Dieu vivant, lui répondit l'évêque, je t'adjure de nous dire si tu es damné ». — Oui, répond le malheureux, je suis damné pour avoir retenu deux bénéfices incompatibles[1] ».

Si la mort a été la reine de cette froide et triste époque, si le jugement et l'enfer en ont été l'épouvantail, il est vrai d'ajouter aussi que le diable en a été le héros. L'image du diable est un fantôme que Maillard aime à agiter devant ces consciences endormies pour les réveiller et les secouer. Lorsqu'en présence d'un abus grave son indignation se trouve portée à son comble, elle éclate dans un cri qui revient très souvent dans les sermons et qui envoie à « trente mille diables » ces criminels qu'il flétrit, leurs crimes et leurs états.

Sous quelle forme le présente-t-il à son auditoire cet ennemi du genre humain? Est-ce avec

> Cet air grotesque qu'on lui prête,
> Le nez noir, le pied bot, les cornes sur la tête[2]?

Non. « Le plus grand caractère sensible » de sa laideur c'est qu'elle dépasse l'imagination et que rien ici-bas ne peut nous en donner une idée. Demandez-le plutôt à ce jeune Frère prêcheur qui, voyant un jour Satan sous une forme corporelle, en conçut une telle frayeur qu'il poussa un grand cri et tomba demi-mort. A ceux qui l'interrogeaient sur le spectre entrevu, il répondait qu'il

1. *Serm. quadrag.*, f. 46, col. 1.
2. Richepin, *Les blasphèmes.*

lui était impossible de le décrire. « Ce que je sais, répétait-il, c'est que je n'hésiterais pas un moment à me précipiter dans une fournaise au milieu d'une fumée ardente plutôt que de voir encore, ne serait-ce que d'un coup d'œil, l'horreur que je viens d'entrevoir[1] ».

Quel est le rôle de Satan dans le monde? Il est surtout l'ennemi et le persécuteur des hommes. Depuis le jour où, déguisé sous la forme d'un serpent, il a tenté le premier homme et la première femme, il n'a cessé de s'acharner contre l'humanité et de chercher à assouvir sa rage jalouse. Barelette raconte que Jéhovah, pour l'apaiser, voulut entrer en composition avec lui. « Veux-tu que je mette la terre à ta disposition? — Je ne veux pas labourer, fit le diable. — Je te donnerai l'eau. — Je ne sais pas nager. — L'air? — Je ne veux pas voler. — Le feu? — Je ne tiens pas à brûler. — Le ciel étoilé? — Trop fatigant à faire tourner. — Le ciel cristallin? — Je serais trop près de toi. — Que te faut-il donc, mauvaise bête (*mala bestia*)? — Rien que les âmes des hommes[2]». — En effet, nous dit Maillard, « le démon n'a que faire de l'or ni de l'argent, et des corps des hommes, il n'en a nul souci, à moins qu'il ne s'agisse d'arriver par eux jusqu'aux âmes pour les souiller et les corrompre et de se transformer en incubes et en succubes[3] ». Nous verrons plus tard, à propos des superstitions, ce côté matériel et sensible des interventions diaboliques dans toutes les affaires humaines. Ici, le démon ne représente uniquement que le mal moral, l'offense de Dieu; il le représente si bien qu'il le revendique comme son œuvre exclusive, son bien propre, partout où il les trouve, ainsi que le montre l'exemple suivant : Il y avait une dame noble, riche, fort belle et fort honnête aussi, car elle ne voulait jamais entendre un seul propos hon-

1. *Serm. dominic.*, f. 25, col. 1.
2. Cité par Méray, *La vie au temps des libres prêcheurs*, t. II, p. 12.
3. *Sermones Adv.*, f. 70, col. 1.

teux, mais elle était si coquette et si curieuse de parure qu'elle donnait par là au démon prise sur son âme, et qu'elle s'en voyait poursuivie partout où elle allait. Effrayée de cette vision, elle alla trouver un prêtre, se confessa de son mieux et s'aspergea d'eau bénite. Le diable se retira quelque temps, mais reparut bientôt avec les éternels colifichets et l'incorrigible coquetterie. Alors, elle s'adressa à un pieux ermite qui, s'étant mis en prière et éclairé tout à coup par une révélation d'en haut, lui dit : « Si le diable vous suit encore, il faut lui crier : « Prends en moi ce qui est à toi, et laisse moi « tranquille ». La dame ayant tenu ce langage au démon, celui-ci, fou de rage, lui arracha la chevelure, la peau de la tête, toutes ses parures, et la laissa à demi-morte. Quelle occasion pour le prêcheur de tomber sur le luxe de ses belles contemporaines! Si le diable prenait en elles tout ce qui lui appartient, il ne leur resterait pas grand'chose[1].

Mais c'est surtout contre les personnes consacrées à Dieu que s'acharne le zèle infernal de Satan : témoin ce jeune Juif que la nuit avait surpris dans un temple d'idoles, tout peuplé de démons. Vers minuit, il aperçut une grande chaire sur laquelle siégeait un grand capitaine. Un démon se présente avec une profonde révérence : « D'où viens-tu? lui demande le président. — Je viens d'une noce où j'ai mis la division entre le mari et sa femme, et plusieurs autres ont péché. — Combien de jours cela t'a-t-il pris? — Neuf jours. — Saisissez ce désœuvré et frappez-le jusqu'au sang ». Un autre se présente : « D'où viens-tu? — Je viens de la mer, j'ai soulevé des tempêtes et j'en ai fait mourir plusieurs. — Combien de temps? — Trente jours. — Fouettez-le bien fort ». Un troisième démon arrive et se met à genoux devant le président : « Je viens, dit-il, de la maison de Mgr l'Evê-

1. *Carême de Nantes*, serm. XIII, f. 25 r° v°.

que un tel qui avait une jeune fille sous son toit et persévérait dans la chasteté. J'ai travaillé longtemps sans pouvoir réussir. Mais enfin le voilà épris, et cette nuit j'ai bien travaillé. — Combien d'années as-tu employées dans cette besogne? — Neuf ans. Ah! je sais ce qu'il m'en coûte. — C'est bien! retourne au même lieu[1] ».

Quand le moment de la mort est venu, Satan s'appelle légion. Il s'approche du lit du mourant, joyeux et triomphant, pour saisir et emporter une âme qui lui a appartenu; cauteleux, insinuant et perfide, pour tâcher de séduire un juste qui va lui échapper. « Une jeune Italienne de vingt ans (ces Italiennes sont toutes les mêmes, je les connais) était remplie de vanité et ne respirait que la volupté. Au moment de mourir, elle se fit revêtir de ses plus beaux atours, se contempla dans un miroir, se prit par les hanches comme pour étaler toutes ses grâces et jouir une dernière fois de ses propres charmes, et, avec une coquetterie infernale, s'adressa au diable qui souriait : « Satan, lui dit-elle, je te livre mon corps et « mon âme[2] ».

C'est surtout contre les justes qu'il redouble son zèle et déploie toutes ses ressources. « Un des disciples de saint Jérôme avait perdu depuis trois jours l'usage de la parole. Il se livrait à des contorsions si horribles que les moines qui l'entouraient se prosternaient la face contre terre. Ses yeux étaient tournés en travers, ses mains étaient jointes, sa face prenait une extraordinaire dureté, et il criait d'une voix terrible : « Non je ne le ferai pas! Je ne le ferai pas! Tu mens! Tu mens! » Puis il s'inclinait vers la terre en disant : « Au secours, mes frères! Je suis perdu » ! A cette vue, les moines tout en larmes lui demandèrent la cause de son trouble. — N'avez-vous pas vu, leur répondit-il, ces légions de démons qui me sollici-

1. *Sermo Vus Stipend. peccati.*
2. *Sermones quadrag.*, f. 113, col. 2.

taient au mal? — Que demandaient-ils de vous, quand vous répondiez : Je ne le ferai pas? — Ils voulaient me faire blasphémer le nom de Dieu. — Pourquoi, Père, tourniez-vous votre visage contre terre? — Pour ne pas les voir, car leur aspect est si horrible que toutes les horreurs de ce monde ne sont rien en comparaison de celle-là ». Enfin saint Jérôme intervint et le délivra de ces tentations [1].

La légende de Hugues de Magdebourg, si « populaire au moyen âge [2] », résume sous une forme saisissante et fait défiler sous nos yeux, dans une sarabande infernale qui reste comme le dernier effort de l'épopée surnaturelle, toute cette effrayante fantasmagorie de la mort, du jugement, de l'enfer menée par le diable. Ch. Labitte l'a racontée tout au long [3]. Si nous y revenons, c'est pour relever quelques traits qui complètent la physionomie surnaturelle de ce bizarre moyen âge.

Nous y trouvons d'abord le rôle merveilleux de protection et de grâce que ces époques de foi prêtaient à la sainte Vierge. C'est la Mère de Dieu qui, après avoir obtenu pour l'écolier incapable le don de science, l'élève ensuite sur le siège archiépiscopal et métropolitain de saint Maurice. C'est elle qui, par trois fois, l'avertit de mettre fin à ses désordres. C'est Marie enfin qui, assise à côté du souverain Juge, préside la condamnation de son protégé infidèle. Nous y trouvons encore les détails d'une réception aux enfers qui mettent en évidence un des traits du caractère de Satan : une férocité froide, haineuse, perfide et railleuse. Quand les satellites de Lucifer, traînant avec une chaîne de fer la malheureuse âme de Hugues et criant sur leur passage : « Place! Place! » voilà notre prince! furent arrivés au pied du trône de Satan, celui-ci se leva, salua amicalement le nouveau

1. *Sermones dominicales*, serm. XXXVII, f. 88, col. 2.
2. Ch. Labitte, *Revue de Paris*, p. 162.
3. *Revue de Paris*, 1840.

venu et lui dit : « Soyez le bienvenu. Nous sommes disposés, moi et les miens, à faire tout pour vous être agréable ». Malgré l'aménité de ces paroles, l'âme de Hugues n'était pas rassurée, lorsque Satan se tournant vers les siens : « Cette chère âme, dit-il, doit être bien fatiguée après une si longue route, elle a peut-être besoin de prendre quelque nourriture; qu'on lui donne à manger ». Hugues répondit qu'il n'avait pas faim. Satan insista et les démons, sur un signe de leur roi, le saisirent avec force, lui ouvrirent la bouche, versèrent à longs flots du soufre brûlant dans son gosier. « Qu'on lui donne maintenant le bain des princes, reprit Lucifer ». Non loin de là il y avait un puits avec un couvercle. Dès qu'on enlevait ce dernier, les flammes dévorantes s'élevaient vers le ciel, capables de consumer les arbres, les montagnes et les rochers. L'âme infortunée de Hugues fut précipitée dans ce puits. On l'en retira tout enflammée comme un fer incandescent et on la présenta à Satan, qui lui demanda en souriant : « — N'avez-vous pas trouvé votre bain suave et digne d'un prince » ? Alors la fureur et le désespoir de Hugues ne connurent plus de bornes. Se voyant damné pour toujours il se mit à proférer d'horribles blasphèmes : « Malédiction, hurla-t-il, ô Satan, sur toi, toute ta famille, tes suggestions qui m'ont perdu et tout ton royaume. Malédiction sur Dieu qui m'a créé! Malédiction sur la terre qui m'a porté! Malédiction sur les parents qui m'ont donné le jour! Malédiction sur toute créature au ciel et sur la terre »! A ces imprécations de damné, qui surpassent tout ce que la tragédie antique a de plus fort, les démons bondissent de joie et battent des mains en signe de triomphe : « En voilà un, disent-ils, qui est digne de vivre avec nous, car il connaît parfaitement notre antienne et sait chanter notre office! Qu'on le conduise à la première école de l'enfer afin qu'il voie, qu'il entende, qu'il apprenne et qu'il reçoive ainsi sa dernière formation! Qu'il y demeure

et qu'il n'en sorte plus dans les siècles des siècles » ! A ces mots tous se précipitèrent sur cette créature maudite et coururent la plonger dans l'abîme [1].

Ce sourire énigmatique et cruel qui accompagne la menace et les plus épouvantables tortures, ce langage mielleux et railleur, cette exquise urbanité de manières venant aggraver par l'ironie du contraste l'horreur des tourments et le profond abîme d'humiliations dans lequel est tombé l'infortuné prince, tous ces traits ne complètent-ils pas admirablement la physionomie sinistre et grimaçante de Méphistophélès? Ne sont-ils pas en même temps une peinture de ces siècles rudes et violents, à la barbarie froide et raffinée, à la plaisanterie lugubre, qui ont vu les tortures de l'Inquisition et les exécutions de Louis XI et de Tristan l'Ermite?

Le Diable, avec sa terrible auxiliaire, la Mort, avec les légions et les supplices de l'enfer, est véritablement le type régnant « de cette froide et triste époque ». Il est l'effroi des âmes, le fléau des consciences, un élément de perturbation incessante dans la vie de l'homme; les imaginations affolées de surnaturel et égarées dans le rêve ne voient que lui partout, et en lui, comme en un idéal de sublime horreur, elles ramassent toutes les misères et toutes les laideurs humaines. C'est lui qui mène le chœur de toute la tragédie du quinzième siècle. Les prédicateurs en le faisant revivre dans leurs sermons, les auteurs de mystères, de romans, de contes, de « procès », les peintres et les architectes en le représentant dans leurs œuvres tel que l'imagination populaire l'a engendré, ne font que renvoyer au public, de qui ils l'ont reçue, l'image du grotesque et du maudit, les uns dans un but de divertissement et de succès, les autres avec une pieuse intention de conversion et de salut.

1. *Sermones quadrag.*, f. 120.

VII.

Les sermons de Maillard sont une véritable encyclopédie où se trouvent mêlées, un peu confusément, les connaissances les plus diverses. Après la doctrine théologique, les textes de l'Ecriture sainte et des Pères, les exemples et les légendes pieuses qui constituent la matière obligée et comme la base de ses discours, il faut, pour être complet, signaler d'autres éléments moins nécessaires et plus profanes qui y trouvent aussi leur place. Esprit curieux et libre, Maillard s'était assimilé par de fortes études tout ce que l'on apprenait de son temps, et n'hésitait pas à élargir, pour y faire tout rentrer, le cadre de ses sermons.

Les questions philosophiques confinent parfois de très près à la théologie; aussi avons-nous pu constater déjà, surtout pour les questions qui hantaient alors les esprits, comme les questions de prescience divine, de prédestination et de liberté, que Maillard n'a garde de les éviter[1]. Mais ce qui paraissait moins entrer dans les nécessités de son sujet, ce sont certaines observations physiologiques[2], zoologiques[3], grammaticales[4] que nous rencontrons dans

1. Voy. plus haut, p. 76.

2. Ainsi, pour expliquer l'insensibilité du pécheur, qui est une sorte de surdité spirituelle, il analyse en détail le phénomène de la surdité corporelle. *Serm. dominic.*, f. 49, col. 3.

3. Nous trouvons des observations sur les mœurs des animaux, de la brebis, du loup, de l'ours, etc. *Serm. dominic.*, f. 103, col. 2; *de stip. pecc.*, Serm. 3.

4. Sur le verbe actif, neutre, déponent. *Serm. adv.*, f. 107, col. 3.

ses sermons, les unes à titre d'explications, les autres à titre de rapprochement et de comparaison.

Ce « barbare », ce « grotesque » orateur, « digne des Hurons et des Iroquois », n'était pas dépourvu de toute culture littéraire. Il fait monter avec lui les auteurs païens sur la chaire chrétienne, à côté de l'Ecriture Sainte et des Pères. Nous n'entendons pas parler du « païen » Aristote, que Maillard cite à tout propos pour le seul plaisir de le citer, mais moins en humaniste qu'en disciple fervent de la scolastique, « dru et fort d'un bon lait qu'il a sucé ». Il s'agit surtout des classiques latins, qu'il appelle souvent en témoignage pour venir déposer en faveur de la vérité; ce sont : Virgile, Caton, Ovide, Sénèque, Valère-Maxime, Horace, Claudien, Salluste, qui, toujours ou presque toujours, viennent confirmer une réflexion morale, toujours condamner ou absoudre cet éternel accusé, l'homme.

C'est que les païens ont été de merveilleux « contemplateurs » de la nature humaine; ils ont consigné dans leurs œuvres le résultat de leur expérience, et ce qui communique à ces œuvres un impérissable attrait, n'est-ce pas, avec les grâces immortelles de leur style, l'inépuisable intérêt de leurs observations? Pour bien étudier l'homme, quel meilleur moyen que d'ajouter à ses propres observations celles de tant d'esprits éminents, et de joindre à sa propre sagesse, « toujours courte par quelque endroit », la sagesse longuement éprouvée des anciens ?

Si c'est avant tout la science du cœur humain qui fait le prédicateur, Maillard ne pouvait rien négliger de ce qui peut procurer cette science : non content d'étudier sur le vif l'âme de ses contemporains dans ces enquêtes minutieuses et prolongées du confessionnal, il a voulu aussi, par ses études littéraires, se mettre en communication avec les plus clairvoyants moralistes de l'antiquité; il a compris qu'en dehors des

classifications absolues de la morale scolastique, il pouvait y avoir une méthode différente qui repose sur l'observation directe et les données du sens intime. Mais s'il reconnaît à la morale païenne l'excellence de sa méthode quand il s'agit de mettre à nu la partie vivante et dramatique de l'homme, il est prêt à la convaincre d'impuissance dès qu'il s'agit d'établir les fondements de la morale; car venant à aborder une des questions les plus hautes que la morale puisse se proposer, la question de la sanction des peines et des récompenses futures, Maillard s'écrie tout à coup : « Seriez-vous de l'opinion de Cicéron le païen, qui affirme qu'on n'a inventé l'enfer que pour faire peur aux hommes et les contenir dans le devoir[1] ? A ce païen, voici le chrétien Jérôme qui va répondre. C'est lui qui, armé de sa puissante argumentation comme d'une redoutable massue, vient briser pour ainsi dire la tête du païen Tullius en disant : « Est-ce pour plaisan-« ter que les prophètes ont proclamé leurs prophéties? « Est-ce pour rire que les apôtres ont parlé? Mais il n'y « a pas de plaisanteries là où il y a des supplices. Isaïe « est coupé en deux par une scie, Daniel est jeté dans la « fosse aux lions, Paul décapité, Pierre crucifié à l'exem-« ple de son Maître ».

Maillard est donc avant tout un moraliste chrétien. Au-dessus de la morale antique, au-dessus de la morale scolastique, il maintient bien haut, hors de toute atteinte, la morale chrétienne, supérieure à l'une et à l'autre, qui ne dédaigne pas d'utiliser les justes observations de l'une sans abdiquer son droit de contrôle, et qui, sans s'inféoder au dogmatisme étroit de l'autre, s'en sert comme d'un merveilleux instrument de précision et d'une arme redoutable de combat. A la fois scolastique et renaissant, c'est à la morale chrétienne que Maillard a dû d'être le

1. « Ut esset formido male agendi apud improbos, à majoribus nostris constituta sunt supplicia apud inferos ». *Serm. adv.*, f. 55, col. 3.

plus large des scolastiques et le plus orthodoxe des renaissants[1].

1. Ce libéralisme indulgent mais orthodoxe était professé par un autre prédicateur, G. Pépin : « On peut, dit-il, s'adonner à ces études profanes pour répondre, pour s'exercer, pour plaire. Les chrétiens reçoivent l'enseignement des philosophes dans ce qu'il a de bon, non par égard pour les auteurs, mais parce que toute vérité vient de l'Esprit-Saint. Étudiez donc ces philosophes, à la condition de leur préférer la doctrine sacrée ». *De destructione Ninivae*, f. 157, col. 3.

CHAPITRE III.

FORME ET TON.

I. Mise en scène. — Casuistique. — Procès. — Allégorie. — Mystères. — Conversion de Madeleine. — Mystère de la Passion. — Chanson piteuse. — II. *Modernité*. — III. Raillerie et humour. — Ses degrés. — Le rire au moyen âge. — IV. Mépris de la femme. — V. Onction mêlée à la terreur. — VI. Composition.

Par la nature des sujets qu'il traite et par la variété des connaissances qu'il met en œuvre, Maillard a su à la fois se conformer à la tradition chrétienne et à l'esprit de son temps, au point que le fond de sa prédication n'est qu'une adaptation habile de la doctrine la plus orthodoxe aux besoins de son auditoire. Mais cette adaptation va devenir encore plus sensible si, laissant de côté l'objet même de son enseignement, nous étudions le ton, la forme, les mouvements et les procédés de son éloquence, en un mot, ce qui constitue l'âme et la physionomie du discours. C'est dans la forme que résidera la véritable originalité du prêcheur.

I.

Si l'on démonte pièce à pièce tous les ressorts de cette bizarre éloquence, on est frappé tout d'abord par l'art ingénieux de la mise en scène. Dominés par l'imagi-

nation et les sens, nos pères se passionnaient pour les représentations vivantes; les détails familiers et pittoresques placés sous leurs yeux les frappaient plus vivement que toutes les généralités qui ne conviennent qu'aux esprits cultivés.

Les Mystères représentés d'abord dans l'Église sous les yeux des fidèles, venus pour pleurer sur les souffrances de l'Homme-Dieu ou rire des ruses de l'Esprit malin, étaient une sorte de prédication vivante. Mais lorsque de l'église ces représentations passèrent sur la place publique, accrues d'un nouvel élément d'opposition et d'hostilité à la foi, la chaire eut alors une véritable concurrence à soutenir. Il lui fallut disputer l'auditoire aux farces et aux bouffonneries scandaleuses qui s'étalaient dans la rue[1]. Les prédicateurs furent obligés de retenir dans la prédication tout ce qui faisait l'intérêt des représentations scéniques, utilisant ainsi comme un moyen et un procédé mis au service de l'édification ce qui était recherché comme une fin par ces amuseurs publics. C'est ainsi que « les habitudes dramatiques de l'époque expliquent le caractère théâtral de l'éloquence religieuse[2] ». Maillard fera donc appel lui aussi à toutes les ressources les plus variées de son imagination inventive : il introduira de vrais personnages, leur donnera un langage et un caractère, les fera agir et parler devant nous, et les représentera au naturel avec les habitudes et le costume du temps. Ce dramaturge épris de son art se transformant en acteur ira même jusqu'à chanter en chaire pour achever de produire l'illusion théâtrale.

I. Le plus grand effort de la mise en scène est d'animer les abstractions, de leur donner « un corps, un esprit, un visage ». On a pu voir comment, sous les traits de plu-

1. Voir dans Lenient l'aventure étrange du curé de Saint-Eustache. *Satire en France au moyen âge*, p. 306.
2. Gérusez, *Hist. de l'éloq. politiq. et relig.*, p. 77.

sieurs femmes, Maillard représentait les différents degrés d'honnêteté ou de perversion. Les détails les plus circonstanciés, les plus concrets et les plus précis sont multipliés à plaisir comme pour donner aux personnages un surcroît de vie. Il y a cinq femmes. La première est de la Picardie, la deuxième de Poitiers, la troisième de Tours, la quatrième de Lyon; la cinquième, de Paris, est la plus coupable et c'est aux Parisiens que parle le prêcheur. Le détail se corse d'une intention satirique. Une fois les personnages situés et rattachés à la chaîne des êtres vivants, il faut qu'ils parlent et qu'ils agissent. Maillard n'épargne aucun détail, aucun élément dramatique pour faire une scène vivante. Rien n'est oublié : ni l'onomatopée familière *trac-trac-trac* « ce gentil petit mot[1] » qui nous fait entendre le bruit qu'on fait en frappant, ni la bague que l'entremetteuse porte à la main pour séduire les femmes, ni les exclamations que la vue de cette bague provoque, ni ce nez impudent de la femme adultère que le mari menace de faire tomber, ni enfin ce jour de mercredi qu'elle choisit pour faire son mauvais coup. C'est un vrai petit drame en cinq scènes auquel nous assistons.

II. Dans ce siècle « chicanier et processif[2] », Maillard représente volontiers des séances de tribunal, des plaidoyers de part et d'autre, tout un appareil d'interrogatoire et de procédure juridique. Veut-il mettre en action le mystère de Dieu fait homme et faire un commentaire vivant de ce texte de l'Ecriture : *Justitia et pax osculatæ sunt*, l'orateur imagine la scène suivante : La Trinité tient un consistoire : la Charité est d'un côté, plaidant la cause d'Adam et s'efforçant de le sauver; la Justice se tient debout et raide du côté opposé, soutenant bien haut

1. H. Estienne, *Apolog. p. Hérodote*, t. II, p. 190.
2. Petit de Julleville, *Les Mystères*, t. I, p. 258.

les droits de Dieu offensé. — La Charité se présente la première et dit : « Il faut trouver pourtant un moyen de sauver Adam ; tâchons de découvrir un autre homme qui endure la mort pour lui ». — La Justice s'avance alors : « Madame la Charité, reprend-elle avec véhémence, vous dites là une chose surprenante. Comment pensez-vous jamais trouver cet homme innocent qui puisse servir de victime d'expiation » ? Job n'a-t-il pas dit : « Où est l'homme sans tache? Dieu trouve une souillure jusque dans ses anges ». Après ce plaidoyer pour et contre, le président du tribunal prononce la sentence : « Il faut que mon Fils descende sur la terre ». Alors le Fils se dévoue et, empruntant un texte de Jonas : « Me voici, s'écrie-t-il, jetez-moi à la mer », comme s'il voulait dire : donnez-moi un corps pour souffrir. — Dieu lui répond : « Mon Fils, tu descendras encore plus bas, tu habiteras dans le sein d'une femme et tu seras crucifié comme un scélérat ». — « Jetez-moi à la mer, je me soumets à la sentence ». Et c'est à la Charité que revient le dernier mot de cette affaire et le soin de conclure : « Dieu, dit-elle, nous a aimés d'un amour extrême : *Propter nimiam charitatem quâ dilexit nos* » [1]. On ne sait qu'admirer le plus dans ce tableau, ou de l'art à la fois trivial et raffiné de la mise en scène, ou du soin curieux et naïf que prend l'orateur d'enchâsser les textes de la Sainte-Ecriture dans la trame du développement et de n'attribuer que des paroles de la Bible aux personnages qu'il invente.

C'est encore dans une séance de tribunal, après un procès en règle, que Maillard, remplissant l'office de président de la Cour, proclame longtemps avant l'Eglise, mais conformément à la Tradition, le dogme de l'Immaculée-Conception. La séance est ouverte; la Cour est annoncée par cette familière apostrophe : « Êtes-vous là, messieurs les avocats, qui avez des langues aiguës

1. *Sermones Adv.*, f°s 11 et 12.

comme des aspics »? L'attention se trouve piquée; un procès important va se dérouler. Le Président appelle les deux avocats. Ce sont « deux femmes qui lèvent volontiers la tête ». Il fait placer l'une au fond de l'église, tout près de la porte, ce qui indique déjà un juge prévenu, puis il l'interroge et lui demande son nom : « Je suis, répond-elle, le hideux mensonge ». L'impartialité du juge est de plus en plus compromise. « Hé bien! madame la Menterie, qu'avez-vous à dire touchant la conception de la bienheureuse Vierge »? L'avocat du diable développe sa thèse, qu'il a soin d'appuyer sur tous les arguments d'Ecriture, de Tradition et de raison que l'on donne en pareil cas : « Telles sont mes raisons », ajoute-t-il. Mais, sans lui laisser le temps de conclure, le président l'interrompt brusquement : « Holà! Holà! C'est assez! vous avez une mauvaise tête et de mauvaises paroles. Il nous faut une avocate pour défendre la bienheureuse Vierge. Cette avocate s'appelle la Vérité ». La cause est jugée d'avance et on ne saurait douter de l'issue du procès. C'est donc pour la forme et surtout pour mettre bien en relief les vraies raisons du dogme que le président interroge « madame la Vérité » et lui ordonne de parler « à haute et vive voix », car il importe de ne pas perdre un seul mot de ce plaidoyer. La Vérité reprend un à un tous les arguments opposés par la partie adverse et les réfute dans une argumentation victorieuse, puis elle donne ses raisons. Mais l'emportement de son zèle porte trop loin sa conclusion quand elle prétend que « les opinions ne sont plus libres depuis que la définition du Concile de Bâle en a fait un dogme, au point qu'il serait hérétique de le nier[1] ».

Ces procès en bonne forme sont bien dans le goût de l'époque. On les retrouve dans certains poèmes comme le *Procès entre Satan et Marie*, *Advocacie de Notre-Dame;*

1. *Sermones Adv.*, f° 53, col. 1.

ils sont aussi « fréquents dans le théâtre du quatorzième siècle » où on trouve « les subtilités du droit et les roueries de la chicane »[1]. Chez les poètes comme chez les orateurs, cette forme, plus vive et plus dramatique, devient une véritable obsession. « Le goût chicanier du quinzième siècle pour la procédure et ses formes pédantesques s'accuse dans les longs débats, les plaidoyers, quelquefois des inventions singulières, comme une procuration en règle délivrée par un notaire infernal au nom de Lucifer à un démon envoyé sur la terre avec une mission sociale[2] ».

Cette forme processive, Maillard l'emploie aussi pour amener et mettre en relief les citations de l'Écriture sainte. Il cite les auteurs sacrés avec la solennité d'un juge qui cite ses témoins : « Je vais faire venir devant vous un témoin de la plus grande autorité. Voici Isaïe qui nous dit : « Malheur à la nation qui s'abandonne au péché ». Pourquoi parlez-vous ainsi, et dites-vous : « Malheur ! » ô mon ami Isaïe? — C'est que ce peuple a abandonné le Seigneur[3] » . Quelquefois, ne se contentant pas d'un témoin, notre président en appelle deux, « qu'il place l'un à sa droite et l'autre à sa gauche. » Ce sont saint Paul et saint Jacques, et se tournant tour à tour vers l'un ou vers l'autre de ces interlocuteurs imaginaires : « Dites-moi, Paul, ce que vous avez écrit à Tite; et vous, Jacques le Mineur, que dites-vous de la foi?...[4] ». Le procédé est curieux et sera mis en usage plus tard sous une forme moins familière et moins gauloise par un orateur d'inspiration classique et de race latine : « Achevez donc, grand Apôtre, s'écriera Bossuet, et dites-nous ce qu'il faut attendre d'une chute si déplorable. Il est impossible, dit-il, qu'une telle âme soit renouvelée par la pénitence. — Impossible! Quelle parole[5] » !

1. Petit de Julleville, *Les Mystères*, t. I, p. 258.
2. *Ibidem.*
3. *Serm. Adv.*, f. 56, col. 4.
4. *Quadrag.*, f. 10, col. 1.
5. *Oraison funèbre d'Anne de Gonzague.*

De tels dialogues avec l'auteur cité sont fréquemment employés par le grand orateur.

III. Le succès inouï du *Roman de la Rose* avait mis l'allégorie à la mode. La moralité allégorique est partout au quatorzième siècle avant d'envahir la scène au quinzième et de monter sur la chaire chrétienne. Nous avons vu la forme processive et dialoguée monter sans façon des tréteaux de la scène sur la chaire de vérité. Le goût de l'allégorie, déjà entré dans les habitudes dramatiques avec les moralités religieuses, entrera donc, lui aussi, dans les habitudes de la chaire. Le naïf cordelier veut piquer l'attention de son auditoire, tantôt par une allure paradoxale, tantôt par un tour plus dramatique. Il donne alors la vie à des abstractions. On suppose généralement que la sainte Vierge était seule dans son oratoire au moment où l'ange lui apparut. Il n'en est rien cependant, car Maillard nous apprend qu'elle avait avec elle une servante et deux demoiselles d'honneur attachées à sa personne. La servante s'appelait... Pudeur virginale, et l'intrépide prêcheur nous le prouve aussitôt en citant le texte évangélique : *Cùm audisset turbata est in sermone ejus.* Mais les deux suivantes, où sont-elles? Maillard n'est pas embarrassé pour nous les montrer. La première était la Sagesse méfiante et incrédule : *quomodo fiet istud*; la deuxième fut la Continence : *quoniam virum non cognosco.* A la bonne heure! le malin prêcheur, content comme s'il venait de remporter une gageure, conclut en souriant que l'ange pouvait venir maintenant, car « Marie était bien gardée[1] ».

D'autres fois, ces allégories donnent à son enseignement un tour plus dramatique. « Un homme était possédé de trois démons. L'exorciste les interroge. Le premier répond : « Je m'appelle *Ferme cœur*, car j'empêche le

1. *Sermones Adv.*, f. 75, col. 3.

pécheur de se repentir » ; le deuxième se nomme *Ferme bouche*, et empêche de se confesser; le troisième, enfin, empêche de restituer, et porte le nom de *Ferme bourse* [1] ». Il y a quelquefois dans ces créations un mélange d'hyperboles hardies, de gravité et de familiarité bouffonne qui leur donne une saveur particulière et qu'on ne peut classer que dans le genre *funambulesque*. C'est ainsi que Maillard connaît deux dames d'un âge respectable « qui ont vécu pendant cinq mille ans dans la même maison sans jamais avoir pu s'accorder ». Le moine devait s'arrêter un moment pour jouir de la stupeur de son auditoire; puis, expliquant son énigme : « L'une de ces dames, dit-il, s'appelait Virginité; l'autre, Maternité. Elles étaient si peu d'accord, que quand l'une entrait dans la maison, l'autre en sortait. Qui les a enfin réconciliées? Le Christ [2] ». Ces inventions étranges, dignes de Scarron, paraîtraient irrévérencieuses pour le dogme si nous n'étions assurés de l'intention sérieuse du prédicateur et du goût peu exigeant de son auditoire.

Ailleurs, nous assistons aux honneurs d'une réception toute mystique que la Paix intérieure fait au Saint-Esprit. Elle épuise toutes les industries de son zèle et de son affection pour accueillir l'Hôte divin dans *l'ostel de la conscience*. La voilà occupée à « mettre la table de sobresse, la chandelle de vraie foi, le pain de sapience, le vin de componction, le sel de discrétion, le fruit de bonnes œuvres, les belles herbes de bonnes pensées avec les fleurettes de saintes méditations ». Après lui avoir fait faire « très bonne chère », elle lui donne « à laver de l'eau de dévotion, chauffée par le feu de bon amour, puis le coucher purement et nettement au beau lit de chasteté [3] ». L'allégorie célèbre du *Carême spirituel*,

1. Sermones, *Omni temp. præd.* Serm. II, — *Carême de Nantes*, f. 80 r°.
2. *Sermones Ad.*, f. 74, col. 1.
3. *Sermon de la Pentecôte*, 13 v°.

imprimé quelques années plus tard, renferme un luxe de détails autrement savoureux et capables de réconcilier avec les mortifications chrétiennes les amateurs de « Repue franche ». Plus pieuse et plus simple dans sa grâce mystique, l'allégorie de Maillard est assez dans le goût des aimables allégories de saint François de Sales.

Enfin, si l'on entend par allégorie non plus la personnification d'une idée abstraite, mais toute comparaison continuée, on en trouve aussi dans Maillard qui amènent des mouvements de la plus haute éloquence. Dans le *Carême de Nantes*, il compare Jésus-Christ à un seigneur armé qui conduit ses vassaux à la guerre. Le morceau est de belle venue et de fière allure. Il est animé et soutenu par un souffle large, puissant, continu; c'est là du meilleur et du plus pur Maillard, et nous ne pouvons résister au plaisir de le citer en entier : « Vous savez, s'écrie-t-il, que quand votre seigneur temporel va à la guerre vous êtes tenus de l'y accompagner sous peine de perdre votre fief, surtout si vous faites alliance avec l'ennemi. Aujourd'hui, le Roi de l'univers, le Christ se dispose à marcher au combat. Nous, ses vassaux, préparons-nous vaillamment à le suivre. Munissons-nous d'armes et de courage si nous ne voulons être privés de notre fief éternel comme des rebelles ou des lâches. Venez ici le Vendredi-Saint, vous y verrez l'armure de notre Roi : pour casque, une couronne d'épines; pour cuirasse, le sang des plaies qui couvrent son corps; pour glaive, sa langue qui prie; pour bouclier, la patience; pour éperons dorés, les clous amers qui percent ses pieds; pour coursier de bataille, sa croix. Ainsi armé, Jésus-Christ a vaincu son ennemi. Chaque jour il s'offre sur la croix avec ses merveilleuses armes et nous appelle, nous ses vassaux, au combat contre nostre ennemi rugissant. En avant! Soutenus par notre Roi, marchons et remportons la victoire, dont le prix est la possession de la patrie éternelle [1] »! Rien ne détonne

1. *Carême de Nantes*, Serm. 49, f. 93 r° et v°.

dans cette harangue militaire du plus large essor, et l'on peut voir de quelle élévation, de quel éclat et de quelle vigueur Maillard eût été capable s'il était né dans un siècle de goût.

IV. Il y aurait peut-être quelque intérêt à étudier sur le vif cet art de la mise en scène dans quelques sujets traités en même temps par les prédicateurs et par les auteurs de mystères. La comparaison, en surprenant l'identité des procédés, nous permettrait d'apprécier mieux que toutes les considérations générales les rapports intimes qui existaient entre le théâtre et la chaire. Parmi ces sujets communs, les principaux sont : la conversion de Madeleine, la dissipation de l'Enfant prodigue, les mystères de la Passion et de la Nativité de Notre-Seigneur.

Le plus piquant et le plus curieux est la conversion de Madeleine. Moines et dramaturges se sont emparés tour à tour de ce personnage et ont épuisé, pour peindre ses égarements et sa conversion, toutes les ressources de leur imagination et de leur verve. Quel autre sujet pouvait mieux les tenter dans ces temps d'humeur satirique et de sensualité railleuse où les conteurs aimaient tant à s'égayer aux dépens de la femme? Aussi est-ce avec une complaisance visible qu'ils s'attardent à décrire la beauté, « les amignonnements », destinés à tenir « le cuir bel et frais », la parure, les manières, les intrigues galantes de la pécheresse juive, comme si elle eût été une mondaine et une coquette du quinzième siècle, « une contemporaine d'Agnès Sorel, du bon roi René, de la dame des Belles-Cousines[1] » ; puis les premières tentatives que font auprès d'elle les dames de la ville, Marthe sa sœur et Lazare son frère, pour la décider à venir au sermon de Jésus « le plus beau jeune

1. Sainte-Beuve, *Nouv. lundis*, t. III, p. 404.

homme qu'on ait jamais vu », « cheveux rous, yeux clairs comme une belle lune, mains belles, droites et longues, robe fine et rouge, sans une seule couture[1] » ; enfin les dernières sollicitations de ses amants qui ne la reconnaissent plus et la conversion définitive de Madeleine. Traité par les prédicateurs, ce sujet montre mieux qu'aucun autre, dans ce mélange piquant de ce qu'il y a de plus sacré et de plus profane, jusqu'à quel point pouvait aller la condescendance de la chaire chrétienne, devenue véritablement l'émule de la scène et du théâtre. Aussi semblerait-il intéressant d'étudier ici, si cette étude ne paraissait trop longue, le récit de cette conversion merveilleuse d'après Maillard et d'après les Mystères, en y joignant le récit semblable de Menot[2]. Cette triple comparaison nous permettrait une fois de plus d'apprécier la manière originale de notre prêcheur. Entre Maillard et l'auteur du *Mystère*, nous verrions de grandes ressemblances : même entrain et même vivacité dans le dialogue, même allure familière et dégagée dans le récit, même vérité d'observation, même préoccupation d'*actualité* et de *modernité*, avec un ton plus réservé et plus discret dans le *Mystère*, plus populaire et plus grossier dans le sermon; celui-là convenant mieux au personnage plus distingué de la coquette élégante, celui-ci répondant mieux à la vie plus dévergondée de la femme galante.

Entre Menot et Maillard les ressemblances sont plus grandes encore, les sermons de l'un ayant dû vraisemblablement servir à l'autre, et certains passages étant restés à peu près identiques. Mais Menot a plus d'esprit[3] que Maillard. Sur les données de son prédécesseur, il brode avec un art complaisant un tissu de circonstances plus précises, plus sensibles, plus dramatiques et enfonce

1. *Expression des Mystères.* Onés. Leroy. Paris, 1837, p. 214.
2. Voir Onés. Leroy et Menot, f. CLXIX. Ce sermon a été réimprimé par M. Labouderie, 1832, in-8°.
3. Aubertin, *Hist. de la langue et de la littérat. franç.*, t. II, p. 383.

davantage dans l'observation des caractères. Maillard, plus grave et plus savant, toujours préoccupé d'orthodoxie, toujours en garde contre les trop libres écarts d'une fantaisie sans frein, a soin de se faire précéder de quelques autorités pour donner plus de garantie à son récit, tout en ajoutant entre parenthèses (ce qui est encore un trait de mesure intempestive dont souffre nécessairement la vivacité du récit) que tous ces détails, sans être historiquement vrais, peuvent n'être que vraisemblables et conformes seulement à cette vérité plus large et plus générale du cœur humain, qui est celle de la poésie et de la légende[1]. Menot, plus libre de toute préoccupation scientifique, tout entier à la verve endiablée qui l'emporte, se laisse prendre naïvement aux choses qu'il décrit, s'identifie avec les personnages qu'il met en jeu, vit de leur vie, s'abandonne et s'oublie derrière eux pour leur laisser tout leur relief, sans que jamais une réflexion critique ou une arrière-pensée vienne couper le charme du récit ou suspendre son mouvement. Comme conteur et comme artiste, Menot est supérieur à son modèle; plus que Maillard il paraît avoir transporté sur la chaire les procédés de la scène, aggravé et porté encore plus loin le caractère théâtral de l'éloquence religieuse. C'est enfin de Menot qu'Henri Estienne, ce juge si peu bienveillant des libertés de la chaire, a pu dire, précisément à propos du drame de Madeleine : « Voilà comment ce gentil prêcheur deschiffre cette histoire, s'accordant si bien avec les joueurs de passions, qu'il n'est aisé à deviner s'il a emprunté d'eux ou s'ils ont emprunté de lui[2] ». Le censeur chagrin goûte peu ce genre de compromis qui rabaisse la chaire de vérité jusqu'au niveau de la scène et qui convertit« en vraies farces les paroles sacrées de la Bible ».

1. *Carême de Nantes*, serm. 45.
2. H. Est., *Apologie pour Hérodote*, t. III, p. 53.

V. Mais de tous les Mystères qui avaient cours au moyen âge, le plus populaire et le plus sacré était celui de la Passion et de la Mort de Notre-Seigneur. Ces drames sanglants du Jardin des Oliviers, du Prétoire et du Calvaire avaient eu pour dénouement le salut et l'affranchissement du monde. On comprend dès lors que ces siècles de foi s'en soient emparés, les aient repris et continués sous toutes les formes, avec toutes les ressources de mise en œuvre que leur offraient la peinture, la sculpture, les représentations dramatiques et la parole ardente des prédicateurs. Aussi nul récit n'a-t-il frappé plus vivement les esprits et n'a-t-il défrayé plus que celui-là les arts et la littérature du moyen âge. « Cette immolation de l'Homme-Dieu, tant de fois redite et méditée, était presque devenue alors une scène familière et contemporaine. Chaque année, le jour du Vendredi-Saint, on la disait dans chaque couvent, dans chaque paroisse du monde chrétien; elle était sculptée sur le portail de toutes les églises, jouée sur tous les théâtres[1] ». Nous serions étonnés de ne pas la rencontrer dans Maillard, décrite avec ce soin curieux du détail et cette préoccupation de mise en scène et de pittoresque que nous lui connaissons. Aussi, « l'histoire de la passion qu'il a prêchée à Laval a-t elle gardé quelque célébrité... Maillard la raconte comme s'il l'avait vue[2] ». Il a vu Anne « poser tout à coup ses mains sur les hanches » et interroger fièrement Jésus en lui disant : « Jésus, Jésus, ne te suffisait-il de prêcher la doctrine des autres prophètes si tu ne faisais doctrine nouvelle? Les patriarches et les prophètes allaient tout seuls par le monde, et tu veux compagnie comme si tu estois un grand seigneur[3] ». Maillard a entendu le soufflet du valet « une si grande buffe que icelle fut ouye par toute

1. Ch. Labitte, *Revue de Paris*, p. 15.
2. *Ibidem*.
3. *Instruction et consol.*, f° 27 r°.

la rue ». Il a vu « cette vénérable face que les anges désirent voir, toute couverte des excréations, des gros et puants crachats » de « ces garsonnailles[1] ». Il a vu avec saint Augustin ce divin Sauveur dépouillé « tout estendu à dents sur terre », tandis que les soldats « frappent sur son dos comme sur une enclume, sans miséricorde, de fouets tranchants, le hachent comme chair à pasté, et depuis la plante des pieds jusques au haut de la tête, le sang courant aval à grands ruisseaux[2] ». Il a vu, avec quelques docteurs contemplatifs, « l'Agneau sans tache se mettre à genoux » pendant que Pilate lui lisait la sentence, « les mains joinctes, les yeulx levés amont en plorant, et après la sentence baiser la terre en remerciant Dieu son Père[3] ». Il a entendu, à l'arrivée du Sauveur sur le Calvaire, « les felons juifs chanter le grand *Per omnia* sur la teste, urlants, crians et menans grand joye », puis « le hérant public sonner de la trompe te et crier à haute voix : « Qui vouldra voir Jésus de Nazareth, le faux « prophète crucifier, si savance de monter[4] ». Il a vu avec saint Bonaventure « quoique non escript en Evangile », mais comme il est permis de le supposer, « piteusement », « le doulx Sauveur s'incliner devant la croix couchée à terre, les mains jointes, puis la baiser en montrant le désir qu'il a de notre rédemption, faisant à Dieu son Père cordiale oraison[5] ». Enfin, avec saint Augustin, il a vu Marie « cette très douloureuse Mère, se lever sur les pieds, estendant ses bras à le toucher » sans pouvoir y atteindre et retomber ensuite « embrasser la croix et la baiser en cette partie qui estoit arrousée

1. *Histoire de la Passion*, p. 40 et 41. Ce mot de garsonnailles fait penser au mot si expressif de canaille employé par Bossuet : « Il présentait sa face droite et immobile aux crachats de cette canaille ».
2. *Ibidem*, p. 46.
3. *Ibidem*, p. 49.
4. *Ibidem*, p. 52.
5. *Ibidem*, p. 53.

de son précieux sang, lequel avec la sacrée bouche elle touchait... tellement que sa face palle et toute morte estoit toute vermeille du sang précieux de Notre-Seigneur[1] ».

Mais le plus grand effort, le comble de la précision dans le détail, c'est le chiffre. Plus on s'intéresse à un sujet, plus on attache d'importance aux plus petites particularités de ce sujet, on les détaille par le menu, on les divise à l'infini, on les réduit à la dernière et irréductible unité, estimant que tout ce qui touche à ce sujet a une valeur. Que sera-ce quand il s'agira du sujet par excellence, de ce drame capital où se jouent les destinées du monde? Là, tout est grand, tout participe à la valeur du grand sacrifice qui se consomme, tout a un prix infini. Aussi avec quelle joie pieuse et quelle reconnaissance attendrie Maillard ne compte-t-il pas chaque goutte du sang divin qu'il croit voir couler! Il en sait le nombre, qu'il tient d'une révélation divine. Quarante-sept mille gouttes sont tombées jusqu'à terre[2]. Pascal devait les compter aussi ces gouttes de sang lorsqu'éprouvant le besoin de se faire une part précise dans le sang du Christ, il lui faisait dire cette parole poignante dans sa précision : « Je pensais à toi dans mon agonie; j'ai versé telles gouttes de sang pour toi ». Maillard a compté, avec Papie, « les cinq cents gens d'armes[3] » qui accompagnent le traître Judas « ce vrai loup aidé des chiens mastins juifs » à la recherche « du doux Aigneau ». Il a compté avec saint Bonaventure « les cinq mille quatre cent soixante-quinze plaies[4] » qui couvrent son corps. Il a mesuré la longueur de la croix « longue de quinze pieds »; il en a déterminé le poids et

1. *Histoire de la Passion*, p. 64.
2. *Ibidem*, p. 35.
3. *Ibidem*, p. 35.
4. *Ibidem*, p. 46.

l'a trouvée « pesante de 100 livres[1] ». Il a compté les pas du Sauveur, qui s'élèvent dans tout le parcours de la voie douloureuse jusqu'à treize cents[2]. Enfin, avec « maistre François Chimenes, patriarche de Jérusalem, en son livre des Anges », Maillard a compté aussi le nombre des personnes qui de la ville de Jérusalem ont répondu à l'appel du héraut et sont montées sur le Calvaire : « si y monta cent quatre vingt mille personnes[3] ». N'y a-t-il pas dans ces détails si précis et ces chiffres d'une implacable rigueur une éloquence singulière qui nous remet sous les yeux cet horrible drame presqu'avec la même fidélité expressive que devaient le faire les pieuses représentations des mystères? L'intérêt si vif que prédicateurs et dramaturges prenaient aux moindres circonstances de la Passion vient d'abord sans doute de la foi profonde de nos pères auxquels ces scènes touchantes étaient familières, mais aussi, il est juste de le remarquer avec un critique, « de la brutalité des mœurs » de cette époque violente, « de ses habitudes cruelles et des supplices judiciaires » qui ont ensanglanté le moyen âge[4].

Le Merveilleux si cher à ces peuples enfants ne pouvait pas manquer dans l'épopée chrétienne par excellence. Si dans le théâtre comme dans l'imagination de la foule les êtres surnaturels qui peuplent le ciel et l'enfer vivaient familièrement avec les habitants de la terre au point d'intervenir sans cesse pour ou contre son bonheur dans toutes les affaires de l'homme, ce voisinage et ces communications mystérieuses de l'*au-delà* devaient être un des grands ressorts de la prédication. Aussi ne sommes-nous point surpris de voir apparaître au Jardin des Olives l'ange saint Gabriel que Maillard, après quelques contemplatifs, nous montre « tenant deux cédulles, l'une

1. *Histoire de la Passion*, p. 50.
2. *Ibidem*, p, 52.
3. *Ibidem*, p. 56.
4. P. de Julleville, *Les Mystères*, t. I, p. 224.

à la main senestre où estaient escripts en lettre noire tous les péchiés des humains et toutes les peines dues à iceux, en ceste manière : *Per unum hominum*, etc ; — en la deuxième, qu'il tenait en sa dextre, y avait escript en lettre d'or : *Magis superabundavit gratia.* « Et ces choses lues et entendues », ajoute Maillard, l'innocent « Aigneau fut faict en dure bataille[1] ». En face du Merveilleux céleste, voici le Merveilleux infernal, le plus puissant sur les esprits. C'est « Lucifer, le grand Sathanas », qui envoie son « messagier, le traistre Judas[2] ». L'assemblée inique des princes des prêtres qui ont condamné le Sauveur, qu'est-elle autre chose, sinon « le couvent et le conseil de Sathanas[3] » ? C'est lui, toujours Sathanas, qui persécute le juste et préside à son exécution.

Enfin, pour donner plus de vie à ses personnages, pour les faire mieux reconnaître par ses auditeurs, il leur prête les habitudes, le costume et la figure du temps. Pour le valet qui le soufflète, Jésus n'est qu'un « misérable vilain[4] ». Les princes des prêtres juifs sont « des évesques » qui ont le droit de livrer le Christ à Pilate[5]. Les Romains du Golgotha ont échangé leur cuirasse contre la jaquette des archers. Saint Pierre parle comme un hérétique et dit en reniant son maître : « Par le Dieu vif jamais je ne le cogneu ou je puisse fondre en enfer, et estre damné comme excommunié[6] ». Enfin, si nous voulons savoir comment Dieu le Créateur se présenta le jour du grand vendredi pour faire sacrifice à Dieu son Père pour nos péchés, Maillard, qui fait peu de cas des abstractions, nous repré-

1. *Histoire de la Passion*, p. 34.
2. *Ibidem*, p. 35.
3. *Ibidem*, p. 39.
4. *Sermones Quadrages.*, f. 104, col. 1.
5. *Passion*, p. 42.
6. *Histoire de la Passion*, p. 39.

sente Jésus-Christ en costume d'évêque « prest pour dire la messe, ayant les sandales vermeilles aux pieds, les rubys vermeils aux doigts, la cappe rouge, la mitre sur la teste et la croche en la main[1] ».

Ne se croirait-on pas aux pieuses représentations des Mystères? Malgré la part évidente de l'imagination dans tout ce luxe de mise en scène, il faut reconnaître, pour les détails les plus précis et en apparence les plus bizarres, que Maillard ne les invente pas. Il cite le plus souvent ses sources, et, à la différence de son confrère Menot, moins scrupuleux en cette matière, il se fait un devoir de ne rien avancer qu'il n'appuie sur l'autorité de quelque docteur. Le souci de la vérité et de l'orthodoxie ne le quitte guère, même alors qu'il serait si facile de se laisser glisser sur la pente des exagérations et des pieuses rêveries. Esprit grave et mesuré jusqu'au plus fort de sa verve, Maillard se laisse rarement emporter par l'imagination; il la domine et la maintient obéissante et docile sous l'austère discipline de la Tradition. L'élan oratoire, la vivacité du récit peuvent y perdre quelquefois, mais l'autorité du prédicateur y gagne toujours.

VI. Le plus grand effort de mise en scène de notre prêcheur a été cette chanson dite piteuse que Maillard aurait, dit-on, improvisée et chantée en chaire à Toulouse, vers l'an 1502, et dans laquelle il ajournait son auditoire au jugement dernier[2]. Son imagination se trouve tout à coup transportée à ces grandes assises du monde : la prose ne suffisant plus pour rendre les vives impressions qui soulèvent son âme, il emprunte un instant le rythme lyrique et son émotion se répand dans

1. *Sermon de Bruges*, f. 1 v°, et f. 2 r°.
2. C'est, en effet, la pensée fondamentale qui revient à la fin de chaque couplet. (Pour rendre compte et *reliqua*.)

des vers. A ce rythme lyrique le ton ordinaire de la prédication ne pouvant plus convenir, il lui faut le rythme de la voix et du chant. Il s'empare alors d'un air populaire le plus connu[1], y adapte sa poésie, et entonne bravement sa chanson dont le peuple en chœur reprend le refrain :

Bonnets rouges et chapeaux blancs,
Ribleurs et batteurs de pavés,
Vous mourrez tous pour parler franc
Et serez damnés ou sauvés.
Maillard vous a très bien lavés !

Après cela, on peut trouver le procédé bizarre : il l'est en effet pour notre goût et pour nos mœurs. On peut se moquer « de cette chanson psalmodiée en chaire par le cordelier vieilli. On a tort. Il y a tout autant de poésie dans cette triste cantilène que dans les traductions de psaumes chantées quelques années plus tard par les protestants..... Ses vers n'ont pas la verve de repue franche à coup sûr, mais je leur trouve au moins la même valeur qu'à ceux de ses contemporains Guillaume Crétin et Coquillart, cités comme les représentants de notre poésie entre Villon et Marot[2].

II.

Maillard s'intéresse si vivement et veut si bien intéresser son auditoire aux hommes et aux choses qu'il décrit, qu'il sent le besoin de les rendre en quelque sorte contemporains en leur prêtant le costume et la figure de l'époque. Par un effort d'imagination et un procédé

1 L'air de bergeronnette savoisienne.
2. Ch. Labitte, *Revue de Paris*, 1840, p. 271.

familier à ceux qui veulent saisir fortement l'attention de la foule, il supprime en histoire toute perspective et étale au premier plan contemporain, avec toutes les couleurs de l'époque, les événements du passé le plus lointain.

Nous venons de voir les personnages de la Passion métamorphosés en contemporains de Louis XI. De même, les Limbes sont une prison semblable au Châtelet et à la Conciergerie[1], et rien ne nous donne une idée du bonheur des élus dans le Paradis comme une bonne stalle de chanoine prébendé[2]. Le petit Zachée n'est pas un publicain, mais un leveur de gabelles et de maltottes[3]. Les lévites envoyés par les Pharisiens vers Jésus sont des ambassadeurs[4]. Saint Paul, qui présidait au supplice de saint Étienne, fait les fonctions de prévôt des maréchaux[5]. Nos saints ne s'appellent pas saint Paul, saint Bonaventure tout court, mais Mgr Saint-Paul, Mgr Saint-Bonaventure, de même que la sainte Vierge et Marie-Madeleine sont de bonnes dames[6], etc. Grâce à cet artifice, le passé se transforme et revit d'une vie nouvelle. Les vérités morales elles-mêmes les plus abstraites et les plus inaccessibles aux sens deviennent plus sensibles et plus palpables.

Maillard ne craint pas de faire appel au souvenir des événements dont l'imagination populaire était encore saisie, associant ainsi les passions de la foule au but moral qu'il poursuivait. Tantôt il évoque la sanglante image des guerres civiles qui venaient de désoler le royaume, lorsque, expliquant à ses auditeurs comment les élus par certains signes diffèrent des damnés, il

1. *Sermones Adv.*, f. 25, col. 2.
2. *Ibidem.*
3. *Sermon de Bruges*, f. 10 v°.
4. *Serm. Adv.*, f. 93, col. 1.
5. *Ibidem*, f. 109, col. 1.
6. *Instruct. et consolat.*, f. 27 v°.

leur rappelle que les Français qui combattaient sous les ordres du roi différaient par leurs armes des soldats bourguignons[1]. Tantôt il évoque l'image redoutée et sinistre du prévôt Tristan, dont il se sert adroitement pour inculquer quelque vérité religieuse. « Un capitaine, appelé Tristan l'Ermite, au temps du dernier roi Louis, quand il prenait un homme avait coutume de dire : « Par « sainte Catherine, celui-ci n'est ni homme ni femme; vite, « conduisez-le à la potence ». Qui de vous ne redouterait pas de tomber entre les mains d'un tel homme? Et vous ne trembleriez pas de tomber entre les mains du Dieu vivant[2] » ! Combien le souvenir encore vivant de semblables exécutions ne servait-il pas la cause du prédicateur! Voici ce souvenir associé par une alternative terrible à une alternative plus terrible encore : « Choisissez, s'écrie-t-il, un homme dans cet auditoire avec les jeunes filles les plus belles qu'on puisse rêver; conduisez-le ensuite en présence d'un juge semblable à Tristan l'Ermite, qui lui dira : « Je te permets de prendre la plus belle, mais à la « condition d'être pendu ensuite ». N'y aurait-il pas folie à accepter un tel marché? Quelle folie plus grande encore d'aimer mieux être brûlé éternellement que de nous priver d'une jouissance d'un moment[3] ». Le terrible Louis XI occupe aussi sa place dans les souvenirs du prêcheur. Maillard avait gardé de lui une sorte de terreur qui se trahissait encore dans ses discours, longtemps après la mort de ce roi, si prompt aux terribles vengeances. « Dieu est bon, mais il est juste. En effet, il est votre Roi. Or, les rois n'ont-ils pas droit de vie et de mort sur leurs sujets? N'y a-t-il pas quelquefois de sanglantes exécutions? L'avez-vous oublié, vous qui avez connu le roi Louis et son prévôt Tristan[4] » ?

1. *Sermones stipend. peccati*, serm. I.
2. *Sermones Quadrages.*, f. 87, col. 2.
3. *Sermones stipend. peccati*, serm. VII.
4. *Sermones Adv.*, f. 30, col. 3.

Quelquefois, c'est par des locutions populaires ou des termes empruntés à la langue courante qu'il rajeunit et vivifie les éternels lieux communs de morale, les marquant ainsi de ce *præsente nota* dont Horace conseille l'usage. Il serait facile de dresser un inventaire de proverbes et de locutions familières cités en français, qui émaillent le latin macaronique des sermons. Cette liste n'offrirait pas grand intérêt[1]. Citons néanmoins quelques métaphores empruntées au langage courant. Dans les voyages d'une cour princière, le maréchal du palais marquait à la craie la chambre destinée à chacun de ceux qui accompagnaient le prince[2]. Aussi, s'emparant de cet usage, Maillard dira-t-il aux malheureux pécheurs qui s'en vont tête baissée vers leur damnation : « Votre chambre est toute marquée en enfer[3] ». Ailleurs, ce seront des métaphores empruntées à l'art militaire. Notre vaillant capitaine nous convie à faire le siège de Jéricho. « Pour raser cette ville, dit-il, nous devons commencer par abattre le bollevercq, l'avant-mur et la muraille[4] ». Dans un autre passage, notre âme se trouve comparée à un « chatel » dont le diable fait « l'assault » et dans lequel il cherche à pénétrer « pour en chasser toute la chevalerie de vertu[5] ».

Le style de Maillard, dans cette recherche évidente de *modernité*, porte encore l'empreinte d'un goût singulier et d'un état d'âme particulier à cette époque, qu'il est curieux de relever. Ce goût singulier « que l'on décou-

1. En voici pourtant quelques-unes : *Vela le cas Seigneurs. — Bailler le vent. — Pire est coup de langue que coup de lance. — Un bon espargneur vaut un bon gaigneur. — Il n'y a ne si ne qua. — A bon entendeur il ne faut que demi-mot. — A pain à pot et à cueiller*, etc., etc. — Une liste de ces locutions anciennes a été dressée par Leroux de Lincy, dans son *Livre des proverbes français*; 4 vol. Paris, Delahays, 1859.

2. Arthur de la Borderie, *Œuvr. franç.* p. 70.

3. *Sermon de Bruges*, f. 7 r°.

4. *Sermon de Bruges*, f. 8 r°.

5. *Serm. Ascension*, f. 10 v°.

vre vers le milieu du quinzième siècle », est ce qu'un critique appelle « l'amour de l'obésité[1] ». Cet engouement unique pour tout ce qui est gros, épais et énorme, est attesté en littérature par l'existence de toute une école « de grands rhétoriqueurs », l'école flamande et bourguignonne, qui considère le pédantisme comme une dignité et les grâces simples d'un atticisme élégant comme une anémie littéraire[2]. Il nous est révélé aussi par la forme des vêtements et la mode qui régnait alors : « hommes et femmes portaient une espèce de cordelière qui descendait jusqu'au bas du ventre et dessinait en l'exagérant » toute l'ampleur de cette partie du corps. D'où peut venir cette étrange passion, sinon de l'influence anglaise et flamande que la victoire a rendue décisive et irrésistible? Nos pâles aventuriers amaigris et épuisés par les fatigues de la guerre se sont accoutumés à admirer « ces gros goddons d'Angleterre, ces graves ventres flamands encadrés dans une chaîne d'or, ces chairs vermeilles et cette aristocratie de santé[3] », dont la victoire et l'orgueil du succès « venaient relever la haute contenance » en les couronnant d'un prestige de plus.

Tel est l'état d'âme contemporain dont il est facile de surprendre quelques vestiges dans la parole si fidèlement appropriée de notre prêcheur. Rien n'est plus fréquent que l'épithète de « *gros goddon* » appliquée à ses insouciants auditeurs. Combien de fois, s'adressant à ces bourgeois sensuels et ventrus dont l'épais scepticisme n'avait pas l'air de trop s'émouvoir aux considérations mystiques de la foi, Maillard s'écriera-t-il : « O *gros goddons* damnés, infâmes, écrits au livre du diable, voleurs

1. Charles d'Héricault, *Revue des Deux-Mondes* : Poètes bohèmes au seizième siècle (1er septembre 1852).

2. Ch. Aubertin, *Histoire de la langue et de la littérature française au moyen âge*, t. II, p. 138.

3. Ch. d'Héricault, *Revue des Deux-Mondes*, ibid.

et sacrilèges....., écoutez le conseil que vous donne David : faites l'aumône[1] ». *Gros goddons!* ces bourgeois cupides qui travaillent à amasser et à entasser des trésors[2]! *Gros goddons!* ces épicuriens bouffis de santé « qui n'ont d'autre souci que celui de leur ventre[3] » ! Cette opulence d'embonpoint était vraiment l'idéal et la suprême distinction pour cette société de bourgeois et à défaut de la vraie aristocratie qui, décimée par les guerres, abaissée par Louis XI et tenue à l'écart des affaires, avait emporté avec elle cette finesse de race et cette élégance native dont elle avait le secret, il n'y avait presque plus maintenant que l'aristocratie plus épaisse de l'argent et..... du ventre. C'est à présent le règne des *gros* marchands, c'est celui de « ces *gros* messieurs qui achètent des bénéfices pour leurs neveux et qui, au moment de la mort, n'en seront pas plus gras[4] ». C'est le règne de ces « *gros* moucherons, de ces *gros* taons qui, non contents de ce qu'ils possèdent, veulent toujours posséder davantage et se refusent de payer les tailles, s'engraissant ainsi aux dépens de l'Etat »[5].

Les femmes françaises, les parisiennes, abdiquant elles aussi pour l'excentrique, le bizarre, ce goût inné de justesse, de simplicité et d'élégance qui fait leur inimitable distinction, s'étaient laissé entraîner par cet amour des modes exotiques, et la lourde et épaisse obésité britannique avait changé leur parure en un véritable harnachement. C'était alors tout un étalage éblouissant de colliers, de grosses chaînes d'or, de pierres précieuses, de joyaux, de *carcans*[6], sous lequel le corps disparaissait comme enseveli et dont l'ensemble formerait, dans

1. *Sermones adv.*, f. 31, col. 4.
2. *Sermones adv.*, f. 73, col. 1.
3. *Sermones adv.*, f. 79, col. 1.
4. *Sermones de stip. pecc.*, serm. VII.
5. *Ibid.*, Serm. II.
6. *Sermones*. Voir plus loin le portrait de la femme.

un siècle de goût, l'équipage complet « d'une reine de village ». Alors c'étaient de longues queues portées par des suivantes, les robes amples à larges manches tombant jusqu'à terre, les superbes hennins s'élevant sur la tête et menaçant les cieux. C'était, en un mot, le règne de « *la grand gorre* » mise à la mode par Isabeau de Bavière[1]. C'est contre ce faste insolent que Maillard s'élève si souvent dans le cours de ses sermons. Il n'a pas assez de colères pour flétrir « ces femmes *gorrières*[2] », « ces femmes à *la grand gorre* » qu'il mène rudement.

Telle est la trace que les événements, les préoccupations et le langage contemporains ont laissée dans le style de notre prêcheur. Soucieux avant tout de mettre les vérités les plus hautes à la portée de son auditoire et d'adapter exactement sa parole à l'âme de ceux qui l'écoutent, c'est ainsi que Maillard a su imprimer dans son œuvre et nous renvoyer ensuite l'image vivante de son siècle. Si l'on complète cette image par la peinture satirique que nous aurons à retracer, on peut réussir à faire revivre, dans un portrait moral et intellectuel assez ressemblant, la physionomie de ce bizarre quinzième siècle.

Nous n'insisterons pas sur les figures qui viennent donner à son éloquence plus de force, de mouvement, de couleur et de variété. Il suffit de parcourir au hasard un de ses sermons pour y voir se détacher, avec ce relief que comporte l'absence de toute composition, les antithèses, les suppositions vives[3], les prosopopées, les comparai-

1. Isabeau de Bavière était même appelée vulgairement *la grand gorre*.

2. *Adv.*, f. 78, col. 4; f. 39, col. 4

3. Comme la suivante, qui fait penser à Massillon : « Levez vos têtes ; combien êtes-vous ici ? Ne seriez-vous pas étonnés si Dieu venait vous dire : rendez compte de votre vie ? Combien y en aurait-il qui ne seraient saisis de crainte ! Pauvres pécheurs, vivez bien afin de bien mourir. (*Adv.*, f. 32, col. 3.)

sons, les interrogations vives et familières, les apostrophes les plus directes, moyen d'éloquence bien plus puissant que les généralités vagues qui, en menaçant tout le monde, n'atteignent personne. Nous préférons faire ressortir « le ton souple et varié » de cette singulière éloquence. Aussi bien peut-on voir « le signe caractéristique du vrai talent » et la meilleure part d'originalité dans cette aisance avec laquelle Maillard « passe sans effort du plaisant au sérieux, de la satire mordante et poignante à l'émotion sincère, au pathétique profond[1] ». Raillerie, terreur et onction : telles sont les trois notes fondamentales qu'il importe d'étudier dans la gamme si riche de notre prêcheur.

III.

Maillard a été « élevé dès sa jeunesse à l'école caustique des fabliaux et a été nourri surtout de cette gaieté railleuse, satirique, essentiellement française, de cette bonhomie maligne et conteuse qui plus tard, en se dégageant et en s'épurant, doivent aboutir à La Fontaine et à Voltaire, après avoir passé par le monstrueux, par l'admirable génie de Rabelais[2] ». Cette appréciation de Ch. Labitte nous paraît capitale : nous allons essayer de la justifier et d'en préciser la portée.

En effet, Maillard est un railleur de la plus fine trempe : mais la raillerie se présente chez lui sous plusieurs formes, elle a divers tons et divers degrés. Tantôt elle est douce et enjouée dans ses bons mots[3], tantôt fine et narquoise

1. Ch. Aubertin, *Hist. de la lang. et de la littérat.*, t. II, p. 380.
2. *Revue de Paris*, 1840, p. 272.
3. Un exemple entre mille : « Un jour, raconte Maillard, j'ai rencontré à Angers un gentilhomme : « Oh ! gloire à Dieu, m'a-t-il dit, la concorde règne dans mon ménage. Si je veux gouverner, ma femme le veut aussi ; en un mot, elle veut tout ce que je veux ». *Adv.*, f. 67, col. 2.

dans ses anecdotes, et tantôt amère, sarcastique et virulente. Les femmes surtout ont le don de provoquer l'humeur caustique du prêcheur. Entendez-le s'adressant à celles qui découvrent leurs gorges : « Ne vaudrait-il pas mieux pour vous, leur dit-il, porter un grain de lèpre sur le front et un autre sur le bout du nez[1] » ? Voilà sur le nez de Cléopâtre un grain de beauté d'un singulier modèle! « Mesdames, s'écrie-t-il ailleurs, avez vous de bons maris? Vous vous plaignez d'être mal accompagnées. Vous passez trois semaines en fiançailles et tout le reste du temps en repentailles[2] ». « Et vous, jeunes garches, fines fumelles de court, dites-moi, s'il vous plaist, ne vous estes-vous pas myrées aujourd'hui, lavées et espoussetées? — Ouy bien frère — A ma volonté que vous fussiez aussi soigneuses de nectoyer vos âmes[3] ». « Mesdames, quand vous demandez à votre mari la permission d'aller au banquet, il lui arrive quelquefois de ne rien dire : il paraît consentir. Mais il vous donne un bon soufflet. Ah ! il ne consent plus du tout[4] ». Cette atténuation ironique, cette litote malicieuse ne sent-elle pas son fin gaulois? et ces plaisanteries légèrement cruelles ne laissent-elles pas percer le fond d'hostilité sourde et méprisante que le moyen âge faisait peser sur la femme?

Les grands ne sont pas non plus épargnés par ses épigrammes : « Les chevaliers de l'Ordre qui faites les serments qui appartiennent à votre Ordre, les serments sont bien grands, comme l'endist; mais vous en avez

1. *Sermones quadrag.*, fol. 73, col. 2.
2. *De stipendio pecc.*, serm. III.
3. *Sermon tousseux.* « Ces menaces entremêlées de plaisanteries sur la toilette des femmes et ce retour sur la toilette de leur âme qu'elles auraient dû faire avec plus de soin..., tout cet artifice oratoire qui met en jeu tant de ressorts divers ne paraît-il pas très habile et tout à fait propre à piquer vivement l'esprit et à remuer profondément le cœur » ? (Gérusez, *Hist. de l'éloquence politique et religieuse*, p. 90.)
4. *Sermones Adv.*, fol. 9, col. 4.

fait un autre premier que vous gardez mieux, c'est que ne ferez rien de ce que vous jurerez[1] ». Pour ceux qui se représentent volontiers notre moine comme un rude et bourru batailleur qui frappe comme un sourd à tort et à travers sur toutes les têtes, sans distinction de rang, voilà une ironie élégante et aristocratique qui sent son homme de cour.

Mais où l'ironie de Maillard a moins de légèreté et de grâce, c'est quand elle atteint les gros bourgeois; elle n'est plus alors la pointe acérée qui pique et aiguillonne, elle devient une massue. Tant pis si l'ironie descend alors jusqu'à la trivialité et la bouffonnerie! Elle va saisir son homme où il est, c'est-à-dire dans la boue. C'est ainsi que ces intrépides *gaudisseurs* ont à leur usage un calendrier spécial dans lequel figure, pour une large part de fêtes, un saint patron honoré d'un culte tout particulier. Maillard le connaît bien, ce patron : « Hé! s'écrie-t-il, vous qui célébrez si religieusement la fête de saint Pansard, qui est le jour du diable[2] ». Remarquant devant lui ces faces opulentes, larges et réjouies d'amateurs de repue franche et de bonne chère, éclairées par un sourire narquois et exprimant la plénitude du bien-être insouciant et tranquille, Maillard ne peut s'empêcher de se mettre à leur ton : « N'est-ce pas, *gaudisseurs*, que vous voudriez toujours avoir vingt cinq ans et faire toujours bon visage en ce monde[3] »? Et si l'on est au temps du Carnaval où saint Pansard a son octave privilégiée : « Êtes-vous là, viveurs », leur dira Maillard avec son air gouailleur, « qui faites bonne mine pendant ces quelques jours et remplissez votre ventre pour l'amour de Dieu[4] »?

D'autres fois, c'est sous la forme d'anecdotes ou d'apo-

1. *Sermon de Bruges*, f. 5 r°.
2. *Sermones Quadrag.*, f. 93, col. 3.
3. *Sermones Adv.*, f. 32, col. 1.
4. *Serm. Quadrag.*, f. 3, col. 3.

logues amusants que la plaisanterie vient dérider la gravité des exhortations. Chez Maillard, comme chez tous nos vieux sermonnaires, ces récits étaient un moyen et non un but. Le ton enjoué et sarcastique n'excluait jamais l'intention morale et l'instruction sérieuse. Le plaisir de raconter ne faisait jamais oublier à l'orateur son rôle de moraliste, et la farce la plus épicée n'était considérée que comme un assaisonnement destiné à « faire passer le précepte avec lui ».

L'ironie de Maillard n'a pas toujours ce ton enjoué et plaisant; elle s'échauffe d'un degré, elle devient plus sarcastique, plus amère, plus bilieuse, en étreignant plus fortement un sujet sérieux. Plus détachée et plus indifférente, la bonne humeur du cordelier semblait se jouer agréablement avec son sujet, non sans quelque intention d'égayer et de divertir son auditoire. Plus convaincue et plus ardente, l'ironie amère s'attache vigoureusement à la pensée qu'elle veut inculquer, et tout entière à l'effet sérieux qu'elle poursuit, exclut complètement toute intention de divertissement. Tantôt elle s'empare d'un exemple ou d'une exhortation pour les faire valoir avec toute leur force, tantôt elle s'associe aux sujets les plus sinistres; de là deux nouveaux degrés dans ce nouveau genre d'ironie.

Pour tirer parti en quelques mots d'un exemple vif et saisissant, Maillard use d'un procédé fréquent qui consiste à condenser dans une opposition ironique l'exemple et son application : « Allez voir, dit-il, le dortoir des Chartreux; regardez leurs petites couches et leurs lits étroits. On ne peut dormir là qu'un seul, et il n'y a pas de place pour une courtisane[1] ». Célèbre-t-il le panégyrique de sainte Lucie, il se tourne brusquement vers les femmes, et sans perdre le temps à développer les idées intermédiaires et les transitions qui pourraient

1. *Sermones Adv.*, f. 9, col. 2.

préparer l'application de cet exemple, il va saisir brutalement dans leur conduite tout ce qu'il y a de plus opposé aux vertus de la sainte, et, ramenant vivement devant lui ces deux extrêmes, il les confronte, comme un criminel et son juge, dans une ironique interrogation : « Et vous, mesdames, croyez-vous que la bienheureuse Lucie soit arrivée au ciel en menant la vie que vous menez, en visitant les messieurs du Parlement et en fréquentant les banquets[1] » ? — « Mesdames, s'écrie-t il à propos de l'éloge de sainte Madeleine, demandez à Madeleine si elle est en paradis pour avoir montré sa gorge et s'être contemplée au miroir[2] » ?

Ce même procédé, Maillard l'applique aussi aux exhortations tirées de l'Evangile. Ce n'est plus l'exemple, mais c'est le précepte qui se trouve ici rapproché de force et comme confronté avec la conduite contraire dont il est l'expressive condamnation : « Répondez, ecclésiastiques et religieux, avez-vous lu dans l'Evangile : « Bienheu-« reux les démoniaques, bienheureux les concubi-« naires » ? Et vous, gouverneurs et officiers du royaume, y avez-vous lu : « Bienheureux ceux qui oppri-« ment les pauvres, bienheureux ceux qui calomnient « en justice » ? Et vous, écoliers, etc...[3].

Mais, non contente de confronter avec la loi des actes qui la violent ouvertement, l'ironie, qui vit d'oppositions et de contrastes, peut encore triompher en apparence des constants efforts de l'homme pour trouver le bonheur et de l'irrémédiable malheur auquel il aboutit. Cette ironie devient cruelle et sauvage, si elle n'est surnaturelle ou surhumaine.

Maillard rit d'abord de la mort de l'homme, qui est le dernier et le plus grand malheur de la vie présente; son rire sonne cruellement à nos oreilles; il retentit comme un

1. *Sermones Adv.*, f. 73. col. 3.
2. *Sermones Quadrag*, f. 81, col. 4.
3. *Sermones de Sanctis*, f. 108, col. 4.

glas funèbre au milieu du luxe, des dignités et des richesses dont se pare la vanité humaine. « Il viendra un moment, dit-il aux voluptueux, où vous ne pourrez plus faire le gaudisseur, le fringant[1] ». — « Vous, mesdames, qui savez si bien danser, montrer votre jolie gorge et tendre des pièges aux jeunes gens, levez les yeux et voyez sur votre tête la mort qui vous menace. — Choisissez une tête, la plus belle qu'on puisse rêver, celle de la plus charmante coquette qui ait régné dans cette ville par sa beauté et ses succès; dites à cette tête hideuse : « De quoi te sert maintenant ta luxure? que te reste-t-il à présent de tous tes atours, de tes regards impudiques[2] »? Au besoin, Maillard la choisissait lui-même cette tête hideuse parmi celles qui avaient appartenu aux plus jolies femmes de Paris et, par un escamotage lugubre, la plaçait vivement en guise de miroir sous les yeux des belles mondaines[3]. Après le luxe et les plaisirs, c'était le tour des dignités et des honneurs. « Je voudrais que les têtes qui sont ensevelies dans ce cimetière eussent une voix. Interrogez l'une d'elles, la plus forte et la plus puissante, celle de quelque grand président, dites-lui : « Monsieur, de quoi vous ont servi vos dignités et vos « pompes »? Il vous répondrait : « Hélas! de rien[4] ». « Dites à ces fortes têtes d'avocats qui sont maintenant dans l'obscurité de leurs tombeaux qu'elles défendent leurs causes devant le Seigneur[5] ». Voici le tour de la fortune et des richesses : « O pécheurs et pécheresses! allez au cimetière des Innocents; considérez tous les ossements qui sont entassés là pêle-mêle, et dites-moi si vous pourriez mettre une différence entre ceux qui ont appartenu aux riches et ceux qui ont appartenu aux pauvres.

1. Maillard, *Adv.*, f. 19. col. 1.
2. *Serm. Quadrag.*, f. 112, col. 4.
3. *Serm. Quadrag.*, f, 113, col. 1.
4. *Serm. Quadrag.*, f. 116, col. 3.
5. *Serm. Quadrag.*, f. 117, col. 1.

Je me trompe, il y a une différence : les corps des riches, parce qu'ils se sont nourris plus délicatement que ceux des pauvres, exhalent dans leurs tombeaux une odeur plus fétide [1] ».

Le triomphe de la Mort « qui égale tout », est-il assez complet? Maillard fait ainsi défiler l'une après l'autre devant l'ironie souveraine de la mort toutes les gloires et toutes les grandeurs humaines; il insiste et revient souvent sur le contraste poignant de ces pompes avec leur néant. Devant ces bourgeois raisonneurs et goguenards il agite ironiquement le spectre de la Mort :

Entre vous, endurcis pécheurs,
Ne faites que vous en moquer;
Mais la Mort vous viendra croquer.
Bonnets rouges et chapeaux blancs,
Ribleurs et batteurs de pavés,
Vous mourrez tous, pour parler franc [2].

Menot excelle lui aussi à nous décrire les ravages de la mort; il triomphe en nous montrant « sous la peau veloutée de la femme son squelette décharné », et « les plaisanteries basses et comiques viennent traverser comme un cynique éclat de rire les scènes de suaire et de cercueil [3] ». C'est avec la même ironie lugubre que Villon nous montre dans le charnier des Innocents toutes ces têtes de morts qui ont appartenu « aux maistres des requestes ou de la Chambre aux deniers » et qui, accoutumées jadis à s'incliner les unes contre les autres, à dominer, à être respectées et obéies, sont là « toutes

Assouvies ensemble en un tas pêle-mêle.
Seigneuries leur sont ravies.
Clerc ne maistre ne s'y appelle [4].

1. *Serm. Quadrag.*, f. 116, col. 4.
2. Maillard, *Chanson piteuse.*
3. Labitte, *Études littéraires*, t. I, pp. 289 et 274.
4. Villon, *Grand Testament. Ballade de bonne doctrine à ceux de mauvaise vie.*

Comme Maillard, comme Menot et comme Villon, c'est au cimetière que la société du quinzième siècle, hantée par le spectre de la Mort, allait chercher ses émotions. « Le cimetière devient à la fois musée, prêche, salle de bal et de spectacle ; c'est là que la mort organise, dans la danse macabre, le dernier branle qui doit terminer la tragi-comédie du moyen âge [1] ».

Ce ton de raillerie inspiré par l'austère sujet de la Mort est propre au moyen âge. Nous ne le trouverons pas chez les orateurs chrétiens, que cette poésie du sépulcre et de la destruction a si puissamment inspirés dans les grands siècles littéraires. L'accent de « tristesse évangélique » et de mélancolie chrétienne domine assurément dans ces pages si éloquentes que Bossuet, le plus grand chantre de la Mort, nous a laissées sur ce sujet. C'est à peine si l'on sent un fond d'ironie lugubre et contenue dans ce « triomphe de la Mort », dans « cette puissance divine qui, justement irritée contre notre orgueil, le pousse jusqu'au néant » ; dans cette voix qui, « partie du creux des tombeaux, foudroie toutes les grandeurs : « Vous voilà devenu semblable à nous » ! « et dans ces rangs si pressés qui ne laissent plus de place et où on ne voit que des tombeaux qui fassent quelque figure [2] ». Encore n'est-ce là que l'ironie du sujet lui-même qui perce à travers les graves paroles de l'orateur.

Mais nos deux plus grands moralistes, Montaigne et Pascal, qui, préoccupés avant tout du procès à faire à la nature humaine, trouvent si « plaisant » tout ce qui surprend sur le fait la vanité et le néant de l'homme, triompheront devant cette nouvelle preuve, la plus forte et la plus sensible, de notre fragilité. La mort sera pour eux un génie malin qui s'amuse à jouer des tours à l'humanité, à produire de grands effets avec de petites causes et

1. Lenient, *La satire en France au moyen âge*, p. 410.
2. *Oraison funèbre d'Henriette d'Angleterre.*

à troubler avec un rien la marche des plus grands événements. « Les pouils sont suffisants pour faire vacquer la dictature de Scylla[1] ». « Cromwell allait ravager toute la chrêtienté; la famille royale était perdue et la sienne à jamais puissante sans un petit grain de sable qui se mit dans son uretère. Rome même allait trembler sous lui; mais ce petit gravier s'étant mis là, il est mort, sa famille abaissée, tout en paix et le roi rétabli[2] ». Ne reconnaît-on pas là l'inspiration du moyen âge, et ce génie malin qui, avec un grain de sable ou une chiquenaude, se plaît à renverser les têtes les plus puissantes et à changer le cours de la politique, n'est-il pas un souvenir du squelette lugubre et moqueur qui se joue en dansant de toutes les grandeurs humaines?

Si étrange et si cruelle qu'elle paraisse, cette ironie du cercueil reste encore profondément philosophique et humaine; car en elle-même la mort n'est pas un mal absolu, elle est souvent une délivrance et le passage d'une vie malheureuse à une vie plus heureuse; de plus, elle peut être citée en témoignage de notre néant pour confondre notre vanité, et il n'y a pas de spectacle plus salutaire, plus propre à nous détacher des biens de la terre, plus sain et plus fortifiant que la vue de ce fatal dénouement auquel aboutissent toutes les grandeurs. Les moralistes et les prédicateurs ont pu donc triompher et rire en présence d'un tombeau ouvert et d'un tas de pourriture infecte. En pensant à ce que fut autrefois cette poussière, devant ce contraste poignant entre ce qui a été et ce qui est, ils ont pu s'écrier au milieu d'un éclat de rire : Et c'est pourtant là ce qui a été jadis si illustre, si glorieux, si puissant! Et voilà le terme fatal sur lequel viennent trébucher misérablement toutes les grandeurs, la gloire, la fortune, la beauté,

1. Montaigne, *Essais. Apolog.*, p. 48.
2. Pascal, *Pensées*, art. 3, n° 7.

la puissance! Il y a donc un rire au fond de toute méditation sérieuse sur la Mort, un rire accablant, un rire cruel pour notre pauvre nature qui se détraque et se dissout piteusement, mais un rire salutaire qui nous relève et nous presse de faire un bon usage de cette vie si courte.

Mais le comble de l'ironie est de se rire de la damnation éternelle de l'homme; elle dépasse la limite des ironies humaines et n'appartient qu'à Dieu ou au Diable, notre plus mortel ennemi. Dieu outragé et insulté par toute une vie d'homme peut se moquer à son tour de son insulteur quand il est tombé dans ses mains redoutables; il peut le railler à son aise, ce misérable insolent qui a retourné contre son auteur tous les dons qu'il en avait reçus. Il se trouve aussi en présence d'un contraste vivant : il voit devant lui le comble de l'orgueil uni au comble de la misère, la suffisance et l'indigence, la malice et le néant, un ver de terre en révolte contre l'Infini. Cette disproportion soulève son mépris; il cesse d'aimer celui qui a tant abusé contre lui de son amour, il le méprise, il le raille. Lui qui est la toute-puissance souverainement miséricordieuse, il rit de cette impuissance et de cette faiblesse révoltée. *Qui habitat in cœlis irridebit eos. — Dominus subsannabit eos.* Et tout en riant il la brise comme on brise un vase d'argile : *Tanquàm vas figuli confringes eos.* On comprend dès lors que les prédicateurs, tout pénétrés de la grandeur de leur mission, s'irritent eux aussi contre les péchés des hommes, prennent en main les droits du Dieu qu'ils représentent, et, à la manière de Dieu, raillent la folie humaine. « O pécheur », leur crie Maillard, « fringuez bien, allez aux étuves, donnez-vous du bon temps, allez aux banquets, faites bien *la gorre*, nourrissez-vous délicatement, et tout cela vous le vomirez un jour dans les tourments de l'Enfer[1] ». L'ironie devient plus lugubre

1. *Novum divers.*, f. 53, col. 1.

encore dans ce passage : « Humez bien des plaisances! Humez bien, les concubinaires! Buvez, les officiers ambitieux! Il vous faudra bien boire d'un autre vin, du fiel des dragons, du vin des serpents qui vous tuera[1] ».

Aussi est-ce là ce que Maillard appelle dans sa langue railleuse un mauvais tour du Créateur : « Hélas! âmes malheureuses, dit-il, je prie pour que le Souverain Juge ne nous joue pas le tour[2] ». Et ailleurs : « Si vous êtes légistes nuls de vous, vous avez une belle loi civile, là où dist l'empereur que si ung homme est serf ou esclave, il doit être degeté et débouté de toute procuration ou advocasserie; que s'il a mérité la mort, il ne pourra appeler qu'il n'aye la tête tranchée ou ne soit pendu au gibet. Je requiers au grant empereur qui est là sus, qu'il ne nous fasse mie le tour[3] ». La plaisanterie de l'empereur, permettant de faire appel quand on a la tête tranchée, est froide et sinistre; mais la plaisanterie du « grant empereur » serait plus sinistre encore et ce serait là un vilain « tour » que nous jouerait « le Créateur ». N'est-ce pas là le rire de la Bible? *Irridebit eos*; *subsannabit eos?* Toutefois, Maillard ne s'associe pas à ce rire vengeur, il le présente à « ces âmes malheureuses » comme une menace pour leur causer une frayeur salutaire; il prie pour qu'il n'éclate pas sur elles.

Il y a un autre rire qu'il aime à faire retentir aux oreilles de ses chers auditeurs : ce n'est plus le rire vengeur d'un Dieu outragé, mais le rire haineux et jaloux d'un ennemi satisfait, le rire de Satan. Nous l'avons entendu éclater, ce rire strident de Méphistophelès, lors de la réception de Hugues aux enfers; nous avons vu comment ce persifflage railleur, dissimulé d'abord sous des flatteries et des témoignages d'honneur rendus au malheureux prince, venait relever et assaisonner par la

1. *Carême de Nantes*, serm. XXXVII, f. 69.
2. *Sermones Adv.*, f. 81, col. 3.
3. *Sermon de Bruges*, f. 3 v°.

poignante ironie du contraste l'horreur des tourments endurés. Soit qu'il poursuive pour la pousser au mal la pauvre âme humaine, soit qu'il se fasse le plus savoureux régal des péchés des hommes[1], soit enfin qu'il s'empare au moment de la mort pour l'entraîner aux enfers d'une âme qui lui a appartenu durant la vie, il nous apparaît toujours avec ce masque grimaçant et ces ridicules contorsions d'un Méphistophelès en goguette qui se fait un jeu cruel du malheur des hommes.

Telles quelles, bien que Maillard ne s'y associe que de très loin dans le seul but d'effrayer ou de toucher ses auditeurs, ces ironies écrasantes du Créateur irrité ou du Diable jaloux pourraient bien paraître excessives et bizarres, si nous ne réfléchissions au défaut de délicatesse et de pitié qui est la marque de ces époques barbares et violentes. Aussi a-t-on pu remarquer que « le comique du moyen âge manque de gaieté. Il est cruel, féroce. Le personnage rit de ses misères avec une dureté sauvage qui heurte la délicatesse moderne... Le bourreau qui décapite saint Paul ne manque pas de lui adresser en abaissant sa hache la plaisanterie traditionnelle : « Je « vais te faire cardinal... ». « L'époque, sans être plus méchante qu'une autre, était dure à la souffrance et peu accessible à la pitié. L'on y rit à gorge déployée de choses qui aujourd'hui nous feraient pleurer[2] ».

Après avoir décomposé et caractérisé en ses divers degrés le rire de nos vieux sermonnaires, si particulier à ce siècle, il resterait à l'expliquer. La langue des sermons et leur caractère théâtral expliqueraient bien, d'après certains critiques[3], le mélange des plaisanteries les plus bouffonnes et des exhortations les plus graves; mais le rire, à tous ses degrés, n'étant pas particulier au

1. Voir plus haut, p. 100.
2. Petit de Julleville, *Les Mystères*, t. I, pp. 274, 276, 277.
3. Gérusez, *op. cit.*, 5e leçon, pp. 83 et 84 ; Lenient, *La Satire en France au moyen âge*, p. 307.

sermon et demeurant une tendance générale de l'époque, il y aurait peut-être lieu de lui assigner des raisons plus générales et plus profondes. A une époque si mêlée, si pleine de contrastes les plus heurtés et les plus violents, de contradictions et de disparates étranges, le rire est partout. Il se trouve associé à toutes les manifestations de la vie populaire les plus religieuses aussi bien que les plus profanes; il règne en maître dans la chanson, le fabliau, le roman, le conte, le théâtre, toutes les œuvres en prose ou en poésie; il revêt toutes les formes, parle toutes les langues : vielle, plume, pinceau, ciseau, sont autant d'instruments à son usage. Il s'accroche grotesque et grimaçant, quelquefois obscène, sur les portails, les chapitaux et les stalles des églises, sur la pierre des tombeaux; il s'étale en miniatures satiriques ou en vignettes libres sur les livres d'Heures et de Prières; l'Église, enfin, dès le principe, l'adopte et le consacre dans des parodies sacrées, des processions bizarres et des mascarades liturgiques aux principales fêtes de l'année. Il raille toutes les classes de la société, les personnes les plus sacrées, les choses de la vie les plus sérieuses, la Mort même, qui vient fermer par un suprême contraste la longue série des contrastes du moyen âge tout entier. Il parcourt successivement tous les degrés de l'échelle : tantôt sournois et enveloppé de fine bonhomie, tantôt sec et amer, il glisse parfois dans le cynisme et l'obscénité, et parfois aussi dans la plaisanterie lugubre. Ni personnes ni choses, il ne respecte rien. Le bon sens lui-même se trouve renversé et la folie a son *Éloge*, sa *Nef* et ses fêtes publiques[1]. Il n'y a qu'une barrière que cette troupe folâtre et rieuse d'enfants mutins n'ait pas osé franchir : c'est la Foi, la Religion et l'Eglise[2]. Les per-

1. *Éloge de la folie. — Nef des fols. — Fête des fous.*

2. « Nulle part, avant la Réforme, le théâtre n'osa contester la légitimité de l'établissement ecclésiastique, mais cent fois il attaqua... » les abus. (Petit de Julleville, *La Comédie et les Mœurs en France au moyen âge*, p. 217.)

sonnes les plus vénérables qui représentent ces grands principes, évêques, prélats, abbés, prêtres et ecclésiastiques à tous les degrés deviennent leur proie. Si l'on excepte la foi, rien n'est pris au sérieux du spectacle des choses humaines. Ces siècles du moyen âge, qui sont les siècles des contrastes, sont aussi ceux de l'*humour* [1].

Faut-il s'en étonner? Ce fond celtique d'*humour* qui constitue l'*esprit gaulois* est profondément philosophique et humain et n'offre d'ailleurs aucune incompatibilité avec l'esprit chrétien.

Et d'abord, si l'on considère l'homme dans sa nature, dans ses aspirations, dans sa vie et dans sa mort, quel merveilleux composé de contradictions et de contrastes, quel tissu de grandeurs et de faiblesses, « quel cloaque d'incertitude et d'erreur », « quel chaos », « quel embrouillement », « quelle chimère »! Si on a pu dire qu'il y a des larmes dans les choses, ne peut-on pas affirmer que quand on creuse les choses humaines on trouve au fond le rire, mais un rire sombre et amer? « Le monde », a dit Horace Walpole, est une « tragédie et une comédie, une tragédie pour l'homme qui sent, une comédie pour l'homme qui pense ». Les grands moralistes, en contemplant ce monde qui n'est qu'une vaste foire aux vanités, en pénétrant et en touchant du doigt le fond de ces contradictions qui remplissent l'âme humaine, n'ont pu s'empêcher de rire. Montaigne et

1. Nous ne prétendons pas prendre le mot *humour* dans son sens le plus complet, tel qu'il nous est donné par M. Stapfer dans son livre si instructif : *Molière et Shakespeare ;* nous ne prenons de l'humour que ce qui convient au moyen âge, écartant : 1° les traits qui appartiennent en propre aux peuples du Nord ; 2° le mépris de la Religion et de l'Église qui n'entrait pas dans les mœurs de nos pères; mais gardant comme des formes fréquentes de l'*humour :* 1° l'amour des petits, une douce pitié pour les humbles et les déshérités de la vie ; 2° le mépris des grandeurs et des vanités de ce monde, tel qu'il éclate dans la *Danse macabre ;* 3° l'*illogisme* ou le fait de déconcerter la raison par des sottises volontaires ; 4° l'obscénité et le cynisme.

Pascal, de la place de choix qu'ils occupent, trouvent le spectacle « admirable », « plaisant[1] », et ils rient, l'un d'un rire insouciant et enjoué, l'autre d'un rire plus triste. Un de nos philosophes contemporains est tellement frappé par cette « comédie des choses humaines », qu'il trouve que « le monde n'est pas une œuvre sérieuse », mais une farce mise en train par quelque « démiurge jovial », et que pour lui « la gaieté est la seule théologie de cette grande farce[2] ». Rabelais, enfin, n'est le prince de l'ironie et de l'humour que parce qu'à ses yeux, ni dans le monde, ni dans l'homme, rien ne vaut la peine d'être pris au sérieux, et que son scepticisme railleur « confict en mépris des choses fortuites » est persuadé que « tous les biens que le ciel couvre et que la terre contient en toutes ses dimensions, hauteur, profondité, longitude et latitude, ne sont dignes d'esmouvoir nos affections et troubler nos sens et esprits ».

L'humour est-il en contradiction avec les principes chrétiens? Nullement. Comment connaissons nous, mieux que par la foi, l'énorme disproportion qui existe entre nos aspirations et nos faiblesses, entre nos grandeurs et nos misères, et qui, mieux que le chrétien portant en lui le rêve de l'infini et la vie même de Dieu, est en état d'apprécier la vanité et le néant des choses humaines? N'est ce pas la foi qui inspire le sourire désenchanté de l'Ecclésiaste faisant le tour de l'univers (*circuivi omnia*) et déclarant que tout est vanité, ou encore le sourire surnaturel des saints qui, détachés de tout et du sein même de Dieu où ils habitent, voyant le monde à leurs pieds, ont toujours présent au cœur ce mot de l'Imitation, que tout est vanité, excepté aimer Dieu et le servir seul? Bien loin d'exclure cette ironie, qui n'est qu'une vue supérieure et éminemment philosophique des choses, la

1. Combien de fois ces mots ne se trouvent-ils pas dans les *Essais* et les *Pensées!*

2. Renan *Dialogues philosophiques.*

foi ne fait donc que la confirmer en lui communiquant encore un surcroît de force et de vigueur, en inspirant au chrétien un plus vif sentiment de liberté, des convictions plus profondes, une surabondance de joie, de confiance et de sécurité, à la pensée qu'il tient dans sa main la solution certaine de ce problème si douloureux et si troublant de la destinée qui tourmente tout homme venant en ce monde[1]. On comprend dès lors que l'humour ait fleuri dans nos siècles de foi, au moyen âge[2].

Mais entre les formes de l'humour que nous avons énumérées plus haut, il y en a deux qu'il paraît plus difficile de concilier avec l'esprit chrétien : ce sont l'obscénité et l'*illogisme*.

Il y a sans doute une obscénité réfléchie et voulue qui, en étalant librement les honteux attraits du vice, a une pleine conscience du mal que produisent ses peintures. Le christianisme la repousse de toutes ses forces. Il y a une obscénité qui n'en était pas une pour nos pères, parce qu'elle dépend de termes dont le sens a changé. Il y a une obscénité naïve et inconsciente qui ne voit aucun mal dans ces peintures qui effarouchent notre pudeur, qui n'est si hardie et si libre que parce qu'elle est innocente, à l'inverse de ces sociétés si prudes et si délicates dans leur extrême corruption, et qui ne jette un voile ni sur la nudité du Christ, ni sur celle d'un enfant. C'est la crudité naïve de la Bible et des cœurs purs qui ignorent le mal. Il y a, enfin, l'obscénité plus compliquée et plus réfléchie de ceux qui aiment par-dessus tout le vrai et qui ont horreur de l'artificiel et du faux, qui ont à cœur de percer à jour toutes les conventions, qui, par mépris pour l'hypocrite décorum dont se pare le monde, tirent

1. Joie! Joie! Joie! s'écrie Pascal dès qu'il possède la clef de l'énigme.

2. Nous n'allons pas cependant jusqu'à écarter avec J. Janssen (*op. cit.*, p. 188) ce sentiment des âges d'incrédulité et de paganisme, pour en faire l'apanage exclusif du christianisme.

tous les rideaux, arrachent tous les masques et lèvent tous les voiles, s'acharnent enfin à montrer toujours « l'envers de l'étoffe et à exhiber à nu la bête qui est dans l'homme[1]. » N'est-ce pas là une nouvelle et piquante manière de réduire brutalement les choses à la vérité de ce qu'elles sont et de « les pousser jusqu'à néant », en les dépouillant de ces vains oripeaux dont elles se parent pour « masquer et déguiser » leur misère? Cette obscénité, si familière au moyen âge et l'un des traits les plus frappants de l'humour, n'est au fond que sagesse, amour du vrai, détachement et mépris du monde, sentiment plus profond du néant universel et par conséquent, quand elle a pour but de communiquer aux autres le sentiment qui l'inspire, est en harmonie avec l'esprit chrétien.

L'humour se plaît aussi quelquefois à déconcerter la raison. Or, n'appartient-il pas au chrétien, qui connaît mieux que personne le fond misérable de sa nature, de se mépriser lui-même profondément, « de se dédoubler et d'offrir la moitié de son individu en spectacle à l'autre moitié[2] », d'humilier ce qu'il y a de plus superbe en lui, sa raison, par des sottises volontaires? Cet *illogisme* réfléchi de la fête des fous et des mascarades bizarres, en face des cérémonies graves et solennelles, cette parodie du sérieux et du sacré, cet éclat de rire insensé qui vient traverser tout à coup une scène pieuse, ou ces renversements momentanés de l'ordre établi montrent que le chrétien se moque de la sagesse humaine, et que sa foi est assez ferme et assez sûre d'elle-même, pour être à l'épreuve de ces folies d'un moment.

Aussi ces parodies bizarres et toutes ces manifestations diverses de l'humour au moyen âge sont si peu une réaction « contre le dogmatisme impitoyable de l'Eglise[3] »,

1. P. Stapfer, *Molière et Shakespeare*, p. 271.
2. P. Stapfer, *ibid.*, p. 265.
3. Lenient, *Satire en France au moyen âge*, p. 6.

que l'Eglise semble les encourager, les adopter et les consacrer par sa liturgie. Saisissant et embrassant l'homme tout entier, elle prétend donner satisfaction à tous ses instincts légitimes. Elle a compris que l'humour non seulement n'était incompatible au fond avec aucun de ses principes les plus sacrés, mais encore qu'il était un besoin de l'esprit humain et surtout de l'esprit gaulois, un repos et une détente nécessaires entre deux exercices sérieux[1]. Très indulgente et très tolérante tant que son dogme et sa morale sont respectés, l'Eglise laissait à l'humour toute sa liberté « pourvu qu'il ne touchât ni à la foi proprement dite, ni à elle, qui s'en était constituée la gardienne. Elle favorisait l'humour et lui laissait même pour ainsi dire monter la garde auprès des choses saintes, comme si elle eût aimé que l'homme fût souvent rappelé au souvenir de tout ce qui sépare du divin sa nature infime et bornée ». Les figures grotesques qu'elle laissait sculpter sur ses chapiteaux, sur ses gargouilles, ses piliers, le sanctuaire et le tabernacle de ses temples, étaient placées là comme un témoignage, moins « magnifique » que piquant, de notre néant, et attestaient à leur manière, aussi bien que l'eût pu faire un sermon, « son ardente soif pour la vérité, une conviction profonde du néant de toutes les vanités de la terre, et ce continuel combat entre le bien et le mal qui se livre dans l'âme humaine[2] ». L'obscénité et l'*illogisme*, en accusant la raillerie, rendaient la démonstration plus vive et plus sensible. « Elle flagellait les extravagances du temps et ne se lassait pas de prémunir les hommes contre l'orgueil et la vanité. Les figures grotesques et satiriques que nous apercevons à l'intérieur des églises et des

1. Un prédicateur ne le dissimule pas : « Nous sommes, dit-il, de vieux vaisseaux et des tonneaux mal cerclés que le vin de la sagesse ferait rompre, si nous le laissions bouillir ainsi par une dévotion continuelle au service divin ». (Cité par P. Stapfer, *Molière et Shakespeare*, p. 278).

2. Janssen, *op. cit.*, p. 188.

cloîtres, et qui sont si fréquemment placées sur les sièges des prêtres, dans les stalles des religieux, remplissaient auprès du clergé le même rôle que jouaient les fous à la cour des rois ». Or, les fous n'étaient pas là seulement pour égayer et charmer la tristesse royale, mais encore pour rappeler aux rois, qui auraient pu l'oublier, que pour être assis sur un trône comme les représentants d'une autorité divine, ils n'en sont pas moins hommes et comme tels assujettis aux infirmités de l'homme : « Les fous sont alors semblables à ces miroirs bombés qui renvoyaient aux princes, plaisamment parodiée, leur figure de travers et toute rapetissée[1] ». De même, si l'Eglise autorisait chez elle ce dédoublement constant de l'humanité en deux moitiés, dont l'une était une parodie et une satire de l'autre, et qui se corrigeaient toutes deux l'une par l'autre, c'est qu'elle voyait là une leçon constante d'humilité infligée à l'orgueil de l'homme. Il ne lui déplaisait pas de contempler cette antithèse perpétuelle de l'homme et de l'homme, qui, « de la société avec Dieu où il s'élève par ses maximes (et par sa superbe raison), le précipite dans la nature des bêtes[2] », et elle aimait d'autant plus l'humour comme étant l'instrument « d'une si grande vengeance », qu'elle se sentait en possession et du secret de cet « abêtissement » et du remède qui peut le guérir. Tel est le sens philosophique et chrétien de ces contrastes dont tout le moyen âge est rempli et qui ont engendré l'humour dans ces siècles de foi. L'Eglise n'a cessé de les approuver et de les encourager que le jour où, « le principe d'autorité venant à s'ébranler, la conduite de Dieu sur son Eglise étant niée, l'humour se débarrassa du frein salutaire qu'une loi supérieure lui avait imposé ».

1. Janssen, p. 189.
2. Pascal, Entretien avec M. de Saci.

IV.

A ce profond sentiment de la vanité et du néant des choses humaines, à cet amour du vrai et à ce dédain pour l'artifice qui constituent le fond philosophique de l'humour, on peut rattacher comme conséquence un autre sentiment dont la littérature du moyen âge se trouve imprégnée : le mépris de la femme.

En un temps où le roman de la Rose, le fabliau, la farce, toute l'ancienne comédie, le conte et la satire se plaisent à démasquer les manèges et les artifices de la coquetterie féminine, et entre la femme vertueuse ou vicieuse choisissent de préférence la dernière, comme si la première n'existait pas pour eux, les prédicateurs populaires, bien qu'étant les propagateurs d'une religion qui est foncièrement respectueuse pour la femme, n'ont pas su échapper tout à fait à la contagion. Aussi, quand toutes les classes de la société défilent l'une après l'autre devant la chaire, la femme vient-elle au premier rang : « chambrières friponnes, bourgeoises fringantes, nobles dames aux emphatiques atours, mères avides, filles mignonnes et coquettes, nulle ne manque au dénombrement. La galanterie et la toilette sont deux chapitres intarissables, et sur ce point il n'est pas de conte si scabreux, de mot si cru qui arrête ces intrépides prêcheurs[1] ». Le réquisitoire que Maillard dresse des mœurs de la femme sera un des plus sanglants et des plus complets. Tout ce personnel féminin défile à son tour sous la verge du moine. C'est pour elles qu'il réserve ses épigrammes les plus acérées, ses mots les plus crus, ses invectives les plus railleuses et les plus

1. Lenient, *Satire en France au moyen âge*, p. 310.

mordantes. Il faut voir avec quelle désinvolture presque cynique il les malmène et les renvoie « bien lavées ». Ennemi juré et persécuteur à outrance de leurs perfidies, de leurs mensonges et de leurs manèges qui causent tant de ravages, Maillard croit faire œuvre pie de vengeance et de justice en les dénonçant et en les démasquant Il saisit donc au milieu du peuple qu'elle essaie de corrompre par ses artifices cette incorrigible et perfide coquette et la déshabille devant tout le monde; il lui arrache d'une main brutale l'un après l'autre tous les atours et les mille colifichets dont elle se pare, ces insolentes coiffures qui menacent le ciel, cette ceinture précieuse et ces bijoux qui sont le prix de ses faveurs, cette robe payée par les fraudes de son époux, achève ainsi pour sa plus grande humiliation la demi-nudité qu'elle avait commencée dans l'intérêt de sa vanité, et, ainsi dépouillée, la flagelle publiquement en place de grève; puis, se tournant vers l'homme qui sourit avec un air d'approbation à cette exécution si leste, il lui dit avec un accent d'ironique pitié : « O homme! voilà ton idole..., voilà la femme »! Il va plus loin; il allonge sur son lit de mort ce corps autrefois adoré qui se flétrit maintenant. Sous sa peau veloutée, jadis si fraîche et si parfumée, il montre le travail de la décomposition et des vers, il nous décrit ses traits hideux, son squelette décharné, et, « poussant jusqu'au néant » cette idole d'un jour, il la réduit à « un je ne sais quoi qui n'a plus de nom dans aucune langue », qui fut autrefois quelque chose et qui n'est rien maintenant que de fétide et d'horrible à voir. Qu'est devenu cet idéal chevaleresque qui venait éclairer d'un céleste rayon le front de la femme? Où est cette poésie mystique et exquise qui la plaçait sur un piédestal, la couronnait d'une auréole gracieuse et faisait de la dame, avec Dieu et le Roi, l'objet d'une même vénération et d'un même culte? Mais où sont les neiges d'antan?

Il ne faudrait pas pourtant exagérer ce mépris de la femme chez un prédicateur chrétien. Si Maillard parle souvent de la femme légère et corrompue à laquelle il réserve le meilleur de ses sarcasmes et de son dédain, il ne laisse pas de faire quelquefois l'éloge des saintes femmes qui ont honoré leur sexe par la pratique des plus éminentes vertus, et revient souvent sur le panégyrique de la plus humiliée et de la plus coupable des pécheresses, de Madeleine, qui a su reconquérir par un miracle de la grâce l'honneur qu'elle avait perdu. Aussi invite-t-il toutes celles qui l'entendent, même les plus dégradées, à imiter ces illustres exemples. Il se sent des retours soudains de tendresse et de miséricorde pour ces créatures si faibles et si fragiles : « Pauvres pécheresses! leur crie-t-il, pauvres courtisanes, revenez à Dieu! que restera-t-il après votre mort de ce corps si bien soigné, si flatté, si adulé? que sont devenues ces beautés illustres qui, hier encore, faisaient courir tout Paris[1] »? C'est ainsi que l'onction apostolique vient parfois atténuer et adoucir l'irritation et le mépris trop humains du prêcheur. La place honorée et privilégiée que le christianisme a fait à la femme dans l'œuvre de la Rédemption et par suite dans la société tout entière, le rôle de grâce que le moyen âge attribuait à la sainte Vierge, et l'exemple des saintes femmes que l'Eglise a placées sur nos autels devaient apprendre à Maillard à ne pas étendre à tout le sexe féminin les sarcasmes et les anathèmes qui s'adressaient à quelques-unes. Comment pourrait-il partager le préjugé de la société païenne qui ne regarde la femme que comme une esclave et un instrument méprisé de plaisir, le préjugé de la littérature gauloise qui l'estime un être irrémédiablement déchu, et celui de la Renaissance qui la condamne à n'être jamais « qu'un animal inepte et ridicule, divertissant d'ailleurs et agréable...,

1. *Sermones Adv.*, fol. 79, col. 1.

toujours femme, c'est-à-dire sotte et folle », de même qu'un singe est toujours singe[1]?

Mais autant Maillard estime et exalte la vertu et la sainteté de la femme, autant il poursuit de ses colères et de ses sarcasmes la femme corrompue; c'est contre cette dernière qu'il dirige tous les traits qui remplissent la littérature contemporaine. De là l'obscénité qui est commune aux trouvères et aux prédicateurs. Si elle est un effet de l'humour, il est vrai d'ajouter aussi qu'elle tient au mépris de la femme. Cet acharnement implacable que met Maillard à exhiber à nu « la bête » malfaisante qui est dans la femme pervertie, quand celle-ci a abdiqué volontairement le droit qu'elle avait d'être regardée comme un « ange », est un sentiment assez complexe. On y trouve de la pitié pour l'homme qui se laisse séduire et corrompre par un être si vain et si frivole[2]; le désir d'humilier jusqu'à terre ce petit tyranneau qui prétend gouverner le monde en réduisant l'homme à ses caprices et qui a le secret de faire tant de mal avec tant de faiblesse; l'irritation sourde qu'éprouve l'esprit mis en présence d'une double énigme et d'un double mystère : du mystère d'un être qui réunit en lui tous les contrastes, à la fois si faible et si fort, si dangereux et si charmant, si doux et si cruel; et du mystère d'un sentiment aussi étrange que l'amour, « ce je ne sais quoi[3] » qui tient à si peu de chose et qui, selon que « le nez de Cléopâtre[4] » sera plus ou moins long, changera la face du monde; on y trouve enfin ce trait de l'humoriste déterminé à percer à jour l'hypocrite décorum dont la femme se pare, cet âpre et insatiable besoin de dépouiller les choses de tout ce qui les déguise et les

1. Erasme, *Eloge de la folie*.

2. « La plus grande mystification que Dieu ait faite à l'homme, c'est la femme... La femme dit à l'homme : adore-moi, tu seras Dieu. L'homme adore et il est bête..... » Meilhac, *Discours de réception à l'Académie*.

3. Corneille, *Rodogune*, I, 5.

4. Pascal, *Pensées*, art. 6, n° 43.

masque et de les réduire à leur extrême et irréductible simplicité. Enfin, la pensée et l'horreur du diable, qui hantent les esprits de ce siècle, viennent accentuer ce mépris et par conséquent l'obscénité du prêcheur. En poursuivant la femme de ses satires les plus mordantes, il se persuade que c'est le diable qu'il poursuit, le diable dont la femme est le plus docile, le plus commun et le plus dangereux instrument. Pour Maillard comme pour les trouvères, ses contemporains, la femme perverse personnifiait l'âme et la puissance du diable, et l'adultère, la dépravation et la coquetterie étaient communément regardés comme les attributs de cette singulière puissance. Avec quel âpre acharnement prédicateurs et écrivains ne devaient-ils pas se déchaîner contre la femme, en un siècle où le diable exerçait sur les imaginations et sur les âmes une si puissante fascination! avec quelle joie amère et féroce ne devaient-ils pas dépouiller cette idole de tous les vains oripeaux dont la parait la stupidité de ses adorateurs, la renverser, la traîner dans la boue et la pousser jusqu'au néant! « C'est là pour une grande part la cause et l'idée philosophique de l'obscénité au moyen âge[1] ». Si les prédicateurs ont reproduit dans leurs sermons ce trait de leur époque et s'ils sont allés jusqu'à s'emparer de ce moyen d'action, quelque équivoque et quelque désespéré qu'il nous paraisse, il faut voir là le dernier effort de condescendance que le catholicisme pût permettre à l'éloquence religieuse dans ces dernières années du moyen âge finissant, entre la grossièreté de toute une époque qui s'achève et les délicatesses de la Renaissance qui va se lever.

1. Ch. d'Héricault, *Préface de Roger de Collerye.*

V.

Si nous nous sommes étendu longuement sur ces traits de verve railleuse et gauloise qui annoncent Rabelais et Montaigne, c'est qu'ils constituent une particularité intéressante des sermons du moyen âge et ne se rencontrent plus dans les sermons modernes. L'onction, au contraire, et cette « tristesse évangélique qui est l'âme de l'éloquence[1] » chrétienne, sont de tous les temps. Nous n'en dirions rien, s'il n'était de mode de faire de Maillard un intrépide pourfendeur de vices ayant toujours la raillerie et la menace à la bouche. On se trompe fort : « l'onction ne lui manque pas pour peu que le sujet prête à l'attendrissement, et on le jugerait mal en bornant son éloquence à l'invective et à l'imprécation[2] ».

Il n'est pas même nécessaire que le sujet « prête à l'attendrissement » pour que Maillard s'attendrisse. Dans les sujets les plus terribles, comme le jugement et l'Enfer, après le ton de la colère et de la menace, il sait prendre aussi celui de la compassion et de la douceur, et l'indignation amère qu'excitait la vue des crimes fait place tout à coup à une effusion de tendresse pour les « pauvres pécheurs ». Rien n'est plus fréquent que ce terme de tendre commisération qui revient sans cesse dans ses sermons : « Hélas! hélas! pauvres pécheurs, ouvrez les yeux et considérez Jésus-Christ, suspendu sur la croix...[3] ». « Que direz-vous, pauvres pécheurs, sur votre lit de mort? Vous direz : Hélas! hélas[4] » ! C'est avec cet accent de pitié et d'amour qu'il parle aux pécheurs. Tout en détestant et en

1. La Bruyère, *Éloquence de la chaire.*
2. Aubertin, *Hist. de la lang., et de la littér. franç.*, p. 380.
3. *Sermones Adv.*, f. 41, col. 2.
4. *Sermones Adv.*, f. 79, col. 4.

flagellant leurs vices, il aime leurs âmes comme Jésus-Christ les a aimées, avec tendresse et avec passion. Ces retours subits et fréquents d'affection, même au plus fort de ses invectives, montrent que ce qui lui inspire ses sorties les plus violentes, c'est toujours le zèle pour le salut des âmes.

Quel thème plus riche en moyens de terreur que le jugement dernier! Il ne les évite pas sans doute et il nous montre, avec saint Jean Chrysostôme, au-dessus de la tête des damnés, « la face de Dieu irrité, sous leurs pieds l'enfer tout béant pour les recevoir, à leur droite les anges qui les accusent, à leur gauche les démons prêts à les saisir pour les entraîner dans l'abîme ». Mais après ce tableau effrayant, comme s'il avait hâte de tempérer l'horreur de ce spectacle par l'onction de la charité : « Oh! je vous en conjure, pauvres pécheurs, considérez votre état, vivez bien, afin de bien mourir. Pauvres pécheurs[1] »!

Si l'enfer lui inspire de rudes invectives, il lui arrache aussi des accents d'une émotion pénétrante. Après avoir décrit ces horribles supplices dont rien ici-bas ne peut nous donner la plus légère idée, ni « les fausses monnaies qu'on fait fondre, ni les bœufs qu'on écorche vifs », il ajoute : « Hélas! hélas! s'écrieront les mondains, de quoi nous a servi notre vie dissipée? Hélas! diront les pécheresses publiques, de quoi nous a servi notre vie de désordres? Toutes nos voluptés sont passées comme une ombre et nous voilà damnées sans retour! Pauvres pécheurs! tel est le sort qui nous attend[2]... ». « Hélas! quel malheur si vous tombiez dans l'enfer! quel malheur de sentir tomber sur son corps ces fouets horribles dont s'arme le bras des tyrans de l'enfer! Saint Paul nous dit que dans l'Ancien Testament celui qui transgressait la loi de Moïse était digne de mort. Quel châtiment ne

1. *Sermones Adv* , f. 32, col. 3.
2. *Sermones Adv.*, f. 35, col. 4.

méritons-nous pas, nous qui avons le sang de Jésus-Christ[1] » !

Nous pensons à Villon et à son mélancolique souvenir des beautés disparues quand nous entendons Maillard s'écrier : « Vous, mesdames, qui avez pour vous la jeunesse et qui portez des queues troussées, dites-moi la vérité : Où sont maintenant ces belles courtisanes » ? Et la réponse païenne du poète, si expressive et si bien appropriée au sujet, nous vient aussitôt en mémoire : *Mais où sont les neiges d'antan?* Mais le regard de l'apôtre ne s'arrête pas sur ces grâces fragiles qui s'envolent avec le temps, il cherche avant tout la partie solide et immortelle de ces êtres éphémères qui ont « passé comme l'herbe des champs ». « Leur corps, dit-il négligeamment, sont ensevelis près de vous; mais leurs âmes, où sont-elles? Elles sont en enfer et là elles soupirent et se disent : Hélas! nous brûlons à cause de nos vanités...; ce sont nos désordres qui sont la cause de nos tourments » ! Oh! plût au Ciel que ces âmes pussent se dresser devant vous et vous parler, pauvres pécheurs[2] » ! Qu'y a-t-il de plus touchant de ce retour mélancolique du poète sur l'éclat des roses flétries et la blancheur des neiges d'antan, ou bien de ces réflexions poignantes d'une âme damnée sur le mauvais emploi d'un temps irréparable et perdu sans retour?

Dans ces passages terribles l'onction et la tendresse se mêlent intimement à la terreur pour la tempérer et l'adoucir. Maillard craindrait de décourager et d'abattre le pécheur en lui inspirant l'épouvante. « O mes frères, s'écrie-t-il, je ne vous parle pas avec rigueur, mais avec bonté. Loin de moi la pensée de vous conduire sur la montagne pour vous immoler comme Isaac, ni celle de vous jeter dans la fosse aux lions comme Daniel. Non, je

1. *Sermones Adv.*, f. 49, col. 2.
2. *Serm. Adv.*, fol. 79, col. 1 ; *Serm Quadrag.*, f. 66, col. 3 ; fol. 67, col. 2.

vous parle avec douceur et tendresse[1] ». Evitant avec un soin égal l'indulgence qui mène à la présomption et la rigueur qui précipite dans le désespoir, Maillard sait garder, dans le sentiment comme dans la doctrine, cet équilibre exact qui appartient à la véritable sagesse.

S'il tempère ainsi par la suavité de l'onction les sujets terribles que sera-ce quand il abordera nos pieux mystères qui « prêtent tant à l'attendrissement » ? Alors notre fougueux prêcheur devient méconnaissable et le lion se change en agneau. Le mystère si touchant de la Nativité de Notre-Seigneur lui remet en mémoire l'histoire de cette femme dissipée et mondaine qui, après avoir « couru le monde entier (*sicut canis*), se met à songer tout à coup à l'enfance de Notre-Seigneur : « O Seigneur, s'écrie-t-elle, vous avez été petit enfant ; mais les enfants sont vite apaisés et un rien les contente. O Seigneur, vous avez pleuré entre deux animaux ; ne suis je pas plus vile et plus méprisable qu'eux ? Je n'ose pas recourir à votre passion, mais je me réfugie dans le mystère aimable de votre Nativité[2] ». Maillard excelle à tirer de chaque mystère les accents les plus intimes et les plus pénétrants, ceux qui vont droit au cœur de ceux qui l'écoutent. Quelle délicatesse et quelle amoureuse tendresse dans cet entretien familier qu'il imagine entre Jésus-Christ, sur le point de monter au ciel, et ses apôtres, que son départ va laisser orphelins. « O Souverain maistre, notre refuge et protecteur singulier, comment et pourquoi nous laissez-vous maintenant, nous qui sommes vos poures brebis, entre les grands périls de ce monde, lesquels notre fragilité vaincre ne peut sans vous... — Hélas ! Sire, très périlleuse guerre et non mie tant seulement temporelle, mais espirituelle, contre nous s'esmouvera ; car l'ennemi d'umaine nature faict très cruels assaults contre le chas-

1. *Serm. de Stipend.*, I.
2. *Sermones Adv.*, f. 106, col. 2.

tel de nostre âme et dedans entrer voudra pour chasser toute la chevalerie de vertu. — Las! Sire, quelle est notre force? — Respondit Notre-Seigneur : *Expedit vobis ut ego vadam.* — Pourquoi, Sire? Et après avoir mis sur les lèvres du divin maître les raisons pour lesquelles il se voyait forcé de les quitter : « O quelle confiance », s'écrie en terminant le pieux orateur, « nostre juge est nostre advocat et continuel intercesseur[1] »!

Mais aucun mystère ne lui arrache des accents d'amour et des cris de pitié comme l'adorable mystère de la Passion. Il épuise, pour le décrire et le faire goûter, toute l'onction et toute la piété de son âme. Il n'a pas assez de termes de tendresse pour parler de « nostre doux Sauveur et Redempteur Jhesus », « du doulx, du pur, du bening, du piteux, du débonnaire et innocent Aigneau ». Il faut lire en entier l'émouvant récit qu'il nous fait de la Passion pour voir avec quelle horreur et quelle crudité de détails il raconte les supplices endurés par Notre-Seigneur, avec quelle indignation et quelle colère il flétrit les misérables qui l'ont livré et mis à mort, mais quels trésors de suave tendresse et de compassion il réserve pour « l'Aigneau sans tache ». Quant il vient à comparer à ces souffrances et à ces humiliations du Sauveur le luxe et la mollesse des mondains, l'émotion déborde de son âme et trouve des accents de la plus intime et de la plus poignante éloquence. Par un artifice qui lui est familier, il met dans la bouche de Notre-Seigneur lui-même la condamnation de ces pompes et de ces vanités, et rapproche, dans une confrontation saisissante, le sublime idéal et la misérable copie. Le contraste ici n'a rien d'ironique; il est des plus attristants. « Je porte, dit Notre-Seigneur, la couronne d'épines, et tu as en la tête chapeau de fleurs ou autres ornements de vanité mondaine. J'ay les clous fichés en mes mains, et tu as les petits gants es mains

1. *Sermon sur l'Ascension*, f. 10 v°.

de paour que ne soient ternies. Tu danses et prends tes delits en ornements précieux et curieux, mesmes homme et femme ayant chemises fines et délicates, vivans en toute volupté. A la mienne volonté tu pensasses comment avec un vêtement blanc je fus démoqué comme un fol en la maison d'Hérode. Tu te reposes de tout bien, prenant grant peines en choses de ce monde, et j'ay tant labouré pour toi jusques à la mort les pieds cousus à la croix. J'ay eu pour toi les bras estendus à la croix, et es danses mondaines tu estens les bras en manière de croix en mon opprobre, injure et dérision. En la croix ay eu pour tes péchés douleur, angoisse et tristesse, en plourant et criant à haulte voix ; et toy es danses mondaines tu gaudes, chantes et te resjouys par vaine liesse au détriment du salut de ta poure âme. O homme inconsidéré, ô femme sans sens, ingrat d'un si grand bénéfice, tu as la poîtrine, le côté et le cœur ouvert à vanité, la teste levée en signe de vaine gloire, luxure ou plaisance mondaine; et pour toy ay la teste couronnée d'épines et baissée, la poitrine toute hachée, et le costé jusqu'au cueur tout ouvert avec le fer d'une cruelle lance. Toutes fois retourne-t-en à moi véritablement et je te recevray[1] ». Nous n'avons pas craint de citer au long tout ce passage, d'abord parce que, dans ces analyses trop succinctes qui nous sont restées, c'est une bonne fortune assez rare de rencontrer des développements d'un souffle aussi continu et d'une exécution aussi achevée; ensuite parce que le ton âpre et poignant qui règne dans tout ce morceau, le voile sombre de tristesse qui le couvre, cette comparaison passionnée, prolongée et opiniâtre entre les tortures du maître et les délicatesses sensuelles du disciple, ce réquisitoire accablant qui se termine par le plus magnanime des pardons : tout cela compose une éloquence d'une essence particulière mêlée de trivial et

1. *Passion de Notre-Seigneur*, Peignot, p. 71.

de sublime, d'amertume poignante et d'onction, de pitié et de doux reproche, de haine pour le péché et de miséricorde infinie pour le pécheur.

On ne peut lire ce sublime entretien du Sauveur torturé et humilié avec sa créature égoïste et superbe sans penser à ces effusions si intimes et si pénétrantes du *Mystère de Jésus,* de Pascal : c'est la même familiarité de ton, c'est le même mélange de reproche et de tendresse, de douceur et de tristesse. La douceur et la consolation dominent cependant dans ces quelques traits de Pascal. « Je pensais à toi dans mon agonie ; j'ai versé telles gouttes de sang pour toi. Je te suis plus ami que tel et tel ; car j'ai fait pour toi plus qu'eux, et ils ne souffriraient pas ce que j'ai souffert de toi, et ne mourraient pas pour toi dans le temps de tes infidélités et cruautés comme j'ai fait et comme je suis prêt à faire ». Mais le reproche devient plus âpre et plus hardi dans cette opposition poignante : « Veux-tu qu'il me coûte toujours du sang de mon humanité sans que tu donnes des larmes[1] » ? Nous retrouvons ici le ton de Maillard, avec je ne sais quoi de plus sobre, de plus délicat et de plus maladif dans l'auteur des *Pensées.*

VI.

Nous avons parcouru, d'un côté le cycle immense des matières qui entrent dans les sermons de Maillard, et de l'autre la variété et la richesse vraiment prodigieuse des ressources qu'il sait mettre en œuvre ; là nous avons admiré une grande érudition, ici un incontestable talent. Érudition et talent obéissent à trois grandes lois qui dominent toute la prédication de Maillard : la première,

1. *Mystère de Jésus,* Pascal, p. 472. Ed. Havet.

est le désir de sauver les âmes, but constant et unité de toute sa vie; la deuxième est une orthodoxie rigoureuse qui met son enseignement en conformité avec l'enseignement de la Tradition; la troisième est une adaptation exacte et continuelle de sa parole aux besoins et aux mœurs de son temps. Ces trois préoccupations dominantes, l'une du but à atteindre, les deux autres des moyens à employer, ramènent à une certaine unité très générale la variété étonnante de ces matériaux et de ces procédés.

Si, en dehors de cette unité générale qui domine le cycle tout entier de sa prédication, on cherche dans chacun des sermons une unité plus spéciale qui fait de chaque discours un tout homogène et simple, nous avons vu que cette unité n'existe pas et que, à proprement parler, un seul sermon renferme cinq sujets différents; mais si, en réduisant la matière, on cherche l'unité dans une exposition doctrinale, une argumentation oratoire ou un récit dramatique, on rencontre assurément cette chaîne continue de textes, de preuves, de pensées et de faits qui est bien l'unité logique, mais qui n'est pas encore l'unité littéraire ou artistique. Cette unité plus intime d'expression et de style qui, en s'étendant à tous les détails de l'exécution, fait seule une composition achevée et définitive, pouvons-nous la trouver dans les sermons de Maillard? Nous la chercherions en vain dans les sermons latins, qui ne nous sont parvenus que dans de sèches analyses et ne nous offrent qu'en squelette la parole ardente du prêcheur. Les œuvres françaises qui nous ont été conservées à peu près *in extenso* se prêteraient davantage à cette expérience. Le développement y est en effet plus soutenu, plus gradué; les idées intermédiaires et les transitions mieux ménagées, mais l'exécution est loin d'être parfaite. Les tons bien crus et bien criants n'y sont ni adoucis, ni fondus dans une couleur générale; les comparaisons triviales, les détails réalis-

tes, les applications brutales, les termes trop bas ou trop techniques, les tours trop familiers, les *modernités* se détachent avec trop de crudité du fond de la composition, et le trait vif et pittoresque tend à prendre la place du développement continu et progressif. Le mouvement de la pensée est bien loin d'avoir la souplesse, la grâce et le moelleux d'une composition moderne; il est brusque, raide, sec, et tourne tout d'une pièce. L'art des nuances délicates, le goût sobre et discret, cette fusion intime des tons et des idées qui est faite en vue d'une harmonie générale, voilà ce qui manque aux sermons de Maillard les plus perfectionnés. Quand un passage s'est présenté, où ces défauts étaient le moins sensibles et où la continuité plus nuancée, le souffle plus prolongé du développement laissaient le moins à désirer, nous n'avons pas manqué l'occasion de le citer, afin de montrer ce dont l'orateur eût été capable dans des siècles heureux d'un goût plus avancé.

TROISIÈME PARTIE

PEINTURE DE LA SOCIÉTÉ

CHAPITRE PREMIER

LES GRANDS ET LE GOUVERNEMENT.

I. Oppression. — II. Tolérance. — III. Blasphèmes. — IV. Plaisirs.
V. Maillard respectueux de la Royauté.

Les sermonnaires du quinzième siècle se recommandent moins par leur mérite littéraire que par leur valeur historique. Bien qu'ils offrent, au milieu des scories épaisses dont ils sont enveloppés, des indices précieux d'un talent réel, bien qu'ils aient leur place dans l'histoire de la littérature et de la prédication comme représentant une école et un genre, cependant ils comptent surtout historiquement, non seulement comme un miroir qui reflète fidèlement l'état d'âme de tout un peuple et de tout un siècle, mais encore comme un

témoignage considérable des mœurs et des habitudes de la société. Mieux que les pamphlets, trop passionnés pour mériter notre confiance, mieux que la comédie et la farce, qui présentent l'exagération et la caricature malveillante des vices et des travers, mieux que les contes populaires et les fabliaux, qui sont le plus souvent d'origine exotique, les sermonnaires constituent un précieux moyen d'information pour l'historien. L'Église, au moyen âge, s'est trouvée mêlée trop intimement à la vie du peuple, elle a eu une trop grande part au développement moral et politique des civilisations modernes, son influence dans les siècles de foi comme dans les siècles d'hérésie a été trop profonde pour que son témoignage ne soit pas « d'une haute gravité en histoire[1] ». Sans doute, il faut se tenir en garde d'une manière générale contre les affirmations du prédicateur chrétien qui, par la nature même de sa mission, est prodigue de censures et avare d'éloges ; il faut accepter avec une réserve encore plus grande les audaces de toute une école de prédicateurs satiriques comme Menot et Maillard dont le témoignage n'a pas la même autorité que la parole austère d'un Bernard ou d'un Gerson. Mais quand on prend soin de contrôler leurs dépositions, en les comparant à celles des autres témoins leurs contemporains, ces sermonnaires, même satiriques, peuvent offrir une source assez sûre d'informations, compléter la série des faits humains et ajouter aux vérités déjà connues une vérité de plus. N'est-il pas « curieux d'emprunter à la chaire chrétienne, au contrôle sévère et authentique du clergé sur la société, le tableau des mœurs françaises[2] » au quinzième siècle? Et faire ainsi de la critique l'auxiliaire de l'histoire, n'est-ce pas pour

1. Ch. Labitte, *Revue de Paris*, 1839, *Prédicateurs grotesques du seizième siècle*, pp. 48-54.
2. Ch. Labitte, *Revue de Paris*, 1839.

les œuvres secondaires, la seule manière de les ramener à la vie? Telle est la meilleure part d'intérêt qui s'attache aux sermons de Maillard.

Commençons donc cette revue satirique des diverses classes de la société et voyons-les défiler l'une après l'autre sous la verge implacable du sévère justicier. Comme la Mort dont il est le messager et le précurseur, il frappe toutes les têtes, même et surtout les têtes les plus respectées; sur toutes il promène son inflexible niveau ou plutôt celui de la justice divine s'essayant dès cette vie au suprême nivellement du jugement dernier.

I.

Le premier reproche qu'il fait aux princes c'est d'abuser de leur puissance pour tout opprimer et tout tyranniser. Ils oppriment l'Eglise, en envahissant malgré elle ses charges et ses dignités, en confisquant et en pillant ses biens; ils oppriment le peuple par des exactions et des vexations de tout genre; quand, enfin, ils se trouvent réduits à la misère, ils se font brigands et voleurs de grand chemin.

L'amour des richesses est le « vice principal de l'époque ». Tandis que le travail et l'activité enrichissent peu à peu la bourgeoisie et le peuple, que le clergé ne cesse « d'accroître les propriétés ecclésiastiques », le luxe et la paresse appauvrissent les nobles. « Princes et seigneurs sont exposés à la tentation pressante de mettre la main sur les biens de l'Eglise[1] ».

L'intrusion de la noblesse dans les charges ecclésiastiques est à cette époque un fait universel d'une trop

1. Janssen, *L'Allemagne à la fin du moyen âge*, p. 580.

haute portée pour que nous ne nous efforçions pas de le bien mettre en lumière. La naissance est le premier droit qu'elle fait valoir. On naît chanoine, prélat ou abbé, comme on naît seigneur ou gentilhomme. Ce prétendu droit attaché au nom que l'on porte, Maillard l'appelle *nominatif*[1], et G. Pépin, énumérant les divers modes d'intrusion irrégulière ou les cinq portiques qui donnent accès aux bénéfices, nomme portique royal celui par lequel entrent les « fils des nobles ou des puissantes maisons », parce qu'ils entrent précédés « d'un ordre du roi et d'une bonne troupe de soldats[2] ». De même que les bénéfices, les riches abbayes se trouvent entre les mains de la noblesse. Pourquoi, se demande Menot, les grosses abbayes ont-elles persévéré dans leurs désordres, tandis que les Ordres mendiants se sont soumis à la réforme? « C'est », répond-il, « parce que l'abbé est noble[3] ». En effet, bien que les tentatives de réformes n'aient pas toujours réussi chez les Ordres mendiants, nous avons pu le constater, cependant c'est dans les couvents de nobles qu'elles ont rencontré les plus vives résistances[4].

Après la naissance, c'étaient les présents qui mettaient les nobles en possesion des dignités lucratives. On achetait les bénéfices pour soi ou pour ses enfants « en offrant aux évêques ou aux abbés des étoffes, des vêtements, de l'argent, des chevaux ». A ceux qui sollicitent et à ceux qui se prêtent à ce honteux trafic, Maillard leur crie : « Vous êtes tous des simoniaques[5] » ! Ce cas du « *datif* » est bien digne de faire le pendant du *nominatif*[6], et à côté du portique royal on voit le portique d'or figurer

1. *Serm. Adv.*, f. 43, col. 4.
2. Pépin, f. 66, col. 3.
3. Menot, f. CXXVIII r°, col. 2.
4. Janssen, op. cit. p. 579, note 1.
5. *Serm. Quadrag.*, f. 91, col. 3 ; f. 92, col. 1.
6. *Serm. Adv.*, f. 43, col. 4.

dans le temple de Dieu[1]. Chaque prédicateur apporte son image plus ou moins pittoresque pour exprimer un désordre commun, et Menot ne craint pas de comparer ceux qui entrent dans l'Église par la simonie, au « renard qui entre dans la vigne en glyssant la queue et par-dessous la haye[2] ».

La noblesse avait un autre moyen de dominer, d'envahir et d'absorber le sanctuaire : c'était la faculté d'intercéder pour obtenir à ses créatures une dignité ecclésiastique, et le droit de patronage qu'elle exerçait ensuite sur le titulaire. Il y avait là une source d'immenses abus que déplorent à l'envi tous ceux qui ont souci de la dignité et de la sainteté de l'Église. Maillard ne peut contenir son indignation et sa douleur en face d'un pareil scandale. Il ne craint pas de s'emparer des lugubres lamentations du prophète Jérémie qui seul « est capable d'égaler les plaintes à sa douleur ». « Quoique l'autorité de l'Eglise », s'écrie-t-il, « ne puisse être assez dignement honorée, il faut dire d'elle aujourd'hui, hélas! ce que disait Jérémie dans ses lamentations : la première de nos provinces est soumise au tribut. Et d'où vient cela? C'est encore Jérémie qui répond : « l'ennemi a mis la main sur tous ses biens, parce qu'il a vu dans le sanctuaire des gens auxquels le Seigneur avait interdit l'entrée de son temple ». Quelles sont ces gens, se demande l'impétueux prêcheur pressé de quitter ces hauteurs pour s'abattre sur quelques désordres? « Ce sont des chasseurs, des ruffiens, des ribauds, des paillards, des ignorants, des ambitieux, des aveugles, des gens bandés et autres du même genre qui ne doivent plus entrer dans le temple de Dieu. Qui donc les y a mis? Ceux-là qui veulent faire du sanctuaire de Dieu leur héritage. O nobles, ou plutôt païens, vous qui

1. G. Pépin, f. 66.
2. Menot, f. 128, col. 3.

introduisez cette engeance dans le temple de Dieu, prenez garde au péril de vos âmes! Désormais honorez la chaire de Pierre et obéissez-lui[1] ». « Le plus grand fléau de l'Eglise de Dieu, dit encore N. Clémangis, la source et le germe de tous les désordres, c'est que des hommes ignorants de la loi du Christ et qui ne connaissent d'autres dieux que leur ventre et l'argent, s'élèvent jusqu'au faîte de la dignité pastorale, grâce aux puissantes intercessions des princes. C'est de là que vient la ruine de l'Eglise[2] ».

Aussi voit-on à la tête des paroisses des hommes qui, « sortis de la charrue et des métiers les plus vils, savent le latin à peu près comme l'arabe, seraient embarrassés pour distinguer en lisant l'*alpha* du *bétha*[3], et ne pourraient dire, quand ils prient ou psalmodient, s'ils bénissent ou s'ils maudissent Dieu[4] ». « On donnera une paroisse de cinq cents feux[5] à un enfant de dix ans qui ressemblera à l'un de ces babouins (*babovini*) sculptés sur les tours et les piliers des églises[6] ». Quel sera cet enfant prodige appelé à supporter tout le poids d'une administration spirituelle? Ce sera un de ces petits êtres difformes ou infirmes que les parents auront voué à l'état ecclésiastique[7]. Ce sera le triste fruit d'une union illégitime[8]. Ce sera un parent, un ami, un frère ou un neveu que l'on voudra pourvoir d'un bénéfice « en donnant argent au collateur ou au seigneur qui a le droit de patronage[9] », et ce seigneur, intercesseur ou patron, sera le plus souvent

1. *Carême de Nantes*, f. 35 v° et 36 r°.
2. N. Clémangis, ép. 74, pp. 213-220.
3. *Ibid.*, ch. VI.
4. *Ibid.*, p. 165. — Ep. ad Gersonem, *De præsulibus simoniacis.*
5. Menot, f. CX, col. 2.
6. Menot, f. XXVIII v°, col. 2.
7. *Serm. quadrag.*, f. 20, col. 1.
8. *Serm. Adv.*, f. 44, col. 1.
9. Maillard, *Confession*, fol. 10.

« un gentilhomme de cour qui, après Dieu, ne déteste rien tant que l'Eglise[1] ».

Telles sont les créatures que les nobles savent se choisir et par lesquelles ils envahissent et absorbent une grande partie des biens de l'Eglise. Les papes veulent-ils porter remède à ces désordres en se réservant le droit de nommer aux bénéfices ecclésiastiques par les *réserves papales* et les *grâces expectatives?* « La noblesse saura franchir cette barrière et, par de hautes interventions, enlever en cour de Rome les postes qu'on a voulu lui soustraire. La réserve deviendra même funeste en ce qu'elle fera de Rome le point de mire de toutes les intrigues[2] ». Voilà la porte de Rome dont parle G. Pépin[3]. Quand enfin, fatiguée de tous ces désordres, l'autorité ecclésiastique veut intervenir pour frapper les clercs compromis, ceux-ci n'ont rien de plus pressé que de se mettre sous la protection des laïques, et leurs nobles patrons, usant de toute leur influence, écartent de leur tête la foudre qui les menace.

Maîtres des charges de l'Eglise, c'est-à-dire de ses biens, par leur naissance, leurs présents, leur intercession et leur patronage, les seigneurs usaient de la violence et pénétraient de force dans le sanctuaire quand les autres portes refusaient de s'ouvrir. Un de ces « gros *esclandres* » un de ces gros « abus » que Menot aperçoit dans l'Eglise de Dieu et qui la font ressembler à une caverne de voleurs, c'est qu' « un grand nombre y entrent non par la vocation de l'Esprit-Saint, mais à force d'armes, par la pointe de l'espée et à moyen de gens d'armes... On ne voit qu'espées, hacquebutes et hallebardes... Ce n'est pas ainsi que les anciens procédaient à leurs élections[4] ». Le même Menot a vu avec David trois

1. Menot, f. 110 r°, col. 2.
2. L. Dacheux, *op. cit.*, p. 109.
3. *Quadrag.* f. 66, col. 3 et 4.
4. Menot, f. XCIII, col. 1.

bêtes furieuses se déchaîner sur la vigne du Seigneur : à côté du renard qui entre par la simonie et l'hypocrisie *en glyssant la queue*, à côté du porc domestique qui entre par la faveur ou la parenté, voici le sanglier sauvage qui se précipite du fond de la forêt : « quand on ne lui en veut bailler de bon cueur, il en prend par force. Il ne faut plus désormais s'en tenir aux sages décisions de l'Eglise, mais aux volontés des laïques. C'est un grand déshonneur et un grand outrage infligé à la liberté de l'Eglise[1] ». « Ce n'est pas le Seigneur, s'écrie-t-il saisi de douleur, qui nous a envoyé de tels prélats, mais c'est le diable qui a déchaîné contre nous des fléaux pour occuper et ravager l'Eglise. Et quand je repasse au fond de mon âme sacerdotale cette lamentable situation de l'Eglise, je me demande de quoi nous servent de tels prélats[2] ». « Quelle folie, n'est-ce pas, que d'élever de pareils sujets ! car lorsqu'ils se trouvent en possession de leur charge, ils ravagent tout : c'est pourquoi nous devons craindre en présence de telles promotions. La terre sur laquelle ils marchent devrait trembler[3] ». Hélas ! la terre ne tremblait point sous leurs pas et elle ne s'entr'ouvrait pas pour engloutir dans ses profondeurs ces sacrilèges profanateurs qui continuaient de jouir en paix du fruit de leurs rapines et de causer à l'Eglise le plus grand mal.

Quelle vertu, quelle tempérance, quelles mœurs et quel esprit ecclésiastique pouvait-on attendre en effet de ces hommes mondains et corrompus que tous les moyens, excepté la vocation qui est le seul régulier, avaient mis en possession des plus hautes dignités du sanctuaire ? Malgré leur caractère dont ils étaient indignes, malgré leur costume qui donnait à la profanation le ridicule aspect d'une comédie et les transformait en personnages

1. *Ibidem*, f. CXXVIII, col 3 et 4.
2. Menot, f. CXXVIII, col. 3.
3. Menot, f. XCIIII, r°.

de théâtre, ces princes et ces seigneurs n'ont jamais fait partie de l'Eglise que comme le vampire et la sangsue font partie du corps qu'ils épuisent. Est-ce que ce sont des clercs et des ecclésiastiques ces hommes que l'ambition et la cupidité ont poussés à violer le sanctuaire? « Non, s'écrie Clémangis, qui déplore souvent ce vice originel dans le recrutement du clergé, non, ce sont là des loups, couverts d'une peau de chien, qui, entrés dans la bergerie sous prétexte de défendre le troupeau, le dispersent, le scandalisent, l'égorgent et se conduisent en vrais loups[1] ». La véritable Eglise désavouera toujours et vomira de son sein, comme des profanateurs et des ennemis, de pareils sujets; tout ce qu'elle comptera de vrais représentants et de fidèles serviteurs, jaloux de sa dignité et de sa sainteté, sera là pour protester contre un tel envahissement, et la présence dans le corps sacerdotal lui-même de ces sujets indignes conservera toujours ce caractère de violation et de flétrissure que rien au monde ne pourra lui faire perdre.

Telle est en grande partie l'origine des désordres qui ont affligé l'Eglise; telle est la cause de cette corruption et de cette immoralité qui ont désolé le clergé[2], scandalisé les fidèles, attristé les amis dévoués de l'Eglise et tant réjoui ses ennemis. Ceux-ci n'ont pas assez pris garde que la première coupable de ces désordres n'était pas l'Eglise, elle était plutôt la victime; les coupables, c'étaient l'égoïsme, la rapacité, l'ambition insatiable des princes et des seigneurs féodaux qui voulaient mettre la main sur ses biens.

Quand les seigneurs ne s'immisçaient pas dans les affaires de l'Eglise pour percevoir les revenus, ils faisaient peser sur elle toutes sortes d'exactions et confisquaient ses biens. « O princes temporels, leur crie Mail-

1. Clémangis, *De corrupto Eccl. statu*, cap. XXII, n° 4.
2. Clémangis, Ep. 74, p. 213-220.

lard, écoutez-moi, vous qui opprimez les églises et leur enlevez leurs biens[1] ». « Les nobles, dit Geiler, ne savent plus que faire la guerre à l'Eglise et tourmenter le clergé. Aujourd'hui les églises sont dévastées, les monastères sont pillés, les greniers des moines chargés de froment sont la proie des flammes, le clergé est écrasé[2] »... Quelle est la raison qu'ils peuvent faire valoir pour justifier un semblable pillage? C'est, disent-ils, parce que le clergé s'est rendu indigne de posséder ces biens qu'il faut les lui enlever : sollicitude touchante pour l'Eglise! détour exquis, artifice admirable pour transformer un vol en un acte de haute justice et faire de vulgaires pillards des envoyés de la divine Providence! « Vous leur reprochez l'inconduite, leur dit Wampheling, c'est vous qui en êtes la cause. C'est donc vous qu'il faudrait punir parce que vous êtes les premiers coupables. D'ailleurs, continue-t-il, est-ce une raison pour confisquer leurs biens? ne leur appartiennent-ils pas? Depuis quand le vol est-il permis[3] »?

Mais l'Eglise n'était pas la seule à souffrir de ces convoitises : le pauvre peuple en était lui aussi victime. C'est sur lui que ces puissants de la terre et ces repus du siècle faisaient peser le joug le plus intolérable. Nous retrouvons ici sur la brèche le courageux champion des faibles et des opprimés, et Maillard, après avoir défendu contre un sacrilège envahissement la dignité et la sainteté de l'Eglise, ne craindra pas de soutenir contre les vexations des grands les droits méconnus et outragés de la faiblesse opprimée. « Entendez, nobles, s'écrie-t-il, vous qui écrasez vos sujets et exigez d'eux des travaux

1. *Adv.*, f. 113, col. 3.
2. Geiler cité par L. Dacheux, *op. cit.*, p. 206.
3. Cité par L. Dacheux, *op. cit.*, p. 199. A ces cris d'alarme des prédicateurs répondaient les sifflets des poètes satiriques : Brant dans sa *Nef des fols*, et Coquillart dans sa *Satire des droits nouveaux*, raillent avec amertume cette insatiable cupidité des grands.

auxquels ils ne sont pas tenus[1] ». Ailleurs, frappé par le peu d'obéissance et de docilité que les princes rencontrent dans leurs sujets : « Il n'y a rien d'étonnant à cela, dit-il, ils les traitent presque tyranniquement et, comme dit le prophète Michée, ils arrachent la peau du peuple[2] ». Les *écorcheurs du peuple,* les *écorcheurs des pauvres,* les *mangeurs de peuple* reviennent souvent, toujours pour essuyer les rudes invectives du prêcheur : « L'Ecclésiaste, dit-il, va nous peindre les jours malheureux où nous vivons. « J'ai vu les larmes des innocents « et des orphelins. Personne ne les défendait, ne les « consolait contre la violence »..... Le ton est sombre, contenu, dramatique, le nuage roule gris, menaçant et gros de tempêtes. Le voici qui crève brusquement et se décharge en une pluie torrentielle. « Entendez cela, je vous prie, hommes de proie, écorcheurs du peuple! entendez cela, spoliateurs qui écorchez Dieu et le monde! contre vous s'élèveront les cris des veuves et des orphelins que vous opprimez. Reconnaissez-vous enfin, criez à lui et tournez vos cœurs vers lui[3] »..... Peut-être s'agit-il ici moins des princes que de leurs suppôts inférieurs, gens de loi, collecteurs de tailles et de gabelles, qui abusent de leurs emplois pour accabler le peuple. Mais dans un autre passage où Maillard parle des tailles injustes que les seigneurs imposent à leurs sujets, l'équivoque n'existe plus. « On ne saurait dire en combien de façons diverses cela se pratique aujourd'hui dans une seigneurie quelconque : partout les sujets sont accablés d'amendes insupportables et d'un nombre infini d'autres taxes qu'ils ne devaient pas au temps passé. Mais aujourd'hui le monde entier tourne à mal. C'est pour des actes de ce

1. Maillard, *Sermones communes omni tempore prædicabiles,* serm. IIas *de pœnitentia. — Nov. div.*, f. 149, col. 1.
2. *Carême de Nantes*, f. 37 vo et 39 ro.
3. *Carême de Nantes,* f. 30 ro.

genre que le prophète Ezéchiel dit : « Vos princes sont « des voleurs qui se sont associés à des larrons[1] ».

La protestation de Maillard n'est pas isolée, d'autres prédicateurs lui font écho. L'intrépide adversaire des rois et des nobles, G. Pépin, parlant des princes qui ont déshonoré l'histoire par leurs cruautés, s'écrie : « Non, elle n'est pas encore éteinte la race de ces princes barbares. Les voici qui pullulent dans la personne de ces princes et de ces rois qui accablent leurs sujets au delà de toute mesure de tailles, de gabelles, de soldats et d'un grand nombre d'autres vexations, à tel point que le peuple végète et languit plutôt qu'il ne vit[2] ». Toute leur vie se passe à inventer et à concerter des moyens nouveaux d'extorquer l'argent de leurs sujets; « c'est l'unique question qu'ils agitent dans leurs cours; ils y usent toutes les ressources de leur esprit, car ils ont autour d'eux je ne sais quels conseillers et quels flatteurs officieux qui leur répètent que le peuple regorge de richesses et qu'ils peuvent augmenter les tailles du double, du triple et du quadruple sans trop le grever[3] ». C'est là aussi l'un des thèmes préférés de la fougueuse éloquence de Geiler, surtout depuis le jour où montant en chaire il trouva un billet ainsi conçu : « Très honoré docteur, veuillez dire à nos seigneurs qu'ils cessent de nous écraser d'impôts et de corvées, sinon malheur à eux[4] » !

Les chroniqueurs et les poètes viennent confirmer le témoignage des prédicateurs. Juvénal des Ursins nous rapporte qu'en 1405 la reine et le duc d'Orléans avaient été accusés d'exactions et de tailles injustes. Un prédicateur ayant osé se faire l'écho de cette accusation publique, le roi voulut l'entendre, et comme le censeur, peu intimidé, « en parla encore plus amplement et plus

1. *Carême de Nantes*, f. 82 r°.
2. G. Pépin, f. 59, col. 3.
3. *Ibidem*, f. 60, col. 3.
4. Schœffer, *Un Prédicateur catholique au quinzième siècle*, p. 61.

largement en présence du roi, celui-ci fut content et lui fit donner une somme d'argent[1] ». Enfin, dans cette longue et ironique mascarade de la *Nef des fols* qui est le digne pendant de la *Danse macabre* et qui fait défiler devant nous toutes les folies contemporaines, Sébastien Brant nous montre au passage, avec son bonnet et son grelot, la silhouette « du fol cruel, felon et malin qui

Opprime les innocents
A tort, sans raison et bon sens,
Par extorsions non pareilles[2] ».

Malgré tous ces moyens de s'enrichir, les nobles ne renouvelaient pas assez vite leur fortune pour la conserver tout entière. Le luxe et la paresse les appauvrissaient, et les pillages, les confiscations et les exactions ne suffisant plus pour combler le gouffre de plus en plus profond de la dépense, la ruine et la misère étaient imminentes; alors il leur restait une suprême ressource. Le travail n'étant jamais entré dans les habitudes de leur vie oisive et dissipée, ils n'avaient pour vivre qu'à se faire brigands et voleurs de grands chemins. Ce terme fatal de l'inconduite, ils ne l'ont pas évité. Ces bandes de brigands, si nombreuses à cette époque, et dont la société à tant eu à souffrir, se recrutaient parmi les déclassés de la vie et surtout parmi la noblesse. Les grandes Compagnies, les *Routiers* et les *Écorcheurs* qui désolaient le royaume au douzième et au treizième siècles, et qui étaient composées de cadets et de bâtards de maisons nobles et de leurs serviteurs, sous la conduite de grands seigneurs de France[3], n'avaient pas entièrement disparu. « L'an 1426, plainte fut faite à Paris de labou-

1. Juvénal des Ursins, an 1405, *Hist. de Charles VI*.
2. *Nef des fols*, f. VIII r°.
3. *Mémoires d'Olivier de la Marche*, 1re partie, ch. IV.

reurs pour larrons brigands qui estoient entour à 12, 16, 20 lieues de Paris, et faisaient tant de maux que nul ne le dirait, et si n'avaient point d'aveu et nul estandart, et estoient pauvres gentilshommes qui ainsi devenaient larrons de jour et de nuyt. Le prévost de Paris en prit plus de deux cents et les envoya en diverses prisons, et le 9 janvier admena à Paris deux charetées des plus gros, et n'estoient que vingt ou environ »[1]. Or, en 1462, si l'on en croit Monstrelet, ce désordre n'avait pas cessé : ce sont les serviteurs des nobles qui exercent le brigandage pour le compte de leurs maîtres. Philippe de Bourgogne est averti « des grands maléfices qui se faisaient dans le comté d'Artois par les serviteurs de quelques seigneurs », et comme les baillis et officiers du prince n'osaient mettre la main sur eux, le duc ordonna aux baillis d'Amiens, de Cambrai, d'entrer secrètement à Arras, de loger en plusieurs hôtels « avec archers, cinquante chevaux ou plus et de les exécuter *fussent des seigneurs, voire même de son sang* ». Quelques-uns furent pris et pendus aux arbres des chemins[2].

II.

Après l'oppression des grands vient la mauvaise administration du gouvernement. Maillard est frappé par la négligence et l'incurie avec lesquelles le pouvoir laisse prévaloir certains désordres sans les réprimer. La société avait alors beaucoup à souffrir de ces légions de mendiants qui, pour la plupart ouvriers sans travail, se livraient à la rapine et à toutes les licences du vagabondage. Ces hommes valides qui pourraient utilement

1. *Journal d'un bourgeois de Paris.*
2. Monstrelet, 1462.

occuper leurs bras, Maillard commence par les exclure hardiment du bénéfice de l'aumône. Mais alors comment doit-on les faire vivre? Ce soin ne regarde pas les particuliers, mais bien le gouvernement : « Oui, affirme-t-il, ce sont ces messieurs qui administrent la cité qui devraient les embaucher dans des travaux publics et les occuper par exemple à nettoyer les rues ou à creuser les fossés[1] ». Quant à ceux que la maladie, les infirmités et le grand âge réduisaient à l'impossibilité de chercher dans le travail leurs moyens de subsistance, il fallait les recueillir dans des hôpitaux et leur donner les soins nécessaires. Nous avons vu Maillard prendre vivement à partie le gouvernement lui-même et lui faire un devoir d'intervenir en personne, de s'informer de l'état des malades et de veiller à ce que rien ne leur manque[2].

Vient-il à proscrire les jeux de hasard comme étant la source des plus grands désordres, c'est encore le gouvernement qu'il rend responsable : « Ah! dit-il, si la police était telle qu'elle devrait être dans cette ville et dans les autres villes du royaume, les jeux de hasard, du glic, des cartes et des dés ne seraient pas en si grand honneur ». Et à ceux qui s'aviseraient de lui reprocher sa témérité de langage et de lui demander s'il n'a pas oublié la menace du terrible Louis XI : « Si je vous offusque, ajoute-t-il, tant pis! Je n'ai qu'une langue; ne trouvez pas mauvais que je m'en serve pour dire la vérité. Et vous, messieurs, vous avez une main : servez-vous-en pour agir. Pour moi, si vous ne faites justice, je vous dénonce au Christ mon maître[3] ».

Maillard appelle toute la rigueur des lois et toute la sévérité des hommes chargés de les faire exécuter sur un autre désordre scandaleux qui le met hors de lui. Il dé-

1. *Serm.*, *Adv.*, f. 80, col. 3.
2. *Serm. Quadrag.*, f. 37, col. 2.
3. *Sermones Adv.*, f. 110, col. 4.

plore amèrement que les courtisanes soient tolérées dans la société et dans l'enceinte de la ville : « Cet état de prostitution, dit-il, est mauvais en lui-même et digne de toute notre réprobation. Pourquoi donc les courtisanes sont-elles admises dans les sociétés honnêtes, dans les noces et les banquets? O vous qui faites des lois, je vous invite à la damnation éternelle si vous ne corrigez pas de semblables abus. Je vous le demande, que peuvent dire ces pauvres petites demoiselles (*pauperculae*) quand elles voient ces femmes de mauvaise vie porter de grandes et grosses chaînes d'or et écraser de leur luxe insolent d'autres dames très respectables, qui sont de chastes épouses! Quel exemple![1] » N'y a-t-il pas une inconséquence flagrante à mépriser l'état et à honorer les personnes? Cette promiscuité interlope n'est-elle pas révoltante pour la délicatesse et la pudeur des jeunes filles, et n'est-ce pas un crime pour le gouvernement d'autoriser un tel désordre et un tel scandale? Non seulement Maillard les exclut, ces femmes impudentes, des sociétés qui se respectent, mais encore il voudrait qu'elles fussent séquestrées hors de l'enceinte de la ville, de telle sorte qu'on ne pût même respirer l'air qu'elles empoisonnent de leur présence. « Saint Louis leur fit bâtir un établissement hors de la cité et maintenant elles pullulent dans toute la ville. J'en appelle à vous, Messieurs de la justice! Messieurs à qui incombe le soin de la justice temporelle et ecclésiastique, vous qui avez la direction de la cité, je n'ai qu'une langue; je fais appel si vous ne reléguez dans des lieux écartés les ribaudes et les courtisanes. — Vous avez un lupanar presque dans tous les quartiers de la ville... Hélas! hélas! j'en suis dans la stupeur; et vous, Messieurs, pourquoi ne réclamez-vous pas l'exécution de ces anciennes ordonnances[2]»?

1. *Sermones Quadrag.*, f. 37, col. 2.
2. *Sermones Quadrag.*, f. 43, col. 2 et 3.

L'une de ces ordonnances portait que toute maison allouée à ces femmes serait confisquée à son propriétaire. Maillard réclame l'exécution de cette loi : « Le sang du Christ crie contre vous, hommes de lois, qui devriez corriger ces désordres »[1].

A ces cris de détresse, poussés du haut des remparts d'Israël par la sentinelle avancée, on peut juger et du relâchement des mœurs publiques et de l'incurie des pouvoirs publics pour les relever. Tout en déplorant ce relâchement et en faisant appel à la sévérité des lois, Maillard ne cache pas ses préférences pour un gouvernement plus fort dont il se prend à souhaiter le retour. « Ah ! soupire-t-il, si saint Louis vivait encore, lui qui balaya sans pitié hors de la ville les filles de joie et les entremetteuses[2] » ! D'autres fois, il regrette l'administration du roi Charles V : « Messieurs de la justice, dit-il en s'adressant au Parlement, vous tolérez bien des abus; sachez qu'on se fait le complice d'un désordre qu'on ne réprime pas (*error cui non resistitur approbatur*). Si ces protestations ne suffisent pas, lisez l'ordonnance de Paris que rendit Charles V. Ah ! si ce roi vivait maintenant ! Il cassa vingt-quatre membres du Parlement parce qu'ils ne rendaient pas la justice[3] ». On ne saurait être plus radical. Le despotique Louis XI n'avait pas lieu d'être flatté de ces censures, et l'on comprend les impatiences que pouvait lui faire éprouver « l'unique » mais mordante langue du libre prêcheur.

Avec les courtisanes se trouve une autre classe de personnes aussi compromises et aussi dangereuses, que le moine enveloppe dans les mêmes anathèmes et les mêmes proscriptions : « Êtes-vous là, Messieurs de la justice, quelle punition infligez-vous aux *lenones* de cette ville ? Si quelqu'un volait 100 francs à un marchand, ne le pen-

1. *Sermones Quadrag.*, f. 46, col. 2.
2. *Sermones Quadrag.*, f. 60, col. 4.
3. *Sermones Quadrag.*, f. 104, col. 4.

driez-vous pas par le cou ? Que devriez-vous donc faire de ceux qui volent les âmes à Dieu[1] » ! Enfin il y a un dernier raffinement d'immoralité qui devait être fréquent dans ces époques corrompues, car il se rencontre souvent dans les invectives de Maillard : l'insistance qu'il met à le flétrir suffit pour nous donner une idée et de l'état déplorable des mœurs et de la liberté de la prédication qui osait entrer sans rougir dans de tels détails[2]. « Messieurs de la justice, s'écrie-t-il après avoir dénoncé cet abus, si vous n'y remédiez, je vous invite tous à la damnation éternelle pour boire le fiel des dragons ».

S'il y a tant de blasphémateurs, tant de malfaiteurs dans le royaume, à qui la faute? Au gouvernement qui ne prend pas des mesures assez énergiques pour les châtier. « Saint Louis avait porté une loi d'après laquelle celui qui blasphémait une première fois serait mis en prison; la deuxième fois, il aurait la langue percée avec un fer rouge; la troisième fois on lui percerait la lèvre inférieure; la quatrième fois, on lui couperait les lèvres et on lui arracherait la langue. Messieurs de la justice, est-ce que vous observez cette loi? est-ce que vous ne laissez pas les malfaiteurs impunis? Je vous dis que vos âmes répondront pour vous[3] ! » Par une inégalité révoltante on réserve pour de petits délits les peines les plus sévères instituées pour les plus grands forfaits : « Vous, Messieurs de la justice, vous condamnez à être pendues de pauvres petites gens, et les grands criminels vous les laissez rôder librement à la recherche de la bourse ou de la vie[4] ».

1. *Sermones quadrag.*, f. 32, col. 4.

2. « Nos habemus multas matres vendentes filias suas et sunt lenæ filiarum suarum et faciunt eis lucrari matrimonium suum ad pœnam corporis sui ». *Adv.*, f. 48, col. 3... et *passim*.

3. *Sermones Quadrag.*, f. 46, col. 2.

4. *Nov. div.*, f. 31, col. 4. Les mêmes plaintes se rencontrent dans Menot, f. 7 v°.

III.

Mais les princes sont hommes avant d'être princes, et comme tels, ils sont soumis aux mêmes lois que leurs semblables. Maillard, qui n'avait qu' « une langue » et qu'une morale pour tous, n'était pas homme à les exempter de la loi commune. Pourquoi donc ceux « qui se sont donné la peine de naître » se seraient-ils épargné celle d'éviter le blasphème et les jurements, les plaisirs coupables et tous les autres vices interdits au commun des mortels? Non seulement ils ne faisaient rien pour les éviter, mais encore ils allaient jusqu'à regarder comme un des privilèges de leur caste le droit de s'y livrer sans frein ni règle. C'est ainsi que d'après Menot « les messieurs qui auraient le devoir de faire justice des blasphèmes qui se prononcent sont les premiers à blasphémer en disant qu'il n'appartient pas *à villain de renoncer Dieu* ». Aussi, ajoute le malicieux prêcheur, « il ne leur appartiendra pas non plus d'entrer en paradis[1] ». On peut penser combien peu la noblesse devait s'interdire des habitudes qui faisaient partie de son éducation et de sa tenue, et qui étaient ainsi entrées dans le code des élégances mondaines et du bon ton. De plus, les mœurs générales du moyen âge étaient rudes, et les passions de nos pères, ardentes, brusques, impérieuses, ignoraient ces ménagements, ces sous-entendus et ces nuances de langage et de manières qu'une civilisation plus avancée et plus polie devait leur apprendre; mais cette vivacité et cette rudesse étaient d'autant plus grandes chez les gentilshommes qu'ils étaient accoutumés jusque-là à tout voir plier devant eux et que la moindre résistance exas-

1. Menot, f. 159, col. 3.

pérait leur absolutisme. « Le blasphème! s'écrie Maillard, quelle affreuse plaie! O coutume infâme indigne d'un chrétien! Et ce sont les chrétiens seuls qui sont infectés de cette lèpre, et parmi les chrétiens les nobles principalement, ceux du moins qu'on décore du titre de nobles, mais qui n'ont rien de noble que le nom et qu'on devrait appeler plutôt des infidèles et des païens[1] ». Et ailleurs : « Lisez les chroniques, l'histoire et les vies des saints, et voyez si les nobles sont arrivés à la gloire en se livrant au blasphème[2] »....

Convaincus qu'ils étaient d'une nature supérieure à celle des autres hommes, ils croyaient être au-dessus de toutes les lois divines et humaines. Laissant aux humbles vilains le soin de respecter la propriété, le nom de Dieu et les choses saintes, ils affectaient de montrer, comme une marque de supériorité et de puissance, qu'ils étaient affranchis par leur droit de naissance de toutes ces lois communes. L'église était un lieu sacré, mais seulement pour l'humble plèbe qui, il est vrai, ne la respectait guère; les gentilshommes la respectaient encore moins : « Si quelque gentillâtre, nous dit Menot, entre dans l'église, il faut que madame se lève et aille l'embrasser *bec à bec*. A tous les diables pareils privilèges[3] » ! Il paraît qu'ils ne se contentaient pas de ces privilèges et qu'ils se gênaient peu pour venir troubler l'office divin :

Dedans le temple tous estourdis
Entrent comme fols alourdis...
Là font une commotion...
Du lung a un grant esprevier
Sur son poing et l'autre ung lanyer.
Leurs oyseaulx avec leurs sonnettes
Et chiens meinent terrible bruit[4].

1. *Carême de Nantes*, f. 29 r°, serm. XV.
2. *Sermones dominic.*, f. 82, col. 4.
3. Ménot, f. CXLV r°, col. 1.
4. *Nef des fols*, f. XXXVI r°.

IV.

On peut imaginer aisément combien cette noblesse que Maillard représente si fière et si orgueilleuse, si avide de pillage, si impitoyable et si dure dans l'oppression, si prompte au blasphème, au parjure et à la profanation, si facile à s'affranchir de toute contrainte et de toute loi, devait peu se priver des plaisirs de sa condition.

N'est-ce pas le luxe qui creusait tous les jours ce gouffre profond que tant de richesses englouties ne suffisaient pas à combler, qui appelait sans cesse de nouvelles confiscations, de nouvelles exactions, qui enfin, malgré tant de pillages, les réduisait à la misère? Dans ce relâchement effroyable de mœurs qui s'étendait à tous les degrés de l'échelle sociale, combien les seigneurs avaient-ils dû se tailler leur large part, la part du lion, et s'ils avaient inscrit sur leurs lettres de noblesse et sur leurs armoiries le privilège *de renoncer Dieu* et de profaner les lieux saints, avec quelle ardeur ne devaient-ils pas revendiquer et surtout exercer le privilège non moins enviable de se livrer au plaisir! La matière était riche pour les moralistes, les prédicateurs et les poètes, et la satire contemporaine trouvait là un thème inépuisable. Maillard pouvait apostropher « ces nobles non mariés qui vivent avec leurs servantes », et « ces nobles femmes qui gardent pendant plusieurs années les bijoux et les lettres de leurs amants[1] ». Il pouvait dire à ces « fines fumelles de court, à ces jeunes garches », qui entouraient l'archiduc Philippe, de « laisser là leurs alliances », et à « ces jeunes gaudisseurs, là le

1. *Sermones omni tempore prædicabiles,* Sermo IIus *de pœnitentia.*

bonnet rouge » qu'il montrait du doigt, « de laissier leurs regards[1] ». Enfin, cette parole apostolique, passant sur ces têtes si fières, pouvait les faire plier dans ces interpellations successives adressées à toutes les classes de la cour, et qui se terminent toutes par cet ordre : baissez le front[2] !

Guillaume Pépin, se faisant l'écho des invectives de Maillard, pouvait reprocher à la noblesse « de vouloir toujours avoir ses chanteurs et ses jongleurs, ses chiens et ses oiseaux; d'aimer les danses et les entretiens des dames, les histrions et les mimes plus que les chants de l'église; d'être tout le jour à courir avec leurs chiens de chasse à travers les forêts et les bois; de passer souvent les nuits à danser et à jouer aux cartes, et de dormir toute la matinée sur de grands lits d'ivoire, faisant de la nuit le jour et du jour la nuit; enfin, au milieu de tant de délices, de ne vouloir écouter les plaintes légitimes des suppliants, et de rester étrangers aux misères de leurs sujets[3] ». Clémangis pouvait se plaindre des mêmes désordres et déplorer amèrement que « la danse, les tripots et les plaisirs honteux dévorassent leurs nuits, tandis que leurs journées se passaient dans le sommeil et les jeux[4] ». Sébastien Brant, dans sa *Nef des fo's,* pouvait accabler de tout son dédain de plébéien honnête cette noblesse qui

Mise dedans le corps des grands seigneurs,
De vertus et de bonnes mœurs
N'est aucunement décorée,
Ains de vices déshonorée,

et tous ces nobles seigneurs dont « les robes larges »

1. *Sermon de Bruges.*
2. *Ibidem.*
3. G. Pépin, fol. 60, col. 1.
4. Clémangis, *Epistola* 133, p. 339-342.

ressemblent à autant de « sacs de luxure et de licheries » et qui, « plus infaicts que ne sont chiens,

Perdent femme, foy et regnon[1].

Coquillart pouvait se moquer agréablement « de ces grands gentilshommes mondains, de ces mignons de commun cours :

Mondains, volaiges, estourdits, légiers,
Esservelés comme beaux daims,
Eveillés, façonnés, quarrés,
Et toujours les estomacs pleins
D'ung tas de lacets bigarrés,
En un banquet, bien parés
De baudrier et de gibessières,
Vestus d'un drap tondu et rez »,

se passionnant pour telles danses ou telles chansons à la mode, n'ayant pas assez de mépris pour « la *Carrière*, *petit Rouen*, le *Grand Touin*, la *Gorgiase*, la *Bergière* »[2], ou autres danses qui ne sont plus « en train » mais ne voulant « danser qu'*Amours*, les *trois Etats*[3] ». Enfin, le *Vergier d'honneur* racontant les réceptions magnifiques que l'on faisait à Charles VIII à Lyon et à Naples, pouvait nous décrire avec complaisance ce long defilé de mièvreries, de nudités et « d'*amourettes* » féminines, signe d'une coruption avancée, et nous montrer au passage, emportés par le tourbillon de la fête,

Tous ces gorgias de cour,
Les grands pensionnaires,
Les grands bragards, les grands gorriers de cour,
Les grands prodigues de despens ordinaire,
Les grands pompeurs du temps présent qui court,
Les grands mignons, pour parler brief et court[4].

1. *Nef des fols*, f. VI r°, f. LXXXI r°.
2. Premiers mots de chansons du temps.
3. Coquillart, *Droits nouveaux*, p. 131 et suiv.
4. *Vergier d'honneur*.

Comment cette cour si ambitieuse et si hautaine, si emportée et si vicieuse, eût-elle été exempte de l'envie? « Qu'y a-t-il au monde, s'écrie Maillard, qui échappe à cette maudite passion? La cour des grands en est toute souillée, soit dans les hommes, soit dans les femmes, quand ils voient qu'on leur préfère un rival ou une rivale et qu'eux-mêmes sont méprisés[1] ». La cour! voilà bien l'égout collecteur de toutes les passions et de toutes les faiblesses humaines. « Hélas! ce n'est pas le Christ que l'on vient chercher à la cour des princes, où l'on ne retrouve que trahisons, jugements iniques, murmures, accusations, jalousies, calomnies et médisances[2] » ; les cours sont peuplées de « ces *escornifleurs* de bon jour qui sont aussi innocents que l'est une guenon de trente ans[3] ». Restons sur ce trait si expressif dans sa brutalité. Nous savons que de tout temps les vices de la cour ont fait le désespoir des moralistes et des prédicateurs. En citant d'autres témoignages[4] de la même époque nous risquerions de tomber dans des généralités qui sont de tous les temps et de tous les lieux, et de faire dégénérer en une peinture générale de l'humanité ce qui doit rester la peinture particulière de la société au quinzième siècle.

V.

Quand on lit ces satires mordantes dirigées contre le pouvoir et contre la noblesse, on pourrait s'imaginer aisément que Maillard est un adversaire de la royauté. On se tromperait fort : Maillard est un libre censeur, mais

1. *Nov. div.*, fol. 86, col. 3.
2. *Nov. div.*, fol. 21, col. 2.
3. Menot, fol. 96, col. 1.
4. Clémangis. Ep. XIV. *Excusatio de moribus curialium. Panégyrique de Louis de la Trémoille.* Panthéon littéraire. Chroniques du quinzième siècle, ch. v, p. 726.

non un révolutionnaire; il use largement du droit de critiquer les personnes, mais il respecte les institutions. Trop grave pour se prévaloir contre l'autorité elle-même des désordres de ceux qui la représentent, trop désintéressé et trop généreux pour exploiter les passions de la foule au profit d'une malsaine et équivoque popularité, aux rois et aux grands qui oublient leurs devoirs, Maillard dit la vérité; mais aux peuples qui seraient tentés d'oublier le respect et l'amour du roi, il dit aussi la vérité. Comme s'il voulait montrer que les satires les plus cruelles des abus de la cour n'atteignaient en rien, ni chez lui ni chez ses auditeurs, l'inébranlable respect de la royauté, Maillard ne manque pas une occasion de signifier indirectement ou d'inculquer directement ce respect. Ici il rappelle, sous forme de comparaison, l'usage ancien et vénérable qui veut qu'à la Cour ou au Parlement « chacun se découvre et dépose sa barrette toutes les fois qu'on lit des lettres royales ou qu'on prononce le nom du roi[1] ». Une autre fois, entendant retentir sur les joues augustes du Sauveur le soufflet du prétoire accompagné de ce cri insultant : *misérable vilain!* Maillard ne se possède plus d'indignation : « Ah! s'écrie-t-il. imaginez quelqu'un qui frapperait ainsi le roi de France, le pape ou quelque prélat[2] » ! Dans un autre passage, il parle de la diffamation. « Je suppose, dit-il, que quelqu'un monte sur cette chaire et dise du mal du roi en le diffamant. Je suis certain qu'il n'y a personne dans cette église qui ne ressentît de l'indignation contre cet homme et ne le dénonçât à la justice afin qu'on se saisît de sa personne et qu'on lui infligeât un châtiment[3] ». Enfin, dans un de

1. *Sermones Quadrag.*, fol. 21, col. 4.
2. *Sermones Quadrag.*, fol. 104, col, 1.
3. *Sermones Quadrag.*, fol. 51, col. 4. Il serait piquant de voir là le censeur par excellence éprouver contre la diffamation de ces indignations vertueuses, si l'on ne songeait à quelle hau-

ses chants royaux en l'honneur de la vierge Marie, Maillard se tourne vers « Celui qui règne dans les cieux et de qui relèvent tous les empires » :

> Prince des cieux puissant et magnifique,
> Régnant sans fin sur nature angélique,
> Donnez au roi toujours tels réconforts
> Qu'il puisse vivre en paix sans desconforts[1].

Ces passages et autres semblables non seulement nous attestent les sentiments personnels du prédicateur vis-à-vis de l'autorité royale, mais encore ils nous révèlent, à travers les libres satires dont la personne des princes était quelquefois l'objet, l'immuable et indestructible dévouement à la royauté qui dormait dans le cœur des foules[2]. L'esprit gaulois est ainsi fait : il peut railler, décrier, bafouer les personnes avec la plus grande liberté; il garde toujours au milieu de ses audaces le respect des institutions. Il obéit en riant et en se moquant. Ce perpétuel frondeur, d'allure si légère et si libre, reste au fond un fidèle attaché à ses traditions. « Il conserve ses rois pendant quatorze siècles, en se réservant le droit de les chansonner; et l'on a pu dire de la France avec raison qu'elle était une monarchie tempérée par le vaudeville[3] ».

teur surnaturelle, au-dessus des passions et du langage humain, il place l'autorité et l'indépendance souveraine de son ministère. S'il parle, c'est toujours comme représentant et envoyé de Dieu, jamais comme homme.

1. *Chants royaux*. — Ier chant, Arthur de la Borderie, p. 48.

2. Les étrangers étaient frappés de ce respect du peuple pour le roi, et un ambassadeur vénitien, sous Louis XI, ne pouvait s'empêcher de faire cette remarque : « Les Français respectent tellement leur souverain qu'ils sacrifieraient pour lui non seulement leurs biens, mais encore leur honneur et leur âme. » — « Nul pays n'est plus obéissant; l'unité et la soumission sont les causes de sa force à l'extérieur ». Janssen, op. cit. p. 484.

3. Lenient, *Satire en France au moyen âge*, p. 5.

CHAPITRE II.

L'ÉGLISE.

I. Simonie et cupidité, cumul et absentéisme, libertinage. — II. Religieux et religieuses. — III. Prélats et abbés. — IV. Maillard réformateur.

Cette liberté d'opposition et d'attaque que Maillard professe vis-à-vis des premiers pouvoirs de l'État, allons-nous la trouver en défaut quand il s'agira d'un corps dont il fait partie lui-même et d'une institution à laquelle il appartient « par le fond de ses entrailles » ? N'avons-nous pas à craindre que l'affection et la partialité ne troublent son regard et ne l'empêchent de voir des abus réels dans l'Eglise et dans le clergé, ou bien que la prudence chrétienne et les égards qu'il doit aux âmes croyantes mais timides ne l'obligent à jeter un voile sur ces horreurs? Ici encore nous allons voir éclater au grand jour le caractère du libre prêcheur, envisageant la vérité d'un regard ferme, ayant la loyauté et le courage de la proclamer tout entière sans atténuation ni ménagements, et pourtant sachant rester toujours dans les limites de l'orthodoxie la plus sévère. Il abordera donc ce sujet délicat des mœurs du clergé avec la même liberté et la même impartialité sereine qu'il apporte dans tout autre sujet; avec cette foi assez éclairée, assez robuste et assez sûre d'elle-même pour

être à l'épreuve d'un tel examen, il plongera son regard pénétrant dans les mœurs et la conscience du clergé, il dévoilera sans défaillance comme sans pitié tous les désordres qu'abrite le sanctuaire, et d'une main brutale il montrera à tous les regards les plaies hideuses du corps sacerdotal.

I.

Cette insatiable cupidité qui dominait tout et qui régnait dans les diverses classes de la société avait aussi pénétré dans le clergé. On voyait des prêtres trafiquer des choses saintes, et ce trafic particulièrement odieux que l'on appelle *simonie* revient bien souvent dans les invectives de nos prêcheurs. Tout devient matière à trafic : la messe, les sacrements, les sépultures [1], les indulgences et les reliques, la prédication et les bénéfices. Certains prêtres, « lardés de messes » qu'ils tenaient « suspendues au crocq [2] », trouvaient encore dans ces honoraires une véritable source de spéculations [3]. Ils spéculaient également sur les confessions, soit directement en touchant de l'argent pour prix d'une absolution [4], soit indirectement en permettant à un autre prêtre d'entendre les confessions dans leur paroisse, à la condition d'avoir une grosse part du revenu [5]. D'autres spéculaient sur les mariages jusqu'au point d'exiger de leurs paroissiens pauvres ce qu'ils ne pouvaient donner, « comme s'ils voulaient tirer du sang d'une pierre [6] », et au risque de tuer

1. *Confession*, f. 10, *Adv.*, f. 115, col. 4.
2. *Sermones Adv.*, f. 15, col. 3; f. 113, col. 4. f. 73, col. 4.
3. *Sermones Adv.*, f. 89, col. 1 ; *de stip. pecc.*, *VIII*^{us}.
4. *Sermones Adv.*, f. 113, col. 2.
5. *Sermones Adv.*, f. 116, col. 3.
6. *Sermones Adv.*, f. 115, col. 4.

les âmes « en forçant ceux qui n'ont pas de quoi payer à demeurer dans l'adultère ou le concubinage, en provoquant les murmures, les blasphèmes, les malédictions et en méritant d'être appelés, non des pasteurs, mais des mercenaires[1] », « qui boivent le lait, le suc et le sang des brebis[2] ».

De tels mercenaires avides, pressés de réaliser des bénéfices et plus soucieux d'un profit à tirer que d'un devoir à remplir, quelle compétence, quel courage et quelle impartialité pourrait-on attendre dans l'administration des Sacrements? De compétence, aucune : « Vous, prêtres, vous administrez les Sacrements et vous ne savez pas répondre à la plus petite question sur les formes des Sacrements. Vous vous offrez pour entendre des confessions et vous seriez incapables de répondre à un cas le plus simple qui toucherait à la conscience. Un usurier se présentera, un simoniaque : que lui répondrez-vous[3] »? Quel courage pour corriger et pour reprendre pourra avoir un prêtre uniquement attentif à ne pas rebuter une riche clientèle : « Etes-vous là, Messieurs les prêtres qui entendez les confessions? Tenez-vous ferme la houlette (*baculum*[4] »? Hélas! non, et quand Maillard s'élève contre l'orgueil de Mme Pathelin, « qui, avec dix francs de revenus, déploie un luxe de princesse », il ne sait de quoi il faut s'étonner le plus, ou bien de ce qu'il y a des femmes capables d'afficher d'aussi ridicules prétentions ou bien de ce qu'il y a des prêtres assez lâches pour les absoudre[5] ». S'agissait-il d'entendre en confession des riches ou des pauvres? leur impartialité, on le comprend aisément, était mise à une rude épreuve : « Etes-vous là, maître Jean, qui avez votre cure

1. *Nov. div.*, f. 63, col. 3.
2. *Clémangis*, Epitre 73, pp. 209-273.
3. *Serm. Quadrag.*, f. 27, col. 3.
4. *Serm. Quadrag.*, f. 45, col. 1.
5. *Serm. Quadrag.*, f. 38, col. 3.

aux champs? Les demoiselles se présentent au tribunal de pénitence pour être entendues en confession. Vous expédiez les pauvres et gardez les riches. Ce manège ne vaut absolument rien[1] ». Et ailleurs : « Ah! fils d'Adam, écoutez : combien il y a peu de confesseurs qui administrent bien le sacrement de pénitence! Les confesseurs, en effet, ne veulent entendre que des dames nobles, jeunes et riches; ils ont peur de reprendre les vices, parce qu'ils attendent des présents et des cadeaux des grands et des nobles de l'un et de l'autre sexe... De plus, les personnes qui se confessent se présentent parfois au confesseur, plus pour lui être agréables que pour obtenir la rémission de leurs péchés. Aussi arrive-t-il que là où les fautes devraient être effacées elles ne font que s'aggraver[2] ». Confesseurs et pénitents se retiraient plus coupables du saint tribunal.

D'autres prêtres spéculaient sur leurs prédications, et la parole de Dieu, comme la messe et les sacrements, était parfois l'objet d'un scandaleux trafic : « Êtes-vous là, prédicateurs qui prêchez pour le profit temporel qui vous en revient, quand vous ne le faites pas pour la satisfaction de votre amour-propre[3]! » « Je m'adresse à vous, prédicateurs qui prêchez en vue de la grande quête. Lorsque, le jour de Pâques venu, vous avez fait une collecte abondante, vous vous vantez d'avoir fait un bon Carême. Vous êtes des adultères[4] »!

Si, comme nous le montrerons plus loin, les fidèles attachaient plus d'importance qu'il n'aurait fallu aux pratiques extérieures, comme les indulgences, les reliques, les pèlerinages, les aumônes, les images, le jeûne et l'assistance au saint Sacrifice de la messe, et cela au préjudice des dispositions intérieures, la faute en était

1. *Sermones Adv.*, f. 87, col. 3, f. 88, col. 3 et 4.
2. *Nov. div.*, f. 65, col. 4.
3. *Sermones Adv.*, f. 86, col. 4
4. *Serm. Quadrag.*, f. 20, col. 2.

en grande partie à la cupidité de quelques prêtres, confesseurs ou prédicateurs. Aux prédicateurs d'indulgences apocryphes, dont nous avons parlé plus haut, venaient en effet s'ajouter les prédicateurs de fausses reliques. Ceux-ci n'épargnaient aucun des moyens de réclame connus à cette époque pour recommander leur marchandise, et « certaines reliques égarées dans les tavernes » prouvaient qu'ils étaient passés par là et qu'ils ne dédaignaient pas au besoin de s'adresser à la piété des buveurs, des joueurs et des blasphémateurs[1]. Combien d'autres n'y en avait-il pas de « ces caphards qui trompaient le peuple en disant aux fidèles qu'ils étaient absous par les vœux et les pèlerinages[2] » ! Enfin, quelques-uns préféraient faire dire des messes. « Avez-vous été ce matin aux indulgences? Que vous ont dit vos confesseurs? Ne vous ont-ils pas prescrit de faire dire des messes? A cette condition, ils vous expédieraient. Cela s'appelle de la simonie. Gerson[3] affirme que, s'il était curé, il préférerait faire attendre la communion d'un bout de l'année à l'autre, pourvu qu'on se fût bien confessé, que de d'expédier dans de semblables conditions[4] ». Une messe bien payée à ces prêtres cupides dispensait non seulement de la contrition, mais encore de la restitution, et il se trouvait des confesseurs assez ingénieux et assez subtils pour persuader à leurs pénitents qu'il valait mieux faire dire des messes à l'inten-

1. Or, qu'étaient ces fameuses reliques ? C'était, par exemple, « un tison trouvé dans une salle de bains, que l'on faisait passer pour un de ceux qui avaient servi à faire brûler saint Laurent ». Menot, f. 41, col. 4.

2. Menot, f. 41, col. 4.

3. Gerson avait été curé de Saint-Jean-en-Grève, et le souvenir de cet homme éminent était assez présent dans les esprits pour que Maillard pût s'autoriser de son témoignage. (V. la *Passion*, de Maillard, pp. 50, 53) et divers passages : *Adv.*, f. 22, col. 4; f. 98, col. 1. -- *Quadrag.*, f. 24, col 1; f. 49, col. 1. — *De Sanctis*, f. 18, col. 1. — *Nov. div. Serm.*, f. 26, col. 2.

4. *Sermones Adv.*, f. 98, col. 1.

tion de la personne volée que de restituer. Le procédé pouvait n'être pas toujours du goût du propriétaire, mais à coup sûr il était profitable au confesseur : « Singulière aumône, observe Maillard, qui est faite avec l'argent des autres[1] » !

Nous avons vu les différents modes d'intrusion irrégulière des laïques dans les charges et les dignités de l'Eglise. On comprend aisément que ces laïques, restés laïques par leurs mœurs, leurs vices, leur ambition et l'habitude de l'intrigue, ne devaient pas s'interdire le *cumul* simoniaque des bénéfices par les mêmes procédés : « Messieurs les ecclésiastiques, s'écrie Maillard, arrangez-vous (*facite sicut volueritis*), si vous possédez plusieurs bénéfices et qu'un seul soit suffisant pour vivre, vous devez laisser le reste... On est confondu d'étonnement en voyant de nos jours combien il y en a qui cumulent des bénéfices[2] »... « Messieurs les officiers, allez à Rome et vous verrez là des ecclésiastiques qui font des bassesses pour obtenir des bénéfices; plus ils en ont, plus ils en veulent. C'est une gloutonnerie que rien ne peut rassasier[3] ». Cette gloutonnerie insatiable, Maillard n'a pas des termes assez forts ni des comparaisons assez méprisantes pour la stigmatiser et la flétrir : « Êtes-vous là, chasseurs? Vous pouvez courir après toutes les bêtes du monde, vous n'en trouverez pas comme l'ours... L'ours, quand il tient sa proie entre quatre dents, se laisserait briser les jambes et tout le corps plutôt que de la lâcher... O ecclésiastiques qui possédez des bénéfices, vous ne les rendriez pas alors même qu'on vous casserait les jambes[4] » !

Comment ces prêtres chargés d'offices et de cures

1. *Sermones Quadrag.*, f. 76, col. 4.
2. *Serm. Adv.*, f. 44, col. 1; f. 86, col. 4. — *Serm. Quadrag.*, f. 117, col. 2.
3. *Serm. Adv.*, f. 59, col. 3.
4. *De Stipend. pecc.*, serm. IIIus.

auraient-ils pu se multiplier et occuper chacun de leurs postes? Ne pouvant pas résider dans tous, ils prenaient le parti de ne résider dans aucun, et, se reposant de l'administration de leurs paroisses sur quelque suppléant à leurs gages, ils passaient leur temps à Paris. « Êtes-vous là, curés de la Beauce et de la Brie, qui possédez là vos cures et qui payez des mercenaires pour tondre vos brebis? Vous savez bien vous rendre dès qu'il s'agit de confesser quelque riche bourgeoise ou de manger de gros gâteaux[1] ». En temps ordinaire, c'est à Paris qu'il fallait les chercher, « loin de leurs brebis, en train de recueillir des messes ou de suivre les queues des demoiselles[2] ». « A des vicaires payés ou à des mercenaires » ils abandonnent volontiers le soin des affaires spirituelles. Mais « quand il s'agit des affaires temporelles, ils les traitent par eux-mêmes avec la plus grande attention, ils fréquentent les cours du siècle, rôdent autour des tribunaux séculiers, vident leurs querelles et leurs procès non devant les juges ecclésiastiques, mais devant les laïques[3] ».

Voilà le corps sacerdotal complètement laïcisé! Il achève parfois de se déshonorer et de se dégrader dans les métiers les plus vils et les plus abjects. Les prêtres « tiennent des tavernes et des auberges[4], ils fabriquent des chaussures, vendent du drap et cousent des tuniques[5]; ils prêtent avec usure le blé qu'ils recueillent de leurs bénéfices[6] ». On trouve parmi eux « des cuisiniers, des échansons, des économes, des régisseurs, des laquais des dames (pour ne rien ajouter de plus)[7] », « des usuriers, des cabaretiers, des marchands, des no-

1. *Serm. Adv.*, f. 46, col. 4; *de Sanctis*, f. 6, col. 2.
2. *Serm. Adv*, f. 79, col. 1.
3. Clémangis, Ep. 73, p. 209-273.
4. *Serm. Adv.*, f. 89, col. 1.
5. *Serm. Adv.*, f. 89, col. 1.
6. *Serm. Adv.*, f. 111, col. 2.
7. Clémangis, op. cit. p. 165.

taires, des courtiers de débauche. Le seul métier qu'ils n'aient pas exercé est celui de bourreau[1] ».

Si le clergé s'avilit à ce point par les inavouables moyens qu'il emploie pour amasser des richesses, il se dégrade bien plus encore par le honteux usage qu'il en fait. Il les dévore dans le jeu, dans les festins et les banquets[2]. « Les ecclésiastiques, s'écrie Clémangis, vivent plus selon les leçons d'Epicure que d'après les leçons du Christ. Ils fréquentent les petites tavernes, boivent, mangent, font bonne chère (*pransitant*), vivent ensemble, jouent aux dés et à la balle. Quand ils se sont bien gorgés, ils se battent, ils crient, ils se démènent, ils blasphèment de leurs lèvres souillées le nom de Dieu et des Saints[3] »....

Mais le désordre le plus grave de ces laïques travestis, celui qui excite au plus haut degré l'indignation des amis de l'Eglise, c'est le libertinage. Il commence par « certaines petites familiarités que les confesseurs prennent avec les dames sous le couvert du zèle et de la charité[4] ». Il se continue « dans ces convits et ces banquets faits aux dames », où l'on verse des flots d'hypocras[5], où l'on invite le compère et la commère[6], où l'on fait « bonne figure avec les dames[7] » ; dans ces bals « où l'on voit les ecclésiastiques danser avec les dames[8] » ; dans ces présents et ces cadeaux qu'ils leur font; dans « ces capuchons, ces tuniques rouges aux couleurs variées, doublées de velours et ouatées de martes et de peaux de Lombardie, ces anneaux d'or qui chargent leurs

1. Concile de Sienne, cité par Méray, *Libres prêcheurs devanciers de Luther*, chap. III, 52-70.
2. *Quadrag.*, f. 118, col 2.
3. Clémangis, op. cit. ch. XVI.
4. *Serm. Nov. div.*, f. 76, col. 2; f. 31, col. 4.
5. *Confession*, f. 8.
6. *Serm. Quadrag.*, f. 118, col. 2.
7. *Serm. de stip.*, II^{us}.
8. G. Pépin, *Serm.* XIX.

doigts[1] » ; dans tout ce luxe éblouissant qui étale, avec le plus insolent contraste, sur les épaules des belles mondaines « les biens du Crucifié », et qui transforme en rançon de plaisir le « patrimoine des pauvres ». Le libertinage se consomme enfin avec ces courtisanes que l'on nourrit comme on nourrit « les chevaux, les chiens, les histrions[2] et les éperviers[3] » ; avec ces commères « que l'on tient en chambre à pain, à pot et à cueiller[4] » et que le mépris public a flétries du nom de « vaches animales[5] », désignées comme les premières victimes de la rapacité des gens d'armes[6]. Et voilà encore à quoi servent « les biens du Crucifié » !

II.

Ce libertinage de mœurs ne paraît pas avoir été le vice dominant des religieux du temps, et, au petit nombre d'invectives que l'on rencontre sur ce chapitre dans l'œuvre des libres prêcheurs, on peut juger qu'au milieu de l'universelle corruption les religieux furent encore le corps le plus intact. Sans doute, ce n'était pas toujours la perfection que l'on rencontrait dans l'enceinte des couvents et des monastères. Maillard ne peut s'empêcher de reconnaître qu'en France plus que partout ailleurs le relâchement s'est glissé dans la vie religieuse : « J'ai visité, dit-il, l'Allemagne et bien d'autres provinces. Il

1. *Sermones Adv.*, f. 116, c. 1 ; f. 113, c. 2 ; f. 118, c. 2.
2. *Sermones Quadrag.*, f. 16, col. 4.
3. *Sermones Quadrag.*, f. 46, col. 1.
4. *Sermones Adv.*, f. 46, col. 2 ; f. 65, c. 4 ; f. 82, c. 3. *Quadrag.*, f. 118, c. 4.
5. Clémangis, *De corrupt. eccl. statu*, p. 162.
6. Menot, f. CXLIIII v°, col. 1. « Un tas de gendarmes *qui cùm primo intrant villagium, pro 1° requirunt ubi est domus sacerdotis, ubi est sua meretrix.* »

y a là un grand nombre de couvents réformés. Et vous, ici, vous mourez de faim. Aimez la vie réformée[1] ». Un grand nombre préféraient la vie « déformée[2] ». A ceux-là il recommande sans cesse la stricte observance[3], et on sait avec quel bonheur il saisit l'occasion qui lui était offerte d'appliquer la réforme à quelques pauvres frères relâchés.

Tantôt c'étaient les mauvais exemples qu'ils donnaient à leurs novices[4], tantôt les dérisions et les moqueries dont ils accablaient leur frères plus réguliers[5]; d'autres fois c'étaient ces murmures et ces rancunes du cloître qu'a remarquées Menot : « Quelle en est la cause, se demande-t-il? L'envie. Hélas! l'envie infecte les cloîtres. Un religieux s'abstiendra très bien de la fornication et du vol, mais il s'interdira difficilement les murmures[6] ». Dans les couvents de femmes surtout, c'étaient la vanité et la mondanité qui s'étaient glissées. Maillard se plaît à nous décrire en particulier « les religieuses bernardines qui pompeusement sont habillées et curieusement, qui mieux apperent damoiselles que religieuses[7] », et G. Pépin nous montre « ces nonnes nobles qui comptent leurs pas, traînent leurs queues à la façon des paons, ne souffrent pas qu'on les appelle mes sœurs, mais mes-dames[8] ».

Mais le grand vice, le vice capital des religieux, c'était la cupidité. La plus grande partie des invectives des prêcheurs s'adresse aux « religieux propriétaires[9], » à « messieurs les religieux qui possèdent des buffets et des

1. *Sermones Quadrag.*, f. 37, col. 3.
2. *De sanctis*, f. 44, col. 4.
3. *Sermones Adv.*, f. 73, col. 4.
4. *Sermones Adv.*, f. 78, col. 2.
5. *Sermones Adv.* f. 50, col. 4.
6. Menot, f. 181, col. 4.
7. *Instruction et consolation*, f. 22 r°.
8. G. Pépin, *Serm.* XIX.
9. *Sermones Adv.*, f. 15, col. 3.

coupes pour leur damnation[1] », « qui ne sont entrés en religion que pour avoir des abbayes et des bénéfices nombreux; qui, après avoir renoncé au monde et avoir fait vœu de pauvreté, cherchent des intercesseurs pour se procurer des bénéfices et devenir riches[2] ». Il faut les voir se démener et s'agiter de tous côtés pour arriver aux biens qu'ils convoitent. Menot nous trace de leurs intrigues le tableau le plus piquant : « Ils sillonnent en tous sens, nous dit-il, la cour du Palais parisien. Vous rencontrerez un moine de saint Benoît ou de saint Bernard, voire même des bisacs de saint François et d'autres mendiants *qui n'ont que perdre...* Vous, maître moine, que faites-vous là? — Je demande une abbaye de 800 livres pour mon maître. — Et vous, moine blanc? — *Je plaide une petite priore pour moy.* — Vous, mendiants *qui n'avez terre ni cyllon*, pourquoi *battez-vous le pavé?* — Le Roi nous a donné le sel et le bois; mais ses officiers nous le refusent...[3] ». Tous les moyens leur sont bons pour garnir leur bourse ou leurs bissacs. Ils usent et abusent du droit de mendier;

« Ils font un tas de complaintes,
Farcies de dol et fraudes tainctes.....
Et toutefois ils ont entier
Le grand morceau d'or et d'argent....
En chacun quartier et endroit,
Soit ès places, soit ès tavernes,
Ès maisons et basses cavernes
Vont mendier.....[4] »

et ainsi ils témoignent d'une avidité qui évidemment dépasse leurs programmes de mendiants. D'autres s'avilissent « jusqu'à tenir des tavernes et des auberges[5] ».

1. *Sermones Adv.*, f. 39, col. 1.
2. *Sermones Adv.*, f. 76, col. 2.
3. Menot, f. 125, col. 2.
4. *Nef des fols*, f. LIII.
5. *Sermones Adv.*, f. 89, c. 1.

Ceux-ci font de la prière une véritable industrie et « en simulant de longues patenôtres sous ombre de Purgatoire ou d'expiation (*sub umbra Purgatorii*), pillent les maisons des veuves[1] ». Ceux-là

« Font mestier
De porter des saints les reliques,
Et vendent les elles et les plumes
Du Saint-Esprit lassus des cieulx[2]. »

Ainsi s'accumulaient dans les monastères ces richesses considérables qui excitaient tant alors les convoitises des laïques et multipliaient de plus en plus parmi les religieux le nombre des vocations forcées. Cependant, cette décadence des cloîtres retardait sur la corruption universelle et « n'était ni générale ni définitive à la fin du quinzième siècle[3] ». Bien plus, ces libres et infatigables prêcheurs, qui tonnèrent contre les abus du siècle et qui tous furent des moines et des religieux, nous prouvent bien que, si le désordre était partout autour d'eux, « le ferment vivace et permanent des réformes se trouvait en grande partie dans l'enceinte des monastères[4] ».

III.

Les désordres étaient parfois plus scandaleux encore dans le haut clergé; les prélats et les abbés étaient les premiers à donner l'exemple de l'ambition, de la cupidité et du libertinage.

Que ne font-ils pas d'abord pour arriver à l'épiscopat, ces bourgeois et ces gentilshommes avides travestis en

1. Maillard, *De sanctis*, f. 4, col. 3.
2. *Nef des fols*, f. LIII.
3. L. Dacheux, op. cit., p. 169.
4. Ant. Méray, *Libres prêcheurs devanciers de Luther et de Rabelais*, préface.

prêtres! Ils spéculent, ils trafiquent, ils se livrent à des échanges dont Menot nous donne un spécimen : « Ne faites-vous pas de la simonie quand, pour un épiscopat qui vaut 9,000 francs, vous réunissez en faisceau plusieurs bénéfices jusqu'à concurrence de cette somme et vous les donnez en échange, et puis vous dites : « *Pour « quicter mon droit j'en ay eu une bonne récompense « et bonne provision.* » Je vous dis qu'à cette heure vous vous êtes pourvu de la damnation éternelle. Ce sont là les changeurs de bénéfices qui les vendent comme on vend des chevaux en pleine place publique[1] ». Quand, pour arriver à ces grasses et brillantes sinécures, ils doivent passer par l'enceinte du palais de justice, « ils déploient une ardeur et un acharnement que ne peuvent égaler les laïques; ce ne sont plus des procès, ce sont des guerres[2] ». Une fois coiffés de la mitre, ils ne se tiennent pas pour satisfaits, « ils thésaurisent[3]. » « On les trouve sans cesse au palais ou à la cour occupés à mendier des bénéfices, sans jamais être rassasiés[4] ». « Maigres, effilés et affamés, on les voit s'engraisser du sang, de la laine et du lait des brebis. Semblables à des mouches, plus ils sont maigres, plus ils mordent avec ardeur. Si un clerc a été jeté en prison pour un vol, un homicide ou un sacrilège, voué aux ténèbres et à l'eau, ils l'y retiennent jusqu'à ce qu'il ait payé la somme qu'ils lui demandent[5]..... ». Ils cumulent évêchés et monastères, sauf à ne résider dans aucun. « Ils n'ont jamais mis les pieds dans leurs villes, n'ont jamais vu leurs églises, jamais visité leurs diocèses, jamais connu leur troupeau[6] ». Où sont-ils donc, ces prélats modèles? Où

1. Menot, f. XCIIII, col. 1.
2. Rodoricus Zamorencis, *J. Lydii ad Clemangem analecta. De litigandi amore.*
3. *Sermones Adv.*, f. 46, col. 2.
4. *Sermones Adv.*, f. 59, col. 3.
5. Clémangis, op. cit. chap. XIV.
6. Clémangis, op. cit ch. XVII, 1.

faut-il aller les chercher? Ah! messeigneurs sont à la cour, « où ils ont réussi à se pousser à force d'argent et par l'intercession d'amis tout puissants ». Ils y sont conduits « non par le zèle ou l'intérêt du bien public, mais par l'appât des rémunérations et le désir de vivre sur la table des autres, en économisant les revenus de leurs églises[1] ». Sans doute, ces revenus dépassent de beaucoup les rémunérations de la cour, attendu que « le moindre évêque retire de son diocèse 6, 7 ou 10,000 francs par an, et reçoit du roi 1,000 francs à peine. Mais les deux situations valent plus qu'une, et ils savent bien qu'ils ne palperont les émoluments de cette dernière qu'autant qu'ils seront présents à côté du prince[2] ».

Même assiduité de la part des abbés. « Quand je vais à travers champs, » raconte Menot avec sa verve piquante, « et que j'aperçois de loin un campanile à demi couvert, une vieille église toute en ruines, je demande à un passant : « Dites-moi, mon ami, quelle est cette église? — « Mon père, c'est une riche abbaye qui a quelque chose « comme 30,000 francs de revenus. — Hé, où est l'abbé? « — L'abbé est à la cour; il ne quitte pas le roi, de qui « il tient cette abbaye, et ne se soucie plus de son « abbaye, dont les moines meurent de faim[3] ».

Quelle simplicité, quelle tempérance et quelle vertu pourrait-on attendre de ces riches cadets de familles qui apportent dans le sein de l'Eglise leurs habitudes mondaines? Les dignités éminentes qu'ils occupent, bien loin de les corriger, ne feront qu'exaspérer de plus en plus leur soif de luxe et de plaisir. Les voici d'abord, ces orgueilleux prélats « montés sur leurs mules harnachées d'or et d'argent[4] ». « Sous les pieds de ces riches montu-

1. Clémangis, op. cit., ch. XVII, 2.
2. *Ibidem*, cap. XVIII.
3. Menot, f. 119 r°, col. 2.
4. Menot, f. 109.

res, ils brisent les pierres des rues de la cité[1] ». « Ils portent un *pourpoinct de velours*[2] ». Ils sont pompeusement vêtus d'écarlate et de soie. « Leur robe sera *bien bigarrée* et *merveilleusement desguisée*[3] ». Et après eux traîne « une longue queue fabriquée avec la peau des misérables[4] ». La chasse, ce grand plaisir du moyen âge, sera leur occupation favorite : « Les biens des pauvres, s'écrie Barlette, s'en vont en chevaux et en chiens! Que dire de ce cardinal prélat qui jette 6,000 ducats d'or par an aux chiens et à leurs valets[5] » ? « Leurs journées se passent à prendre des oiseaux, à jouer, à s'exercer à la palestre, et leurs nuits sans sommeil dans les festins les plus recherchés, dans les spectacles et les danses[6] ». Ce ne sont que fêtes perpétuelles, « grandes pompes et grandes bragues », « convives et banquets » dont le moindre événement devient le prétexte. « Aujourd'hui, nous dit Menot, il ne peut pas y avoir une seule naissance sans que Monseigneur le Prélat soit invité à la fête ; il faut qu'il tienne l'enfant sur les fonts baptismaux et qu'il soit compère, parce qu'on sait bien *qu'il a la bourse pour fournir à l'apointement*..... Il ne peut pas non plus se donner un seul banquet dans toute la cité que

1. *Serm. Quadrag.*, f. 112, col. 4.
2. Menot, f. 119.
3. Menot, f. C, col. 3.
4. *Serm. Quadrag.*, f. 118, col. 2.
5. Barlette, Serm. 34.
6. Clémangis, op. cit. cap. XIX. Maillard nous raconte une entrevue assez plaisante d'un évêque de Normandie avec un de ses curés. Le curé, consciencieux jusqu'au scrupule, écrivait tous les noms de ses paroissiens et les présentait à son évêque qui se moquait de sa sollicitude. Mais un jour le curé lui répondit en fin normand : « Vous, Monseigneur, vous n'avez pas beaucoup de peine à tenir votre peuple. Si quelqu'une de vos ouailles sort de votre diocèse pour aller dans un autre, vous avez des éperviers pour les ramener, si elles s'envolent, et des chiens pour les rattraper, si elles s'échappent par terre. Pour moi, pauvre diable de curé, je m'en tire comme je puis ». (*Quadrag.*, f. 46, col. 2.) La satire n'était pas très respectueuse, mais elle était juste et spirituelle.

Mgr l'Evêque ne soit le premier invité et ne vienne à Paris, devrait-il faire cinq lieues, pour bénir une carafe. Ah! notre mère la sainte Eglise est bien traitée par ces gens-là[1] »! Certaines dames, damoiselles et bourgeoises, moins austères, étaient, paraît-il, mieux traitées, et on voyait resplendir sur leur personne telle « robe », telle « bague » ou tel autre détail de toilette dont l'indiscret Maillard se permettait de contrôler la provenance. « Dites-moi, Mesdames, n'est-ce pas Monsieur le Prieur, Monsieur l'Abbé, ou Mgr l'Evêque qui vous ont donné tout cela? Ah! ils ont de bonnes bourses et ils ne regrettent rien pour vous[2] »!

Quelle autorité, quelle fermeté et quelle sagesse pouvaient montrer de pareils prélats? Quel courage et quelle indépendance en face des désordres des princes? Quel zèle pour reprendre et réprimer les abus du clergé et des fidèles? Quel désintéressement et quel équilibre dans l'administration de leurs diocèses? « Nos prélats, dit Clémangis, ne peuvent qu'applaudir et imiter les désordres des princes. C'est à eux, en effet, qu'ils doivent leur promotion, ou bien c'est de leur haute intervention qu'ils attendent un autre titre ou une nouvelle faveur. Comment oseraient-ils les blesser par quelque sévère remontrance? Ils sont liés[3] ». Auraient-ils eu bonne grâce à réprimer chez leur clergé les abus dont ils donnaient les premiers l'illustre exemple, et ne se seraient-ils pas exposés à se voir irrévérencieusement jeter à la tête les mêmes accusations de la part de prêtres au respect desquels ils n'avaient plus droit? Parmi les fidèles, combien de désordres ne devaient-ils pas tolérer par indifférence ou par impuissance! Si le blasphème est si répandu[4], si « les maisons et les boutiques restent ouvertes le diman-

1. Menot, f. 119, col 1.
2. *Serm. Quadrag.*, f. 92, col. 1.
3. Clémangis, Ep. 133, p. 339-342.
4. *Serm. Adv.*, f. 33, col. 2.

che au commerce des vendeurs et des acheteurs[1] », à qui la faute? Aux prélats qui laissent faire. Quand parfois ces prélats tolérants se ravisent et veulent ressaisir l'autorité qui leur échappe en frappant un grand coup, rien n'est plus intempestif et plus maladroit que leurs sévérités. « Ce n'est pas pour des péchés publics qu'ils fulmineront l'excommunication, mais pour des affaires purement temporelles ». Ils laisseront en paix, à l'abri de toute censure, « un ecclésiastique qui entretient une concubine et refuse de se corriger[2] », « ceux qui blasphèment et *despitent* le nom de Dieu, les usuriers, les trompeurs de filles », et, « *pour ung fagot, une paire d'éperons*, ils lanceront une excommunication au prône du dimanche[3] ». Cet excès de rigueur fait éclater l'indignation de Menot. « Jeter ainsi en l'air une bulle d'excommunication afin qu'elle tombe au hasard sur n'importe qui, et cela pour des affaires temporelles, c'est une horreur! J'ai entendu un jour quelqu'un me dire : « O mon « frère, c'est une pitié de voir maintenant les ecclésias- « tiques. – Hé pourquoi? lui ai-je dit. — Ce sont eux « qui devraient user de miséricorde pour ramener les « pécheurs à Dieu, et voilà qu'ils sont les plus cruels et « les plus coupables. Si l'on saisit un malfaiteur, on le « met en prison, on lui donne du pain et on le conduit « au gibier. Mais pour dix sols les prélats livrent leurs « frères au diable et les séparent de la communion de « l'Eglise[4] ».

1. *Serm. Quadrag.*, f. 58, col. 3
2. *Serm. Quadrag.*, f. 50, col. 4.
3. Menot, f. 147, col. 2.
4. Menot, f. 148, col. 2. — Devant ce tableau si sombre des mœurs ecclésiastiques, on est tenté de croire qu'il n'y avait que du mal dans le clergé. L'histoire nous montre au contraire, à côté de ces désordres et de ces scandales, des exemples admirables de vertu et de la plus éminente sainteté, toute une floraison éclatante d'œuvres chrétiennes inspirées par l'amour de Dieu et le dévouement envers les hommes. C'est alors que bril-

IV.

Quelque précieuses que soient ces révélations pour l'histoire des mœurs, on ne peut cependant qu'être étonné de les trouver dans toute leur crudité sur les lèvres de nos prêcheurs. A ces hommes voués par profession à la défense de la foi et de l'Eglise, on pourrait faire deux reproches : 1° celui de scandaliser les fidèles, d'affaiblir en eux le respect dû au caractère sacré des coupables flétris et de faire courir un danger à leur foi; 2° de donner aux hérétiques des armes contre l'Eglise et de préparer les voies au protestantisme en fournissant un prétexte de schisme et de rupture.

lent des héros tels que saint Vincent Ferrier, l'apôtre de l'Espagne et de la France, cet homme puissant en paroles et en œuvres qui entraînait et convertissait les masses; saint Bernardin de Sienne, l'apôtre de l'Italie, qui réconciliait les factions rivales ; saint Jean de Capistran, l'apôtre de l'Allemagne, à la voix duquel l'Europe se levait, dans une nouvelle croisade, pour repousser l'invasion des Turcs ; saint François de Paule que la confiance des princes appelait du fond de la Calabre et qui venait recueillir le dernier soupir de Louis XI ; saint Gaëtan, fondateur d'un ordre dont la fin principale était l'instruction du peuple, le soulagement des malades et la réforme des mœurs du clergé ; saint Jérôme Émilien, fondateur d'hôpitaux et d'autres établissements destinés à recueillir les orphelins et les filles perdues ; saint Jean de Dieu, l'admirable instituteur des Frères de la Charité. Ces quelques noms suffisent pour faire voir que, malgré le malheur des temps, le règne de la foi et de la charité se poursuivait toujours dans l'Église et que par une réaction facile à comprendre, l'excès du mal suscitait à côté de lui les sublimes protestations du bien. Nous aimerions pouvoir nous étendre sur ce bien. Cela nous reposerait et nous consolerait. Mais nous devons nous rappeler que nous avons à retracer une peinture de la société d'après des sermons, et l'on sait que le prédicateur, par la nature de sa mission, est plus prodigue de censures que d'éloges.

I. Les fidèles n'avaient aucune raison de se scandaliser des rudes invectives du moine contre le clergé. Ils savaient, et Maillard le leur avait souvent répété, que la principale cause de cette corruption du corps sacerdotal, c'était l'intrusion irrégulière des laïques ; que leurs pasteurs indignes, toujours laïques par l'esprit et la licence de leurs mœurs, « n'étaient que de vrais loups entrés par surprise dans la bergerie, non pour défendre, mais pour égorger le troupeau[1] » ; que l'Eglise, comme nous avons déjà dit, loin d'être coupable de ces désordres, en était la victime. Ils savaient que les institutions plusieurs fois séculaires n'étaient pas à la merci des personnes qui les représentent; que l'Eglise n'avait à souffrir ni dans sa doctrine, ni dans sa sainteté et son autorité essentielles des fautes de ses ministres et des désordres de la discipline; que ces fautes et ces désordres ne servent au contraire qu'à faire éclater davantage la divinité d'une institution qui trouve en elle-même assez de force et de vitalité pour n'avoir rien à attendre de la valeur des hommes qui la servent; ils savaient, enfin, que l'Eglise étant un fait divin, ne doit pas redouter la vérité, la vérité n'ayant jamais eu peur de la vérité.

De plus, ces désordres étaient connus et Maillard n'apprenait rien à personne en les dénonçant du haut de la chaire. Il voulait seulement, par cette publicité éclatante de la tribune sacrée, dégager solennellement et énergiquement la responsabilité de l'Eglise, séparer nettement sa cause de celle des prêtres indignes qui la représentent, écarter tout soupçon de complicité dans l'esprit de ceux qui auraient pu opposer l'axiome « *error cui non resistitur approbatur* », et proclamer bien haut que si l'Eglise est assez malheureuse pour être servie ou plutôt outragée par des ministres coupables, elle a dans l'âme assez de fierté et de foi en son divin Fondateur

1. Clémangis, *op. cit.*, p. 297.

pour désavouer hautement leurs désordres et se laver publiquement les mains de leur dégradation.

Par la rudesse des invectives, l'orateur affirme avec plus d'énergie ce fier désaveu et repousse violemment loin de sa Mère tous ceux qui veulent la déshonorer et l'étouffer en l'embrassant. Cette flétrissure imprimée en stigmates de feu sur le front d'un clergé prévaricateur, qu'est-elle autre chose, à bien la prendre, qu'une fière et suprême revendication de l'autonomie, de la vitalité et de la sainteté de l'Eglise qui se ressaisit elle-même au milieu de scandales dont on voudrait la rendre complice et responsable? Bien loin d'avoir à subir quelque atteinte, la foi des sains et des robustes se retrempe à ce spectacle. Quelques âmes lâches et pusillanimes peuvent seules se laisser ébranler; mais quand il s'agit d'opposer à des maux excessifs des remèdes extrêmes, de tenter un suprême effort pour sauver au moins de ce naufrage universel les grands principes qui font la force de l'Eglise et la pierre sacrée de l'autel, ces âmes timides ne sont-elles pas une quantité négligeable et peut-on s'arrêter aux ménagements que réclament la faiblesse et la susceptibilité de leur foi? Quand l'incendie éclate dans une maison on crie au feu, on recueille les trésors et on fuit en les emportant, sans s'inquiéter d'autre chose; lorsqu'une ville ancienne devenait la proie des flammes ou de l'envahisseur, le premier et le dernier soin étaient de sauver les Pénates et le foyer sacré, pour aller rebâtir ailleurs, avec le même foyer et l'aide des mêmes dieux, la même ville et la même cité. Cette vive alarme jetée par la sentinelle qui veille au premier poste et ces cris de détresse annonçant l'arrivée des barbares jusque dans le sanctuaire qu'ils profanent et qu'ils déshonorent, ne sont-ils pas à la veille de la Réforme des moyens violents et désespérés, mais dont on ne saurait contester la légitimité ?

II. Ce qui achève de séparer ces réformateurs catholiques des réformateurs protestants dont on a voulu les faire des précurseurs, c'est que ces récriminations procèdent avant tout d'un grand amour et d'un profond respect pour l'Eglise, et qu'elles ne sont aussi violentes que parce que cet amour et ce respect atteignent leur dernier degré d'énergie en présence de l'extrême danger qui menace l'Eglise. En effet, il y a, dit Ozanam, deux manières d'aimer : l'une « pour les âmes calmes et timides : elles veulent ne voir que le bien, elles sont heureuses d'ignorer le mal; l'autre pour les âmes généreuses et hardies : elles voient le mal, elles le cherchent précisément parce qu'elles ne peuvent le supporter dans ce qu'elles aiment. Dieu, pour garder la pureté de l'Eglise, a suscité de siècle en siècle des hommes qui l'ont aimée de cette tendresse jalouse et sévère : saint Bernard, saint Thomas de Cantorbéry et, plus tard, tous les grands réformateurs catholiques du seizième siècle [1] ». C'est dans cette phalange glorieuse que les prédicateurs du quinzième siècle sont venus prendre rang; c'est cet amour passionné et courageux pour l'Eglise qui a inspiré leurs plus audacieuses et plus violentes attaques et qui a fait d'eux les ennemis d'autant plus acharnés de la Réforme qu'ils en paraissaient être les éclaireurs et les soldats.

Rien n'est plus facile que de prouver cet amour et ce respect, seuls mobiles de leurs audaces. Nous avons déjà vu, à propos des indulgences, avec quel respect profond Maillard s'incline devant les clefs souveraines et devant l'autorité du pape dont il proclame l'infaillibilité [2]. S'agit-il de montrer combien peu l'Eglise est responsable des désordres dont elle est la victime, le moine catholique, après avoir dénoncé ces abus, se tourne vers les

1. Ozanam, cité dans Villari, *Savonarole et son temps*, p. 93, préface du traducteur.

2. V. plus haut, p. 88.

laïques comme pour rassurer leur foi que ce triste spectacle a pu ébranler. « Vous, laïques, priez pour l'Eglise afin que Dieu fasse cesser ces scandales. S'il y a des désordres partout dans tous les états, corrigeons-nous, amendons-nous, mais honorons l'Eglise[1] ». « Peuple chrétien, s'écrie Menot, il est évident qu'il faut se garder de mépriser l'Eglise qui est le fondement et l'origine de notre salut, la source de nos mérites. L'enfant qui n'obéit pas à son père et à sa mère est maudit. Mais l'Eglise n'est-elle pas notre mère? Nous devons l'honorer. Quelle dignité sur la terre l'emporte sur la dignité de l'Eglise? Y a-t-il aujourd'hui dans le monde un seul prince qui ne fléchisse les genoux devant le pape, qui ne s'estime beaucoup et *ne se tiene bien fier* de baiser ses pieds[2] »? Comment, d'ailleurs, ne pas honorer et respecter l'Eglise « qui n'a pas une tache » et de laquelle « il est prouvé que par l'assistance du Dieu tout-puissant elle ne s'est jamais écartée de la voie de la tradition apostolique »? Les désordres qu'elle voit éclater jusque dans son sanctuaire ne sauraient l'atteindre : « Il y a, en effet, disent les docteurs, deux Eglises: l'une remplie de bons et l'autre peuplée de méchants[3] ». De même que la cité du mal, marchant à côté de la cité du bien, ne fait qu'augmenter l'honneur et l'éclat de celle-ci, en lui donnant le relief d'une œuvre surnaturelle et divine, ainsi l'Eglise de Dieu se dégage plus brillante et plus pure du noir bourbier des passions humaines qui menaçait de l'engloutir.

Est-ce bien là le langage des réformateurs hérétiques qui ne détestaient rien tant que l'unité et l'autorité de

1. *Serm. quadrag.*, f. 20, col. 1. Ainsi que la dignité de l'Eglise, la dignité sacerdotale était si haute qu'elle ne pouvait être entamée par les vices du clergé; « quelque corrompu que soit le prêtre, sa dignité est plus grande que celle des rois ». *Quadrag.*, f. 19, col. 4.

2. Menot, f. 107, col. 1.

3. *Ibidem*, f. 116 et 117.

l'Église, si chères à nos orateurs catholiques? Ces deux classes de réformateurs, si elles s'entendent pour proclamer la nécessité d'une réforme, diffèrent donc profondément par l'esprit qui les anime et les soutient, elles diffèrent surtout par le plan de réforme à adopter et à suivre. Fallait-il, sous prétexte de supprimer les abus, détruire la constitution même du catholicisme, la hiérarchie, les ordres religieux? Fallait-il s'attaquer aux dogmes? Pour quelques lézardes qui venaient çà et là sillonner l'édifice, ou quelque toile d'araignée qui venait se poser sur sa voûte, fallait-il le démolir de fond en comble et le rebâtir à neuf? Les hérétiques l'ont pensé et pour eux la réforme devait être une démolition complète ou elle ne devait pas être. Nos réformateurs ne sont jamais allés jusque-là. Ils n'ont jamais eu la pensée d'abolir les lois pour innocenter les transgressions, de supprimer les pratiques religieuses parce qu'elles gênaient les vices, ou de nier les dogmes parce que l'orgueil se refusait à les admettre. Ni la doctrine, ni l'autorité de l'Église ne se trouvaient engagées dans cette apostasie générale; seule la discipline ecclésiastique était atteinte, seule la discipline devait être réformée. Bien plus, si la discipline était si profondément affaiblie, c'est que la doctrine si sainte de l'Église était mal observée et que son autorité si salutaire avait été méconnue.

Le premier moyen de ramener les mœurs à leur pureté primitive devait donc consister à maintenir plus que jamais dans leur intégrité et leur orthodoxie inflexible le dogme et la morale catholiques, idéal de perfection et source de sainteté. Nous avons vu que Maillard n'y a pas manqué.

Le deuxième moyen devait être d'affermir plus que jamais, à l'encontre de toutes les résistances et contre les coups de bélier qui la menaçaient, cette pierre angulaire de l'édifice sacré, l'autorité du Saint-Siège. Maillard n'a jamais cessé, même au plus fort de ses protestations,

—

spect et l'amour de cette

la réforme particulière et
it introduire dans ses pro-
, chaque évêque, chaque
prêtre, chaque religieux,
dans celle de leurs subor-
ard a voué tout son talent,
forces, tout son temps et
e quand il l'a entreprise;
é sans qu'il l'ait contrarié,
ace, quel mépris du danger
e, on le sait, et la mort l'a
à cette réforme « les restes
e ardeur qui s'éteint ».
n, devait être la prière pour
et appeler les secours di-
ellement divine, telle que la
e et la réforme générale de
que Maillard recommande la
qu'il veut intéresser à ce Mate

C'est à la prière que Clémangis demande le salut : « O Dieu très bon », s'écrie-t-il dans un pieux mouvement de tendresse, « voilà votre vigne choisie que vous avez plantée de vos mains. La voilà méprisée et dégénérée, toute hérissée de ronces et d'épines! Le sanglier de la forêt la ravage. Détournez votre colère, ô Dieu[1] ». Il n'y a plus d'espérance du côté des hommes, Dieu seul peut nous sauver : « C'est en vain que nous nous flattons de faire quelque chose pour nous-mêmes, la situation réclame une main plus puissante. On a beaucoup parlé sur ce sujet, on a beaucoup discuté, on a beaucoup réfléchi, beaucoup écrit, beaucoup conseillé ; bien des députations ont été envoyées. Mais, plus nous nous sommes agités, plus la question s'est compliquée; car Dieu se moque de nos efforts et les rend inutiles pour nous punir d'avoir trop compté sur notre habileté pour accomplir son œuvre, pas assez sur ses lumières et sur son secours[2] ».

Mais cette conversion particulière de chaque membre et cet appel désespéré du secours divin peuvent-ils constituer un plan de réforme? Non, assurément. Indépendamment de cet effort personnel de chacun des prêtres pour rentrer dans les devoirs de leur état, ne fallait-il pas, hors d'eux et au-dessus d'eux, une direction commune pour réunir toutes ces forces éparses, les discipliner, les utiliser et les mettre en branle vers une fin précise et déterminée? La réforme particulière garantissait le présent, mais n'assurait pas à l'Église pour l'avenir des générations saines et robustes de prêtres fidèles. D'ailleurs, la cause du mal étant générale, il fallait, pour l'extirper complètement, une réforme générale, et par

1. Clémangis, op. cit. cap. XXIV.

2. Clémangis, cap. XXVIII : « O Seigneur Jésus, s'écrie Menot, qui avez planté cette vigne céleste, voyez-la et visitez-la! Hélas! Seigneur, je pense que depuis longtemps elle est séchée, et nous n'avons plus d'espoir, à moins que vous ne la plantiez de nouveau, car il n'y a ni *sep, ni sarment qu'il vaille* ». Menot, f. 128, col. 2.

conséquent un homme pour entreprendre cette réforme. C'est « parce qu'il n'y a pas un homme » qu'il règne tant d'abus dans l'Eglise et par suite dans la société. Qu'un homme s'élève, doué d'un courage et d'un zèle assez grands pour réprimer ces désordres dans le sein de l'Eglise[1], « les erreurs seront corrigées et, la discipline ecclésiastique une fois restaurée, l'ordre se rétablira partout ailleurs[2] ». Quel sera cet homme? Un grand pape, pour la plupart; pour Geiler, une sorte de prophète[3]. Mais rien ne prouve que « cet homme » ou « ce prophète » qu'ils attendent comme un Messie soit un hérétique. Leur respect et leur amour pour l'unité et l'autorité de l'Eglise nous garantissent le contraire. L'orthodoxie de nos réformateurs est donc ici hors de cause, et leurs récriminations les plus passionnées, bien loin d'être, comme on l'a dit, « la préface naturelle de la protestation du seizième siècle[4] », pourraient plutôt être considérées comme l'introduction logique du Concile de Trente. La vraie, la principale réforme, en effet, devait consister dans l'institution des séminaires, et c'est au Concile de Trente que revient la gloire de l'avoir tentée et d'avoir régénéré ainsi l'honneur du sacerdoce et de l'Eglise.

En attendant cette mesure radicale et « un homme » capable de l'entreprendre, rendons cette justice à nos libres prêcheurs, qu'en jetant l'alarme avec tant de force et en réclamant à grands cris une réforme devenue nécessaire, ils ont fait preuve de clairvoyance et de courage et que, n'auraient-ils réussi qu'à créer dans l'opinion publique, dont ils étaient les maîtres, un large courant de réforme capable d'entraîner la cour romaine dans une voie de réaction, ces hardis et généreux apôtres n'ont pas perdu leur temps et leurs peines.

1. Menot, f. 100, col. 2.
2. Clémangis, Ep. 102, pp. 290-294.
3. L. Dacheux, *op. cit.*, p. 501.
4. Ant. Méray, *La vie au temps des libres prêcheurs*, t. I, p. 166.

CHAPITRE III.

REVUE DES PRINCIPAUX ÉTATS.

I. Gens de justice, avocats et notaires. — II. Gens de finances. — III. Gens d'armes — IV. Ecoliers, régents et imprimeurs. — V. Médecins et apothicaires. — VI. Ouvriers et marchands. — VII. Usuriers.

I.

I. Le système de la vénalité des charges et des offices judiciaires entraînait après lui un grand nombre d'abus. « Chacune des charges était un capital dont il fallait que le propriétaire tirât un revenu, et l'office de juge se transformait forcément en un objet de spéculation[1] ». On spéculait sur tout : on spéculait d'abord sur les présents à recevoir. « Il fut un temps, s'écrie Maillard, où la justice se faisait avec le bâton et avec les pierres. Heureux temps que celui-là ! Aujourd'hui, elle se fait pour de l'argent ou des présents Ainsi, Monsieur le Juge dira à sa femme ou à son clerc : « L'évêque doit venir « pour me demander l'expédition de son procès; dites-« lui qu'il me faut une tunique d'escarlate de 20 aunes « de velours[2] ». Ces présents variaient suivant les cas :

1. Fustel de Coulanges, *Revue des Deux Mondes*, 1er octobre 1871, p. 587 et suiv.
2. *Serm. Quadrag.*, f. 86, col. 2.

tantôt ils se faisaient en argent, tantôt en nature; quelquefois aussi les juges se créaient une nouvelle source de revenus en sollicitant de leurs clients « un bon et gras bénéfice (*ut dent sibi unum pinguem*) pour eux, s'ils étaient clercs, ou pour leurs enfants, s'ils étaient mariés. A ce prix, les voilà prêts à tous les mensonges, à tous les parjures, à toutes les fraudes en faveur de leurs nouveaux maîtres dont ils se sont faits les esclaves[1] ». Ces juges iniques ne s'appartiennent plus; ils se sont vendus! Ils ont « vendu la vérité et la justice[2] »; ils ont prostitué leur langue, et cette prostitution de la plus noble partie de notre être est plus infâme que celle des courtisanes et des filles de joie[3].

On spéculait sur la procédure, que l'on allongeait indéfiniment, au grand préjudice des parties intéressées et pour le plus grand bénéfice du juge[4]. Maillard revient souvent sur ces procès que l'on « tient sur le bureau[5] », sans que jamais vienne le moment de les faire passer. Il nous parle aussi « de ces juges et avocats qui, nonobstant toute leur grande crierie qu'ils font en la cour, prolongent un procès jusqu'à quatre ans pour un dîner qu'on leur aura donné[6] ». On spéculait sur la rédaction des actes[7]. Tantôt on « faisait aussi grand que possible l'intervalle qui sépare les mots et les lignes », et c'est ce que Maillard appelle « expédier un procès entre les mots et les lignes »; tantôt on multipliait « les synonymes pour attraper plus d'espèces ». L'effet de ces manèges frauduleux était de nécessiter une grande consommation de papier et de grossir démesurément les dossiers et aussi...

1. G. Pépin, *De Destructione palatii*, cité par Méray, op. cit. t. II, p. 198.
2. *Serm. Quadrag.*, f. 97, col. 3; f. 91, col. 3.
3. Clérée, cité par Méray, op. cit. t. II, p. 198.
4. *Serm. Adv.*, f. 99, col. 4.
5. *Serm. Quadr.*, f. 114, col. 3.
6. *Serm. Adv.*, f. 35, col. 3.
7. *Serm. Quadrag.*, f. 23, col. 2.

la note à payer; car tous ces gens de justice « savaient ce que rapporte chaque mot et chaque ligne[1] ». On spéculait sur les pièces essentielles d'un dossier pour les supprimer ou les escamoter, et favoriser ainsi l'une des deux parties[2]. On spéculait enfin, et c'était là le comble de l'iniquité, sur la forme définitive de la sentence judiciaire, à laquelle on s'efforçait de donner un sens ambigu et équivoque pour faire naître de nouveaux procès et de nouveaux revenus. « Messieurs du Parlement, qui donnez votre sentence par antiphrase, il vaudrait mieux pour vous que vous fussiez morts dans le sein de vos mères[3] ».

Les femmes de ces nouveaux Pilates devaient s'inspirer d'un autre sentiment que d'une platonique compassion pour le juste, quand elles s'immisçaient dans les affaires de leurs époux afin d'essayer de corrompre et de faire fléchir la justice. Maillard n'ignorait pas l'influence désastreuse que pouvaient exercer sur l'issue d'un procès ces manèges et ces intrigues d'une femme déjà conquise à une cause, et il avertit les juges de se tenir en garde contre ces tentatives et ces subtils agissements. « Pilate, dit-il, rendit son jugement sans écouter sa femme; c'est ainsi que les juges ne devraient jamais consulter leurs femmes. Plût au ciel qu'il en fût ainsi aujourd'hui[4] »! « Et vous, Mesdames, qui avez vos époux à la magistrature, est ce que vous ne vous mêlez pas de leurs affaires? Mêlez-vous donc de votre quenouille[5] ».

Mais ce qui était l'iniquité la plus révoltante et la plus cruelle, c'est que les pauvres étaient les premiers à souffrir de ce renversement; sur eux pesaient en grande partie les fraudes, les exactions et les rapines de ces

1. *Serm. Quadrag.*, f. 86, col. 2.
2. *Serm. de stip. XII.*
3. *Serm. Adv.*, f. 57, col. 3.
4. *Sermones Quadrag.*, f. 107, col. 1.
5. *Serm. Adv.*, f. 99, col. 4.

gens de loi. « Juges, membres du Parlement, avocats et procureurs, avec vos procès et vos lettres vous ne cessez d'écraser les pauvres ». C'est surtout à cette race maudite de rongeurs et de dévorants que Maillard adresse l'épithète d' « *écorcheurs du peuple*[1] ». Menot est encore plus pittoresque et plus expressif. « On dit qu'il y a un pays habité par des sorcières qui font mourir un homme sur pied à l'aide d'enchantements diaboliques. Il en est de même de vous, procureurs, juges et avocats : vous faites courir les pauvres, avec vos procès, après les queues de vos mules; vous les tenez serrés dans les mailles de ces diaboliques procès afin de pouvoir toujours *attraper deniers;* vous faites mourir un homme sans qu'il sache comment il meurt, et ce malheureux meurt *tout sec.* Vous les tenez dans cette misère pendant dix ou quinze ans, et c'est ainsi que le pauvre meurt sans qu'on lui ait fait droit. O combien sont morts en route avant d'avoir pu arriver à la justice! Que faites-vous quand vous voyez que le procès d'un honnête marchand a duré déjà entre vos mains vingt ou trente ans et que deux ou trois sont morts dans le cours du procès? Vous voyez que vous avez épuisé toute la fortune des parties et que les héritiers n'ont plus de quoi poursuivre: alors vous prenez un sac contenant toutes les pièces du procès et, avec une petite corde et un clou, vous le suspendez au mur : il est *pendu au clou*[2] ». Nous voulons bien reconnaître qu'il y a de l'exagération dans ce tableau, mais il est impossible qu'il n'y ait pas un fond de vérité; et quelle idée peut-on se faire d'une justice qui prêtait à une satire si mordante!

Au reste, ce n'est pas là une invective isolée; l'intrépide champion des opprimés demande justice pour « ces pauvres villageois, au nombre de plus de mille, qui crient après les queues des mules, sans jamais pouvoir

1. *Serm. Quadrag.*, f. 16, col. 4.
2. Menot, f. 89 v°, col. 2.

obtenir une audience des juges pour une affaire qui engage toute leur modeste fortune. En attendant, ils meurent; leurs filles, au lieu d'un honnête mariage, n'ont d'autre refuge que la prostitution. Qui est la cause de tous ces maux? C'est vous, juges iniques, qui refusez de rendre justice. Et pourquoi refusez-vous? A cause de votre cupidité. Cette belle rose du Parlement s'est changée en sang, elle est teinte du sang des pauvres qui se lamentent et qui pleurent[1] ». Dans un autre passage, le même orateur s'écrie : « Si nous regardons aujourd'hui les sièges des juges, nous les voyons tout rouges et tout arrosés du sang des pauvres qu'ils écorchent[2] » ! Quand Barlette se met à piétiner ces queues, ces robes d'écarlate, ces fourrures d'hermine, ces doublures ouatées, ces étoffes précieuses, ces vêtements de velours et ces parures soyeuses dans lesquelles se drapent les gens de justice, leurs femmes et leurs enfants[3], c'est encore le sang des pauvres qui jaillit à flots jusque sur son visage et fait monter à sa gorge des suffocations d'indignation et de colère[4]. C'est sur ces spéculations injustes, ces complaisances et ces odieuses exactions que s'élevaient les plus colossales fortunes ou le luxe le plus insolent[5].

Il n'était pas toujours nécessaire d'être riche pour gagner un procès, quand surtout la cliente était jeune et belle. Les jeunes filles peu favorisées du côté de la fortune étaient admises aussi à prétendre à de riches mariages avec messieurs du Parlement, et pouvaient aspirer aux plus hautes situations sociales, quand, à défaut d'une dot suffisante, elles avaient la beauté, très peu de délicatesse, des mœurs faciles et..... des mères

1. Menot, f. 104.
2. *Ibidem*, f. 95, col. 2.
3. Carême de Nantes, Serm. XIII, f. 25 r°.
4. Barlette, fol. 72, col. 1 ; f. 58, col. 4.
5. Car. de Nantes. f. 25, r°.

assez dénaturées et assez ambitieuses pour les faire entrer dans la plus ignoble des spéculations[1]. Une fois mariés, ces austères justiciers ne s'interdisaient pas absolument les atteintes aux contrats de mariage. Jugeons-en : « Y a-t-il là quelques messieurs de la Cour des Comptes, du Parlement ou quelques commis de justice? N'avez-vous pas dans votre maison deux personnages (que vous connaissez bien)? Hein! vous savez qui je veux dire? Oui, frère, c'est la servante et puis Madame..... Madame, vous la frappez; mais la servante a votre oreille et vos faveurs. Vous l'établissez la maîtresse et la tête de la maison. Aussi n'y a-t-il jamais la paix..... et pour la rendre, cette paix précieuse, à votre foyer troublé, vous savez ce qu'il y a à faire. Le cas est évident[2] ». A travers le mystère et les insinuations dont sait s'envelopper, quand il veut, la bonhomie fine et malicieuse du prêcheur, on devine sans peine de quelle nature est cette maîtrise accordée à l'étrangère et qui fait pleuvoir les coups sur la légitime maîtresse de céans. Aussi de part et d'autre voit-on arriver avec un soupir de soulagement l'heureux moment de la séparation. « Que dites-vous entre vous, jeunes procureurs, jeunes avocats, notaires, agents des finances, lorsque vous avez à courir les champs? Vous dites : « Si nous « devons rester éloignés de notre maison, vous pensez « bien que nous ne pouvons avoir nos femmes sans cesse « pendues à notre ceinture ou les porter dans notre « manche; et cependant nous ne pouvons pas nous pas- « ser de femmes. Quand nous arrivons au gîte, à la « taverne, à l'hôtel, à l'étuve et autres bons endroits, « nous trouvons là des servantes très expertes et qui se « contentent d'un faible salaire[3] ». Et la femme tâchait

1. *Serm. Adv.*, f. 33, col. 1.
2. *Serm. dominic.* XII.
3. Menot, cité par Méray, *Vie au temps des libres prêcheurs*, t. II, p. 195.

de son côté de se consoler des épreuves de l'absence, non toutefois sans avoir versé d'abondantes larmes et avoir eu sa crise de nerfs au départ de l'époux. Il y a là en germe toute une scène de comédie des plus piquantes. « Quand vous partez pour quelque commission, leur dit Maillard, vous savez le jeu de vos épouses; elles pleurent et se lamentent en disant à travers leurs sanglots : « Ah! vous vous en allez toujours loin de la maison; il « vaudrait mieux pour moi que je ne vous eusse jamais « connu ». Et déjà elle voudrait vous savoir à cent lieues de là et elle n'attend que de voir vos talons pour ouvrir sa porte à d'autres messieurs. » Maillard donne-t-il tous les torts à la femme sans faire la part équitable des responsabilités? non. « A qui la faute? A monsieur le maître de maison, car vous en faites autant de votre côté[1] ». Rien, en effet, n'était moins austère que la vie de ces austères représentants de la morale et du droit : « Êtes-vous là, Messieurs de la justice, qui êtes payés par le Roi? Croyez-vous que l'on vous paye pour mener de grands triomphes, pour vivre dans le luxe et la volupté[2] »? « Messieurs de la justice et toute manière de billon..... vous dansez, vous faites bonne figure en ce monde, vous menez la grand gorre, et à la fin de vos jours il faudra être damné. Velà le cas, Seigneurs[3] » !

II. Bien que les avocats se trouvent déjà compris dans cette noire milice de gens de loi dont nous venons de parler et que souvent ils soient enveloppés dans les mêmes anathèmes, cependant l'insistance que mettent les prêcheurs à les flétrir isolément et à leur « *laver la tête* » nous révèle dans ces patelins de l'époque un type à part qui mérite d'être étudié.

Rien n'égale l'adresse avec laquelle ils s'entendent à « plumer » un client. L'histoire que Maillard nous raconte

1. *Serm. dominic.* XII^{us}.
2. *Sermones Quadrag.*, f. 50, c. 3.
3. *Ibidem.*, f. 118, c. 3.

d'un avocat qui garde pour lui le chapon le plus gras, renvoyant à son compère le plus maigre client, n'est qu'un apologue piquant qui résume pour nous tout un état de choses et nous révèle un coin de la cupidité avocassière[1]. Parfois même c'étaient « deux chapons » pour un qu'ils « plumaient », s'il faut en croire le franc et rude Menot, plus détaillé et plus explicite dans ses satires. « C'est ainsi que souvent, dit-il, un avocat mènera de front deux causes opposées tant qu'il aura l'espoir de prendre dans l'une et dans l'autre. Aux deux parties en même temps il donne des signes de joie et de confiance, il les flatte, les allèche et les grise de paroles mielleuses. Mais dès que l'une des deux parties commence à *décliner* et à ne plus lui graisser la patte, quand même celle-ci aurait le droit pour elle, notre homme se prononcera pour la partie adverse, la défendra malgré ses torts et lâchera le pauvre[2] ».

La grande question pour eux n'est pas dans la justice de la cause dont ils se chargent, mais dans la somme des bénéfices qu'ils en retirent; là est leur souci unique, là le secret de la chaleur qu'ils mettront à la défendre, là tout leur cœur et tout leur génie. Aussi faut-il les voir « frapper leur génie fécond » et en faire sortir les ressources les plus inattendues et les plus variées. Rien n'est plus riche en expédients que cet arsenal de la chicane de maître Patelin. Citons au hasard quelques échantillons de cet art varié : « Vous, messieurs les avocats, leur crie Maillard, est-ce que vous ne dénaturez pas le texte des lois pour corrompre la justice? Est-ce que vous n'altérez pas le témoignage tant que vous pouvez? Est-ce que vous ne suscitez pas des serments contre Dieu et votre conscience pour faire succomber la partie adverse? Est-ce que vous ne demandez pas au juge de rendre une

1. *Sermones Adv.*, f. 60, c. 3.
2. Menot, f. 203, col. 2.

sentence inique? Est-ce que vous n'attrapez pas de l'argent de tous côtés[1] »? Sans doute, au jour de leur profession ils se sont engagés par le serment *des assises* « à ne jamais plaider des causes injustes, à ne pas chercher des incidents ou des délais trompeurs, à ne produire ni faux témoins, ni fausses allégations, ni faux contrats, ni faux actes, à ne pas prendre de l'argent des deux côtés, à ne pas livrer à l'adversaire les secrets de leurs clients. Mais, hélas! où est l'avocat qui observe son serment sur tous ces points? Qu'on le montre et je me charge d'en faire l'éloge.. .. *Quis est hic et laudabimus eum*[2] »? Aussi Maillard, quand il parle des avocats, ne tarit il jamais sur « leurs langues mordantes comme l'aspic[3] », « sur l'espèce de volupté qu'ils éprouvent à mentir pour faire valoir leurs causes injustes », sur « les fausses pièces, les fausses preuves, les incidents et les fausses appellations qu'ils fabriquent[4] ». Ces griefs reviennent souvent, et chaque fois avec une nouvelle pointe d'acrimonie accusant le sentiment profond du désordre flétri. Il ne se tient pas d'indignation contre ces « impurs, ces infâmes avocats, ces bavards qui ont des ongles et des becs crochus comme des éperviers[5] ».

Voulons-nous les voir à l'œuvre, ces sinistres oiseaux de proie, et constater de quelle belle façon leurs « becs crochus » savent déchirer et dévorer la clientèle, écoutons les révélations de nos prêcheurs. Il n'est pas inutile de surprendre sur le vif, dans une mise en scène piquante, le savoir-faire, l'habileté insinuante, le ton cauteleux et engageant de Patelin. Le voici qui va dans la prison rendre visite à son client. Le bon apôtre! Il s'approche, cauteleux et sournois, et d'un ton de mystère : « Mon

1. *Sermones Adv.*, f. 100, c. 1.
2. *Carême de Nantes*, f. 87 v°.
3. *Serm. Adv.*, f. 53, c. 1.
4. *Serm. Adv.*, f. 57, c. 4.
5. *Serm. omn. temp. pr.* II^{us}.

ami, dit-il, n'avez-vous pas une maison et deux arpents de vigne? Si vous consentez à passer (tout simplement) vos droits de propriétaire à M. le Président un tel, vous sortirez de prison et il ne vous sera fait aucun mal[1] ». Quelle générosité touchante! « Un homme a prêté à un autre cent écus et celui-ci ne veut pas les lui rendre ou il nie la dette. Notre Patelin a connaissance de l'affaire et vient trouver le bon prêteur : « O mon ami, lui dit-il, il « faut que tu t'accordes avec ton débiteur; car tu vois « bien qu'il n'a rien et que c'est *une verte teste* et qu'il « est *homme à te faire tout plein d'ennuis*. Tu ne per- « dras pas tout : tu auras dix écus et tu seras content. — « Oh! comment pourrais-je consentir? s'écrie le malheu- « reux effrayé. — Oh! mon amy, ne vaut-il pas mieux « pour toi d'avoir cela que de perdre le tout? Comme « l'on dit communément, *quant on a perdu toute sa « vache et on ne peut recouvrer la queue*, encore *est ce « pour faire un tirouer à son huys*[2]... » Pour le coup, voilà un Patelin canaille, sans conscience ni scrupule! Il n'est guère scrupuleux dans le choix de ses causes et il excelle à trouver des raisons pour faire valoir les plus véreuses : « Dites-moi, demande-t-il à son client, recon- « naissez-vous, sur votre âme et conscience, devoir à « votre adversaire ce qu'il vous réclame en justice? — « Non, répondra-t il; il est vrai que je lui en dois une « partie. Mais il me semble qu'il me fait une injure en « me citant en justice pour une telle bagatelle. — Mais « pourrait-il vous prouver que vous lui êtes redevable? « — Oh! non, certainement. Personne ne le sait que lui « et moi. — Alors, reprend l'avocat, soyez tranquille; « j'arrangerai bien votre cas. Mais il faudra, ajoute-t-il « avec insinuation, que vous me donniez ensuite une « petite rémunération[3] ». L'avocat n'attend pas toujours

1. *Serm. Adv.*, f. 79. col. 2.
2. Menot, f. 204, col. 1.
3. Menot, f. 203, col. 1.

la fin du procès pour se faire payer grassement; il exige aussi le plus souvent qu'on paye la consultation par un bon pot de vin (*bonum potum vini*)[1] (le mot, on le voit, n'est pas aussi récent qu'on pourrait le croire) et veut être payé même avant d'avoir rien fait[2] ». Toujours fidèle à son système de défense, il demande à son client : « Avez-vous des témoins? — Non. — A-t-il « point de cédulle? — Non. — Hé bien, soyez tran- « quille, niez toujours[3] ».

Une morale aussi élastique et aussi peu délicate est loin de trouver grâce devant nos censeurs. « Que dites-vous, avocats, n'êtes-vous pas excommuniés? Quand même l'évêque avec *sa croce et sa mittre* se présenterait pour vous absoudre, il ne le pourrait pas avant que vous n'ayez restitué. Bien plus, eussiez-vous obtenu le pardon, pour toute la faute et toute la peine, de la bouche même de Pierre, vous n'en demeureriez pas moins excommunié jusqu'à ce que vous eussiez restitué ce que vous devez[4] ». Ils ont beau s'excuser en disant : « que les offices s'achètent 400 ou 500 écus, qu'ils n'ont que 100 écus, qu'il faut tirer de quelque part[5] », « qu'ils ne pourraient rien gagner, s'ils n'usaient de fraudes, s'ils n'encourageaient les causes injustes, s'ils ne prolon-

1. Menot, f. 148, col. 2.
2. *Carême de Nantes*, f. 64 v°.
3. Menot, f. 148, col. 2. Ainsi échauffés par l'espoir du lucre et peu soutenus par la sincérité de leur conviction, quelle devait être leur action, sinon très violente, toute extérieure et toute fausse, par conséquent souverainement ridicule et grotesque. Voyez-les « s'éponger la face, rejeter d'un mouvement superbe de tête leurs cheveux derrière les oreilles, se moucher fréquemment et avec grand fracas; les uns regardent dans leurs mains comme dans un miroir, les autres lèvent leurs yeux au ciel, puis baissent subitement la tête; ceux-ci se grattent le front, ceux-là compriment leurs lèvres; d'autres frappent la barre à tour de bras et élèvent la voix jusqu'au troisième ciel ». G. Pépin, serm. VIII, f. 52, col. 1.
4. Menot, f. 148, col. 2.
5. *Serm. Quadrag.*, f. 86, col. 2.

geaient indéfiniment leurs actes et leurs écritures [1], » « ils sont tenus à restitution si en aucune manière la bonne cause a été perdue par eux, ou posé que la bonne cause ne soit perdue, toutefois ils ont donné vexation dommageuse, ils sont tenus à satisfaire dommage [2] ». A la morale de l'intérêt, flottante et mobile, sans règle fixe ni principe, variant au gré des consciences, affolée et détraquée comme une balance sans équilibre ou un ballon sans lest, il était bon d'opposer la morale théologique dans toute sa rigueur. Nos moines n'y ont pas manqué.

Cette fortune mal acquise des avocats, Maillard ne se contente pas de la flétrir entre les mains impures qui l'ont amassée, il la poursuit de sa verve vengeresse dans le luxe insolent qu'elle étale, sur les épaules, dans les superbes atours et les toilettes tapageuses des femmes. Apercevant Mme Patelin qui passe pompeuse et triomphante comme une duchesse, il l'arrête et lui crie : « Fait-il beau voir que la femme d'un advocat, auquel ne restent pas dix francs de rente après avoir acheté son office, soit habillée comme une princesse, et qu'elle ait de l'or sur la teste, au col, en la ceinture et autre part? Vous dites que votre estat porte cela. A tous les diables et votre estat et vous aussi [3] »! « Hélas! Mesdames, dit-il ailleurs, vous avez vos maris avocats. Voilà pourquoi vous portez des ceintures dorées, fabriquées avec les fraudes et les tromperies de votre diable de mari ; vous portez chaînes d'argent, rubans, patenôtres d'or ou de gect. Il vaudrait mieux pour vous être les femmes d'un bouvier [4] ou même d'un bourreau [5].

Bourreau, l'avocat l'est bien des pauvres et des hum-

1. *Serm. Adv.*, f. 53, col 1.
2. *Confession de Frère Ol. Maillard*, f 10 v°.
3. *Serm. Quadrag.*, f. 38, col. 3.
4. *Serm. Adv.*, f 100, col. 3.
5. *Serm. Quadrag.*, f. 86, col. 2.

bles qu'il « *écorche* » sans pitié et qu'il réduit à la misère. Ces parures superbes, ces queues longues et traînantes sont faites de la peau des misérables, et si on les pressait de là aussi jaillirait le sang du pauvre[1]. « Avec les gens d'armes », pillards et assassins, « les avocats sont la terreur des pauvres[2] ».

III. Les notaires, eux aussi, bien qu'enveloppés souvent dans les mêmes diatribes que les gens de loi, sont, avec les avocats, le point de mire d'invectives particulières, et, à en croire notre prêcheur, « il n'y aurait rien de plus affreux au monde qu'un sac de procureur ou d'avocat, si ce n'est peut-être un carnet de tabellion[3] ». « Vous, Messieurs les notaires, avez-vous chicané dans vos actes? D'où vient le proverbe populaire : De trois choses Dieu nous garde, des *et cætera* des notaires, des *quiproquo* d'apothicaires, et *de bouquon de Lombards frisquaires*[4] »? D'où vient ce proverbe? Maillard nous l'explique dans un autre passage : « Les notaires rédigent des actes contraires à la volonté des parties contractantes et, à la faveur des *et cætera* de la fin, glissent et sous-entendent ce qu'aura voulu l'une des deux parties qu'ils favorisent[5] ». « Notaires et tabellions » n'étaient pas avares de leurs signatures dès qu'on faisait luire à leurs yeux quelque pièce d'argent[6], et ils ne se gênaient guère pour « signer ou dicter faulx instruments ou lettres en préjudice d'aultruy[7] ».

1. *Serm. Quadrag.*, fol. 46, col. 2.
2. *Serm Quadrag.*, f. 46, col. 2. Sébastien Brant, comparant l'avocat avec le pillard, trouve encore plus honorable cette dernière condition. Janssen, *op. cit*, p. 467.
3. Ch. Labitte, *Revue de Paris*, p. 270.
4. *Sermones Adv.*, f. 93, col. 4.
5. *Carême de Nantes*, serm. 46.
6. *Confession*, f. 5 r°.
7. *Ibid.*, f. 10 v°.

II.

Si l'intégrité manquait aux gens de loi, comment pouvait-elle être l'apanage des hommes de finance? Chez ceux-ci nous rencontrons même cupidité sordide et mêmes moyens peu honnêtes de la satisfaire. Receveurs, collecteurs de tailles et de gabelles, changeurs, et cette nuée de petits magistrats subalternes, tels que « *baillifs, escouttestes, escabins* et *toute telle manière de buyllon*[1] », étaient sans cesse à l'affût de nouveaux gains et bénéfices, honnêtes ou non : peu leur importait. Ils exigeaient d'abord la petite rémunération ou le petit *pot-de-vin* pour ce qui n'était que l'accomplissement du plus strict des devoirs. Le receveur, le banquier ou le changeur ne soldaient en bons écus sonnants le traitement ou la pension d'un noble « qu'autant que Madame avait reçu une bonne robe, une ceinture ou une bague d'or[2] ». Avaient-ils affaire à des gens besogneux, ils ne manquaient pas d'exploiter ce besoin d'argent, anticipaient leur solde et escomptaient une somme déterminée. « Êtes-vous là, clercs de finances et vous trésoriers? Est ce que les gens d'armes (toujours les plus nécessiteux malgré leurs pillages) ne vous donnent pas 10 écus sur la solde que vous leur avancez? Vous dites pour vous justifier que la charge en elle-même ne donne rien et que ces procédés sont légitimes. A tous les diables de tels procédés! Vous dites aussi que votre charge vous coûte beaucoup d'argent et qu'il *fault se récompenser et rembourser*. Tout cela ne vaut rien. Et vous, femmes, vous portez des tuniques ouatées, des ceintures d'or, fruits de ces rapines. Il faut restituer[3] ».

1. *Serm. de Bruges*, f. 10 r°.
2. *Serm. Adv.*, f. 116, col. 2.
3. *Ibid.*., f. 111, col. 2.

Messieurs les changeurs n'étaient pas non plus innocents de toute fraude : tantôt ils « rognaient les écus[1] » pour s'approprier et utiliser les « *rognures* », affirmant ensuite « que leur argent avait le poids réglementaire[2] »; tantôt ils spéculaient sur le poids de l'or qu'on leur portait, disant par exemple « qu'à un lingot trop léger de 3 ou 4 grammes il manquait 5 grammes et se faisant payer 2 sols pour suppléer ce qui manquait[3] ». Quelquefois aussi ils faisaient de l'usure : « Ils prêtaient par exemple 10 écus sous une certaine garantie, telle qu'un pré et un champ dont ils percevaient les revenus[4] ».

Maillard n'a garde d'oublier dans ses remontrances les collecteurs de tailles et de gabelles chargés de percevoir les impôts. Ces officiers de la finance faisaient peser sur leurs administrés les plus lourdes et les plus écrasantes exactions. Était-ce par zèle pour les intérêts du prince et de l'Etat, et dans le désir d'augmenter les revenus de l'impôt public? Ce serait leur faire trop d'honneur que de le croire, et Maillard ne leur prête pas des vues si désintéressées : « Ces officiers, dit-il, imposent de nouvelles tailles pour assouvir leur cupidité, non pour tenir les intérêts du prince[5] ». La plus sévère impartialité ne présidait pas toujours à la répartition de l'impôt, et le collecteur avait « ses amis et ses proches qu'il déchargeait ou soulageait », et aussi ses indifférents ou inconnus « qu'il écrasait[6] ». Quand ces victimes de leurs exactions s'avisaient de regimber et refusaient de se laisser tondre, ils frappaient un grand coup « afin qu'effrayés par ce qu'ils entendaient dire, les contribuables s'exécutassent plus volontiers[7] ». Il va sans dire que les victimes

1. *Serm. Adv.*, f. 91, col. 3.
2. *Nov. div.*, f. 102, col. 3.
3. *Serm. Quadrag.*, f. 58, col. 3.
4. *Serm. Adv.*, f. 111, col. 2.
5. *Nov. div. Serm.*, f. 12, col. 4.
6. *Conf.*, f. 11.
7. *Carême de Nantes*, serm. 46.

préférées et invariables de ces inégalités et de ces violences c'étaient les pauvres, toujours les pauvres. Il semble que Maillard ne s'élève avec tant de force et de hardiesse contre les oppresseurs que parce qu'il éprouve le besoin de défendre et de protéger le pauvre opprimé : là est le mobile, le secret, la mesure de ses audaces. « Collecteurs de tailles, de gabelles et de péages... écorcheurs du peuple[1] », « vous qui accablez injustement les pauvres[2]. » « Seigneurs, vous êtes durs, mais vous trouverez plus dur que vous[3] ».

Ce tableau des vexations exercées par les hommes de finances, principalement sur les pauvres, n'a rien d'exagéré. Déjà en l'année 1404 un des témoins les plus autorisés et un des appréciateurs les plus sages et les plus éclairés de l'époque, le chancelier J. Gerson, dans une harangue faite devant le roi et son conseil, se plaignait amèrement de cet état de choses : « Las un poure homme aura-t-il payé son imposition, sa taille, sa gabelle, son fouage, son quatriesme, les esperons du Roy, la saincture de la Reyne, les truages, les chauccées, les passages, puis viendra encore une taille qui sera créée et sergents de venir et de engager pots et poilles. Le povre homme n'aura pain à manger sinon par adventure[4] ».

III.

Mais toutes ces vexations des hommes de lois et de finances n'égalaient pas encore celles des gens d'armes. Ceux qui avaient pour mission de défendre contre les attaques de l'ennemi le sol de la patrie et la personne

1. *Carême de Nantes*, f. 25 r°.
2. *Serm Omn. temp. prædic. II*[us].
3. *Serm. de Bruges*, f. 10 r°.
4. Gerson, cité par les *Annales de la Faculté des lettres de Caen*, 2e année, n° 4.

de leurs concitoyens étaient précisément ceux qui les pillaient et les dévalisaient avec le plus d'acharnement : pires que les pires ennemis, au lieu d'en être le rempart ils en étaient devenus le fléau. Les mémoires et les chroniques du temps sont tout remplis des plaintes et des ravages qu'ils laissaient après eux[1]. Contre eux s'élevait la malédiction des pauvres et des braves gens qu'ils avaient injustement dépouillés. L'air était comme rempli du bruit de ces plaintes, et Maillard n'avait qu'à prêter l'oreille à tous les vents et à se faire l'écho de la protestation universelle : « C'est la renommée universelle, dit-il, qui accuse les gens d'armes d'être très cruels. Partout ils dépouillent le pauvre. Le bon homme est d'*eulx beu et bastu*. Ils se livrent ensuite à la débauche[2] ». La débauche, en effet, était inséparable de leurs pillages, et après avoir volé les richesses des hommes, ils enlevaient l'honneur des femmes. « Êtes-vous là, porteurs d'armes qui vous répandez à travers champs; quand vous déshonorez quelque fille sans son consentement, celle-ci ne pèche pas[3] »..... Menot est plus explicite et plus direct : « Aujourd'hui, dit-il, les gens d'armes font de grandes injustices et exercent de grands ravages; ils pillent les biens des pauvres surtout dans les villages, ils mènent leurs chevaux dans les greniers et leur font manger le grain, ils frappent l'hôte tout en mangeant ses biens, et s'il y a dans la maison quelque jolie fille, il faut qu'elle vienne à eux; ils la déshonorent sans que le pauvre père ose dire un mot. O engeance aveugle! engeance perverse! où y a-t-il une loi pour vous mettre à l'ordre! Sommes-nous des bêtes ou des chrétiens ? Ils sont excommuniés[4] ». Quelques traits pittoresques complètent ailleurs cette peinture peu flattée : « Les sergeants sont

1. Voir *Mémoires d'Olivier de la Marche*, t. I, p. 243; t. II, p. 61.
2. *Serm. Quadrag.*, f. 118, col. 3.
3. *Serm. Adv* , fol. 68, col. 2.
4. Menot, f. 202, col. 3.

ministres du diable; leur église c'est la taverne; leur office est de blasphémer le nom de Dieu; leurs livres d'heures sont les cartes et les jeux de hasard. Les dés leur tiennent lieu de *Pater noster*. O insensé, ô malheureux, veux-tu placer le glaive sur la gorge du Christ[1] » ?

Ce ne sont pas là de vaines déclamations de prédicateurs exaltés, mais des témoignages sérieux que confirment d'autres documents contemporains. Nicolas Clémangis écrit à son ami Gerson une lettre éplorée dans laquelle il se plaint des rapines des hommes d'armes demeurées impunies et appelle de tous ses vœux la discipline militaire dans le royaume de France : « Ils ressemblent à des loups plutôt qu'à des hommes... Quatre soldats armés de fourches abattent de quoi nourrir une cohorte... Ils ne laissent rien dans les maisons qu'ils pillent, pas un poulet, pas une poule, pas un coq... Quel carnage de chevreaux, de veaux, d'agneaux, de bêtes tendres et grasses !... Dès qu'ils ont envahi un hameau comme un tourbillon ou une tempête, leur premier soin est de visiter les maisons et de briser les portes à la moindre résistance. Ils fouillent les coffres, les écrins, les cabinets, les chambres, les lits, les caves, les coins et les recoins, s'emparent de tout ce qu'ils y trouvent. Ils n'enlèvent pas seulement les vêtements d'hommes, mais encore les parures de femmes... Ils ne laissent dans les maisons ni vin, ni avoine, ni chevaux, ni ustensiles de cuisine qu'ils brisent quelquefois contre la muraille sous les yeux du maître. Il y en a qui vont jusqu'à piller les lits des dames et à en disperser les plumes au vent[2] ».

Comment se recrutait cette étrange milice? Elle se composait en grande partie « de valets fugitifs, d'apostats, d'ouvriers fainéants qui avaient leur métier en

1. Menot, f. 159, col. 3.
2. *Clémangis*, Epître 59, pp. 160-165.

horreur, de vils prostituteurs, d'étrangers et d'exilés, de toute sorte de brigands et de scélérats », en un mot de l'écume de la société et de la balayure du monde. Tous ces *anarchistes* de l'époque, « ce tas d'hommes perdus de dettes et de crimes, n'attendaient que le signal d'une expédition quelconque pour accourir de tous les points ». C'est alors qu'on voyait de ces faces patibulaires, pâlies par la misère et la débauche, et que l'on n'avait jamais vues jusque-là, sorties on ne sait d'où, du fond des forêts ou de dessous terre, semblables à ces animaux repoussants que la terre vomit de son sein à sa surface quand survient un temps d'orage. « Ils s'organisaient, non pour la guerre dont ils ne savaient pas le premier mot, mais pour le pillage, sans que ni magistrats, ni préfets de villes, ni chefs de camp pussent arrêter ce débordement[1] ». Clémangis finit cette peinture lamentable en conjurant son ami d'user de son crédit auprès du roi et de la cour pour faire cesser un tel désordre et proposer une réforme d'après un plan qu'il lui soumet. Gerson a entendu cet appel, et dans la harangue déjà citée qu'il prononça devant le roi et son conseil, il ne se fit pas faute de dénoncer, après les exactions des collecteurs de tailles, les pillages des gens d'armes. « Ils trouveront, dit-il, une poule avec quatre poussins que la povre femme nourrissait pour vendre et payer le demeurant de sa taille, ou une nouvelle créée, tout sera pris et happé. Et si l'homme résiste... s'entrebattent gens d'armes, menacent de paroles et battront de faict l'homme ou la femme et bouteront le feu en l'hostel s'ils ne rançonnent et font finances à tort et à travers d'argent ou de vins et de vivres. Je me tais des efforcements de femmes vefves et autres. Ce par adventure semble petite chose parce que je ne parle que d'un homme. Croyez tout de certain comme la mort qu'il y en a mil et mil et plus de dix mil par le

1. *Clémangis*, Epître 59, pp. 160-165.

royaume pis demenez que je n'ai dit[1] ». Pour qu'un homme aussi grave que Gerson ait osé avancer et soutenir devant le roi et sa cour, avec tant de fermeté et d'intrépidité, des affirmations d'une si grande portée, ne fallait-il pas que la situation dénoncée fût en effet bien déplorable, et quelle meilleure garantie que ce témoignage pourrions-nous présenter de l'impartialité de nos prêcheurs ?

IV.

Les écoliers formaient dans les grands centres une sorte de population à part, remuante, tapageuse, avec laquelle il fallait compter. On les voyait rôder dans les rues avec leurs « robes à grant erre », leurs « cappucions jus aux coustés », leurs « chaperons tout ung tenant[2] », toujours en quête de nouvelles aventures et de nouvelles rixes.

S'il fallait choisir à tout prix entre l'étude et la conduite, entre la règle du raisonnement et celle des mœurs, nos écoliers n'hésitaient pas : ils préféraient être savants plutôt que vertueux. Maillard ne cesse de le leur reprocher : « Il ne vous faudra pas répondre, leur dit-il, sur les questions d'Aristote, ni sur la science des nominaux et des réaux ou des légistes et des canonistes et des médecins, mais uniquement sur votre bonne ou mauvaise conduite[3] ». — « Messieurs les écoliers, mieux vaudrait pour vous étudier le livre de la conscience que les sophismes. Vous, Messieurs les étudiants en décrets et en lois, Dieu sait ce que vous étudiez et quelles lois. Toutes les lois de Justinien ne peuvent vous sauver si

1. *Annales de la Faculté des lettres de Caen*, deuxième année. n° 4.
2. *Nef des fols*, f. XXII r°.
3. *Serm. Adv.*, f. 32, col. 4.

vous n'avez pas une bonne conscience[1] ». « Science sans conscience, devait dire Rabelais, est la ruine de l'âme ». Cette antithèse célèbre appartient à Maillard, qui disait le premier aux écoliers de son temps : « Etudiez tant que vous voudrez : plût à Dieu que science et conscience fussent synonymes pour vous[2] ».

Mais à une science laborieusement acquise ils préféraient encore les douceurs du *far-niente* et la sécurité de l'ignorance, qui n'excluaient pas l'orgueil.

Ils cuident être bien savants,
Et toutefois sont inscients,
Ils suivent leurs malins désirs,
Tous jeux et tous mondains plaisirs.

Ils « semblent un maistre
Qui sont plus dignes d'aller paistre
Que les asnes, et c'est raison,
Car ont perdu temps et saison[3] ».

Cela ne les empêchait pas, quand ils étaient de retour dans leurs pays, de poser pour de gros savants, grâce à un ingénieux stratagème qui nous est révélé par Pierre de Sapieyra, et qui consistait à confectionner de grands volumes avec des fragments théologiques et philosophiques, des lambeaux de droit et de rhétorique, écrits sur des peaux de veau, ornés de vastes marges, le tout recouvert de beaux cuirs rouges[4].

A quoi occupaient-ils ce temps que ni la science ni l'étude n'absorbaient? Aux rixes, aux querelles et au libertinage. Ceux qui ne remplissaient pas les rues et les carrefours de la cité de leur jargon divers, du « coassement[5] » importun de leurs disputes scolastiques, dont ils étonnaient les oreilles du bourgeois ignorant, étudiaient

1. *Serm. adv.*, f. 58, col. 1.
2. *Serm. quadrag.*, f. 47, col. 4.
3. *Nef des fols.* f. XXII v°.
4. Ant. Méray, *La vie au temps des libres prêcheurs*, t. II, p. 212.
5. Pépin, cité p. Méray, *ibidem*, p. 213.

à Paris et à Orléans dans le livre des rois, c'est-à-dire dans les cartes, plutôt que dans le livre des lois (*in libro regum, id est cartæ, quàm in libro legum*[1]), ou donnaient aux paisibles habitants le spectacle fréquent de scènes de pugilat, ou bien se livraient à la débauche. « Etes-vous là, Messieurs les clercs, qui vous battez et ne vous en accusez pas à Pâques? Vous recevrez le sacrement dans un tel état, vous deviendrez irréguliers, et il faudra que le pape y mette la main[2] ».

A défaut du pape, c'était quelquefois le pouvoir royal qui se voyait obligé d'intervenir pour ramener à la raison cette population mutine et tapageuse. Louis XII voulut soumettre à une réforme l'Université de Paris; car « la licence des écoliers s'était augmentée sous les règnes précédents ; ils avaient trouvé moyen de se soustraire à la justice des magistrats sous prétexte de leurs privilèges[3] ». Les régents prirent fait et cause pour leurs élèves et annoncèrent que leurs cours et leurs prédications allaient être suspendus; pourtant, grâce aux instances et aux menaces du cardinal Georges d'Amboise, le recteur Jean Cave finit par se soumettre.

Si les régents se montraient si susceptibles et si délicats touchant les mesures prises contre les écoliers, c'est qu'au fond ils ne valaient guère mieux que leurs élèves, et, se sentant coupables des mêmes désordres, se sentaient atteints par les mêmes rigueurs. En effet, non seulement « ils se livraient en public aux jeux des dés et des cartes[4] », mais encore ils donnaient à leurs disciples et à la population tout entière de vrais spectacles de rixes scandaleuses dont devait souffrir singulièrement leur autorité. Ces rixes avaient lieu surtout aux élections du recteur, s'il faut en croire Maillard : « Vous, mes-

1. G. Pépin, *Serm.*, f. 130, col. 4.
2. *Serm. Adv.* f. 74, col. 3.
3. *Histoire de Paris*, Sauval, t. II, liv. XVIII, p. 894.
4. G. Pépin, *Serm.*, f. 152, col. 1.

sieurs les maîtres ès arts, lorsque vous choisissez un recteur, vous frappez vos collègues en pleine église et puis vous dites que vous ne vous en souvenez plus. Vous êtes excommuniés[1] ». Comme disciple ou comme maître, Maillard avait dû plus d'une fois être témoin de ces scènes déplorables. Mais ce n'étaient point là les pires écarts de ces maîtres, et ils réservaient à leurs élèves de plus tristes exemples encore, qui devaient ruiner tout leur prestige et anéantir leur autorité : « Les uns, nous dit Pépin, s'adonnent à la débauche et à l'ivresse; les autres deviennent jureurs et parjures; d'autres, blasphémateurs; il y en a, enfin, qui s'oublient jusqu'à faire le mal en présence de leurs disciples[2] ». Maîtres et élèves se rencontraient dans les mêmes bas-fonds de l'immoralité et du vice : « O maîtres respectables, et vous, écoliers, vous employez vos bénéfices, vos aumônes et les biens que vous possédez à entretenir des ... » femmes[3]. Ils allaient même plus loin, ces maîtres vertueux; ils initiaient leurs disciples à la débauche : « Êtes-vous là, recteurs qui conduisez vos écoliers au... » crime[4]? Ces sortes de leçons et d'exemples ne devaient pas être un fait isolé et inouï, puisque un prince que Maillard avait connu, confiant son fils, âgé de quatre ans, à un certain maître licencié, croyait devoir adresser à celui-ci les recommandations suivantes : « Révérend maître, voici mon fils, ne lui apprenez ni à jouer ni à aimer les femmes. Il l'apprendra trop tôt. Elevez-le dans la foi chrétienne et apprenez-lui comment il doit servir Dieu[5] ».

Quelle autorité, quel ascendant et quelle fermeté pouvait-on attendre de pareils maîtres? Indulgents à l'excès, ils étaient quelquefois sévères à contretemps, et ce

1. *Serm. Adv.*, f. 113, col. 1.
2. G. Pépin, f. 152. col. 1.
3. *Serm. Adv.*, f. 68, col. 3.
4. *Serm. de stip. pecc.*, serm. V^us^.
5. *Ibidem.*, serm. VI^us^.

mélange d'extrême tolérance et de rigueurs intempestives composait un pouvoir bizarre, instable et détraqué qui devait être peu efficace pour contenir cette ardente et fougueuse jeunesse : « Messieurs les régents, c'est à vous que s'adresse ce texte du Livre des Rois : *custodi virum istum, qui si lapsus fuerit, erit anima tua pro anima ejus.* Laisser un enfant livré à ses vices alors qu'on peut les empêcher n'est autre chose que les entretenir, et on mérite d'être regardé comme le complice des fautes qu'on tolère [1] ». Le prix de ces complaisances coupables était un surcroît de popularité, quand ce n'était pas un bénéfice pécuniaire : « Messieurs les docteurs, vous ne voulez pas dire la vérité à vos inférieurs pour mieux vous attirer leurs bonnes grâces ou de peur de vous les aliéner [2] ». Jean Raulin, dans un curieux sermon prononcé à l'une des processions scolaires, gourmande ces « régents trop complaisants qui, pour gagner davantage, permettaient à leurs écoliers de faire tout ce qui leur plaisait [3] ». Quand parfois ils réagissaient et voulaient se montrer sévères, ils se jetaient dans l'excès opposé et leurs rigueurs, tombaient sur les meilleurs élèves qu'ils chassaient, sans égards pour leurs bonnes habitudes [4].

C'était donc par les maîtres et les régents que devait commencer la réforme morale des Universités. C'est à eux que s'adressait surtout la recommandation capitale de ne pas oublier, pour la science, les règles de la conscience. A ces docteurs si fiers et si orgueilleux qui se drapaient pompeusement dans leur vaine science, Maillard proposait l'exemple du « B. Bonaventure qui fut, lui aussi, docteur de la Faculté de Paris, mais qui ne se grisa pas du vin capiteux de la théologie, qui n'arbora

1. *Serm. Adv.*, f. 113, col. 1.
2. *Serm. Quadrag.*, f. 66, col. 3.
3. Ant. Méray, *Op. cit.*, t. II, p. 212.
4. Maillard, *Serm. omni tempore prædic. X^us.*

pas, comme un insigne illustre, ce bonnet rond de docteur, mais qui humblement alla s'abreuver de ce vin généreux qui jaillit du côté du Christ, ouvert par la lance[1] ». A eux surtout, à ces « messieurs de la rue du Fouarre[2] (*Straminis vico*) », il fallait rappeler que « ni la logique d'Aristote, ni la science des nominaux ne leur serviraient pas de grand chose » à moins qu'ils n'y ajoutassent la logique et la science des mœurs[3]. Encore s'ils appliquaient leurs esprits à « l'humble et simple lecture des Saints Livres » ! Mais ils préféraient cultiver « les sciences curieuses qui les font admirer, et s'en aller grands et beaux parleurs tout ennivrés d'eux-mêmes et de leur mérite[4] ». Aussi, si l'on se demande avec Clémangis d'où vient cette profusion de docteurs et de maîtres qui pleuvent dans les grandes villes jusqu'à devenir une vraie plaie, on peut répondre que ces vaines satisfactions de l'amour-propre d'abord, et ensuite la perspective d'un plus grand bien-être et l'espoir d'une plus brillante situation ne contribuaient pas peu à les attirer et à les multiplier. « Si on a une paroisse, on ambitionne une prébende. Mais cette carrière des promotions ecclésiastiques se trouve fermée pour quiconque se confine dans son église pour n'en plus sortir. Dans les grands centres d'études, au contraire, on trouve bien des accès à une position meilleure; on acquiert de la notoriété, on se pousse, on s'intrigue, on se ménage[5] ».

Après les écoliers et les régents, Maillard n'aurait eu garde d'oublier les imprimeurs et les libraires. Inventée depuis peu, l'imprimerie faisait fureur et allait devenir un des plus précieux ou l'un des plus redoutables instru-

1. *Serm de Stip.*, serm. IIus.
2. Du vieux français *feurre*, paille sur laquelle s'asseyaient les étudiants.
3. *Serm. Adv.*, f. 66, col. 4.
4. N. Clémangis, Epître 74, pp. 213-220.
5. *Ibidem*, Epître 74.

ments de propagande active pour le bien comme pour le mal. Dans cette ère nouvelle que la presse inaugure pour la pensée de l'homme, ce qui semble préoccuper surtout nos prêcheurs n'est point le pressentiment des attaques que la Réforme livrera bientôt au dogme chrétien, ni la crainte de cet effort prétendu d'émancipation intellectuelle tenté par les réformateurs et la peur de voir « ceci tuer cela[1] ». Nulle part nous ne trouvons trace de ces appréhensions. Ce n'est pas l'instrument de propagande antireligieuse et hérétique qu'ils redoutent dans l'imprimerie, mais l'arme empoisonnée de l'immoralité et de la corruption. C'est au nom de la morale que Maillard proteste contre certaines publications « obscènes, traitant de la luxure, de l'art d'aimer, et fournissant une occasion permanente de péché. O pauvres libraires, leur dit-il, il ne vous suffit pas de vous damner seuls, mais vous imprimez de ces livres obscènes..... Vous vous en allez à tous les diables[2] ». C'est aussi pour sauvegarder la morale outragée qu'il propose une mesure préventive qui empêchera ces publications scandaleuses : le visa et la censure de l'autorité ecclésiastique, considérée ici comme gardienne des mœurs publiques plutôt que du dogme chrétien. « Êtes-vous là, imprimeurs de livres? Le pape Innocent a prescrit que l'on n'imprimerait aucun livre s'il n'était approuvé par l'évêque ou son vicaire général, ou un prêtre délégué à ce sujet[3] ». « Qui sait? ajoute Ch. Labitte, l'acrimonie d'Henri Estienne contre Maillard peut venir de cette phrase, et si les sermons n'étaient pas tombés peut-être sous la main du célèbre huguenot pendant qu'il publiait pour la première fois

1. Vict. Hugo, *Notre-Dame de Paris*.
2. *Serm. Adv.*, f. 80, c. 2.
3. Il dénonce surtout l'*Evangile des quenouilles*, sorte de satire mordante des hommes faite par des femmes. *Serm. Adv.*, f. 80, col. 2, et ailleurs : « ce n'est pas compte ou fable inscrit au livre des quenouilles ».

Anacréon, il n'eût pas prodigué les sarcasmes contre le pauvre moine dans les plus mordants chapitres de cet étrange pamphlet qui a nom : *L'Apologie pour Hérodote*[1] ».

V.

MÉDECINS ET APOTHICAIRES.

« Voici une demoiselle malade et gardant le lit. Le médecin le plus honorable de la ville vient la visiter; en entrant, il trouve la chambre tendue d'épais rideaux. Il ne voit rien, prend une chandelle, et dit : « Longue vie, mademoiselle » ! Il inspecte son nez, ses yeux, son visage : « Mademoiselle, vous êtes très bien, lui dit-il, rassurez-vous ». Il demande ensuite à la servante si sa maîtresse dort bien. Vite il se met à écrire des ordonnances. D'abord quelques prohibitions : « Je vous défends de manger du bœuf, des poissons sans écailles, comme anguilles et lamproies; ne buvez pas le vin sans eau et surtout ne parlez pas; ne vous exposez pas à l'air, autrement vous êtes morte ». Puis, quelques prescriptions : « Prenez de la tisane et du sirop. Je réponds de votre vie sur la mienne. Vous serez guérie ». Et il se retire[2]. Que manque-t-il à ce type si correct du médecin classique au quinzième siècle, que Maillard nous décrit avec tant de complaisance? Rien en apparence. Et pourtant un œil exercé comme le sien trouvera un grave défaut à ce docteur idéal : c'est qu'avant d'inspecter sa malade il ne lui a pas demandé si elle avait vu le prêtre. Telle est pourtant l'obligation rigoureuse du médecin. « Messieurs les médecins, leur dit Maillard, quand vous appro-

1. *Revue de Paris*, 1840, p. 268.
2. *Serm. Quadrag.*, f. 30, col. 4.

chez un malade, vous ne devez pas mettre la main sur lui qu'il ne se soit confessé avec la contrition. Vous me direz : Père, nous avons l'habitude de ne jamais parler de confession pour ne pas effrayer le malade. Dès que nous le voyons hors d'état de parler et de respirer aisément, nous déclarons qu'il faut envoyer chercher le confesseur et de l'eau bénite ». O mon Dieu! une telle confession est radicalement nulle..... Prenez donc garde, messieurs les médecins, invitez vos malades à prendre les remèdes spirituels avant de leur appliquer les remèdes du corps[1] ».

Si notre Diafoirus modèle a cela de commun avec quelques-uns de ses confrères modernes qu'il néglige l'âme de ses malades, il s'en distingue par un mérite bien recommandable : c'est qu'il n'est pas charlatan, qu'il écrit ses ordonnances et qu'il n'abuse pas des drogues du pharmacien. Combien n'y en a-t-il pas, au contraire, qui « passent des contrats avec les pharmaciens pour tromper les pauvres gens » ou qui se contentent d'indiquer sans l'écrire le nom d'un remède pour permettre à un apothicaire de donner ce qu'il voudra[2]. Et c'est de pareilles fraudes et « de combien d'autres encore » que dépend la santé des malades!

Les apothicaires ont surtout leur grosse part des colères du moine. Après les *et caetera* des notaires, avons-nous vu, rien au monde n'est plus perfide et plus ténébreux que les *quiproquos* des apothicaires. « S'accusent les apothicaires *qui baillent quid pro quid* ou qui, quand ils « n'ont de quoy fournir leur recepte » mettent « assez pour faire mourir un homme ». Ils vendent à faux poids ou fausses mesures[3] et se gênent peu pour jurer que leurs drogues ne se trouvent nulle

1. *Serm. Quadrag.*, f. 33, col. 2.
2. *Ibid.*, f. 77, col. 1.
3. *Conf.*, f. 10.

part ailleurs, afin d'en assurer l'écoulement[1]. Suivent quelques détails sur les fraudes les plus répandues qui, il est vrai, leur sont communes avec les épiciers, dont nous aurons à parler plus loin.

VI.

Nous voilà déjà entrés dans la galerie démocratique de notre orateur populaire; nous pouvons suivre avec confiance un guide aussi bien informé. Avec l'état d'avocat et celui de soldat, le plus dangereux, selon Maillard, est sans contredit le métier de marchand, auquel d'ailleurs il applique son maximum de condamnations éternelles que nous connaissons déjà[2]. Le péché capital des marchands est la fraude et la fourberie. Notre prêcheur, qui assurément avait confessé plus d'un de ces commerçants, n'a pas sans doute la prétention d'embrasser dans une somme théologique de cas de conscience toute la variété infinie des fraudes du commerce. Comment le pourrait-il? Les marchands, d'après lui, « mangent de pleins plats de cette langue trompeuse[3]. » « Ils font le commerce avec des ruses et des fraudes à l'infini[4], » « si bien qu'il serait difficile de les faire connaître toutes[5] ». La fraude règne universellement : « Déception court..... sur tous métiers[6] ».

> La fraude se faict en tout nombre,
> En mesure, en poids et sous ombre,
> Marchandise est toute déçue[7].

1. *Serm. Adv.*, f. 45, col. 4.
2. 40,000 marchands damnés.
3. *Serm. Adv*, f. 45, col. 4.
4. *Ibid.*, fol. 45, col. 2.
5. *Ibid.*, f. 89, col. 1.
6. Coquillart, t. I, p. 153.
7. *Nef des fols*, f. 97 v°.

Cependant, Maillard tâchera de s'orienter dans ce dédale inextricable et de ramener à quatre principales classes l'infinie variété de ces tromperies. Il y a : « 1° ceux qui vendent plus cher aux étrangers de passage qu'aux habitants qui séjournent, plus cher aux naïfs qu'aux avisés, plus cher aux ignorants qu'aux entendus. C'est la catégorie des exploiteurs qui flairent le client avant de l'*écorcher ;* cette fraude est appelée *circumventionis.* 2° Il y en a d'autres qui mettent à l'étalage des objets sans défauts et qui livrent ensuite en vente des objets détériorés. Ce sont les escamoteurs (*malitiosæ occultationis*). 3 Il y en a qui mélangent, manipulent et altèrent les marchandises. Ce sont les *tripotiers* (*damnosae corruptionis*). 4° Enfin, d'autres ont plusieurs poids et mesures. Ce sont les faussaires (*falsæ ponderationis*). Adrien reléguait dans une île tous ceux qui employaient de telles mesures »[1].

En dehors de ces fraudes, Maillard signale un abus énorme dans le commerce qui résulte d'une entente commune entre deux ou plusieurs marchands pour ne pas vendre une denrée ou une marchandise au dessous d'un prix convenu ; il s'élève avec force contre cette conspiration tyrannique et cet accaparement désastreux qu'on appelle le monopole : « D'après la loi, ceux qui l'exercent doivent être exilés[2] ». Menot le flétrit avec plus d'énergie encore et, à l'âpreté, à la précision de sa censure, on peut juger combien ce désordre était répandu : « Ces maudits commerçants, dit-il, dès qu'ils lisent une prédiction annonçant que dans le grand royaume de France il y aura disette de pain et de vin, viendront sur la place publique, enlèveront toute la denrée et l'accapareront dans leurs greniers ; et ils n'en donneront pas aux pauvres même pour de l'argent, à moins de recevoir deux

1. *Carême de Nantes*, f. 93 v°.
2. *Serm. Adv.*, f. 89, col. 2.

fois plus qu'ils n'ont donné. C'est ainsi qu'écrasé par cette tyrannie le pauvre peuple *aboye à la faim* et meurt sans exciter la compassion... Dès qu'on trouve de tels accapareurs qui conspirent ainsi contre le bien public, on devrait leur confisquer leurs biens. On devrait les fouetter publiquement en pleine rue et les envoyer en exil un bâton nu à la main, *avec honte et confusion*[1] ».

Mais ces ruses et ces mensonges de l'état des marchands s'aggravent encore, d'abord par la sacrilége manie qu'ils ont d'y joindre, pour les faire accroire, le saint nom de Dieu, et de les accompagner de jurements et de serments[2], ensuite par les circonstances de temps et de lieu qui les entourent.

L'Eglise, il est vrai, « pour attirer plus de peuple aux foires, avait voulu qu'elles se tinssent aux époques de ses grandes solennités, et les fêtes de la religion étaient devenues les fêtes du commerce[3] ». Elle allait même jusqu'à accorder des indulgences à ceux qui s'y rendraient et y feraient l'aumône[4]. Mais les abus de toutes sortes avaient fini par l'emporter sur les prétendus avantages, et les foires et les marchés n'étaient pas seulement un rendez-vous d'affaires et de commerce, mais aussi de plaisirs, de rixes et de blasphèmes. Maillard s'élève contre ces vieux usages et ne craint pas de demander à l'Eglise, au nom du respect qui est dû à ces solennités religieuses, de vouloir bien défaire ce qu'elle a fait : « On choisit, dit-il, les grandes fêtes pour célébrer les foires presque partout, chose extrêmement dangereuse! Dans les endroits où de telles foires se tiennent aux fêtes de Notre-Seigneur et de la glorieuse Vierge Marie, il conviendrait que les prélats ou les princes intervinssent pour

1. Menot, f. 96, col. 2.
2. *Serm. Adv.*, f. 48, col. 4. *Conf.*, f. 10. Hérolt, *Serm.* CXXIII.
3. A. Monteil, *Histoire des Français. Quatorzième siècle*, p. 273. Epître LXXIV.
4. *Ibid.*, *quinzième siècle*, p. 232.

les déplacer. Oh! mon disciple, je t'en conjure, sanctifie le jour du sabbat ». Si les grandes fêtes sont ainsi profanées, comment les dimanches seraient-ils respectés? « Dans presque tous les pays on vend le dimanche des souliers, de la mercerie[1] ». « Et vous, Messieurs, qui tenez vos boutiques ouvertes les dimanches et qui vendez comme les autres jours, pour vous il n'y a d'autre fête que celle de saint Pansard, qui est le jour du diable[2] ». C'est cette profanation des dimanches et des fêtes qui, aux yeux de Maillard, est une des causes qui déchaînent sur le peuple chrétien les sécheresses, les famines, les guerres et tous les autres fléaux dont il souffre[3].

Les églises mêmes et les lieux consacrés deviennent le théâtre de ces transactions commerciales et l'esprit mercantile s'y donne libre cours : « Si les murs des églises, s'écrie Maillard, avaient des yeux et des oreilles, je crois qu'ils en diraient de belles ». Que diraient-ils? la suite nous le révèlera. Mais, à coup sûr, ils ne manqueraient pas d'accuser ces enragés marchands qui choisissent l'église pour traiter leurs affaires et y faire le négoce[4]. « Hé! leur crie notre moine, vos maisons profanes ne vous suffisent-elles pas pour cela[5] »? Si les affaires se traitaient à l'église, du moins on n'y tenait pas boutique, et c'était sous le porche[6] et « même dans la plupart des cimetières[7] » que les marchands installaient leurs échoppes.

Sans doute, les impostures des marchands sont l'objet principal des récriminations de notre prêcheur. Mais pourquoi ne dirait-il pas un mot de ces petites jalousies

1. *Carême de Nantes*, f. 34 v°.
2. *Serm. Quadrag.*, f. 93, col. 3.
3. *Carême de Nantes*, f. 34 v°.
4. Menot, f. 42, col. 1.
5. *Serm. Quadrag.*, f. 63, col. 4. L'article XVII de la Pragmatique Sanction interdit « le commerce, le négoce et les marchés dans l'église », f. 176.
6. Geiler, Schoot, cités par Dacheux, *op. cit.*, p. 67.
7. *Carême de Nantes*, serm. 34.

de métier qui les divisaient alors comme aujourd'hui, « de ces voisins et de ces voisines qui, à la ville comme à la campagne, se jalousent quand l'une vend sous le nez de l'autre[1] », « de ces marchands qui sont marris de ce que les voisins vendent bien[2] ». Pourquoi s'interdirait-il de parler de ces « commerçants mariés qui partent pour les foires et les pays étrangers et qui profitent de ces longues tournées et de ces lointains voyages pour faire à leur femme absente Dieu sait quelles niches ». « Ah! leur dit le hardi prêcheur, vous pouvez bien souffler dans la paume de vos mains, on vous connaît jusqu'à vingt lieues[3] ».

Après ce réquisitoire général contre le métier de marchand, passons, avec Maillard pour principal guide, la revue des divers commerces et des fraudes qui s'y commettent. « Un jour, dit Maillard, un honnête homme eut la pensée de visiter toutes les maisons de commerce de la capitale, pour voir s'il pourrait découvrir dans quelqu'une une once d'équité et de sincérité[4] ». Grâce à cette ingénieuse fiction, le prêcheur inspecte quelques commerces. Nous ne forcerons pas sa pensée si, élargissant un peu ce cadre artificiel, nous y faisons entrer, d'après Maillard lui-même, tous les autres marchands. « Il vint trouver l'orfèvre : « Cherchez plus loin, lui répondit celui-ci, nous n'avons pas votre affaire. — Il entra ensuite dans une auberge; on lui demanda s'il voulait un logement. — Je cherche l'équité, dit-il. — Nous ne tenons pas cet article; nous mêlons l'eau et le vin[5]. Nous comptons plus de vin ou d'avoine que nous n'en avons baillé[6]; nous mettons à la disposition de nos

1. *Nov. div.*, f. 86, col. 3.
2. *Conf.*, f. 6.
3. *Serm. Quadrag.*, f. 118, col. 4.
4. *Ibid.*, f. 77, col. 1.
5. *Ibid.*, f. 77, col. 1.
6. *Conf.*, f. 10 v°.

hôtes des chopines et pots tous maschoqués, bossus et contrefaits, à cette fin qu'ils ne tiennent pas tant; nos plats sont plats, afin que pas ne tiene tant de saulce ». En vérité, « il n'y a pipeurs entre tous mestiers ne plus grands trompeurs que sont taverniers[1] ». Notre homme sort édifié et continue sa tournée. Les marchands de blé lui répondent : « Nous achetons du blé pour le revendre très cher aux moments de disette[2] ». — Le boulanger : « Nous mettons le beau pain en étalage, mais nous donnons le mauvais[3] » ; « nous nous entendons à faire gonfler le pain pour qu'il paraisse plus gros[4] ». — Les marchands de vin : « Dans une de ses dernières ordonnances, le prévôt de Paris nous défendait de mêler les vins différents[5] et, à vous parler franc, nous n'avons pas volé cette défense. Il nous arrive souvent, en effet, de mêler et de sophistiquer les vins et de faire passer ainsi le bon avec le mauvais; nous donnons à entendre que notre vin est d'Orléans ou d'Angers alors qu'il est du cru[6] ». – Les épiciers et les merciers : « Oh! ce n'est pas chez nous qu'il faut chercher la bonne foi : nous ordonnons à nos serviteurs de placer les balles de gingembre, de poivre, de safran, de canelle et les autres denrées aromatiques dans les caves et les endroits humides, nous mettons de l'eau dans les laines afin de leur donner plus de poids[7] ». « Nous achetons dans une large mesure pour vendre dans une petite et, en pesant la marchandise, nous donnons un coup de doigt à la balance pour la faire descendre[8] ». — Les bouchers : « Plus loin, plus loin,

1. Arthur Désiré, *les Taverniers du quinzième siècle*, p. 64.
2. *Serm. Adv.*, f. 89, col. 2.
3. *Carême de Nantes*, f. 93 v°.
4. G. Pépin, f. 177, col. 4.
5. *Ordonn. de* 1371. De la Mare, p. 615, *Traité de police.*
6. *Serm. Adv.*, f. 91, col. 3.
7. *Nov. div.*, f. 102, col. 3. *Adv.*, f. 36, col. 3.
8. *Serm. adv.*, f. 91, col. 3.

Monsieur. Vous ne connaissez donc pas l'ordonnance qui vient de nous frapper. Sous peine de 60 sols d'amende, il nous est défendu de tenir des chandelles allumées depuis sept heures du matin. Or, voici à quoi nous servaient ces chandelles : sous cette lueur, nos viandes, « moins loyales et marchandes, jaunes et corrompues et flétries, semblaient aux acheteurs très blanches et fraîches [1] ». Nous soufflons aussi dans la chair pour lui donner plus d'embonpoint, et s'il faut en croire les mauvaises langues, avec notre haleine empestée nous empoisonnons la viande [2]. — Les marchands de drap et de toile : « Vous vous trompez d'adresse. Jamais nous n'avons tenu cet article. Demandez-nous du drap de Rouen et de Beauvais ; nous vous en donnerons du très ordinaire. On nous accuse de vendre du drap humide pour du drap sec, et de faire croire à l'acheteur qu'il emporte deux aunes alors qu'il n'en emporte qu'une [3] ; de le presser avec un cylindre chaud pour l'allonger, et de vendre ainsi 2 francs l'aune *un drap qui ne vauldra pas* 3 *deniers* [4] ; de ne pas le mettre à la lumière du jour pour ne pas en laisser voir les défauts, et de nous entendre avec les tailleurs en leur disant : « Prenez en assez pour faire des robes et un capuchon à votre femme [5] ». — Les acquéreurs de terres : « Quand nous achetons, nous pallions notre contrat sous ombre de rente, afin que le seigneur temporel n'ait les bêtes et l'honneur, et les héritiers ne puissent venir au retraict [6] ». — Les marchands de chandelles : « Si vous voulez, mêlés ensemble, le suif de mouton et celui de porc, nous en tenons ; pour de la vraie chandelle, nous n'en avons pas,

1. Ordonnances, 1399, De la Mare, *op. cit.*, p. 603.
2. *Serm. Adv.*, f. 91, col. 3.
3. *Ibid.*, f. 91, col. 3.
4. Coquillart, t. I., p. 153.
5. *Serm. Quadrag.*, f. 77, col. 1.
6. *Confess.*, f. 10.

et de l'équité encore moins[1] ». Découragé par cette enquête infructueuse, notre honnête homme se retire tristement; c'est à peine s'il jette en passant un regard oblique et dédaigneux sur ces magasins où l'on expose la marchandise de mauvais aloi, destinée à être une cause d'offense pour Dieu « comme le fard pour amorcer les âmes, les cartes à jouer, les dés ». Il passe en courant devant « les estuves » et les « bouticles de paillardise », car s'il y a des métiers qui peuvent être honnêtes, il y en a d'autres qui sont toujours infâmes, et « ceux qui fabriquent et qui vendent ces marchandises... pèchent mortellement, parce qu'ils pourraient gagner autrement leur vie[2] ». Ecœuré et navré par cette longue et désespérante tournée à travers les bas-fonds et les coulisses du commerce, l'honnête homme rentre chez lui en gémissant sur l'universelle déception et la comédie des choses humaines, en se disant que l'équité n'a vraiment pas de cours et qu'elle est à Paris la seule marchandise introuvable.

VII.

Mais, entre tous les commerces, le plus odieux et le plus funeste à la société est le commerce qui se sert de l'argent pour produire de l'argent. L'Eglise, d'accord avec l'antiquité païenne, enseignait que « le travail est seul productif de valeur, et que l'argent est de lui-même improductif[1] ». Tout prêt à intérêt donnant à l'argent une valeur productive était regardé comme usuraire. Les prêteurs ou usuriers ne devaient pas manquer à une époque où l'amour du luxe, du bien-être et des jouissances de

1. *Serm. Adv.*, f. 93, col. 4.
2. *Ibid.*, f. 116, col. 3.
3. Janssen, *op. cit.*, p. 397.

toutes sortes, faisant naître des besoins nouveaux, il devait se trouver des hommes pour exploiter ces besoins et tirer leur profit de ce déchaînement d'appétits faméliques qui se manifestait partout. Ces exploiteurs furent d'abord les Lombards, qui, au commerce du change dont ils étaient les seuls détenteurs, n'avaient pas tardé à joindre celui de l'usure et du prêt, plus avantageux et plus lucratif. Vers la fin du moyen âge, les Lombards, dans le change comme dans l'usure, furent dépassés de beaucoup par les Juifs, qui prêtaient à des taux véritablement exorbitants et méritèrent d'être appelés les « extorqueurs et les infâmes ennemis du peuple ». Leurs cruautés et leurs exactions leur attirèrent la haine et la malédiction de tous, au point qu'il ne fut plus possible de les supporter dans les Etats, infestés par leurs trafics, et qu'ils furent expulsés violemment.

Morte la bête, mort n'était pas le venin, et les Juifs en partant n'avaient pas emporté avec eux « l'esprit juif pratique » qui leur survivait. Il se trouva des juifs chrétiens pour recueillir ce honteux héritage, et cette exploitation des chrétiens par des chrétiens était d'autant plus odieuse qu'elle s'exerçait sur des frères et qu'elle était en opposition avec tous les principes du christianisme [1]. C'est contre ces juifs chrétiens, plus coupables que les Juifs, que s'amassent et se déchaînent toutes les colères des prêcheurs, toujours plus ardentes et plus amères quand le pauvre peuple est victime. « Vous, usuriers, qui amassez des trésors sur la terre, croyez-vous que vous ne mourrez point [2] » ? « Vous, usuriers, écrits au livre du diable, vous pouvez faire bonne figure en ce monde, je vous invite à tous les diables [3] ».

Maillard cependant n'est pas aveuglé par l'indigna-

1. Voir *Janssen*, pp. 372-380.
2. *Serm.*, *Quadrag.*, f. 10, col. 1.
3. *Ibid.*, f. 37, col. 3.

tion jusqu'à voir l'usure partout. Il fait ses réserves et distingue trois sortes de banques : « 1° l'une réelle et utile à l'Etat, qui se fait avec des terres et repose sur la propriété foncière; 2° une autre qui a pour but de protéger les orphelins et de conserver leurs biens; 3 une troisième enfin intéressée qui ne se propose d'autre fin que l'avantage du prêteur : ainsi un banquier dira à l'emprunteur : « Je vous donnerai 100 francs, mais si vous les gardez un mois, j'en retiendrai 10 francs[1] ». Voilà l'usure proprement dite qu'atteignent seules les invectives de Maillard. Elle était exercée publiquement par les Français et aussi par les Lombards, qui avaient installé à Paris des maisons de banque. La longue habitude qu'ils avaient du commerce et l'esprit mercantile qui était un des traits héréditaires de leur race leur donnaient la supériorité sur les Français[2]. Maillard essaye de démasquer leurs procédés et leurs manœuvres, les mille et une formes sous lesquelles ils savent déguiser et pallier leur odieux trafic. « Il y a aujourd'hui, dit-il, tant de façons de commettre l'usure ! Il y en a qui se dérobent sous la forme de contrats de société, de marchandises, de gages et d'achats; il n'y a pas de contrat qui ne serve de prétexte à l'usure, où celle-ci n'apparaisse manifestement. Un particulier vient trouver un banquier et lui dit : « Prêtez-moi 10 écus. « — Je veux bien, répond le banquier, mais donnez-moi « 2 écus ». Vous, riches usuriers, vous prêtez 100 francs et vous en prélevez 10 annuellement »[3].

Voilà l'usure sous sa forme franche et brutale, sans voile et sans déguisement. Mais le plus souvent elle se dérobe sous d'autres contrats et n'apparait pas tout d'abord. Ces manœuvres usuraires plus raffinées, plus détournées et

1. *Serm. Quadrag.*, f. 84, col 3.
2. *Serm. Adv.*, f. 111, c. 1.
3. *Serm. Quadrag.*, f. 80, col. 1.

plus savantes, l'implacable cordelier va les saisir sous les voiles trompeurs dont elles se parent, les démasque et les étale au grand jour. Le prêt se mêle à la vente, soit que le prêteur joigne à la somme qu'il avance une certaine quantité de marchandises cotées quatre fois leur valeur [1], soit qu'il « vende beaucoup plus, parce qu'il n'est pas payé sur l'heure ; car c'est vendre le temps qui n'est pas sien, dit le subtil Scot [2] ». L'usure se dérobe aussi sous la forme d'un gage ou d'une hypothèque « quand celui qui reçoit ce gage ou cette hypothèque en perçoit les fruits [3] ». D'autres contrats, adoptés chez nous depuis l'introduction du Droit romain, étaient alors regardés comme usuraires : tels sont les contrats de société et de location. Maillard nous donne un exemple de chacun [4].

A quoi sont tenus tous ces usuriers, sinon à la restitution? Ni les aumônes qu'ils peuvent prodiguer, ni les messes qu'ils peuvent faire dire ne sauraient les exempter de cette obligation, et ici encore il est permis de constater que Maillard n'attache pas aux pratiques extérieures une importance exagérée. « Certes, il faut restituer et ne souffit mie de dire : je feray dire des messes, je donnerai pour l'amour de Dieu. Il faut rendre les biens à ceux à qui ils sont ou jamais n'entrerez en paradis si le grand diable ne vous y porte [5] » ; « quand même vous feriez dire mille messes, vous ne seriez jamais sauvés [6] ». Peut-on se décharger sur ses héritiers de cette obligation? Pas davantage [7]. Ceux-ci ont beau donner aux pauvres et aux églises, soit pour réhabiliter aux yeux des hommes la mémoire maudite du défunt, soit pour

1. *Adv.* f. 111, col. 2. — *Quadrag.*, f. 81, col. 3.
2. *Confession*, f. 10.
3. *Quadrag.*, f. 80, col. 2. — Voir l'exemple cité plus haut à propos de la restitution de la Cerdagne.
4. *Quadrag*, f. 81, col. 4.
5. *Sermon de Bruges*, f. 10 r°.
6. *Serm. Quadrag.*, f. 81, col. 3
7. *Sermones Adv.*, f. 82, col. 4.

décharger sa conscience aux yeux de Dieu, tout ce déploiement inusité de générosités et de largesses ne lui sert de rien. « S'il se rencontre un usurier dans une paroisse, nous dit Menot, il n'y a pas un habitant qu'il n'ait réduit à la misère. Mais après que le Diable a emporté dans l'enfer son âme maudite, les exécuteurs testamentaires donnent beaucoup aux pauvres et beaucoup aux églises pour les ordres sacrés. Les héritiers, pour lui faire une réputation de générosité, rassembleront un grand nombre de pauvres sur la porte de l'usurier pour donner à chacun un petit sou, ou bien ils partageront un pain en cent ou en cinquante parcelles, de telle sorte qu'il n'y en aura pas pour chacun plus que de la grandeur de deux doigts. Voilà leurs aumônes. O combien n'eût-il pas mieux valu pour ce misérable qu'il eût fait l'aumône lui-même sur ce qui lui appartenait et qu'il n'eût jamais pris le bien des autres, plutôt que de donner après la mort ce qui ne lui appartient plus et de faire une *telle levée de boucliers* [1] ».

Rien ne les dispensait de la restitution, c'était là la première conséquence de leurs rapines; de plus, ils étaient justiciables des tribunaux ecclésiastiques [2] et soumis à la peine d'excommunication [3]; enfin, les usuriers partageaient avec les Juifs le triste privilège de s'attirer la haine et les malédictions publiques et de s'exposer aux mêmes expulsions [4].

1. Menot, f. 77 r°, col. 2 v°.
2. *Serm. Adv.*, f. 78, col. 2.
3. Menot assimile les usuriers à ces « sergeants, meschantes gens, ces gros tyrans et ces satrapes, ung tas de gendarmes avollés : usuriers et gendarmes sont par le fort de leur teste excommuniés ». F. 144 v°, col. 1.
4. « Le peuple requit que les juifs et usuriers fussent mis hors de Paris. Ils coururent par la ville, rompirent les bouettes des fermiers, jetèrent l'argent par les rues, jetaient et déchiraient les papiers, allèrent en quarante maisons de Juifs, pillèrent et robèrent vaisselle d'argent, joyaux, robes et obligations... aucuns en tuèrent ». (Juvénal des Ursins, an 1380.)

CHAPITRE IV.

DIVERTISSEMENTS ET SUPERSTITIONS.

I. Danses. — Spectacles. — Chansons. — Livres.— Étuves — Jeux.
II. Superstitions. — Pèlerinages. — Dévotions extérieures.

I.

Mais le mouvement d'un siècle ou d'une société se compose autant de plaisirs que d'affaires, et nous n'aurions évoqué qu'imparfaitement la vie et les mœurs du quinzième siècle si nous n'ajoutions quelques détails sur les divertissements de l'époque. Comment Paris s'amuse-t-il au temps où nous sommes? Personne n'est mieux informé pour nous l'apprendre que ces moralistes chrétiens qui, outre le spectacle extérieur ouvert à tout le monde, ont encore derrière les coulisses du spectacle leur place privilégiée et peuvent noter, graduer même exactement sur les consciences, ouvertes devant eux, l'impression intime de ces plaisirs.

La danse vient au premier rang des plaisirs convoités [1]. Les bals ne se donnaient pas toujours dans des salles fermées; ils avaient lieu quelquefois en plein air et dans les « prairies verdoyantes [2] ». C'est alors probablement qu'on esquissait ces évolutions sur un mode rustique que

1. *Serm. Adv.*, f. 102, col. 4.
2. *Nov. div.*. f. 129, col. 2.

Pépin nous décrit : « On frappe des mains avec un grand bruit, on frappe le sol avec la plante des pieds en signe de joie, comme font les paysans dans leurs danses Les moins agiles tombent quelquefois par terre ; les autres se tordent de rire, tandis que le malheureux pleure du mal qu'il s'est fait dans sa chute[1] ». Les bals masqués n'étaient pas inconnus à cette époque, et, s'il faut en croire le même prédicateur, les danseurs s'y seraient livrés à des sarabandes échevelées, « sautant jusqu'au plafond, mimant et figurant, avec les mouvements de leur corps, l'air et les paroles des musiciens », tandis que « des mimes et des histrions, avec des instruments de musique, accompagnaient des chansons infâmes[2] ».

Ces danses n'étaient pas inoffensives pour la morale. Les prédicateurs, sans les proscrire comme mauvaises en elles-mêmes, enseignaient que les circonstances les rendaient toujours dangereuses[3]. Menot n'autorise le bal qu'après avoir pris trois précautions indispensables ; il recommande : 1° de mettre un voile épais de grosse toile devant les yeux pour se préserver des mauvais regards ; 2° d'entourer les mains de gants semblables à ceux que prennent les laboureurs pour cultiver les épines ; 3° de se plonger dans un bain glacé et de rester là trois heures. « Après cela, dit-il gaiement, vous pourrez danser tant que vous voudrez ; et si cette danse vous laisse quelque remords, venez vous confesser[4] ». La leçon n'est-elle pas plus piquante et au moins aussi rude que celle de saint François de Sales, ne permettant le bal à sa Philothée qu'après une heure de méditation et une bonne discipline ?

Nos ancêtres ne se privaient pas davantage des plaisirs du spectacle. Parlant des veuves, Maillard dit : « qu'elles

1. Pépin, f. 122, col. 3.
2. *Id.*, f. 117, col. 2 et 3.
3. *Conf.*, f. 5, r°.
4. Menot, f. 50.

ne doivent pas se vêtir pompeusement ni fréquenter les banquets, les bals ou les théâtres (*ludos theatrales*)[1] ». Etait-ce l'immoralité qui était le grand danger de ces spectacles? A entendre les prédicateurs, il semble que le danger fût plutôt dans la malignité des censures et la transparence des allusions; car, s'adressant aux auteurs de ces pièces, Maillard leur dit : « Messieurs, gardez-vous bien de diffamer quelqu'un par les jeux, les farces et les moralités[2] ».

La diffamation se faisait jour non seulement dans les spectacles, mais encore dans les écrits et libelles contre lesquels Maillard appelle toute la sévérité des lois[3]. Or, d'après la loi, celui qui « composait une chanson diffamatoire était assimilé au faussaire et devait être puni de la peine de mort[4] ». Si l'on est étonné de la sévérité draconienne des lois contre les diffamateurs, on ne l'est pas moins des excès de liberté et d'audace auxquels ils se portaient. Tandis que, dans la comédie ancienne, les personnalités livrées au ridicule étaient à peine désignées par la ressemblance du masque où la transparence des allusions, sous Louis XI, Charles VIII et Louis XII elles l'étaient pas leurs noms et prénoms, et le vaudeville était inventé. « Si quelqu'un, dit Menot, le plus indiscret témoin de ce siècle, si quelqu'un s'oublie jusqu'à commettre un péché secret, d'autres arrivent et composent sur son compte des cantilènes dans lesquelles ils le désignent par son nom et son prénom, ou bien ils composent sur lui des farces qu'ils jouent sur les théâtres; et voilà une personne diffamée et déshonorée pour jamais[5] ». Chacune de ces chansons s'emparait d'un ridicule particulier qu'elle flagellait cruellement. Entre ces ridicules,

1. *Nov. div.*, f. 43, col. 3.
2. *Serm. Quadrag.*, fol. 72, col. 3.
3. *Ibidem.*
4. *Serm. Adv.*, f. 40, col. 4.
5. Menot, f. 128, col. 1.

aucun n'a excité à un plus haut degré la verve satirique et gauloise de nos aïeux que celui du pauvre mari berné et trompé par sa femme. « La chanson du cocu était dans toutes les mémoires et avait tellement rempli le monde qu'elle était arrivée jusqu'à la cour du Pape [1] ». Ces chansons n'étaient pas seulement satiriques; il y en avait de déshonnêtes que les *gaudisseurs* du temps fredonnaient volontiers [2].

Enfin, à ces spectacles et à ces chansons diffamatoires ou obscènes venaient s'ajouter les livres licencieux, sources toujours ouvertes de corruption et de poison que les imprimeurs du temps, nous avons pu le voir, ne se faisaient pas faute de renouveler et d'alimenter : « Vous, Mesdames, n'avez-vous pas vos livres de chevet? Ce sont ces livres d'amour qui traitent des secrets des femmes. Jetez-les au feu! sinon vous ne recevrez pas l'absolution [3]. « Etes-vous là, Messieurs, qui avez vos livres d'amours et qui, dans vos lettres à des dames, mettez en suscription : Le tout vostre mieux ayme [4] ».

Un des principaux passe-temps de nos pères était le jeu. Il est aussi un des plus graves désordres contre lesquels s'élève la verve indignée de nos prêcheurs [5]. Frère Thomas, si connu pour les effets extraordinaires de sa prédication, prêchait avec un zèle égal contre le luxe des femmes et la fureur du jeu. D'après Monstrelet, « il admonestait moult instamment, tant sur damnation d'âme comme sur peine d'excommunication, que toutes les gens qui auraient en leurs maisons tabliers, eschiquiers, quartes, quilles, dés et autres instruments les lui apportassent. Et pareillement les femmes qu'elles y apportassent leurs hennins et là faisait allumer un

1 *Serm. de stip. pecc.* V^us^.
2. *Serm. Adv.*, f. 102, col. 4
3. *Serm. Quadrag*, f. 93, col 3.
4. *Serm. de stip. pecc.* VI^us^.
5. *Serm.* cité plus haut, *Adv.*, f. 110, col. 4.

grand feu [1] ». L'année suivante survint un autre cordelier, nommé frère Richart, qui tonna sur les mêmes sujets et « furent les gens de Paris tellement tournés en dévotion et esmeus que, en moins de trois ou quatre heures, eussiez vu plus de cent feux, en quoy les hommes ardaient tables et tabliers, dés, quartes, billes, billards, nurelis, et toutes choses à quoy on se pouvait courcer à maugréer à jeu convoiteux ». C'est ce même jour et le lendemain que « les femmes ardaient devant tous les atours de leur teste et que les demoiselles laissèrent leurs cornes et leur queue et grand foison de pompe [2] ». Pour que des prédicateurs allassent jusqu'à dénoncer les joueurs à la surveillance et aux rigueurs de la police, et qu'ils confondissent dans les mêmes anathèmes le jeu et le luxe des femmes, ne fallait-il pas que le jeu fût devenu une fureur et l'une des plus dangereuses? On n'en saurait douter à voir l'insistance qu'ils mettent à les désigner par leurs noms [3] et même à les décrire [4], en lisant, dans la *Nef des Fols* ou dans *Coquillart,* avec quelle âpreté tenace, « gens de condition vile, nobles, clercs, bourgeois et prestres, jeunes et vieux, tous les ungs aux autres mêlés [5] », aussi bien que « nos mignons chaulx et testus [6] » s'acharnent autour du tapis vert.

1. *Monstrelet*, 1428.
2. *Journal d'un Bourgeois de Paris*, an 1429.
3. Nous trouvons, en effet, dans les *Sermons*, le jeu des tables, des échecs, des quartes, des quilles, des dés, des billes, du glic, des osselets, des bracelets (*spintera*), de la paume, etc., etc.
4. Barlette s'arrête à nous donner quelques détails intéressants : « Le jeu du palet ou des quilles convient aux adolescents; aux hommes faits, celui des échecs; aux jeunes gens, le jeu de la paume et de la course; pour les seigneurs, il faut les histrions, la chasse, les chiens et les chevaux; pour les femmes, le jeu de pair ou impair; aux prélats, évêques et cardinaux conviennent les chats et les singes, bien qu'ils dussent plutôt prendre leur récréation aux livres et aux écritures » (f. 106, col. 3); G Pépin les décrit longuement (f. 127, col. 2).
5. *Nef des Fols*, f. 67.
6. *Coquillart*, p. 155.

Ces jeux n'avaient-ils pas d'autre inconvénient que celui de ruiner les uns et d'enrichir les autres, et, s'ils n'avaient présenté que ce désordre économique, les prédicateurs auraient-ils si souvent et si fortement élevé la voix pour les proscrire? Indifférent en soi, comme la danse, le jeu devient mauvais par le mobile qui le soutient, la qualité des personnes qui l'entreprennent et les circonstances qui l'entourent. « Notez, dit Maillard dans ses *Confessions*, que tout jeu, comme de cartes, de tables ou de dés, fait par convoitise de gaigner est défendu sous peine de péché mortel, comme dit le Droit canon[1] ». Il est permis d'y chercher une distraction et un honnête délassement « à moins toutefois que l'on ne soit prêtre ou religieux[2] ». Les jeux de hasard paraissent avoir été absolument interdits aux ecclésiastiques. Il existe à cet égard une ordonnance formelle du Concile de Langres, tenu en 1404[3], et Maillard assimilait à l'ivrognerie l'habitude du jeu chez un ecclésiastique[4]. Il suit de là que les laïques pèchent par le seul fait qu'ils jouent avec un prêtre[5] et que « si à tel jeu on a gaigné des gens d'église chose de prix, il faut donner aux pouvres[6] ». Mais ce qui rend surtout le jeu dangereux et immoral, ce sont les circonstances diverses qui l'accompagnent. On passait souvent les dimanches et les fêtes autour du tapis vert, et, comme nous le verrons plus loin, on ne se gênait pas pour jouer dans les églises. Mais le grand, l'inévitable danger de ces réunions bruyantes et passionnées, « c'étaient les fautes graves qui s'y commettaient, les blasphèmes, les parjures, les spoliations, les fraudes[7] », surtout les parjures[8]. Cette relation fatale

1. *Conf.*, f. 11.
2. *Sermones Adv.*, f. 103, col. 1; *Nov. div.*, f. 99, col. 1.
3. De la Mare, liv. III, tit. IV, p. 488, *Traité de police.*
4. *Nov. div.*, f. 99, col. 1.
5. *Sermones Quadrag.*, f. 93, col. 2.
6. *Confession*, f. 11.
7. *Nov. div.*, f. 99, col. 1.
8. *Confess.*, f. 5 r°; *Quadrag.*, f. 93, col. 2; *Conf.*, f. 11.

entre le parjure et le jeu, Maillard nous l'exprime dans une phrase énergique et brutale : « Voyez-vous, nous dit-il, ces joueurs de cartes attablés, qui, les cartes entre les dents, jurent par le cou, par la tête, par le sang et par le ventre de Dieu[1] »? Voilà, prises sur le vif, les mœurs et les passions violentes du moyen âge.

On comprend dès lors que non seulement le Droit canonique, mais encore le Droit civil ait proscrit sévèrement des divertissements si ruineux pour la fortune, si affolants pour la raison et si dangereux pour l'âme. Aussi Maillard rappelle-t-il à la police de Paris une ordonnance qui malheureusement n'est plus observée : « N'a-t-il pas été arrêté, en l'an 1400, que tous les jeux de cartes et les autres seraient saisis et brûlés, et que quiconque serait surpris en train de jouer serait condamné à payer une amende de 40 sols parisis[2] »?

En dehors de ces divertissements ordinaires qui duraient toute l'année, signalons des réjouissances périodiques qui revenaient tous les ans à époque fixe et qui ne se sont pas perdues : nous voulons parler des folies du Carnaval. On s'y livrait avec cette passion et cette fureur que nos pères mettaient en toutes choses : « Ces misérables chrétiens, hébétés d'esprit et de corps, qui pendant trois jours se gorgent de nourriture, se vautrent dans la débauche, l'ivresse et autres bestialités, ne croiraient pas faire régulièrement le jeûne du carême s'ils ne s'étaient empiffrés jusqu'à la minuit du mardi gras[3] ».

Mais quels étaient les théâtres ordinaires de ces divertissements? Un de ces endroits préférés, où joueurs,

1. *Nov. div.*, f. 78, col. 4.

2. Une autre ordonnance de Charles VIII, datée de 1485, défendait aux prisonniers de jouer aux dés dans les prisons du Châtelet et permettait aux personnes de naissance d'y jouer au tric-trac ou échecs seulement. (De la Mare, p. 489, *op. cit.*)

3. *Carême de Nantes*, f. 3 r°.

jureurs, buveurs, querelleurs, paillards, ribauds et ribaudes se donnaient rendez-vous, c'était la taverne. La taverne avait une importance toute particulière au moyen âge. Avec les hommes de plaisir se rencontraient les marchands de tout commerce « les pardonneurs, vendeurs de reliques et d'indulgences[1] ». Toute l'histoire de la Réforme se passe dans les tavernes[2]. C'est là que, le visage enflammé, l'insulte et le blasphème à la bouche, le poing menaçant, Luther et ses partisans viendront poser les fondements d'une religion nouvelle. En attendant, on s'y amuse beaucoup. On y joue beaucoup et si bien qu'une ordonnance royale de 1350 défend aux taverniers de recevoir « les joueurs de dés et autres gens diffamés[3] ». Il leur est surtout défendu de tenir des jeux pendant la messe; mais les défenses sont inutiles :

« Malgré le Roy ne laisseront à vendre
Du vin durant la dicte messe
A tenir jeux de dez à largesse[4] ».
..... Et à jurer de tout leur cœur.

Enfin, on trouve là tout à souhait : bon souper, bon gîte..... et le reste[5].

Il n'y a qu'un autre lieu de ceux qu'on peut nommer, qui le disputait aux tavernes, comme rendez-vous de plaisirs : c'étaient les étuves. Au moyen âge, on faisait

1. Michel et Ed. Fournier, t. I, p. 257 « *Dic de illis qui reliquias suas in tabernâ perdiderunt* ». (Menot, f. 41, col. 4.)

2. Fournier, *op. cit.*, p. 257 ... Aussi, remarque cet auteur « chaque fois que la légende biblique (de l'Enfant prodigue) se retrouve dans les récits du temps, elle aura les tavernes pour théâtre, un hôtelier fripon, des courtisanes ivres pour personnages, des truands attablés pour comparses », p. 208.

3. *Ordonnances*, M. Fournier, t. I, p. 215.

4. Artus Désiré, p. 29, *op. cit.*

5. *Fleur des chansons nouvelles*, f. 34-36; Art. Désiré, p. 11; Menot, fol. 139 v°, col. 2.

grand usage des bains[1], et tous les matins, dans les r
de Paris, on entendait le cri des *estuveurs* :

> Seignors, voulez-vous vous baigner ?
> Entrez donc sans délaïer;
> Les bains sont chauds, c'est sans mentir[2].

D'après une ordonnance de la police, ce cri ne pouv
se faire entendre, et les étuves ne devaient s'ouvrir ava
le jour, soit à cause de l'obscurité des rues, soit à ca
des désordres scandaleux dont les bains étaient deven
le théâtre. Mais pour être interdite pendant la nuit,
débauche n'y perdit rien ; elle se faisait au grand jo
s'il faut en croire nos témoins : « Suzanne était mode
en prenant son bain, dit Maillard ; elle avait cette dé
cate pudeur que vous ne connaissez plus, ô vous q
allant aux étuves, ne craignez pas de vous donn
(*nudae*) en spectacle au public et de vous livrer à v
desordres[3] ». « Ah ! plût au Ciel qu'elles méditassent
Passion du Christ, les femmes qui fréquentent les étuve
Je vous invite aux étuves de soufre... Quel exemp
pour vos filles[4] » ! Pour lui, les étuves étaient un mauva
lieu, un lieu de prostitution, et il tenait pour un méti
infâme « *le métier d'étuvier tout comme celui de bo*
deau[5] ». Quels lieux honnêtes, en effet, que « l
tavernes et les étuves où l'on trouve des servantes dre
sées à tout faire et qui ne valent pas grand argent[6].
L'Eglise elle-même s'était émue du danger que de parei
endroits faisaient courir aux mœurs publiques, et les st

1. « On se baignait souvent trois fois par jour. Dans les bai
d'eau minérale, on restait jusqu'à dix heures par jour dans l'eau
Janssen, p. 370, *op. cit.*
2. Etienne Boileau, *Livre des métiers.*
3. *Sermones Quadrag.*, f. 57, col. 1.
4. *Ibid.*, f. 73, col. 4.
5. *Confess.*. f. 11.
6. Menot, f. 139 v°, col. 2.

tuts de l'Eglise d'Avignon, datés de l'an 1441, défendent expressément aux fidèles d'en approcher[1].

Enfin, cette fureur de plaisirs ne connaissait ni temps, ni lieux sacrés. Bien loin de chômer les jours de dimanches et fêtes, elle se donnait alors plus que jamais libre carrière. C'est la remarque douloureuse que fait Maillard : « Dans quels jours se commet-il plus de péchés? N'est-ce pas les dimanches et les jours de fêtes? J'en appelle aux lupanars, aux tavernes, aux jeux de l'épée, aux jeux de hasard, aux danses, aux pompes, aux prostitutions, aux provocations, aux banquets et autres divertissements[2] ». « Ces jours-là, on voit s'étaler au grand soleil des danses, des luttes, des chasses, des jeux qui se prolongent tout le jour[3] », « maintes dances, jeux et rabas, maints convis, maintes gourmandises, maintes traficques friandises, maintes œuvres libidineuses, etc., etc.[4] ».

Les églises n'étaient pas plus respectées : « On choisit les églises de Dieu, s'écrie Maillard, pour y commettre des maux infinis, pour s'y livrer au jeu et aux autres divertissements profanes[5] ». Nous les avons vues envahies par les chasseurs à grand fracas[6], par le commerce et les affaires. C'est le tour des plaisirs. Les promenades et conversations s'y faisaient si librement « que déjà interdites vers 1431, elles le furent encore en 1480 et en

1. Ducange, au mot *stupha*. Voici les considérants de cette défense : « Considérant que les étuves du pont du trône de la présente ville sont des lieux de prostitution et que les courtisanes vont là pour se prostituer publiquement, en raison de quoi les autorités temporelles de la dite ville ont interdit aux hommes mariés d'oser s'en approcher : pour ces motifs, la teneur du présent décret défend à tous et à chacun des ecclésiastiques, des clercs et hommes mariés, à partir de ce jour, d'entrer dans ces étuves, soit de jour soit de nuit, et de s'y baigner » (an 1441).

2. *Nov. div.*, f. 81, col. 1.

3. *Carême de Nantes*, f. 34 v°.

4. *Nef des fols*, f. 83 r°.

5. *Carême de Nantes*, *Serm.* XVII, f. 32 v°.

6. Voir plus haut p. 219.

1500[1] ». La fête de l'Ane, la fête des Fous et des In cents, toutes ces parodies sacrées, ces processions bi res et ces pieuses mascarades que l'Eglise avait tolér longtemps, même dans le lieu saint, comme autant d'in fensives manifestations d'une gaieté chrétienne, et souvenirs touchants, dans leur familiarité, des mystè de la religion, n'étant plus soutenues par la foi v qui les animait au commencement, et avec la décader progressive du sentiment religieux dans les masses, p dirent peu à peu leur caractère édifiant et leur sens chr tien et dégénérèrent à la fin en désordres scandaleux en tumultueuses orgies à travers lesquels il était diffici de reconnaître l'institution primitive. C'est alors q l'Église intervint pour supprimer ces abus. L'article x de la *Pragmatique Sanction* interdit formellemen comme spectacles indignes d'être représentés dans l églises, ces fêtes dites *fêtes des Fous* ou *des Innocent* « Les uns organisent des jeux masqués et des représen tations théâtrales, d'autres des danses et des bals ent personnes de différents sexes, où l'on se livre aux rir les plus désordonnés; quelques-uns, enfin, des repas de véritables banquets[2] ».

C'est là, en effet, un des traits les plus caractéristiques d quinzième siècle, de mêler et d'unir, dans un accoupl ment qui peut paraître monstrueux, les choses les plus i conciliables : le sacré et le profane, la dévotion et le vic La foi était-elle donc affaiblie à ce point qu'il n'en rest plus dans l'esprit des masses que juste ce qu'il en falla pour servir de prétexte aux plus ridicules et plus scar daleuses pratiques?

1. L. Dacheux, *op. cit.*, p. 67.

2. *Pragmatique Sanction*. J. Petit, 1503, f. 174. La fête des Fo y est même décrite : « Mitre en tête, crosse en main, en costu pontifical, on bénissait la foule; d'autres étaient vêtus comme d rois et des chefs ».

II.

Il est certain que la foi avait bien baissé. « Quel est celui d'entre vous, s'écrie Maillard, qui peut se flatter d'avoir la vraie foi »? Car le pieux moine ne la reconnaît plus « à travers ces sortilèges, ces superstitions, ces nombreuses et ridicules observances[1] » qui la déparent et la défigurent. Passant en revue les pratiques superstitieuses de son temps, Maillard nous en donne le catalogue qui, pour être incomplet, n'en est pas moins curieux. Très fort sur les classifications, il range ces pratiques en cinq catégories qui résument assez fidèlement toutes les observations éparses dans ses sermons : « 1° Les sorciers, qui passent des lettres de contrats avec les démons domestiques (*demones privati*), qui usent d'herbes et d'attouchements étranges, qui mêlent aux aliments, aux boissons d'odieuses substances, qui se vantent d'envoyer des maladies, d'empêcher les effets du mariage, de gagner l'amour ou la faveur d'une personne donnée ; 2° on trouve les charmeurs (*carminatores*), qui prétendent guérir les plaies avec des signes singuliers et des paroles mystérieuses dépourvues d'efficacité ; 3° les devins, qui découvrent les voleurs, révèlent les secrets et prédisent l'avenir[2]; 4° les chiromanciens, qui procèdent par l'inspection des mains, des ongles, des épaules, et en tirent pour l'avenir certains pronostics ; 5° diverses autres pratiques qui se rapportent à l'interprétation des songes, à la rencontre de certains animaux[3], à la prétendue

1. *Serm. dominic.*, f. 27, col. 3.

2. « Vous, jeunes filles, n'êtes-vous pas allées consulter les Egyptiennes qui vous ont répondu que vous auriez deux maris »? *Sermones Adv.*, f. 69, col. 4.

3. « Vous, Messieurs. qui, rencontrant le matin un loup ou un corbeau, dites qu'il vous arrivera malheur ». *Adv.*, f. 67, col. 3.

vertu de certains talismans[1]. « Ce sont des superstitions que toutes ces ligatures de remèdes exécrables que la science des médecins n'approuve pas, ces incantations, ces charmes, ces signes à suspendre ou à lier, ces prières ou ces formules par la vertu desquelles on croit être assuré de ne jamais tomber dans l'eau ou dans le feu, ces brevets ou ces écuelles que l'on porte sur soi et dans lesquels sont gravés des caractères mystérieux[2] ». Ces différentes pratiques sont reprises ensuite une à une dans la confession, parmi les péchés que l'on commet contre le premier commandement[3]. Elles se retrouvent disséminées dans les sermons, et, à voir l'insistance que Maillard met à les poursuivre, on peut croire que c'étaient là les plus générales et les plus répandues.

Des incubes et des succubes qui affolaient les imaginations à cette époque, Maillard n'en dit qu'un mot[4]. Il semble qu'il se proposât surtout de combattre ces croyances et ces pratiques superstitieuses plus courantes et plus populaires dont quelques-unes ont encore cours aujourd'hui. C'était là aussi le dessein de J. Hérolt, qui consacre tout son *Sermon* XLI à discourir sur ces croyances ridicules : les détails dans lesquels il entre sont plus nombreux et plus précis; nous trouvons là un véritable manuel de sorcellerie à l'usage des vieilles femmes[5]. Le recueil le plus complet qui renferme daus un ordre didactique toutes ces aberrations du moyen âge c'est le *Malleus maleficarum* ou *Maillet des sorcières*, véritable mémorial des faits et gestes de l'enfer, composé sur l'ordre d'Innocent VIII, par Jacques Sprenger , inquisiteur de la Basse Allemagne.

1. *Carême de Nantes*, f. 19 v°, 20 r°.
2. *Nov. div.* f. 74, col. 3 et 4.
3. *Confession*, f. 2 v° et 3.
4. *Serm. Adv.*, fol. 70, col. 1.
5. « Quand l'agonisant sue, c'est l'eau du baptême qui sort. faut s'abstenir de manger les têtes des animaux, oiseaux et des poissons, de peur de souffrir de la tête, etc., etc. »

Ces catalogues de la sorcellerie ne sont pas chimériques et ils reposent sur des faits. Rien n'est mieux établi historiquement que la profusion étonnante à cette époque des devins et des sorciers. D'après Juvénal des Ursins, en l'an 1392, on accusait le duc d'Orléans de fréquenter les sorciers[1] et, en l'année 1403, on brûlait des ensorceleurs qui se vantaient de guérir le roi[2]. L'an 1427 devait voir se grossir cette infernale légion d'un renfort inespéré venu de la Basse Egypte par la Bohême. C'est à cette année là que le *Journal d'un bourgeois de Paris* rapporte l'arrivée des Bohémiens dans la capitale : « Ils furent avant cinq ans par le monde avant qu'ils vinssent à Paris. On ne les laissa point entrer à Paris; mais par justice furent logés à la chapelle Saint-Denis et n'estoient plus en tout que cent ou deux cents. Et quand ils partirent estoient douze cents ..... Les hommes estoient très noirs, les cheveux crespés, les plus laides femmes qu'on peut voir et les plus noirs visages déplaié, cheveulx noirs comme la queue d'un cheval. En la compagnie avoient sorcières qui regardoient ès mains des gens et disoient ce qui advenu leur estoit ou advenir et mirent désordres en plusieurs mariaiges, car elles disoient au mari : « Ta femme t'a fait coux », ou à la femme : « ton mari t'a fait coulpe ». Et qui pis est, faisoient vuyder les bourses. La nouvelle en vint à l'évêque de Paris, lequel y alla et mena avec lui un Frère mineur, excommunia tous ceux et celles qui avaient creu et monstré leurs mains. Et convint qu'ils s'en allassent et partirent le jour de Notre-Dame, en septembre, vers Pontoise[3] ».

Mais il paraît bien que tous les sorciers et sorcières ne partirent pas avec eux ; car, en l'année 1490, une ordonnance royale, rapportée par de la Mare dans son traité de police, était édictée en ces termes : « Sa Majesté

1. Juvénal des Ursins, an 1392.
2. *Ibid.*, an 1403.
3. *Journal d'un bourgeois de Paris*, 1427.

(Charles VIII) veut et entend que tous les enchanteurs, devins, invocateurs de malins esprits, nécromanciens soient arrêtés et punis suivant la rigueur des lois. Elle enjoint à tous les officiers de tenir la main que cette ordonnance soit exécutée; que tous les juges ordinaires en connaissent, fassent emprisonner les coupables, saisir leurs biens; qu'à l'égard des clercs ils les fassent arrêter et les remettent à leur évêque diocésain ; que les personnes qui demandent conseil à ces enchanteurs ou qui les fréquenteront seront punies de même peine ». Cette ordonnance, confirmée en 1493 par le prévôt de Paris, et augmentée de quelques autres règlements contre les blasphémateurs, fut jugée si considérable, ajoute de la Mare, « que la publication en fut faite le même jour par le juré prieur dans tous les carrefours de Paris, ce qui n'est jamais observé avec tant de cérémonie que dans les affaires les plus importantes et qui regardent le bien général de l'Etat[1] ». La sévérité des termes de cette ordonnance et la solennité toute particulière de sa promulgation prouvent, aussi bien que les faits les plus positifs, quelles proportions considérables le mal avait dû atteindre pour alarmer ainsi les pouvoirs publics.

La vraie foi, la foi réfléchie et éclairée, la verrons-nous du moins éclater à travers les pratiques extérieures de la religion, comme les indulgences, l'aumône, la dévotion aux reliques, les vœux et les pèlerinages ? Ces pratiques n'ont plus aucun sens et ne deviennent qu'une simagrée ridicule et même sacrilège dès qu'elles sont isolées de l'esprit de foi qui doit les animer et les soutenir. N'ayant plus en elles l'esprit qui vivifie, elles sont la lettre qui tue.

Nous avons déjà vu quel cas fait Maillard des indulgences et des aumônes[2], si elles ne sont pas accompa-

1. De la Mare, *Traité de police*, p. 560.

2. Pour l'aumône, quelques-uns croyaient qu'elle dispensait du jeûne. « O Seigneur Dieu, s'écrie Menot, combien y en a-t-il qui,

gnées de la vraie contrition. L'insistance qu'il met à relever bien au-dessus de ces sacrifices extérieurs le mérite excellent du sacrifice intime de la volonté, doit nous faire comprendre combien ce mérite devait être méconnu par les âmes dépourvues du sens chrétien, et combien on devait préférer, à des actes qui coûtent, les actes extérieurs qui n'engagent pas la volonté. Cette religion tout extérieure, toute d'imagination et de sentiment, qu'on appelle aujourd'hui *religiosité*, avait remplacé le sens intime et profond de la foi dans ces âmes superficielles du quinzième siècle. On croyait être absous de ses fautes par le fait seul qu'on donnait aux pauvres, qu'on gagnait les indulgences, qu'on se prosternait devant telles reliques, qu'on faisait tel vœu ou qu'on allait en pèlerinage. S'il y avait des prêtres assez imposteurs pour prêcher ces choses, c'est qu'il y avait des fidèles assez naïfs et assez légers pour les accepter. Ceux-ci étaient tout heureux de trouver là un excellent et commode moyen de concilier les remords de leur conscience avec de chères habitudes qu'ils ne tenaient pas à rompre, et d'être absous de leurs fautes sans y renoncer. Ces absolutions au rabais qui tranquillisaient à la fois la conscience et les passions devaient rencontrer de nombreux partisans. Mais cette religion n'était pas du goût de Maillard : « Vous avez beau faire des vœux, aller à Jérusalem, gagner toutes les indulgences que vous voudrez, vous ne serez jamais pardonnés de vos fautes si vous ne faites pénitence [1] ». Cette passion pour les dévotions tapageuses et tout extérieures qui ont la prétention de remplacer la vraie pénitence est même pour Maillard un signe des temps, et permet de mesurer la décadence du sentiment religieux :

pour une petite aumône, se croient dispensés du jeûne prescrit par la sainte Eglise!... Le jeûne, disent-ils, fait mal à la tête; les chiens, en Belgique, meurent quand on les fait jeûner ». (*Menot*, f. 70, col. 1.)

1. *Serm. Quadrag.*, f. 86, col. 1.

« Dites-moi, Messieurs, irez-vous aujourd'hui en pèlerinage? Ah! si vos pères étaient ici, ils vous forceraient à aller à l'église et à méditer sérieusement sur le salut de vos âmes, au lieu d'aller courir à travers les chemins et les bois et de faire par là toutes sortes de sottises (*fatuitates*)[1] ». La légèreté se corse ici d'une profanation; la dévotion sert de prétexte au libertinage, et les lieux de pèlerinages deviennent des lieux de plaisir et de rendez-vous galants. C'est dire que les dames y ont leur place de choix et n'y sauraient manquer. « Dites, Mesdames, n'avez-vous pas de beaux joyaux que vous étalez dans les pèlerinages? Dieu sait ce que vous allez y faire [2] ». « Etes-vous là, Mesdames, qui aimez à courir les pèlerinages »? Ce n'est ni Dieu ni les saints que vous allez y chercher? Quoi donc? « Aujourd'hui même n'allez-vous pas donner votre âme au diable [3] »? Cette insinuation du prêcheur en dit bien long sur ces pèlerinages si fréquentés alors « d'Aubervilliers, de Notre-Dame-des-Vertus, de Notre-Dame-de-Boulogne, appelée aussi Boulognette [4] », sites agréables et charmants qui invitaient au plaisir autant qu'à la dévotion les frivoles Parisiennes du temps. On comprend bien après cela que Luther, exploitant au profit de sa réformation cette *religiosité* ridicule et malsaine, ait pu triompher et abuser contre la religion de ce que la religion elle-même était la première à condamner et à désavouer hautement.

1. *Nov. div. Serm. op.*, f. 126, col. 1.
2. *Serm. Quadrag.*, f. 79, col. 2.
3. *Nov div. Serm. op.*, f. 125, col 3.
4. Dulaure, *Histoire de Paris*, tom. II, p. 234.

CHAPITRE V

LA FEMME ET LE BOURGEOIS

I. La coquette au quinzième siècle. — II. Les courtisanes. — III. Caquet des « *accouchées* ». — IV. Le bourgeois. — V. Blasphèmes, fraudes diverses et ambition.

I.

Plus d'une fois, dans notre longue enquête à travers le quinzième siècle, nous avons rencontré la femme, et il est peu de désordres auxquels, directement ou indirectement, nous ne l'ayons trouvée mêlée. Mais la place importante qu'elle occupe dans le train de notre société moderne l'impose à notre attention et nous oblige à l'étudier séparément. Aussi bien, pour qui veut apprécier la moralité d'un peuple ou d'une époque, n'y a-t-il pas de meilleur critérium que les mœurs de la femme.

Commençons par décrire le costume de l'élégante au quinzième siècle ou de la femme *à la grand gorre*.

Quelle est d'abord « cette coiffure élevée, armée de longues oreilles en forme de cornes[1] », qui se balance majestueusement sur sa tête? C'est le hennin, le terrible hennin, l'effroi des prédicateurs, contre lequel frère Thomas ameutait dans la rue une troupe enrégimentée

1. *Carême de Nantes*, f. 25 r°.

d'enfants et dont il faisait en pleine place publique un grand feu de joie[1]. Mais l'orage passé, le hennin reparaîtra, semblable aux cornes du limaçon[2], et l'intrépide coquette recommencera à « relever la tête comme un cheval bardé (*bardatus*)[3] ». Ses cheveux, ajustés, crêpés et frisés avec un soin extrême[4], pendent gracieusement en touffes qu'on appelle « poireaux[5] », en attendant que, sur le crâne dénudé par l'âge ou les chagrins, viennent prendre leur place des cheveux « coupés à des cadavres, à des damnés[6] ». La mode ne s'est pas encore établie de recouvrir et de masquer le front avec des frisures; le front doit rester libre, découvert, aussi large que possible, et, pour l'élargir au besoin, on l'épile[7]. Cela n'empêchera pas notre élégante sur le retour, quand sur son front les années auront laissé leurs rides, de le couvrir prudemment avec « une custode[8] » ou visière.

Elle se *fait* le visage avec des couleurs[9]; elle se farde. Le jaune d'œuf, l'eau de la vigne, les onguents et la céruse[10] composent son maquillage, « qui n attend pour fondre que le premier rayon de chaleur ». Son décolletage découvre ses épaules et sa poitrine, et, pour exprimer cette nudité, la parole, pourtant si libre, de Maillard trouve des délicatesses et des pudeurs qu'on ne lui connaissait pas[11].

1. Monstrelet, voy. plus haut, p. 296.
2. Paradin, cité par Méray, *Vie au temps des libres prêcheurs*, t. II, p. 220.
3. *Serm. Adv.*, f. 92, col. 2.
4. *Serm. Quadrag.*, f. 35, col. 3.
5. Coquillart, t. I, p. 72.
6. Sermon du treizième siècle, cité par d'Héricault, p. 294, préface de Coquillart.
7. *Serm. Quadrag.*, *passim*, f. 40, col. 1; f. 43, col. 1; f. 53, col. 2.
8. Coquillart, p. 157.
9. *Serm. Adv.*, *passim*, f. 50, col. 1; f. 82, col. 4.
10. Barlette, f. 139, col. 4.
11. « Si sciretis quid est illud quod portatis, certe vos absconderetis mamillas vestras, sed supersedeo ». (*Serm. Adv.*, f. 64, col. 2.)

Puis viennent tout les détails de son vestiaire : ce sont des vêtements précieux doublés de peaux de Lombardie[1], des fourrures de martes, des tuniques rouges et de diverses couleurs[2], en velours ou en soie[3], finement ouatées, assez justes pour mouler ses formes[4], et rembourrées par derrière avec un « coussin » ou des « cartes[5] ». Afin d'augmenter encore la finesse et l'exiguité de sa taille, elle ne craint pas de se priver de manger, tandis « qu'elle s'excuse de ne pas pouvoir se soumettre au jeûne de l'Eglise, de peur de souffrir de la tête[6] ». Et ses manches? il faut voir ses manches, tantôt si étroites que les bras y peuvent à peine entrer, tantôt si follement larges qu'elles pendent jusqu'à terre et laissent passer les douleurs de tête, les maux de dents, les catarrhes et autres misères qui arrivent avec la vieillesse[7]; ces manches qui ressemblent à de grandes ailes, que la mondaine contemple en se pavanant, et qui lui serviront un jour pour voler jusqu'au fond des enfers[8]. Puisque nous en sommes aux appendices, voici « les gants superbes[9] » ; voici « les capuchons hauts et larges de 4 aunes ou même de 5 et de 6 » ; voici « les entailles de la parure longues et nombreuses[10] », les flots bouillonnés; mais voici surtout la fameuse queue, la queue « longue et large de 2 ou 3 aulnes[11] », qui est le grand triomphe de notre coquette, cette queue, « vrai nid à puces qui, en traînant, soulève la poussière jusque sur le visage des hommes »,

1. *Sermones Adv.*, f. 78, c. 4.
2. *Ibid.*, f. 116, col. 1.
3. Menot, f. 36 v°, col. 2.
4. *Serm. Adv.*, f. 66, col. 2.
5. Coquillart, p. 154.
6. *Nov. div.*, f. 31, col. 4.
7. G. Pépin, *Feria V^a post dom. II Quadrag.*
8. Menot, f. 129.
9. *Serm. Adv.*, f. 54, col. 3.
10. J. Hérolt, serm. 83.
11. Menot, cité par H. Estienne, *Apologie pour Hérodote*, t. I, p. 104.

qui ne sert qu'à balayer les promenades, et qui suffirait à vêtir et à faire vivre pauvres, orphelins, veuves et indigents qui meurent de froid et de faim [1]; cette queue insolente « qui se relève comme celle d'un paon ou celle d'un cheval d'Angleterre [2] »; cette queue insensée, « qui achève de faire ressembler la femme à une bête, puisqu'elle lui ressemble déjà par sa conduite [3] »; qui, avec les cornes dont elle est inséparable, « fait de la femme un diable hideux [4] ».

Peut-on compter maintenant les bijoux qui resplendissent sur sa personne : « les riches colliers, les chaînes d'or bien attachées à son col pour marquer que le diable la tient et l'entraîne avec lui liée et enchaînée [5] »; « les ceintures dorées [6] », fruit des rapines du mari ou prix de complaisances honteuses; « les bagues d'or dont les doigts sont chargés [8] », « les patenôtres en or ou en gect [9] », et le miroir qui ne la quitte jamais? Pour ajuster tout cela, combien de temps « ne faut-il pas rester devant la glace [10] » ? S'il faut en croire Menot, « on aurait plus tôt fait la litière d'une écurie où auraient couché quarante-quatre chevaux que d'attendre que Madame ait mis toutes ses épingles [11] ». Allons, Madame, « tournez-vous de ce côté, puis de celui-ci : ici le ceinturon réclame un petit couteau; là, il faut une aiguille; du corail par-ci, de la ferraille par-là. On dirait un vrai maréchal-ferrant, et il ne lui manque guère qu'une enclume, une tenaille et un marteau [12] ».

1. Menot, f. 116, col. 4; Hérolt, serm 83.
2. Menot, f. 36 v°, col. 2.
3. *Carême de Nantes*, f. 25 r°.
4. Clémangis, Ep. LIV, pp. 148-150.
5. *Carême de Nantes*, f. 25 r°.
6. *Serm. Adv.*, f. 111, col. 2.
8. *Ibid.*, f. 116, col. 1.
9. *Ibid.*, f. 100, col. 2.
10. Barlette, f. 139, col. 4.
11. Menot, f. 96, col. 3.
12. Barlette, *passim*, f. 139, col. 4; f. 97, col. 4; f. 31, col. 1.

La toilette serait incomplète, si Madame n'y ajoutait pas quelques « choses odorantes » pour parfumer son corps ou quelques « pouldres » pour provoquer à la luxure [1] », si le corsage n'était pas orné de « bouquets » destinés à remplacer le parfum des vertus absentes, et qu'elle n'a pas toujours cueillis de sa main [2]. Maillard préférerait qu'elle portât sur son sein « des scorpions et des serpents [3] ». Avec ces bouquets, Madame garde encore sur elle avec amour de tendres devises; ce sont :

Lettres, couleurs de mainte guise.
Peut-être qu'elle a nom Denise
Et son mary Jehan ou Thibaut,
Et néanmoins, par sa devise,
Porte un M. qui fait Michault [4].

Après cela, si elle voit autour d'elle une toilette plus indécente ou plus riche, rien ne l'empêche de l'adopter à son usage et de modifier celle qu'elle porte : « Son costume est-il bien fermé devant et conforme aux règles de la décence, si elle voit une voisine en porter un autre dévergondé, indécent et ouvert par-devant avec de larges manches, aussitôt elle enverra chercher le tailleur : « Enlevez-moi cette pièce; tous se moquent de moi; on dit que je suis une bigote. Il faut laisser les vieilles porter de tels vêtements ». Ou bien elle dira : « Oh! pourquoi n'ai-je pas un vêtement aussi riche que ma voisine! Est-ce qu'il ne m'est pas permis de le porter aussi bien qu'à elle? Est-ce que mon mari n'est pas aussi riche que le sien pour me donner une étoffe de duchesse? Ne suis-je pas d' « *aussi bonne race qu'elle* [5] »?

1. *Conf.*, f. 8.
2. *Serm. Quadrag.*, f. 26, col. 3.
3. *Serm. Adv.*, f. 62, col. 1.
4. *Coquillart*, p. 111.
5. *Menot*, f. 37 r°, col. 1.

C'est ainsi qu'elle sort de sa position pour se hausser jusqu'à une condition supérieure. L'on verra, par exemple, la femme d'un petit avocat « qui n'a pas 10 francs de revenu, s'avancer comme une princesse, portant de l'or partout, sur la tête, sur le cou et dans la ceinture[1] », et tandis qu'autrefois, nous dit Geiler, « l'hermine, la zibeline, les fourrures précieuses n'étaient que pour les princesses et les grandes dames, aujourd'hui les bourgeoises ne peuvent plus s'en passer[2] ». Ce prodigieux débordement de luxe était même, en Allemagne, l'objet de quelques lois somptuaires qui en réprimaient la licence et en corrigeaient les excès[3].

Mais avec l'ambition, le principal mobile de cet amour de la toilette, chez la femme, c'est le désir enragé de plaire, de provoquer sur son passage des murmures d'admiration et de traîner tous les cœurs après elle. Peut-être ne s'avoue-t-elle pas toujours ces intentions qui font partie de sa nature. Elle soutient même qu'elle ne voit aucun mal dans ses parures les plus indécentes[4]. Mais nos moralistes chrétiens se chargent bien de démasquer sans pitié tous ses petits manèges. « Voici une dame, nous dit Menot, qui ne se contente pas des habits de sa condition. Pour se faire admirer du monde, il faut qu'elle porte de larges manches, une tête effrontée, la poitrine découverte, avec un voile blanc à travers lequel on peut voir. Dans un tel luxe et un tel dévergondage de parures, elle passe, ses Heures sous le bras, devant une maison où il y a dix hommes qui la regardent, et il n'y en a pas un qui, en la voyant, ne commette un péché mortel. Elle pèche donc mortellement. — Mais, Père, dira-t-elle, je n'avais pas de mauvaise intention ; je ne voulais que me concilier les bonnes grâces de mon mari.

1. *Serm. Quadrag.*, f. 38, col. 3.
2. Cité par Janssen, *op. cit.*, p. 364.
3. Janssen. v. p. 363.
4. *Serm. Quadrag.*, f. 63, col. 2.

— Je crains fort que, ne voulant en gagner qu'un, vous n'en preniez un grand nombre dans vos filets[1] ».

Avec toutes ses intentions soi-disant honnêtes, il arrive que, par son vêtement et ses allures, la femme à la mode, la plus éloignée de mal faire, se confond presque avec la courtisane, et, par ce côté extérieur, le monde confine de très près avec le *demi-monde* : « Voici une dame, nous dit Menot, qui, à aucun prix, ne voudrait faire le mal; cependant, elle fréquente certains lieux deshonnêtes et se montre là avec des allures suspectes; alors survient un ribaud qui met la main sur son cou. Elle, de se récrier : « Oh ! dit-elle, que voulez-vous faire de « moi ? Je ne suis pas de celles que vous cherchez; je ne « suis pas une courtisane ! — O Madame, parlons dou- « cement; je vous prenais pour telle. Si vous n'êtes pas « de ce monde, pourquoi en portez-vous le vêtement ? « Abandonnez donc ce vêtement qui vous fait prendre « pour ce que vous n'êtes pas et qui est une continuelle « provocation au mal[2] ». C'est aussi avec les meilleures intentions du monde que ces femmes vertueuses, mais poussées par je ne sais quel désir de plaire et quelle curiosité dépravée, « se montrent aux étuves, se réjouissent qu'on les y voie, que les hommes, les jeunes gens et les *leucatores* courent, les regardent, parlent avec elles et les désirent. Elles savent bien, les coquines, que ces gens-là ne désirent autre chose que de mal faire, s'ils le pouvaient[3] ».

Mais la coquetterie, si maîtresse d'elle-même, si froide et si savante qu'elle soit, se laisse quelquefois prendre à ses propres pièges. Certaines visites dangereuses[4], la fréquentation de certains lieux peu honnêtes[5], quel-

1. Menot, f. 25, col. 1 et 2.
2. Menot, f. 31, col. 3.
3. *Nov. div.*, f. 74, col. 4.
4. *Serm. Adv.*, f 73, col. 3.
5. *Serm. Quadrag.*, f. 57, col. 1.

ques familiarités inconvenantes que l'on autorise[1] mènent facilement jusqu'aux derniers désordres. Combien de jeunes filles laissaient leur pudeur dans tout ce *flirtage* élégant! Certaines « herbes », avalées à propos, servaient à effacer toute trace de crime[2], et, avec une oreille un peu exercée, c'est Maillard qui nous l'assure à plusieurs reprises, on eût pu entendre sortir « du fond des latrines, des étangs et des fleuves, les gémissements des enfants qu'on y avait jetés[3] ». Ces mœurs faciles et légères, le mariage ne les guérissait pas toujours. La fidélité conjugale recevait parfois de terribles atteintes[4], et c'est sans doute pour de graves raisons que Maillard tonnait contre l'adultère, rappelant certaines dispositions draconiennes qui frappaient ce désordre : « L'Empereur et le Pape, disait-il, déclarent que si quelque femme est surprise en flagrant délit d'adultère dans la maison de son père elle doit être déshéritée, si elle n'a pas vingt ans[5] ». « En Espagne, le mari la mène hors de la ville et lui enlève de sa main tout ce qu'elle a sur la tête et la renvoie ainsi à son père[6] ». Dans la haute Allemagne, on est encore plus sévère : « Le ribaud est pendu à un gibet et la femme enterrée vive au pied du gibet[7] ». Mais les femmes se rendaient coupables d'un crime autrement horrible et autrement honteux que notre respect du lecteur nous interdit de nommer Il fallait toute la hardiesse de Maillard pour oser dénoncer du haut de la chaire chrétienne d'aussi prodigieux désordres[8].

1. *Serm. Adv.*, f. 102, col. 4; f. 98, col. 4; *Quadrag.*, f. 93, col. 2.
2. Menot, f. 140 r°, col. 1.
3. *Sermones Adv.*, f. 98, col. 4; *Quadrag.*, f° 66, c. 1.
4. *Ibid.*, f. 108, col. 1.
5. *Ibid.*, f. 68, col. 4.
6. *Serm. Quadrag.*, f. 40, col. 4.
7. *Sermones Adv.*, f. 69, col. 1.
8. « Habetis in ista civitate multas mulieres quæ provocant sorores suas ad immunditiam suam ». *Quadrag.*, f. 64, col. 2.

Si toutes ne se portaient pas à ces derniers excès, combien perdaient leur temps en frivolités! Rien n'était plus vide que la journée d'une belle mondaine : « Il n'y a que le ruisseau à traverser pour aller à l'église; voilà neuf heures, et madame n'est pas encore levée[1] ». Avant qu'elle ait achevé sa toilette, posé toutes ses épingles et consulté une dernière fois son miroir, il en sera bien onze. Dès ce moment, elle ne s'appartient plus : elle est saisie par le tourbillon de la vie élégante; ce sont les visites à faire, les étuves, les banquets et les fêtes à fréquenter; ce sont les danses qui recommencent toujours, sans jamais la fatiguer. Elle se « plaint qu'elle n'est pas assez forte pour jeûner, et quand il s'agit de danser et de sauter elle ne dit jamais : c'est assez[2] »! Supérieurement organisée pour le plaisir, comme d'autres le sont pour la peine, cette petite femme délicate et nerveuse, toujours prête à s'évanouir à la moindre émotion, est toujours infatigable et toujours debout, toujours mourante et toujours vigoureuse, véritable ressort de la plus fine trempe qui fléchit toujours, sans jamais casser. Tous ces plaisirs bruyants la laissent-ils un moment en face d'elle-même, elle emploie ce moment à quelqu'une de ces lectures favorites qui font ses délices. Elle lit « ces livres obscènes qui parlent des amours déshonnêtes et de la volupté, au lieu de lire dans le grand-livre de la conscience et de la dévotion[3] ». Madame se livre encore au jeu, et pour mieux satisfaire cette passion, elle ose recourir à certains travestissements, dont devrait rougir sa pudeur. Menot, qui nous fait cette révélation, en rougit pour elles : « C'est une chose surprenante et abominable, dit-il, qu'une femme se déguise en homme et aille au jeu des dés, au *mômon*, avec *une masque* sur le visage. On dit que c'est là un des quinze signes de

1. Menot, f. 96 v°, col. 1.
2. *Serm. Quadrag.*, f. 25, col. 2.
3. *Sermones Adv.*, f. 58, col. 1; *Quadrag.*, f. 115, col. 1.

misère et de méchanceté. Hélas! hélas! combien de larcins et d'adultères se commettent tous les jours à la faveur d'un tel déguisement[1] » !

Une journée si remplie devait laisser peu de temps à consacrer aux soins de la famille, et rares devaient être les mondaines qui nourrissaient leurs enfants. Pourtant, Maillard leur en fait un devoir : « Mesdames, leur dit-il, si vous étiez de bonnes mères vous nourririez vos enfants. Il est essentiel qu'ils ne reçoivent d'autre lait que le vôtre. Le païen Aristote nous l'affirme : *nos ex eisdem sumus et nutrimur*. Les enfants ont toujours les mœurs de la nourrice. Une chèvre ou une courtisane communiquent à l'enfant quelque chose d'elles-mêmes[2] ». Si elles se dispensent de ce premier devoir de la maternité, c'est « pour se livrer plus librement au plaisir » et se jeter plus follement dans le tourbillon des vanités mondaines. A ces coquettes enragées, Maillard ne se lasse pas d'opposer un exemple illustre : « La mère de saint Bernard était une comtesse. Elle eut six enfants qu'elle nourrit et allaita tous[3] ». *Et nunc dominæ burgenses intelligite!*

Quelle pouvait bien être l'éducation donnée par de pareilles mères? Elles commençaient par les pires exemples à donner à leurs enfants l'idée du mal : « Vous, mesdames, qui allez dans certains lieux déshonnêtes d'où vous rapportez bien peu d'honneur, vous y conduisez votre petite fille de six ans et, pour l'amuser, vous lui donnez une pomme à la main et *la faictes tirer à part*. Sachez qu'elle *scet* aussi bien *sa game* que vous faictes, et peut-être qu'un jour, à cause du mauvais exemple que vous lui donnez, elle sera une malheureuse et fera comme vous[4] ». Ce n'est pas cependant qu'elles n'aiment leurs enfants, ces mères imprudentes. Elles les aiment jusqu'à

1. Menot, fol. 103, col. 2.
2. *Sermones Adv.*, f. 105, col. 1.
3. *Ibid.*, f. 108, col. 1; *Quadrag.*, f. 81, col. 3.
4. Menot, f. 91, col. 3.

la folie, jusqu'à l'idolâtrie[1]. Mais « elles aiment leurs corps et haïssent leurs âmes ». C'est pour cela que « ces mères folles (*fatuae*) ne peuvent supporter la correction de leurs enfants. A peine touche-t-on à la verge de la discipline, que ces mères hurlent, profèrent des menaces, retirent leurs enfants des écoles, et, de cette façon, leur font pousser les cornes de l'insolence et de la révolte. O perfide et meurtrier amour des parents[2] » ! Ces cornes, qui grandissaient avec eux, les enfants dénaturés les tournaient ensuite contre leurs mères, et ce ne devait pas être un cas isolé que celui qui était décrit par Menot dans les termes suivants : « Aujourd'hui, on demande à une pauvre dame : « Madame, quelles sont les affaires qui « vous amènent à Paris » ? Elle répond en pleurant : « Hélas! je viens pour me défendre dans un procès ». — Hé, contre qui? — Contre ce vilain « *garnement* », ce mauvais garçon qui, depuis la mort de son père, n'a pas cessé de me tourmenter. Voilà quatre ans qu'il m'a mise dans cette peine. O ingratitude des enfants envers leurs parents[3] » !

La religion, du moins, pourra-t-elle mettre un frein à tant de légèreté ou de libertinage? Pas toujours. Les femmes trouveront avec elle des accommodements et la feront même entrer dans leurs plans criminels et dans les machiavéliques combinaisons de leur coquetterie. Bien plus, telle est la perversité de leurs sens blasés, qu'elles goûteront une saveur piquante et un plaisir raffiné dans ces jouissances, qui ont l'attrait d'un fruit deux fois défendu.

L'église, qui devrait être un lieu de prière, est pour elles le plus beau théâtre de leur triomphe : « Mesdames, leur dit Menot, quand vous venez à l'église il semble que vous entriez dans un bal, à voir vos vêtements pom-

1. *Serm. Adv.*, f. 41, col. 4; f. 81, col. 3.
2. Pépin, f. 150, col. 4.
3. Menot, f. 125, col. 1.

peux, indécents et *déforallés*. Lorsque vous vous rendez à la noce, au bal, aux banquets et aux étuves, *habillez-vous comme il vous plaira*; mais quand vous allez à l'église, je vous en conjure, mettez une différence entre la maison de Dieu et la maison du diable[1] ». Que viennent-elles donc faire à l'église dans tout cet appareil? Non seulement elles s'y donnent en spectacle aux criminelles convoitises des hommes[2], mais encore elles « s'y pourmainent durant vespres ou autre service, afin de provoquer à mal[3] ». Elles y apportent leur dissipation, leurs vains propos, leurs mauvaises habitudes, leurs *cacques*[4] ». Ce n'est pas tout, Maillard nous réserve une dernière révélation qui nous permet de mesurer toute la profondeur du mal : « Aujourd'hui, nous dit-il, voilà que les édifices sacrés sont devenus des lieux de prostitution. Là se nouent les intrigues et se concluent les marchés les plus odieux; là les mères conduisent leurs filles pour les offrir aux regards des pécheurs! O combien d'intrigues! combien de marchés honteux ne se font pas en présence du Très Saint-Sacrement[5] » !

Si le temple était considéré comme un endroit quelconque où l'on se réunit et où l'on se retrouve, les objets de piété n'avaient d'autre valeur que celle d'un ornement et d'un objet de luxe. Le chapelet, la croix d'or, les « patenostres d'or valant 50 ducats[6] » faisaient partie intégrante de la toilette féminine, et il était de bon ton de ne jamais se rendre à l'église sans son livre d'Heures, qu'une des suivantes portait en soulevant la queue de Madame[7]. Une fois bien installées à leurs

1. Menot, f. 94 v°, col. 1.
2. « Ad ostendendam carnem ». *Sermones Quadrag.*, f. 58, col. 3.
3. *Conf.*, f. 8.
4. Menot, f. 145 r°, col. 2.
5. *Carême de Nantes*, f. 25 r°.
6. Menot, f. 42, col. 1.
7. Cet honneur de porter les Heures était même l'objet de vives compétitions, à en juger par le croquis suivant : « Mesda-

places, que faisaient-elles de ces livres? Sans doute, elles les lisaient, elles les méditaient? Non, elles s'arrêtaient sur certaine marge bien connue, qui portait les noms de leurs amoureux, écrits à la suite de quelque qualification galante comme : *Vostre loyal*, *vostre mignon*, *vostre serviteur*, *votre très tout*[1], etc... Tandis qu'on les voyait pieusement penchées sur leur livres d'Heures, et qu'elles paraissaient abîmées dans quelque mystique contemplation, elles rêvaient tendrement et dévotement à leurs amants, et si elles relevaient la tête, c'était pour leur faire des signes, tout en récitant leurs Heures[2].

Enfin, quand Maillard tonnait contre l'abus des dévotions purement extérieures, qui ne rendaient pas plus saint, et dont on revenait quelquefois plus coupable, c'était surtout aux dames qu'il pensait, et à ce merveilleux talent qu'elles possèdent d'accommoder, dans une sauce à leur façon, les choses les plus inconciliables : la religion et le monde, la quintessence de la corruption avec le raffinement de la dévotion, les plus mystiques aspirations avec les rêves et les cauchemars les plus dévergondés. Indulgences, reliques, aumônes, vœux et pèlerinages, elles accordaient tout cela avec leurs dérèglements. Et « parce qu'elles venaient au sermon, elles croyaient faire merveille[3] », elles se croyaient quittes envers la religion et autorisées à continuer leurs désordres.

mes, vous donnez vos Heures à l'une des suivantes, en lui disant : « Suivez-moi ». Celle qui porte les Heures dira à une autre : « Suivez-moi ». Celle-ci de répondre : « Non, ma commère, n'en ayez cure; vous n'avez pas à être si fière, car si ma maîtresse avait voulu, elle m'aurait donné les Heures plutôt qu'à vous ». (*Adv.*, f. 14, col. 1.)

1. *Carême de Nantes*, f. 48 v°.
2. *Serm.*, *Adv.*, f. 51, col. 1.
3. *Serm.*, *Quadrag.* f. 93, col. 4.

II.

Mais ce qui achève de jeter le plus triste jour sur la moralité publique au quinzième siècle, c'est le nombre « infini » de courtisanes[1] et les libertés extrêmes dont elles jouissaient. Reçues dans les plus honnêtes sociétés du monde[2], postées aux portes des collèges[3], mêlées au train quotidien de la vie, non seulement elles avaient accès dans les rues et dans les maisons, en dépit de toutes les ordonnances, mais encore elles venaient, jusque dans les églises, braver l'honnêteté et la morale et coudoyer au sermon la femme qui se respecte. Combien de fois Maillard ne les interpelle-t-il pas directement : « Que dites-vous, viles courtisanes, qui vivez comme des chiennes[4] » ? « Etes-vous là, viles courtisanes, écrites au livre des damnés? Dites à vos *lenones* qu'ils viennent avec vous et qu'ils boivent avec vous le fiel des dragons[5] ». « Vous, pauvres courtisanes, dites à vos amants qu'ils vous défendent au jour du jugement[6] », etc., etc...

Que venaient-elles faire dans les églises? Elles n'y venaient pas assurément dans des intentions édifiantes. Elles s'y montraient d'abord à l'étalage : c'était leur métier; ensuite, elles n'étaient pas fâchées d'entendre le prédicateur en vogue. Leur curiosité perverse était éveillée par les traits mordants et satiriques dont elles étaient l'objet, par les applications et les allusions contemporaines, par la manière dont l'orateur tançait le

1. *Serm. Quadrag.*, f. 56, col. 1.
2. Voir plus haut, p. 215.
3. *Sermones Adv.*, f. 112, col. 3.
4. *Nov. div.*, f. 131, col. 3.
5. *Sermones Adv.*, f. 54, col. 4.
6. *Serm. Quadrag.*, f. 45, col. 4; f. 40, col. 4; *Adv.*, f. 45, col. 2.

vice et chassait sur leurs propres terres. Tout cela les intéressait, les amusait, et, quand un de leurs habitués commençait à se détacher, elles pouvaient lui dire à bon escient : « Allons, allons, je vois que vous avez été au sermon de ce prédicateur. Vous allez vous faire chartreux et vous ne vous soucierez plus des femmes[1] ». Hélas! c'étaient là les moindres de leurs désordres. On trouve dans certains règlements municipaux de l'époque la défense qui est faite « aux femmes de mauvaise vie de venir s'asseoir sur les marches des autels, sous peine de 2 schellings d'amende[2] ». Elles ne se contentaient pas de se montrer, elles se livraient aussi à leur commerce infâme : « Si les murs de ces églises avaient des oreilles, je crois qu'ils en diraient de belles. O pauvres courtisanes, vous levez hardiment ici vos faces impudentes; vous tenez ici des conversations obscènes, vous faites des signes impudiques et déshonnêtes[3] ».

Mais quels anathèmes ne sont-ils pas réservés par nos prêcheurs à ces viles entremetteuses, pourvoyeuses de débauche, « à ces diaboliques, à ces infâmes... », que Maillard ne plaindrait pas « lors même qu'on les écorcherait toutes vives[4] », que Menot appelle « femmes maudites, tison d'enfer, malheureuses truandes », et dont il fait justice dans la plus verte diatribe[5] !

1. *Serm.. Quadrag.*, f. 64, col. 3.
2. Cité par L. Dacheux, p. 69 (an 1470).
3. *Serm. Quadrag.*, f. 63, col. 4.
4. *Ibid.*, f. 66, col. 2.
5. « Tota vita tua male usa es corpore tuo à XV anno usque ad XL et, postea quàm non potuisti amplius facere sicut consueveras, studuisti ponere alias in loco tuo et fuisti infortunata puella et post *diablesse maq*... Credis tu, et cum maledicta anima tua damnata fuerit ad pœnas æternas, quod Deus sit contentus? Non, non. Sed illa iterùm accipiet fetidum corpus et corruptum. *Elle prendra son corps puant, infect et plus corrompu qu'une savate vieille.* Corpus tuum erit diabolus hispidus ». F. 90 v°, col. 2.

III.

On assure qu'après l'amour de la toilette le deuxième péché capital de la femme est l'intempérance de la langue. Les Parisiennes du quinzième siècle ne feront pas mentir cette réputation. « Dites-moi, Mesdames les bourgeoises, de quelque état que vous soyez, avez-vous de bons becs dans cette ville de Paris? Je crois que oui[1] ». Villon va encore plus loin que Maillard. Si l'on ouvrait un concours entre Parisiennes, Genevoises, Vénitiennes, Lombardes, Romaines, Pymontoises, Savoysiennes, Neapolitaines, Allemandes, Russiennes, Grecques, Egyptiennes, Espaignoles, Castellanes, Brettes, Suysses, Gasconnes, Tholouzannes, Lorraines, Anglesches, Callaisiennes, Picardes de Valenciennes, le poète satirique proposerait au prince de vouloir bien, « aux dames Parisiennes, de bien parler donner le prix ». Car, quoi qu'on dise des autres,

« Il n'est bon bec que de Paris[2] ».

Le mal que font ces *caquets*, Maillard est là pour nous le dire : « En Espagne, tous portent des couteaux et des glaives pour faire quelque mauvais coup ou pour se défendre, si quelqu'un s'avisait de les attaquer. Vous, Mesdames, vous n'avez pas besoin de glaive, car vous avez une langue qui fait autant de mal que le poignard. Dieu seul peut savoir la légèreté intempérante de votre langue[3] ».

1. *Serm. Adv.*, fol. 34, col. 3
2. Villon, *Ballade des femmes de Paris*. Il ne faut voir là qu'une boutade et une charge plaisante de l'humoristique poète.
3. *Serm. Quadrag.*, f. 67, col. 3.

Que disaient-elles donc ces *bonnes caquetières?* Maillard nous cite au hasard quelques lambeaux de conversation, surpris en passant dans cet étourdissant babil, au coin d'une rue, au seuil d'une porte ou sur le bord d'une fenêtre. Il reproduit le ton lui-même et l'accent, dans ce qu'ils ont de spontané et d'instinctif, et il semble avoir voulu fixer ces nuances fugitives et mobiles qui sont la grâce et la vie du langage et donnent aux paroles leur vraie portée. Il serait peut-être piquant, avec ces lambeaux épars saisis au vol, de reconstituer et de faire revivre tout un coin des mœurs de l'époque. Nous y apprendrions, si nous ne le savions déjà, comment les Parisiennes passaient leur temps en l'absence de leurs maris[1]; comment et par quels gestes, quelle mimique expressive, elles savaient se moquer les unes des autres[2]; comment les unes, en travaillant nuit et jour, restaient pauvres, tandis que d'autres s'enrichissaient[3]; comment leurs indiscrétions pouvaient devenir compromettantes pour certains personnages, malencontreusement mêlés à leurs affaires[4]. Nous pourrions y surprendre sur le fait les rapports entre mari et femme, et nous verrions qu'ils n'y sont pas toujours de la dernière aménité et de la plus chevaleresque courtoisie. Sans doute, ce sont des exceptions que ces « tristes ménages dignes de l'enfer » dans lesquels la femme dit au mari : « Maudite soit l'heure où je vous ai connu ! » et où ils vivent comme « des chiens, sans jamais vouloir se parler, et repoussant tous ceux qui voudraient rétablir la paix entre eux[5] ». Il devait arriver plus fréquemment que « les maris surprenaient leurs femmes parlant avec

1. *Serm. Adv.*, f. 37, col. 4.
2. *Ibid.*, f. 50, col. 4, « dant sibi de naso vel *du menton.* »
3. *Ibid.*, f. 62, col. 1.
4. *Serm. Quadrag.*, f. 67, col. 4; *Serm. Adv.*, f. 34, col. 4; f. 57, col. 3.
5. *Ibid.*, f. 65, col. 3.

d'autres hommes », et que celles-ci, pour se justifie disaient : « Je veux que le diable m'emporte si je parla de tel sujet ! » s'excusant ensuite d'avoir proféré ce se ment, en prétendant « que si elles n'avaient pas juré, mari les aurait tuées[1] ».

Mais il y avait un endroit préféré où les langues fém nines se débridaient plus longuement et plus libremen c'était aux *accouchées,* quand les femmes étaient bi assises sur leurs sièges appelés *caquetoires* et qu'ell avaient *les pieds chauds*[2]. « L'accouchée est dans s lit plus parée qu'une épousée, coiffée à la coquarde, ta que diriez que c'est la tête d'une marotte ou d'une idol Elles ont... brassières... de satin cramoisi, paille ou blan de velours ou de toile d'or et d'argent, que les femm excellent à choisir. Elles ont colliers autour du cou, br celets d'or, et sont plus couvertes de bijoux que d idoles ou des reines de carte ; leur lit est garni de dra de Hollande ou de toile de coton de la plus grande fines et si bien apprêté que pas un pli ne passe l'autre ; le bo est taillé à l'antique et orné de marqueteries et de d vises[3] ». Outre le grand lit, il y avait encore « deux co chettes, dont l'une était à un coin de chambre et l'aut devant le feu. La chambre était tendue de tapisserie verdure ou à personnages...; le dressoir à trois degr tout chargé de vaisselle ; on l'éclaire avec deux gran flambeaux de cire ; on garnit de tapis de velours le pla cher de la chambre ; les oreillers du grand lit et des co chettes doivent être de velours ou drap de soie, aus bien que le dais du dressoir ; à chaque bout du dresso un drageoir tout plein, couvert d'une serviette fine[4] Bientôt arrivent, conduites par le mari et choisies « su

1. *Serm. Adv.*, f. 48, col. 4.
2. H. Estienne, *Apologie pour Hérodote*, t. I, p. 93.
3. *Miroir des pêcheurs*, Jean du Castel cité par Leroux de Linc préface du *Caquet de l'accouchée.*
4. *Les honneurs de la cour.* Aliénor de Poitiers, *ibid.*

vant le bon plaisir de la dame, les commères, les nourrices et les matrones[1] », qui se mettent à entourer le lit de l'accouchée, et, assises sur leurs *caquettoires*, caquettent sur tout et sur tous, à tort et à travers, et commencent leur métier de *caquettières*. H. Estienne nous assure qu'elles n'ont pas *le bec gelé*. « Elles becquettent leurs maris, leurs frères, leurs amoureux, se donnent de tels coups de bec que leurs maris en portent les cornes[2] ». Qui pourrait dire le dévergondage étourdissant de toutes ces langues?

« Dieu scet si bien sont espluchées
Paroles et menus fatras
Aux chambres de ces accouchées[3] ».

Maillard, découpant devant son auditoire ses fameux pâtés de langues, est effrayé par la prodigieuse consommation qui s'en fait chez les *accouchées*. « Les langues des femmes babillardes, dit-il, causent de grands maux. Voulez-vous manger du pâté de langues? Allez aux *accouchées* et écoutez tout ce que l'on dit des dames, de la manière dont elles se comportent avec les messieurs de la cour, ce que l'on dit des femmes des avocats et des procureurs. Ah! c'est là qu'il s'en consomme des pâtés de langues[4] »!

Il paraît bien qu'on y consommait autre chose, et les langues étaient d'autant plus lestes que les estomacs étaient plus repus. « On apportait aux femmes accouchées des fruits nouveaux, des gâteaux, des oiseaux et toute sorte de mets délicats que l'on mangeait en commun et que l'on arrosait d'hypocras[5] ». Demandez-le

1. *Les quinze joies du mariage*. Des grandes familles, ces usages n'avaient pas tardé à descendre jusqu'aux bourgeois, *ibid.*
2. H. Estienne, *Apologie pour Hérodote*, t. I, p. 93.
3. Coquillart, p. 180.
4. *Serm. Adv.*, f. 34, col. 4.
5. *Ibid.*, f. 106, col. 1.

plutôt au pauvre mari « qui, sans chaperon, va, vient par la maison..., qui a tout le souci » d'héberger les commères, « se lève bien souvent pour voir combien il reste de vin, qui coule beaucoup trop vite », tandis que celles-ci « déjeunent, dînent, mangent à se rassasier, portent la santé, maintenant au lit de la commère, maintenant à la cave du patron, et gaspillent plus de denrées et de vins qu'il n'en tiendrait dans une botte[1] ».

Que dirons-nous des bains des accouchées et de la licence des propos qui s'y tenaient? Menot s'alarme à juste titre de ces graves désordres qui annoncent l'absence de toute pudeur[2]. « Et le comble de l'impudence ajoute-t-il, c'est que vous ne rougissez pas de conduire là vos propres filles qui ne vous quitteront jamais[3] » !

IV.

Après la silhouette de l'élégante et de la coquette voici celle du bourgeois à la mode, crayonnée par nos satiriques. « Vous, messieurs, qui portez une longue chevelure au saint jour de Pâques, lorsque vous venez recevoir le corps de Notre-Seigneur[4] ». Ces cheveux sont s

1. *Les quinze joies du mariage.*

2. Menot, f. 44, col. 3 : *Ibi domina se totaliter nuda balneat, il ponunt se aliae dominæ. Nil est discoopertum nisi à mammis usqu ad plantam pedis.*

3. Il y a sans doute dans toute cette peinture de la femm bien des traits qui appartiennent à la nature humaine et que le siècles n'ont pas changés; mais, parmi ces traits, combien d particularités piquantes qui replacent dans son cadre et ressus citent, avec son costume, son existence et ses mœurs, la coquett du quinzième siècle !

4. *Serm. Quadrag.*, f. 8, col. 4.

longs « qu'ils empeschent le visage, même les yeux[1] », et la couleur blonde est si fort à la mode qu'à

« Paris un tas de béjaunes
Lavent trois fois le jour leur teste,
Afin qu'ils aient leurs cheveux jaunes[2] ».

S'ils n'en ont pas, ils en empruntent comme les dames; aussi voit-on souvent ces

« Mignons charnus et vieux,
Qui ont si bien leurs testes peintes,
Qu'ils sont jeunes par les cheveux,
Quoiqu'ils soient povres et caduques[3] ».

Mettez du fard sur ce visage et sur ces longues perruques « de hauts chapeaux[4] » ou « des bonnets de drap, hauts et longs d'un quartier ou plus[5] », vous aurez la tête de notre « vieux mignon ».

Il est enveloppé dans « la robe à quinze tuyaux[6] », « pliée sur les reins[7], » « pleine de plis et larges manches[8] » qui retombent jusqu'à terre. Tantôt « cette tunique est tellement adhérente au corps qu'il peut à peine faire un pas et se tourner d'un côté ou d'autre » ; tantôt « elle est si large qu'elle a bien 12 aulnes de circonférence, si longue que devant et derrière il y en a un pied qui traîne[9] ». Costume barbare, s'écrie Clémangis! Costume indécent, déclare Maillard : « Messieurs qui voulez fringuer et portez de grandes tuniques pliées sur les reins, je vous

1. Monstrelet, cité par Dulaure, *Histoire de Paris*, t. II, p. 258.
2. Coquillart, t. II, p. 286.
3. *Ibid.*, t. I, p. 154.
4. *Ibid.*, t. I, p. 76.
5. Monstrelet, cité par Dulaure, *op. cit.*, t. II, p. 258.
6. Coquillart, t. I, pp. 76 et 77.
7. *Serm. Adv*, fol. 66, col. 2.
8. *Nef des fols*, f. 4 r°.
9. Clémangis, Ep. LIV, pp. 148-150.

dirai un mot tout bas; je n'en dirai pas davantage, ce serait trop infâme. Un garçon disait que les tuniques ouvertes par devant ont été imaginées pour faciliter la marche. Je m'arrête là : *Intelligenti pauca sufficiunt*[1] ». Monstrelet est plus explicite et compare ces vêtements à ceux dont on habille les singes[2]. Ces tuniques, non seulement moulent toutes les formes du corps, mais encore elles sont « percées » par endroit « pour estre plus mignonnement[3] », si bien qu' « elles monstrent presque le corps nu[4] ». Comme les dames, ils se chargent des pieds à la tête d'or et de bijoux qui font resplendir toute leur personne. Ce ne sont « que pierres rouges et diamants[5] », « patenôtres suspendues à la ceinture[6] », « gros coliers, grosses chenes et chesnettes, bagues d'or et baguettes[7] ».

D'ailleurs, rien de plus bizarre et de plus changeant que les modes françaises : « Si vous allez à la foire de Lyon, disait à ses auditeurs l'ingénieux Menot, vous y trouverez des Flamands, des Lombards, des Allemands, que vous reconnaîtrez à leurs habits. Il n'en sera pas ainsi des Français, qui changent toujours leur façon de se vêtir... On dit qu'à Venise il y a une salle où sont les hommes de toutes les nations, vêtus de leurs costumes nationaux : le Français seul est représenté nu, ayant trois aulnes de drap sur les épaules et des ciseaux dans ses mains pour les tailler à sa fantaisie[8] ». Quel est le mobile qui inspire cette fantaisie? L'ambition, toujours l'ambition. C'est elle qui tient les ciseaux et taille l'habit. On ne reconnaît plus les rangs, les conditions et les for-

1. *Serm. Adv.*, f. 66, col. 3.
2. Monstrelet, cité par Dulaure, p. 258, t. II, *Hist. de Paris.*
3. Coquillart, t. II, p. 246.
4. *Nef des fols*, f. 4 r°.
5. *Serm. adv.*, f. 13, col. 2.
6. *Ibid.*. f. 13, col. 2.
7. *Nef des fols*, f. 4 r°.
8. Menot, f. 135, col. 2.

tunes dans cette confusion universelle de cupidité et d'orgueil. Où sont les nobles, les bourgeois et les ouvriers?

Varlets, cousturiers, peleurs d'aulnes
Ont longue robe de cinq aulnes
Aussi bien que les gentilshommes[1].
Tisserands, mesureurs de plastre,
Fringuent et font des capitaines[2].
Si vous les voyez tous les jours
Quand ils ouvrent leurs mestiers,
Leurs robes vestues à rebours,
Vous diriez ce sont savetiers;
Et quand se voient aux jours de festes,
Ils semblent tous gros trésoriers[3].

Il est vrai qu'ouvriers, marchands et bourgeois s'enrichissent par leur travail, leur commerce et leurs fraudes, et ces parvenus orgueilleux sont tout fiers d'écraser de leur luxe insolent les gentilhommes qui se ruinent. A côté de l'aristocratie de naissance ruinée, avilie et déshonorée se dresse l'aristocratie de l'argent et du commerce, pleine de morgue et de mépris pour tout ce qui est pauvre. « Prenez aujourd'hui des trésoriers issus d'une humble famille de petits marchands; à peine ont-ils mis le pied dans un bureau qu'il leur faut une belle maison, des revenus, des possessions... et puis ils méprisent leurs parents pauvres. Ils disent : « J'avoue que tel « est mon parent et nous avons les mêmes armes; mais il « vient d'un bâtard de la maison de Monsieur mon père ». Et alors ils expliquent avec orgueil comment ils possèdent tant de biens[4] ».

Les invectives des poètes satiriques et des prêcheurs se trouvent pleinement d'accord avec les affirmations des chroniqueurs[5] et les ordonnances du pouvoir royal.

1. Coquillart, t. II, p. 287.
2. *Ibid.*, t. II, p. 288.
3. *Ibid.*, t. II, p. 246.
4. Menot, f. 15, col. 3.
5. Monstrelet. « N'y avait si petit compagnon qui ne se vouloit

D'après de La Mare, Charles VIII fit assembler les Etats généraux à Tours, dès la première année de son règne, et édicta la défense aux sujets de porter « aucuns draps d'or, d'argent ou de soie, en robes ou en doublures, à peine de confiscation des habits ». Il excepte pour la soie les nobles de bonne ou ancienne famille. Les chevaliers à 2,000 livres de rente pourront user de toutes sortes d'étoffes indistinctement. Les écuyers à 2,000 livres d'étoffes damas ou satin figuré, mais le velours leur est défendu. A mesure que les distinctions sociales tendent à disparaître, le pouvoir royal s'applique à les maintenir par des ordonnances. Cette fureur du luxe s'étend non seulement au costume, mais encore aux détails de l'ameublement. « Les gros ouvrages d'orfèvrerie n'étaient autrefois destinés qu'aux églises ou tables de princes et de grands seigneurs. L'usage commença d'en être plus commun sous Louis XI. Le mal venait de l'ambition, qui faisait toujours des progrès. Le prix de ces métaux augmenta en proportion. Le mark d'or fut porté, en moins de trente ans, de 100 livres à 130. Louis XII, en 1506, défend aux orfèvres de faire de la vaisselle de cuisine en argent, des bassins, des pots à vin sans son congé[1] ». Le quinzième siècle est vraiment le siècle de la bourgeoisie. Ce qui le caractérise avant tout, c'est l'effort des classes laborieuses et enrichies par leur travail pour supplanter la noblesse désœuvrée et ruinée, c'est l'ascension des couches inférieures de la société, c'est le déchaînement des appétits et des ambitions du peuple et l'assaut livré à toutes les hautes positions privilégiées. Cette poussée démocratique, à laquelle viendra bientôt se joindre l'effort du pouvoir royal pour écraser la noblesse, achèvera d'enlever à celle-ci toute autorité et toute influence.

S'évertuant à singer le luxe et le faste des nobles, les

vestir à la mode des grands et des riches ». Dulaure, *op. cit.*, t. II, p. 258.

1. De La Mare, *Traité de police,* liv. III, tit. I, p. 419.

bourgeois ne pouvaient pas manquer de copier leurs vices et leur libertinage, et, sur ce point, la copie ne tarda pas à être digne du modèle. Les invectives si nombreuses de notre prêcheur jettent un triste jour sur la moralité du peuple. Ce qui a été dit déjà sur les mœurs des marchands et des femmes doit nous édifier. Qu'il nous suffise ici de remarquer comme un trait de mœurs curieux, qui complète la physionomie du bourgeois à cette époque, l'insouciance sceptique de ces épais *gaudisseurs*, qui alléguaient pour leur excuse la fatalité de leur tempérament et se moquaient des menaces du prédicateur. Leurs passions étaient si violentes, leurs habitudes si impérieuses que, dans l'impuissance où ils se sentaient de les contenir, ils niaient leur liberté : « Messieurs qui vous livrez à la colère, vous dites que vous y êtes poussés fatalement et que vous mourriez plutôt que d'y résister. Il en est de même du libertinage : vous dites que vous ne pouvez pas vous en empêcher[1] ». Forts de ce prétendu fatalisme, ils se reposaient tranquillement sur ce mol oreiller et laissaient crier le prédicateur. « Quand un prédicateur vous fouette jusqu'au sang, vous dites : « A entendre le « prédicateur, nous serions tous damnés ! Tout cela n'est « pas vrai. Allons, ne craignez rien, dites-vous à vos « maîtresses, il suffit d'un bon soupir ou d'un *Ave Maria* « pour expier ses péchés[2] ».

Quelle religion pourrait-on attendre de ces épicuriens goguenards, sinon celle qui peut s'allier avec leur amour du luxe et du plaisir ? « S'ils portent des patenôtres en or, ce n'est pas comme un objet de dévotion, mais comme un objet de luxe[3] ». On les voit porter fort sérieusement le Livre d'heures à leur ceinture[4], et s'ils viennent à l'église, ce n'est pas toujours pour y prier, c'est aussi pour y faire

1. *Serm. Adv.*, f. 71, col. 3.
2. *Ibid.*, f. 45, col. 3.
3. *Serm. Quadrag.*, f. 69, col. 4.
4. Ch. d'Héricault, introduction. *Coquillart*, p. cxxv.

III.

On assure qu'après l'amour de la toilette le deuxi
péché capital de la femme est l'intempérance de la
gue. Les Parisiennes du quinzième siècle ne feront
mentir cette réputation. « Dites-moi, Mesdames les b
geoises, de quelque état que vous soyez, avez-vou
bons becs dans cette ville de Paris? Je crois que oui
Villon va encore plus loin que Maillard. Si l'on ouv
un concours entre Parisiennes, Genevoises, Vénitien
Lombardes, Romaines, Pymontoises, Savoysiennes, l
politaines, Allemandes, Russiennes, Grecques, Eg
tiennes, Espaignolos, Castellanes, Brettes, Suys
Gasconnes, Tholouzannes, Lorraines, Anglesches, Ca
siennes, Picardes de Valenciennes, le poète satir
proposerait au prince de vouloir bien, « aux da
Parisiennes, de bien parler donner le prix ». Car,
qu'on dise des autres,

« Il n'est bon bec que de Paris[2] ».

Le mal que font ces *caquets*, Maillard est là pour
le dire : « En Espagne, tous portent des couteaux et
glaives pour faire quelque mauvais coup ou pour se
fendre, si quelqu'un s'avisait de les attaquer. Vous, l
dames, vous n'avez pas besoin de glaive, car vous
une langue qui fait autant de mal que le poign
Dieu seul peut savoir la légèreté intempérante de v
langue[3] ».

1. *Serm. Adv.*, fol. 34, col. 3
2. Villon, *Ballade des femmes de Paris*. Il ne faut voir là q
boutade et une charge plaisante de l'humoristique poète.
3. *Serm. Quadrag.*, f. 67, col. 3.

Que disaient-elles donc ces *bonnes caquetières?* Maillard nous cite au hasard quelques lambeaux de conversation, surpris en passant dans cet étourdissant babil, au coin d'une rue, au seuil d'une porte ou sur le bord d'une fenêtre. Il reproduit le ton lui-même et l'accent, dans ce qu'ils ont de spontané et d'instinctif, et il semble avoir voulu fixer ces nuances fugitives et mobiles qui sont la grâce et la vie du langage et donnent aux paroles leur vraie portée. Il serait peut-être piquant, avec ces lambeaux épars saisis au vol, de reconstituer et de faire revivre tout un coin des mœurs de l'époque. Nous y apprendrions, si nous ne le savions déjà, comment les Parisiennes passaient leur temps en l'absence de leurs maris[1]; comment et par quels gestes, quelle mimique expressive, elles savaient se moquer les unes des autres[2]; comment les unes, en travaillant nuit et jour, restaient pauvres, tandis que d'autres s'enrichissaient[3]; comment leurs indiscrétions pouvaient devenir compromettantes pour certains personnages, malencontreusement mêlés à leurs affaires[4]. Nous pourrions y surprendre sur le fait les rapports entre mari et femme, et nous verrions qu'ils n'y sont pas toujours de la dernière aménité et de la plus chevaleresque courtoisie. Sans doute, ce sont des exceptions que ces « tristes ménages dignes de l'enfer » dans lesquels la femme dit au mari : « Maudite soit l'heure où je vous ai connu! » et où ils vivent comme « des chiens, sans jamais vouloir se parler, et repoussant tous ceux qui voudraient rétablir la paix entre eux[5] ». Il devait arriver plus fréquemment que « les maris surprenaient leurs femmes parlant avec

1. *Serm. Adv.*, f. 37, col. 4.
2. *Ibid.*, f. 50, col. 4, « dant sibi de naso vel *du menton.* »
3. *Ibid.*, f. 62, col. 1.
4. *Serm. Quadrag.*, f. 67, col. 4; *Serm. Adv.*, f. 34, col. 4; f. 57, col. 3.
5. *Ibid.*, f. 65, col. 3.

d'autres hommes », et que celles-ci, pour se justifier, disaient : « Je veux que le diable m'emporte si je parlais de tel sujet ! » s'excusant ensuite d'avoir proféré ce serment, en prétendant « que si elles n'avaient pas juré, le mari les aurait tuées[1] ».

Mais il y avait un endroit préféré où les langues féminines se débridaient plus longuement et plus librement : c'était aux *accouchées,* quand les femmes étaient bien assises sur leurs sièges appelés *caquetoires* et qu'elles avaient *les pieds chauds*[2]. « L'accouchée est dans son lit plus parée qu'une épousée, coiffée à la coquarde, tant que diriez que c'est la tête d'une marotte ou d'une idole. Elles ont... brassières... de satin cramoisi, paille ou blanc, de velours ou de toile d'or et d'argent, que les femmes excellent à choisir. Elles ont colliers autour du cou, bracelets d'or, et sont plus couvertes de bijoux que des idoles ou des reines de carte ; leur lit est garni de draps de Hollande ou de toile de coton de la plus grande finesse et si bien apprêté que pas un pli ne passe l'autre ; le bois est taillé à l'antique et orné de marqueteries et de devises[3] ». Outre le grand lit, il y avait encore « deux couchettes, dont l'une était à un coin de chambre et l'autre devant le feu. La chambre était tendue de tapisserie à verdure ou à personnages... ; le dressoir à trois degrés tout chargé de vaisselle ; on l'éclaire avec deux grands flambeaux de cire ; on garnit de tapis de velours le plancher de la chambre ; les oreillers du grand lit et des couchettes doivent être de velours ou drap de soie, aussi bien que le dais du dressoir ; à chaque bout du dressoir un drageoir tout plein, couvert d'une serviette fine[4] ». Bientôt arrivent, conduites par le mari et choisies « sui-

1. *Serm. Adv.*, f. 48, col. 4.
2. H. Estienne, *Apologie pour Hérodote*, t. I, p. 93.
3. *Miroir des pécheurs*, Jean du Castel cité par Leroux de Lincy, préface du *Caquet de l'accouchée.*
4. *Les honneurs de la cour.* Aliénor de Poitiers, *ibid.*

vant le bon plaisir de la dame, les commères, les nourrices et les matrones[1] », qui se mettent à entourer le lit de l'accouchée, et, assises sur leurs *caquettoires*, caquettent sur tout et sur tous, à tort et à travers, et commencent leur métier de *caquettières*. H. Estienne nous assure qu'elles n'ont pas *le bec gelé*. « Elles becquettent leurs maris, leurs frères, leurs amoureux, se donnent de tels coups de bec que leurs maris en portent les cornes[2] ». Qui pourrait dire le dévergondage étourdissant de toutes ces langues?

« Dieu scet si bien sont espluchées
Paroles et menus fatras
Aux chambres de ces accouchées[3] ».

Maillard, découpant devant son auditoire ses fameux pâtés de langues, est effrayé par la prodigieuse consommation qui s'en fait chez les *accouchées*. « Les langues des femmes babillardes, dit-il, causent de grands maux. Voulez-vous manger du pâté de langues? Allez aux *accouchées* et écoutez tout ce que l'on dit des dames, de la manière dont elles se comportent avec les messieurs de la cour, ce que l'on dit des femmes des avocats et des procureurs. Ah! c'est là qu'il s'en consomme des pâtés de langues[4] »!

Il paraît bien qu'on y consommait autre chose, et les langues étaient d'autant plus lestes que les estomacs étaient plus repus. « On apportait aux femmes accouchées des fruits nouveaux, des gâteaux, des oiseaux et toute sorte de mets délicats que l'on mangeait en commun et que l'on arrosait d'hypocras[5] ». Demandez-le

1. *Les quinze joies du mariage*. Des grandes familles, ces usages n'avaient pas tardé à descendre jusqu'aux bourgeois, *ibid.*
2. H. Estienne, *Apologie pour Hérodote*, t. I, p. 93.
3. Coquillart, p. 180.
4. *Serm. Adv.*, f. 34, col. 4.
5. *Ibid.*, f. 106, col. 1.

plutôt au pauvre mari « qui, sans chaperon, va, vient par la maison..., qui a tout le souci » d'héberger les commères, « se lève bien souvent pour voir combien il reste de vin, qui coule beaucoup trop vite », tandis que celles-ci « déjeunent, dînent, mangent à se rassasier, portent la santé, maintenant au lit de la commère, maintenant à la cave du patron, et gaspillent plus de denrées et de vins qu'il n'en tiendrait dans une botte[1] ».

Que dirons-nous des bains des accouchées et de la licence des propos qui s'y tenaient? Menot s'alarme à juste titre de ces graves désordres qui annoncent l'absence de toute pudeur[2]. « Et le comble de l'impudence, ajoute-t-il, c'est que vous ne rougissez pas de conduire là vos propres filles qui ne vous quitteront jamais[3] » !

IV.

Après la silhouette de l'élégante et de la coquette, voici celle du bourgeois à la mode, crayonnée par nos satiriques. « Vous, messieurs, qui portez une longue chevelure au saint jour de Pâques, lorsque vous venez recevoir le corps de Notre-Seigneur[4] ». Ces cheveux sont si

1. *Les quinze joies du mariage.*

2. Menot, f. 44, col. 3 : *Ibi domina se totaliter nuda balneat, ibi ponunt se aliae dominæ. Nil est discoopertum nisi à mammis usque ad plantam pedis.*

3. Il y a sans doute dans toute cette peinture de la femme bien des traits qui appartiennent à la nature humaine et que les siècles n'ont pas changés; mais, parmi ces traits, combien de particularités piquantes qui replacent dans son cadre et ressuscitent, avec son costume, son existence et ses mœurs, la coquette du quinzième siècle !

4. *Serm. Quadrag.*, f. 8, col. 4.

longs « qu'ils empeschent le visage, même les yeux[1] », et la couleur blonde est si fort à la mode qu'à

« Paris un tas de béjaunes
Lavent trois fois le jour leur teste,
Afin qu'ils aient leurs cheveux jaunes[2] ».

S'ils n'en ont pas, ils en empruntent comme les dames; aussi voit-on souvent ces

« Mignons charnus et vieux,
Qui ont si bien leurs testes peintes,
Qu'ils sont jeunes par les cheveux,
Quoiqu'ils soient povres et caduques[3] ».

Mettez du fard sur ce visage et sur ces longues perruques « de hauts chapeaux[4] » ou « des bonnets de drap, hauts et longs d'un quartier ou plus[5] », vous aurez la tête de notre « vieux mignon ».

Il est enveloppé dans « la robe à quinze tuyaux[6] », « pliée sur les reins[7], » « pleine de plis et larges manches[8] » qui retombent jusqu'à terre. Tantôt « cette tunique est tellement adhérente au corps qu'il peut à peine faire un pas et se tourner d'un côté ou d'autre » ; tantôt « elle est si large qu'elle a bien 12 aulnes de circonférence, si longue que devant et derrière il y en a un pied qui traîne[9] ». Costume barbare, s'écrie Clémangis! Costume indécent, déclare Maillard : « Messieurs qui voulez fringuer et portez de grandes tuniques pliées sur les reins, je vous

1. Monstrelet, cité par Dulaure, *Histoire de Paris*, t. II, p. 258.
2. Coquillart, t. II, p. 286.
3. *Ibid.*, t. I, p. 154.
4. *Ibid.*, t. I, p. 76.
5. Monstrelet, cité par Dulaure, *op. cit.*, t. II, p. 258.
6. Coquillart, t. I, pp. 76 et 77.
7. *Serm. Adv*, fol. 66, col. 2.
8. *Nef des fols*, f. 4 r°.
9. Clémangis, Ep. LIV, pp. 148-150.

dirai un mot tout bas; je n'en dirai pas davantage, ce serait trop infâme. Un garçon disait que les tuniques ouvertes par devant ont été imaginées pour faciliter la marche. Je m'arrête là : *Intelligenti pauca sufficiunt*[1] ». Monstrelet est plus explicite et compare ces vêtements à ceux dont on habille les singes[2]. Ces tuniques, non seulement moulent toutes les formes du corps, mais encore elles sont « percées » par endroit « pour estre plus mignonnement[3] », si bien qu' « elles monstrent presque le corps nu[4] ». Comme les dames, ils se chargent des pieds à la tête d'or et de bijoux qui font resplendir toute leur personne. Ce ne sont « que pierres rouges et diamants[5] », « patenôtres suspendues à la ceinture[6] », « gros coliers, grosses chenes et chesnettes, bagues d'or et baguettes[7] ».

D'ailleurs, rien de plus bizarre et de plus changeant que les modes françaises : « Si vous allez à la foire de Lyon, disait à ses auditeurs l'ingénieux Menot, vous y trouverez des Flamands, des Lombards, des Allemands, que vous reconnaîtrez à leurs habits. Il n'en sera pas ainsi des Français, qui changent toujours leur façon de se vêtir... On dit qu'à Venise il y a une salle où sont les hommes de toutes les nations, vêtus de leurs costumes nationaux : le Français seul est représenté nu, ayant trois aulnes de drap sur les épaules et des ciseaux dans ses mains pour les tailler à sa fantaisie[8] ». Quel est le mobile qui inspire cette fantaisie? L'ambition, toujours l'ambition. C'est elle qui tient les ciseaux et taille l'habit. On ne reconnaît plus les rangs, les conditions et les for-

1. *Serm. Adv.*, f. 66, col. 3.
2. Monstrelet, cité par Dulaure, p. 258, t. II, *Hist. de Paris*.
3. Coquillart, t. II, p. 246.
4. *Nef des fols*, f. 4 r°.
5. *Serm. adv.*, f. 13, col. 2.
6. *Ibid.*. f. 13, col. 2.
7. *Nef des fols*, f. 4 r°.
8. Menot, f. 135, col. 2.

tunes dans cette confusion universelle de cupidité et d'orgueil. Où sont les nobles, les bourgeois et les ouvriers?

Varlets, cousturiers, peleurs d'aulnes
Ont longue robe de cinq aulnes
Aussi bien que les gentilshommes[1].
Tisserands, mesureurs de plastre,
Fringuent et font des capitaines[2].
Si vous les voyez tous les jours
Quand ils ouvrent leurs mestiers,
Leurs robes vestues à rebours,
Vous diriez ce sont savetiers;
Et quand se voient aux jours de festes,
Ils semblent tous gros trésoriers[3].

Il est vrai qu'ouvriers, marchands et bourgeois s'enrichissent par leur travail, leur commerce et leurs fraudes, et ces parvenus orgueilleux sont tout fiers d'écraser de leur luxe insolent les gentilhommes qui se ruinent. A côté de l'aristocratie de naissance ruinée, avilie et déshonorée se dresse l'aristocratie de l'argent et du commerce, pleine de morgue et de mépris pour tout ce qui est pauvre. « Prenez aujourd'hui des trésoriers issus d'une humble famille de petits marchands; à peine ont-ils mis le pied dans un bureau qu'il leur faut une belle maison, des revenus, des possessions... et puis ils méprisent leurs parents pauvres. Ils disent : « J'avoue que tel « est mon parent et nous avons les mêmes armes; mais il « vient d'un bâtard de la maison de Monsieur mon père ». Et alors ils expliquent avec orgueil comment ils possèdent tant de biens[4] ».

Les invectives des poètes satiriques et des prêcheurs se trouvent pleinement d'accord avec les affirmations des chroniqueurs[5] et les ordonnances du pouvoir royal.

1. Coquillart, t. II, p. 287.
2. *Ibid.*, t. II, p. 288.
3. *Ibid.*, t. II, p. 246.
4. Menot, f. 15, col. 3.
5. Monstrelet. « N'y avait si petit compagnon qui ne se vouloit

D'après de La Mare, Charles VIII fit assembler les Etats généraux à Tours, dès la première année de son règne, et édicta la défense aux sujets de porter « aucuns draps d'or, d'argent ou de soie, en robes ou en doublures, à peine de confiscation des habits ». Il excepte pour la soie les nobles de bonne ou ancienne famille. Les chevaliers à 2,000 livres de rente pourront user de toutes sortes d'étoffes indistinctement. Les écuyers à 2,000 livres d'étoffes damas ou satin figuré, mais le velours leur est défendu. A mesure que les distinctions sociales tendent à disparaître, le pouvoir royal s'applique à les maintenir par des ordonnances. Cette fureur du luxe s'étend non seulement au costume, mais encore aux détails de l'ameublement. « Les gros ouvrages d'orfèvrerie n'étaient autrefois destinés qu'aux églises ou tables de princes et de grands seigneurs. L'usage commença d'en être plus commun sous Louis XI. Le mal venait de l'ambition, qui faisait toujours des progrès. Le prix de ces métaux augmenta en proportion. Le mark d'or fut porté, en moins de trente ans, de 100 livres à 130. Louis XII, en 1506, défend aux orfèvres de faire de la vaisselle de cuisine en argent, des bassins, des pots à vin sans son congé[1] ». Le quinzième siècle est vraiment le siècle de la bourgeoisie. Ce qui le caractérise avant tout, c'est l'effort des classes laborieuses et enrichies par leur travail pour supplanter la noblesse désœuvrée et ruinée, c'est l'ascension des couches inférieures de la société, c'est le déchaînement des appétits et des ambitions du peuple et l'assaut livré à toutes les hautes positions privilégiées. Cette poussée démocratique, à laquelle viendra bientôt se joindre l'effort du pouvoir royal pour écraser la noblesse, achèvera d'enlever à celle-ci toute autorité et toute influence.

S'évertuant à singer le luxe et le faste des nobles, les

vestir à la mode des grands et des riches ». Dulaure, *op. cit.*, t. II, p. 258.

1. De La Mare, *Traité de police*, liv. III, tit. I, p. 419.

bourgeois ne pouvaient pas manquer de copier leurs vices et leur libertinage, et, sur ce point, la copie ne tarda pas à être digne du modèle. Les invectives si nombreuses de notre prêcheur jettent un triste jour sur la moralité du peuple. Ce qui a été dit déjà sur les mœurs des marchands et des femmes doit nous édifier. Qu'il nous suffise ici de remarquer comme un trait de mœurs curieux, qui complète la physionomie du bourgeois à cette époque, l'insouciance sceptique de ces épais *gaudisseurs*, qui alléguaient pour leur excuse la fatalité de leur tempérament et se moquaient des menaces du prédicateur. Leurs passions étaient si violentes, leurs habitudes si impérieuses que, dans l'impuissance où ils se sentaient de les contenir, ils niaient leur liberté : « Messieurs qui vous livrez à la colère, vous dites que vous y êtes poussés fatalement et que vous mourriez plutôt que d'y résister. Il en est de même du libertinage : vous dites que vous ne pouvez pas vous en empêcher[1] ». Forts de ce prétendu fatalisme, ils se reposaient tranquillement sur ce mol oreiller et laissaient crier le prédicateur. « Quand un prédicateur vous fouette jusqu'au sang, vous dites : « A entendre le « prédicateur, nous serions tous damnés ! Tout cela n'est « pas vrai. Allons, ne craignez rien, dites-vous à vos « maîtresses, il suffit d'un bon soupir ou d'un *Ave Maria* « pour expier ses péchés[2] ».

Quelle religion pourrait-on attendre de ces épicuriens goguenards, sinon celle qui peut s'allier avec leur amour du luxe et du plaisir ? « S'ils portent des patenôtres en or, ce n'est pas comme un objet de dévotion, mais comme un objet de luxe[3] ». On les voit porter fort sérieusement le Livre d'heures à leur ceinture[4], et s'ils viennent à l'église, ce n'est pas toujours pour y prier, c'est aussi pour y faire

1. *Serm. Adv.*, f. 71, col. 3.
2. *Ibid.*, f. 45, col. 3.
3. *Serm. Quadrag.*, f. 69, col. 4.
4. Ch. d'Héricault, introduction. *Coquillart*, p. cxxv.

leurs réflexions les plus malséantes[1], et quelquefois pour s'y livrer à un commerce infâme. « Est-il question de conclure un marché sur une fille à enlever ou quelqu'autre mal à faire, il faut chercher les grandes églises, les plus vastes, et là, se tenir la tête couverte. Entendez-vous, *gallants bateurs de pavés, enfants de Belial?* Et quand on lève le corps du Christ, ils tournent le dos, feignant de ne pas voir[2] ».

Quelle pourra bien être l'éducation donnée par de tels pères? Ayant banni depuis longtemps toute pudeur, ils finissent par ne plus la reconnaître dans leurs enfants et ne comprennent plus le respect que l'on doit à l'enfance[3]; de là la plus effrayante précocité dans le mal. « Règle générale, nous dit Maillard, on ne commence à pécher qu'à la septième année. Pourtant j'ose affirmer qu'aujourd'hui il y en a un grand nombre qui, à quatre ans, sont plus mauvais qu'ailleurs à sept ans et, qu'à sept ans, ils le sont plus encore qu'ailleurs à l'âge d'hommes[4] ». Tels sont les premiers fruits de l'éducation. A mesure que l'enfant grandit, les parents flattent ses défauts au lieu de les corriger. « Plus les petites filles sont mondaines et dissipées, plus les garçons du même âge sont rusés, plus on les flatte[5] ». On leur apprend les vices aimables, et, après les avoir initiés au mal dès leur plus jeune âge, on leur apprend les mille intrigues et les mille moyens

1. *Serm. Quadrag.*, f. 18, col. 3; f. 65, col. 3.
2. Menot, f. 94, col. 2.
3. *Serm. adv.*, f. 70, col. 2 : « Quid dicitis domini (pères et mères) qui ponitis filios vestros dormire vobiscum, non habentes honorem et reverentiam matrimonii. Similes estis canibus ». « Vos datis eis chordam damnationis. Hoc dico propter illos qui filios suos ponunt in lectis, qui vident secreta matrimonii... et filii et filiae vident ea quae vos mutuo facitis. Taceo particularia. Si filii vestri et filiae vestrae in annis puerilibus sunt inverecundi, ego do culpam parentibus ». (*Serm Quadrag.*, f. 7, col. 4.)
4. *Serm. Quadrag.*, f. 7, col. 4.
5. *Carême de Nantes*, f. 38 v°.

pervers de se pousser dans le monde : « Vous, bourgeois, est-ce que vous ne faites pas de vos filles de véritables courtisanes en les parant et en les peignant comme si c'étaient des idoles[1] » ? « Que diront ceux qui apprennent à leur fils ou à leurs filles à danser et à marcher avec orgueil et qui les immolent aux démons... ? Oh! que pourras-tu répondre à ton Dieu, pauvre pécheur qui enseignes à tes enfants les danses impudiques, les paroles et les gestes déshonnêtes[2] ».

Aussi les passions grandissent, et, avec elles, « poussent les cornes de l'insolence et de la révolte[3] ». Aussi, n'est-ce partout

Que voluptueuse jeunesse,
Qui ne demande que liesse,
Vogue partout sans conducteur[4].

Partout on ne voit qu'enfants rebelles, impies, libertins et voleurs[5]. A qui la faute, sinon aux malheureux parents[6]? Faut-il s'étonner que ceux-ci soient les premiers à sentir se tourner contre eux les cornes menaçantes de ces jeunes taureaux indomptés? Maillard nous rapporte à ce propos un exemple curieux : « Un fils tenait son père par les cheveux et le frappait violemment. Comme les voisins faisaient éclater leur indignation, ce malheureux répondit : « Messieurs, ne vous « étonnez pas, c'est une tradition particulière à notre « famille. Mon père l'a fait à son père, et l'enfant que

1. *Serm. Adv.*, f. 86, col. 3.
2. *Nov. div*, f. 21, col. 1.
3. *Car. Nantes*, f. 38, v°.
4. *Nef des fols*, f. 5 r°.
5. Barlette, f. 130, col. 3.
6. *Ibid.*, f. 130, col. 3, *Nef des fols*, f. v. r°.

O père fol, père assoti
Père insensé, père abêti,
Quand tu vois tes fils accuser,
Dis pourquoi les veux excuser?

« vous voyez en fera autant pour moi ». Or, l'enfant grandit et traîna lui aussi son père par les cheveux. Arrivé à un certain endroit, le père lui cria : « Mon « fils, arrête-toi, c'est jusque-là seulement que j'ai traîné « mon père [1] » !

V.

Les bourgeois eux aussi prennent leur large part du pâté des langues, et, bien que le babil intarissable soit le privilège des femmes, en ce temps-là comme aujourd'hui, il y avait, sous ce rapport, grand nombre d'hommes qui étaient femmes. Quand, dans un banquet ou une réunion, plusieurs bourgeois devisaient entre eux, ce n'étaient que vanteries et fanfaronnades sans fin [2], sur leurs prouesses ou leur libertinage, réflexions plus ou moins libres sur telle ou telle femme [3], médisances et surtout blasphèmes et jurements. C'étaient là les gros mots, les *dominantia verba*, qui venaient sans cesse relever et assaisonner les conversations courantes qui, sans eux, eussent paru mortellement ennuyeuses à nos rudes ancêtres. Nous avons vu ces détestables habitudes pratiquées surtout par les nobles et regardées par eux comme un de leurs privilèges. Cela ne veut pas dire que le peuple se les interdît, et, qu'en imitant le luxe et le libertinage des grands, il n'imitât aussi leurs impiétés et leurs blasphèmes. « Ici il faut crier fort » et Maillard tonne « contre les détestables pécheurs de ce temps. Qui pourrait dire combien de parjures se commettent de tous côtés, séparément et en société, en buvant, en man-

1 *Serm. Quadrag.*, f. 51, col. 4.
2. *Serm. Adv.*, f. 35, col. 1.
3. *Serm Quadrag.*, f. 18, col. 3; f. 65, col. 3.

geant, en jouant, en causant, en achetant, en vendant, en allant, en revenant, dans les maisons, dans les églises, dans le théâtre, sur la place publique, dans les tribunaux et autres lieux ? Ils sont commis par toute sorte de personnes, de tous les états, de tous les rangs, sexes et conditions. Qui pourrait calculer combien de fois on se parjure pour cause de gain, de perte, de discorde que l'on excite ou que l'on apaise? On jure par Dieu, par la foi, par les saints, par le soleil, par le jour, par le feu et autres choses semblables[1] », « par l'âme, la conscience, saint Jehan et saint Jacques[2] ». C'est à tous ces jureurs à outrance que Geiler demandait : « Que vous ont donc fait la tête, le cœur et le sang du Christ[3] » ? Et devant cet effroyable débordement d'impiétés, Barlette faisait cette réflexion douloureuse : « Non, il n'y a pas une seule nation, ni chez les Juifs, ni chez les gentils, où il y ait autant de blasphèmes et de malédictions que dans le peuple chrétien[4] » !

Les prédicateurs semblent exagérer ; mais leurs plaintes se trouvent confirmées par les faits les plus positifs, et rien ne prouve mieux l'existence et la gravité du mal que les défenses sévères portées pour le réprimer. On peut suivre dans de La Mare la série des ordonnances qui ont été portées contre les blasphémateurs et les jureurs depuis Philippe le Valois (1347) jusqu'à Louis XII (1510) ; on y verra avec quelle sévérité on punissait non seulement les blasphémateurs, mais encore ceux qui, ayant entendu les blasphèmes, ne les dénonçaient pas incontinent[5], et, après cela, on peut se demander s'il devait être chimérique ou illusoire, un mal contre lequel le législateur sévissait avec une telle rigueur.

1. *Carême de Nantes*, f. 27 r°.
2. *Conf.*, f. 4 r°.
3. L. Dacheux, *op. cit.*, p. 69.
4. Barlette, f. 129.
5. De La Mare. A voir, *op. cit.*, p. 547.

Dans ce siècle « d'universelle déception », les particuliers ne se contentent pas de se tromper entre eux dans leurs transactions mutuelles, ils frustrent encore l'Eglise, l'Etat et la famille des droits les plus sacrés. C'est le règne de l'égoïsme; chacun ne voit que lui et son propre intérêt, et ferme les yeux sur tout autre intérêt général et public.

D'abord, on ne se faisait aucun scrupule de se soustraire quand on le pouvait au payement de la dîme. Et pourtant, nous dit Maillard, la dîme est le « bien de l'Eglise[1] » et « le tribut des pauvres[2] », et l'on ne peut s'y dérober sans commettre une double injustice. « La dîme doit être payée en entier. Le droit de percevoir la dîme ne saurait être prescrit par les laïques. Ils la retiennent injustement, en quelque temps qu'ils la retiennent et quelle que soit l'autorité ecclésiastique ou séculière qui les ait dispensés, à moins qu'ils ne fassent, à titre de compensation, un hommage spécial à l'Eglise, soit directement, soit indirectement[3] ». Mais n'arrive-t-il pas souvent que les ecclésiastiques abusent de ces revenus et ne vaudrait-il pas mieux ne pas leur fournir l'occasion de ces abus? Pur sophisme qui déguise un vol! cupidité égoïste qui se pare de je ne sais plus quelle sollicitude menteuse pour la dignité et l'honneur de l'Eglise! « Les laïques n'ont pas à s'occuper si les ecclésiastiques abusent de leurs dîmes. Qu'ils commencent par s'acquitter eux-mêmes et par payer leurs dettes. Tant pis pour les ecclésiastiques qui abusent; ils travaillent à leur damnation[4] »!

Après le payement de la dîme vient celui des impôts. Redevables envers l'Eglise, les fidèles le sont aussi envers l'Etat, et, après avoir maintes fois défendu les petits

1. *Conf.*, f. 11.
2. *Carême de Nantes*, *serm.* 50.
3. *Ibidem.*
4. *Ibidem.*

et les faibles contre l'oppression des grands et demandé en leur faveur justice et protection, Maillard, toujours fidèle à sa mission de défendre par-dessus tout les droits de la vérité, réclame, avec la même énergie, pour l'autorité civile, le payement intégral des taxes et des impôts, et flétrit l'égoïsme injuste des particuliers qui voudraient profiter de la protection de l'Etat sans partager ses charges[1].

Parmi les fraudes domestiques, Maillard signale celles des héritiers « qui n'exécutent pas les testaments de leurs parents défunts, qui, en refusant de faire l'aumône, privent leurs âmes de prières que les pauvres diraient pour elles, qui retiennent pour eux les legs laissés pour bonnes œuvres, les dommages que les fils et les filles causent à leurs parents, les servantes à leurs maîtres et maîtresses, les colons aux propriétaires[2] ». Dans cette insatiable cupidité qui avait pénétré jusqu'aux dernières fibres de la société, la fraude s'était glissée partout, elle avait tout envahi : la notion de l'honnêteté se trouvait renversée dans les âmes. Aussi Maillard s'efforce-t-il, chaque fois qu'il en a l'occasion, de redresser cette notion dans la conscience publique, ou du moins veut-il empêcher cette pratique universelle de prescrire contre les principes immortels de la justice et du droit. C'est en proclamant ces principes à tout propos qu'il maintiendra à ces actes injustes leur nom de fraudes, qui est leur condamnation, et les protestations incessantes de ces gardiens et de ces censeurs de la morale publique n'eussent-elles d'autre résultat que celui de maintenir dans la société la distinction essentielle entre le bien et le mal, le vice et la vertu, la probité et l'injustice, elles ne sont pas inutiles et Maillard n'a pas perdu son temps.

Si les nobles ne se faisaient aucun scrupule de forcer

1. *Carême de Nantes, serm.* 50; *Conf.*, f. 10 v°.
2. *Ibid., serm.* 50.

les portes du sanctuaire pour eux ou pour leurs créatures et d'envahir ainsi les charges et les dignités de l'Eglise, comment pourrions-nous ne pas rencontrer chez les riches bourgeois, ces nobles au petit pied, les mêmes prétentions et les mêmes trafics simoniaques? Eux aussi ils poussent leurs enfants aux bénéfices [1]. Ni bassesses, ni largesses, ni présents, rien ne leur coûte pour arriver à leurs fins. « Vous, messieurs les bourgeois, qui vous familiarisez avec les évêques et les abbés, est-ce que vous ne leur donnez pas quelquefois des étoffes, des vêtements, de l'argent, des chevaux, pour qu'ils pourvoient vos fils de bénéfices? Vous les pourvoyez de damnation! O malheureux soins! O très malheureux bénéfices! Vous êtes tous des simoniaques [2] »! La nature leur a-t-elle donné des enfants difformes auxquels le monde n'offre pas de brillantes promesses, les bourgeois font comme les nobles; ils les destinent à l'Eglise : « Vous, bourgeois, quand vous avez un fils difforme ou monstrueux, vous dites qu'il faut en faire un ecclésiastique. Ainsi faites-vous de votre fille [3] ».

1. *Serm. Adv.*, f. 57, col. 2.
2. *Serm. Quadrag.*, f. 91, col. 1 ; f. 92, col. 1.
3. *Ibid.*, f. 20, col. 1.

CONCLUSION.

Quelques mots suffiront pour recueillir l'essentiel de cette longue étude sur Maillard considéré comme homme et comme prédicateur, et sur la société, telle qu'elle nous apparait dans ses sermons.

I. — Nous ne croyons pas avoir surfait Olivier Maillard en le représentant comme un homme de caractère et de courage, prêt à tout braver, quand il y avait un rôle généreux à remplir, un oppresseur à attaquer et des opprimés à défendre, une vérité à proclamer, la morale et la justice à faire respecter. Aussi a-t-il exercé autour de lui une influence incontestable. Si la rude franchise et la liberté mordante de sa parole le rendaient redoutable aux grands, la sagesse de ses conseils et l'ascendant de son caractère le faisaient rechercher par eux. C'est ainsi qu'il a mérité d'avoir une part importante à certains événements publics, tels que l'affaire de la Pragmatique Sanction, la restitution du Roussillon et de la Cerdagne, le divorce de Louis XII. Il a joui de l'estime et de la considération de ses frères en religion, qui l'ont investi, à plusieurs reprises, des plus hautes fonctions de leur ordre, et il a si bien personnifié en lui la règle de la stricte Observance qu'il a obtenu de la confiance du Pape et du Roi l'honneur d'introduire la Réforme dans le couvent de Paris. Enfin, il a su dominer et conquérir

les masses par la puissance de sa parole, l'autorité de ses exemples et l'indépendance de sa vie. Tout cela lui a valu, de son vivant, une réelle célébrité. Longtemps après sa mort, son souvenir était resté populaire, et les éditions de ses sermons, en se multipliant, ont étendu à d'autres pays et à d'autres siècles la renommée du vaillant prêcheur. Un tel personnage ne méritait-t-il pas les honneurs d'une biographie?

II. Le prédicateur n'était pas moins digne d'être connu. Les cinq cents sermons qu'il nous a laissés n'ont pas, il est vrai, une grande valeur littéraire; mais la richesse de verve et de talent qu'ils déploient, la célébrité qu'ils ont value à leur auteur, lui font une place de choix, soit dans la littérature de son siècle, soit parmi les autres prédicateurs, ses contemporains.

Au moment où il paraît, l'école savante, représentée par le latin classique d'Horace et de Virgile et par le latin scolastique des universités, livre un dernier combat à la littérature nationale. Contre cette littérature artificielle et convenue d'une classe privilégiée se dressent encore, réfractaires et indomptables, tous les instincts de la race gauloise : l'originalité et l'indépendance qui se refusent à plier sous le joug de la règle classique ; le fond inaliénable de gaieté et d'humour qui repousse toute gravité d'emprunt; la tendance à l'observation extérieure; l'instinct réaliste et l'amour du mot propre que n'ont pu encore soumettre et assouplir l'imagination classique et la culture générale; l'incorrigible passion du sincère et du vrai qui se fait un malin plaisir de percer et de dégonfler toutes les conventions; la naïveté et la foi qui, retirées de plus en plus du monde, n'ont pu être bannies de la vie intime; enfin, les habitudes persistantes et tenaces du peuple qui reste encore attaché à toute cette vieille littérature, dont l'enfant apprend par cœur les contes et les légendes, dont le bourgeois suit

avec le plus vif intérêt les mystères, les farces et les moralités, et dont les nobles châtelaines aiment à lire, dans des rédactions en prose, les antiques chansons de gestes. La littérature nationale a conservé toute sa force et sa vitalité ; elle se recrute toujours parmi « les esprits lestes, vifs et hardis, les caractères aventureux et indépendants[1] ». Villon, P. Gringoire, Antoine de la Salle, Pierre Blanchet, Commines, Marot, Coquillart, Roger de Collerye, les conteurs satiriques, les auteurs de mystères, de farces et de soties continuent, jusque sur le seuil de la Renaissance, de défendre contre la régularité et la gravité classiques ces profonds instincts d'originalité et de gaieté gauloise qui, refoulés quelque temps par l'imitation, mais jamais étouffés, éclateront au grand jour chez les libres génies de Rabelais, de Montaigne, de Régnier, de Molière, de La Fontaine et de Voltaire, et semblent dans notre dix-neuvième siècle, épris de sincérité et de vérité, « recommencer la vieille lutte contre la littérature de convention[2] ».

Au moins égal à la plupart des écrivains de son époque par son talent et sa célébrité, Maillard, avec les prédicateurs du quinzième siècle, a dû prendre rang dans cette bataille, et l'on devine aisément à laquelle de ces deux influences il a apporté son appoint. S'il est de l'école savante par son éducation, son enseignement, sa méthode d'exposition et ses procédés scolastiques, par sa préoccupation constante d'orthodoxie, par les quelques souvenirs classiques qui viennent, naturellement et discrètement, appuyer et confirmer sa morale, il est surtout du peuple par cette préoccupation évidente de parler au peuple, de le frapper, de le toucher, de le convertir, par cette large part faite à la morale, à la casuistique, à la peinture des vices et aux applications contemporaines,

1. Ch. d'Héricault, *Revue des Deux-Mondes*, 15 septembre 1852.
2 *Ibidem*.

par cet amour des pauvres et des petits, qui lui fait prendre hardiment leur défense contre l'oppression insolente des princes et des grands; il l'est par ces exemples terribles, ces légendes pieuses qui font partie des croyances et de la tradition populaires, et dont il n'hésite pas à s'emparer comme d'un puissant moyen d'action pour saisir les imaginations et remuer les âmes; il l'est par cette mise en scène à la fois habile et grossière qui donne à tout *un corps, un esprit, un visage*, et fait de la chaire un théâtre élevé et agrandi; il l'est par cette actualité vivante, ce costume et ces habitudes modernes donnés aux hommes et aux choses de tous les temps, par ce ton et ce langage inspirés du peuple et faits pour le peuple, par cette familiarité et cette vivacité dans les apostrophes, les comparaisons et les images, cette observation réaliste, humoristique et railleuse, ces duretés d'accent tempérées par l'onction apostolique. Ses sermons sont l'expression sincère et vivante des instincts, des goûts, de l'esprit et des mœurs du peuple, parce qu'ils sont directement et exactement calqués sur eux. Autant qu'il est en lui, Maillard continue de défendre contre l'imitation l'originalité persistante de notre esprit et de notre race.

Mais quelle est la place qui lui revient dans l'histoire de la prédication de son temps? Si l'on s'oriente au milieu de cette infinité de courants divers qui se partagent l'éloquence religieuse au quinzième siècle, on peut distinguer quatre écoles principales : une école théologique, une école politique, une école satirique et les premiers éléments d'une école hérétique. La première école est représentée par Pierre d'Ailly, Clémangis et Gerson. Les sermonnaires armagnacs et bourguignons, dans leurs attaques contre la royauté et la noblesse, représentent l'école politique; Luther et les premiers prédicateurs de la Réforme inaugurent l'école hérétique. Enfin, l'école satirique a eu pour principaux représentants : en Italie,

Barlette; en Allemagne, Geyler; en France, Menot, Messier, Fradin, Raulin, G. Pépin. Adversaire déclaré d'une réforme hérétique qu'il veut prévenir, Maillard se rallie à l'école théologique par l'orthodoxie de sa doctrine. Il appartient à l'école politique par son amour du peuple et par l'indignation avec laquelle il dénonce l'oppression et le luxe de la cour et des grands; mais il se rattache surtout à l'école satirique par la hardiesse de ses censures et l'audace de ses invectives.

Dans ce dernier groupe de prédicateurs Maillard n'est pas le plus hardi. Nous avons pu voir que Menot lui est quelquefois supérieur par sa verve railleuse et caustique. Encore plus libre que Menot et Maillard, Barlette « ne craint pas, sur la terre papale, de s'en prendre à la papauté[1] ». C'est à la royauté que Guillaume Pépin semble s'en prendre des désordres dont il a sous les yeux le triste spectacle. Fradin est banni à perpétuité pour avoir osé attaquer les ministres et Louis XI lui-même. Messier reproduit vivement et fidèlement l'état des mœurs contemporaines. « Le clergé est surtout l'objet de ses saillies et de ses colères, et le tableau qu'il en trace est encore plus rembruni que celui de Menot[2] ». Cependant, si Maillard n'a jamais fait monter l'audace de ses invectives jusqu'à la papauté ou à la royauté, pour la peinture des mœurs du clergé et des abus du gouvernement, il n'est pas trop au-dessous de ses confrères. Mais, par son tour d'esprit original, sa chaleur de parole et sa verve mordante, il est de beaucoup supérieur à Raulin, « plus grave et plus didactique[3] », qui ne lui ressemble que par l'usage des apologues et des légendes[4].

1. Gérusez, *Hist. de l'éloq.*, p. 118. Son souvenir fut longtemps proverbial. On disait : *Qui nescit barletisare, nescit prædicare.*

2. Ch. Labitte, *Revue de Paris*, 1839.

3. Gérusez, *Hist. de l'éloq.*, p. 112

4. Aubertin, *op. cit.*, p. 387. Un de ces récits, l'histoire d'une femme qui, après avoir perdu son mari, épousa son valet, a

On le voit, le genre de Maillard n'est pas une exception dans l'Église; « il triompha universellement dans la chaire et se répandit dans l'Europe entière[1] ». Il compte donc historiquement comme genre, et on a été injuste pour ceux qui le représentent, parce qu'on les a exclusivement jugés par leur style. « Au milieu de ces discours incohérents, il y a d'étonnantes hardiesses politiques, de sages conseils, un sentiment élevé de la morale sociale et de la morale religieuse, des éclairs d'éloquence, les élans d'une foi sincère, une verve singulière de critique quand il s'agit de tancer les mœurs des diverses classes de la société[2] ». On peut se moquer de cette manière bouffonne et cynique, qui est celle de toute l'école, ces prédicateurs « n'en sont pas moins dans leur siècle les apôtres les plus fervents et les plus populaires de la morale et de la liberté[3] ». Ces éloges conviennent surtout à Maillard. Avec une intelligence ferme et vaillante, avec des qualités supérieures d'orthodoxie, de sagesse et d'équilibre, avec des traits originaux de verve et de talent qui accusent sa physionomie, il possède une manière, qui est celle de tous les prédicateurs de son temps : il représente un genre dont il peut être regardé comme le type le plus élevé, le plus complet et le plus caractérisé. En retraçant cette physionomie, nous avons donc non seulement exposé une phase curieuse de notre littérature nationale, mais encore nous nous trouvons avoir donné un aperçu de l'éloquence religieuse au quinzième siècle.

III. — Mais à défaut d'un grand mérite littéraire, les

inspiré Rabelais. Un autre apologue a suggéré à La Fontaine sa fable des *Animaux malades de la peste*. (Grusez, *op. cit.*, p. 113.)

1. Ch. Labitte, *Prédicateurs de la Ligue*, introduction, p. XXIII : on trouve en Allemagne, Geyler; en Italie, Barlette, Savonarole en Angleterre, Latimer.

2. Ch. Labitte : *Moyen âge et Renaissance*, P. Lacroix, t. IV, f. XI, v°.

3. *Ibid.* f. XII.

sermons de Maillard ont surtout un intérêt historique. Non seulement par le choix et la mise en œuvre des matériaux dont ils se composent ils réfléchissent fidèlement les idées morales et intellectuelles de tout un siècle et de tout un peuple, mais encore ils nous offrent, et les éléments d'une reconstitution pittoresque et vivante, et un précieux témoignage des mœurs de la société. Sans doute, ils sont exagérés dans le ton; mais remis au point, complétés et contrôlés par d'autres documents de l'époque, ils nous ont permis de marquer et de graduer pour ainsi dire le niveau moral de la société française à la veille de la Réforme. Au milieu des vices inhérents à la nature humaine, nous avons pu voir que ce qui caractérisait avant tout ce bizarre quinzième siècle, c'étaient un libertinage, capable de toutes les hontes et de tous les excès; une impiété sacrilège que n'effraient ni blasphèmes, ni profanations, et qui fait descendre la religion jusqu'aux plus vils et aux plus étranges compromis; une cupidité sans frein, cause de toutes les fraudes et de toutes les violences, et, comme conséquence, un débordement inouï de luxe, une indescriptible confusion dans les costumes, les conditions et les aspirations de tous, une perturbation complète du sens moral. Dans ce naufrage de la morale publique, la foi était affaiblie comme jamais elle ne l'avait été [1]. Les cérémonies et les pratiques religieuses subsistaient encore, mais vidées de leur sens primitif, comme une lettre morte, dépourvue de l'esprit qui la faisait vivre. Les indulgences, les messes, les formes des sacrements, les aumônes, les vœux, les pèlerinages, la dévotion aux images et aux reliques, toutes les œuvres extérieures de la religion remplaçaient trop souvent dans les âmes l'esprit de foi, les dispositions intérieures et le véritable sentiment religieux. Luther n'avait qu'à paraître avec son génie et son audace pour souffler sur

1. *Serm. Quadrag.*, f. 90, col. 3.

ces formes vides et chasser ces fantômes et ces ombres vaines. Les germes de la Réforme protestante étaient dans l'air, flottant çà et là; il fallait un homme pour les réunir, les condenser, les vivifier et « faire un corps redoutable de cet assemblage monstrueux ». Luther est venu à son heure et la société était mûre pour l'hérésie[1].

Mais quel besoin avait la Réforme de s'attaquer au dogme et à l'autorité de l'Église? Ne lui suffisait-il pas de corriger les abus et de restaurer la discipline? Les éléments ne manquaient pas dans la société pour soutenir et féconder cette restauration. Si affaiblie qu'elle fût, la foi n'était pas éteinte. Exilée loin des actes et des œuvres humaines, elle avait trouvé un dernier refuge dans les spéculations des théologiens, des savants et des magistrats tout prêts à la défendre au besoin contre l'hérésie[2]. Le clergé donnait encore au monde d'admirables exemples de sainteté et de charité. L'Église était la première à reconnaître le relâchement de sa discipline, et l'histoire de ses Conciles en France, durant tout un siècle, est l'histoire des efforts qu'elle a tentés pour se réformer elle-même. A la veille d'être déchirée par le schisme, elle voyait ses avant-postes gardés par de

1. Nous préférons cette conclusion à celle de J. Janssen. D'après lui, l'état de la société n'était pas tel qu'il réclamât une Réforme. (Voir *Revue historique*, t. II, p. 615; *Revue critique*, 4 mars 1889.

2. La foi, nous dit Menot, se plaignait un jour d'être abandonnée en France, et je lui ai répondu : « Madame, parcourez le monde « entier, l'Italie, la Lombardie, l'Écosse, l'Asie, l'Espagne, l'An- « gleterre et la Germanie, vous ne trouverez pas une ville dans « laquelle vous soyez plus solide et où vous trouveriez plus de « défenseurs, *s'il survenait des hérésies*, que la ville de Paris. Il y « a là une Faculté d'éminents théologiens capables de disputer, de « prouver, de répondre et de lire; il y a une Faculté de médecins « et d'homme de lois; il y a les messieurs du Parlement; il y a des « maîtres ès arts subtils qui voient assez clair pour vous « défendre » (f. 186, col. 4). L'histoire nous montre, en effet, avec quel zèle et quel soin jaloux la Faculté de théologie de Paris, de concert avec le Parlement, défendait contre les innovations hérétiques l'intégrité de la Foi.

vaillants soldats, tels que Menot et Maillard, et la société restait encore assez croyante pour courir à de pareils sermons et venir entendre tomber des lèvres des plus austères censeurs la plus sévère et la plus mordante de ses condamnations. Au milieu de tant de hontes et de tant de défaillances, l'étonnante popularité de semblables prédicateurs demeurera la gloire et l'honneur du quinzième siècle. Donc, Luther pouvait venir! Si la foi était ébranlée au point de justifier ses attaques, la foi était encore assez vive pour s'en défendre et préparer déjà, à travers et malgré la révolution hérétique, la grande et sage évolution du Concile de Trente.

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS..... 1
NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE..... 7

PREMIÈRE PARTIE.

Biographie.

CHAPITRE PREMIER.

I. Lieu et année de sa naissance. Son éducation. — II. Sa prédication, fruits et succès, popularité..... 13

CHAPITRE II.

Le Négociateur.

I. Affaire de la Pragmatique Sanction. — II. Affaire du Roussillon et de la Cerdagne. — III. Divorce de Louis XII — IV. Influence du moine au moyen âge..... 25

CHAPITRE III

Le Cordelier.

I. Dignités éminentes qu'il a exercées dans l'Ordre; tentative de réforme dans le couvent de Paris — II. Sa mort, son caractère..... 43

DEUXIÈME PARTIE

Maillard, prédicateur.

CHAPITRE PREMIER.

I. Ces sermons ont-ils été prononcés en langue vulgaire ou dans ce latin *macaronique* qui est leur forme habituelle? — II. Représentent-ils exactement pour nous la parole du prêcheur? 59

CHAPITRE II.

Matière de ses sermons.

I Type traditionnel du sermon au moyen âge. Doctrine dogmatique et morale. Orthodoxie du dogme. — II. Morale. Traité complet de morale. Esprit de mesure dans la morale. Petit nombre des élus. — III. Casuistique et psychologie. — IV. Théories sociales, politiques, économiques. — V. Usage de l'Ecriture Sainte et des Pères. — VI. Exemples : le Diable, la Mort, le Jugement et l'Enfer. — VII. Connaissances profanes. Citations des auteurs païens..... 70

CHAPITRE III.

Forme et ton.

I. Mise en scène. — Casuistique. — Procès. — Allégorie. — Mystères. — Conversion de Madeleine. — Mystère de la Passion. Chanson piteuse. — II. *Modernité.* — III. Raillerie et humour. — Leurs degrés. — Le rire au moyen âge. — IV. Mépris de la femme. — V. Onction mêlée à la terreur. — VI. Composition..... 141

TROISIÈME PARTIE.

Peinture de la Société.

CHAPITRE PREMIER.

Les grands et le gouvernement.

I. Oppression. — II. Tolérance. — III. Blasphèmes. — IV. Plaisirs. — V. Maillard respectueux de la Royauté..... 200

CHAPITRE II.

L'Eglise.

I. Simonie et cupidité, cumul et absentéisme, libertinage. — II. Religieux et religieuses. — III. Prélats et abbés. — IV. Maillard réformateur..... 226

CHAPITRE III.

Revue des principaux états.

I. Gens de justice, avocats et notaires. — II. Gens de finances. — III. Gens d'armes. — IV. Ecoliers, régents et imprimeurs. — V. Médecins et apothicaires. — VI. Ouvriers et marchands. — VII. Usuriers..... 252

CHAPITRE IV.

Divertissements et superstitions.

I. Danses. — Spectacles. — Chansons. — Livres. — Jeux. — Etuves. — II. Superstitions — Pèlerinages. — Dévotions extérieures. 292

CHAPITRE V.

La femme et le bourgeois.

I. La coquette au quinzième siècle. — II. Les courtisanes. — III. Caquet des *accouchées*. — IV. Le bourgeois. — V. Blasphèmes, fraudes diverses et ambition... 309

Conclusion..... 341

Toulouse, Imp. DOULADOURE-PRIVAT, rue St-Rome, 39. -- 80 9

3 2044 010 450 344

This book should be returned to the Library on or before the last date stamped below.

A fine is incurred by retaining it beyond the specified time.

Please return promptly.

WIDENER
APR

CANCELLED
MAY 16 1990

WIDENER
SEP 10 1991